

Nexans

Document de référence 2009

Optimiser nos atouts

■ Profil	01
■ Entretien avec le Président	03
■ La Direction	04
■ Le Conseil d'Administration	05
■ De solides atouts	06
■ Une stratégie réactive	08
■ Chiffres clés 2009	10
■ L'action Nexans	14

Éléments financiers et juridiques

■ Rapport de gestion	18
■ Rapport du Président	80
■ Comptes consolidés	104
■ Comptes sociaux	204
■ Informations complémentaires	230
■ Contrôle des comptes	250
■ Attestation de la personne responsable	252
■ Tables de concordance	256

Le présent Document de référence contient le rapport financier annuel de Nexans pour l'exercice 2009.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Leader mondial des câbles

N° 1 mondial de l'industrie du câble, Nexans apporte à ses clients des solutions de câblage pour les infrastructures, l'industrie, le bâtiment et les réseaux locaux de transmission de données. Les marchés de l'énergie et des transports sont au cœur de son développement.

Présent industriellement dans 39 pays et commercialement dans le monde entier, Nexans emploie 22 700 personnes. Son offre est unique par son étendue, sa complémentarité et les services qui lui sont attachés. Ses prestations couvrent toute la chaîne de valeur : études, conception, production, installation, formation, surveillance et contrôle de réseaux.

Leadership technologique, expertise globale, ancrage local : Nexans contribue à satisfaire des besoins essentiels sur tous les continents dans les meilleures conditions de performance, de sécurité, de respect des personnes et de l'environnement. Nexans est coté sur le marché NYSE Euronext Paris.



Nexans a rejoint le Pacte Mondial de l'ONU en décembre 2008. En y adhérant, le Groupe s'engage à soutenir et mettre en œuvre dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.



« Nous avons
tenu le cap
et continué
d'investir
pour l'avenir. »

Frédéric Vincent //
Président-Directeur Général

Entretien

Quels ont été les faits marquants de 2009 ?

Tout d'abord, la crise économique s'est révélée bien plus brutale que nous le pensions. Nous avons anticipé un recul de notre chiffre d'affaires de 5 à 10 %. Il est en retrait de 17 % pour les activités Câbles à données comparables et, malgré cela, nous avons atteint notre objectif de taux de marge opérationnelle de 6 %. Ensuite, Nexans a changé de tête pour la première fois depuis sa création, il y a dix ans. C'était prévu de longue date et cela s'est fait graduellement. En terme de gouvernement d'entreprise, c'est exemplaire et nous le devons à Gérard Hauser. Cela n'en reste pas moins un vrai changement. Nexans s'est beaucoup internationalisé. L'évolution de notre environnement exige une grande réactivité. J'ai donc mis en place une organisation plus collégiale et plus resserrée en appelant trois collaborateurs à mes côtés. Nous formons une équipe très complémentaire. Dans le même temps, le Comité Exécutif a été renouvelé, élargi et internationalisé.

Enfin, le Groupe a sécurisé et consolidé sa situation financière. Nous avons émis dans de bonnes conditions un emprunt convertible de 212,6 millions d'euros qui renforce notre flexibilité. Et surtout, le Fonds Stratégique d'Investissement est entré au capital de Nexans pour accompagner son développement sur le long terme, comme le fait déjà Madeco, notre premier actionnaire.

Comment avez-vous réagi à la crise ?

Nous avons solidement amarré tout ce qui devait l'être, tenu notre cap et continué d'investir pour l'avenir.

Nous avons accéléré nos plans d'adaptation structurelle. Des usines en Allemagne, en France, au Canada ont été fermées ou

sont en voie de l'être. Ces restructurations sont conduites en exerçant pleinement nos responsabilités. Nous utilisons tous les moyens disponibles pour ne laisser personne seul devant son problème d'emploi.

Les niveaux de production ont été adaptés à la baisse conjoncturelle de la demande dans l'automobile, l'automatisme industriel, le bâtiment. Nous avons fait le maximum pour gérer nos ressources le mieux possible. La mobilisation des équipes, dans toutes les fonctions et à tous les niveaux, a permis de réduire nos besoins en fonds de roulement bien au-delà de la baisse d'activité.

Parallèlement, nous avons poursuivi nos plans d'amélioration transversaux. Le programme de performance industrielle Nexans Excellence Way a été lancé en juin. Nos résultats de sécurité au travail se sont fortement améliorés.

Plus de 4 500 collaborateurs ont fréquenté l'Université Nexans, notre campus de partage des savoirs et des meilleures pratiques. Nous avons, en outre, augmenté nos investissements de recherche et développement qui se sont concrétisés par un nombre record de brevets déposés.

Comment voyez-vous l'avenir ?

À court terme, la visibilité reste réduite. Mais les déstockages intensifs sont derrière nous ; la contrainte se desserre pour les financements de projets ; la croissance est là en Chine, en Inde, au Brésil. Les besoins d'énergie, de transports, d'infrastructures sont immenses et la plupart des plans de soutien prévoient des investissements très importants. La majeure partie de notre activité est liée à la production, au transport et à la distribution d'énergie. Nous sommes aussi très bien placés dans les transports et leurs infrastructures. Lorsque nos nouvelles usines seront opérationnelles en Inde et au Qatar, nous aurons un dispositif industriel

mondial pour servir nos clients, eux-mêmes toujours plus mondialisés, qu'ils soient issus des pays développés ou des pays émergents. Ces atouts sont uniques dans notre industrie. Le dividende d'un euro par action que nous proposerons à l'Assemblée Générale de distribuer au titre de 2009 témoigne de notre confiance.

Quelles sont vos orientations ?

Nous en avons quatre. Nous capitalisons sur les secteurs et les segments auxquels nous apportons déjà des compétences et des solutions qui font la différence. Nous le faisons en mobilisant nos capacités d'innovation dans tous les domaines pour accentuer notre leadership.

Nous renforçons notre compétitivité et nos compétences sur les marchés plus concurrentiels du bâtiment et de certaines applications industrielles.

Nous mettons nos clients au centre de nos préoccupations. Nous nous attachons à satisfaire leurs attentes, des plus simples aux plus complexes, le mieux possible et le plus complètement. Nous enrichissons notre offre ; nous renforçons nos coopérations pour créer ensemble de la valeur que nous partagerons.

Nous approfondissons l'enrichissement qu'apporte le Groupe. Nexans est bien plus que l'addition de ses usines, de ses filiales et de ses pays. Nous construisons un jeu d'équipe pour mobiliser cette valeur collective car une entreprise est d'abord un projet partagé.

Commentant les résultats de 2009, Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, a notamment déclaré : « Le Groupe reste un acteur clé des câbles pour réseaux de Transmission et Distribution (T&D) et a développé des positions prometteuses dans les applications dédiées aux énergies renouvelables, au transport ferroviaire, aux ressources pétrolières en mer, qui constituent autant d'exemples du potentiel intact des marchés servis par Nexans.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous abordons l'avenir avec confiance même si le début de l'année s'inscrit dans un contexte de reprise économique toujours incertain. Dans ces conditions, le chiffre d'affaires des activités Câbles au premier trimestre 2010 devrait être globalement stable par rapport au quatrième trimestre 2009 mais en retrait par rapport au premier trimestre 2009. Le retour des volumes, notamment dans le Bâtiment et certains segments industriels, conditionne une amélioration du taux de marge opérationnelle du Groupe par rapport à 2009 ».

La Direction

À l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009, Frédéric Vincent a succédé à Gérard Hauser en qualité de Président-Directeur Général de Nexans. Ce passage de témoin conclut un processus de transition engagé dès 2006 : Frédéric Vincent avait alors été nommé Directeur Général Délégué.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction réunit autour du Président-Directeur Général trois Directeurs Généraux Adjointes en charge respectivement : de l'Administration et des Finances, des politiques Marketing et de l'Innovation, de la Direction Industrielle et Logistique.

Créé le 1^{er} juin 2009, il dirige le Groupe, définit et pilote sa stratégie dans un contexte exigeant une forte réactivité.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif rassemble : les membres du Comité de Direction, le Directeur en charge des Ressources Humaines, le Directeur Juridique et Secrétaire Général, le Directeur de la Communication et les sept Directeurs de zones géographiques. C'est l'instance de réflexion et de discussion des enjeux du Groupe. Huit de ses quatorze membres y ont accédé ces deux dernières années. Sept ont une nationalité autre que française.



A // Frédéric Vincent

Président-Directeur
Général

B // Frédéric Michelland

Directeur Général
Adjoint Administration
et Finance

C // Pascal Portevin

Directeur Général
Adjoint en charge
des politiques Marketing
et Innovation*

D // Yvon Raak

Directeur Général
Adjoint, en charge
de la Direction
Industrielle
et Logistique**

E // Nicholas Ballas

Directeur de la zone
Asie-Pacifique

F // Wolfgang Bedorf

Directeur de la zone
Moyen-Orient,
Russie, Afrique

G // Norbert Bluthé

Directeur de la zone
Europe de l'Ouest,
Directeur Pays France

H // William English

Directeur de la zone
Europe du Nord

I // Stephen Hall

Directeur de la zone
Amérique du Nord

J // Francis Krähenbühl

Directeur de la zone
Europe centrale

K // Jean-Claude Nicolas

Directeur
de la Communication

L // Patrick Noonan

Directeur Juridique,
Secrétaire Général

M // Jorge Tagle

Directeur de la zone
Amérique du Sud

N // Jacques Villemur

Directeur des
Ressources Humaines

* Les zones Moyen-Orient, Russie, Afrique, Asie-Pacifique, Amérique du Nord et Amérique du Sud lui rendent compte.

** Les zones Europe de l'Ouest, Europe du Nord et Europe centrale lui rendent compte.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il est composé de 12 membres au 31 décembre 2009, dont 7 administrateurs indépendants. Le mandat d'administrateur de Nexans, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans.



I G J K L A D H F E B C

A // Frédéric Vincent
Président-Directeur Général

B // Gianpaolo Caccini*
Administrateur

C // Jean-Marie Chevalier*
Administrateur

D // Georges Chodron de Courcel
Administrateur

E // Jérôme Gallot*
Administrateur

F // Jacques Garaïalde*
Administrateur

G // Gérard Hauser
Administrateur

H // Colette Lewiner*
Administrateur

I // Guillermo Luksic Craig*
Administrateur

J // François Polge de Combret
Administrateur

K // Ervin Rosenberg
Administrateur

L // Nicolas de Tavernost*
Administrateur

Les Comités du Conseil en 2009 :

Le Comité d'Audit et des Comptes

Georges Chodron de Courcel (Président)
Jérôme Gallot
Jean-Louis Gerondeau**

Le Comité des Nominations et Rémunérations

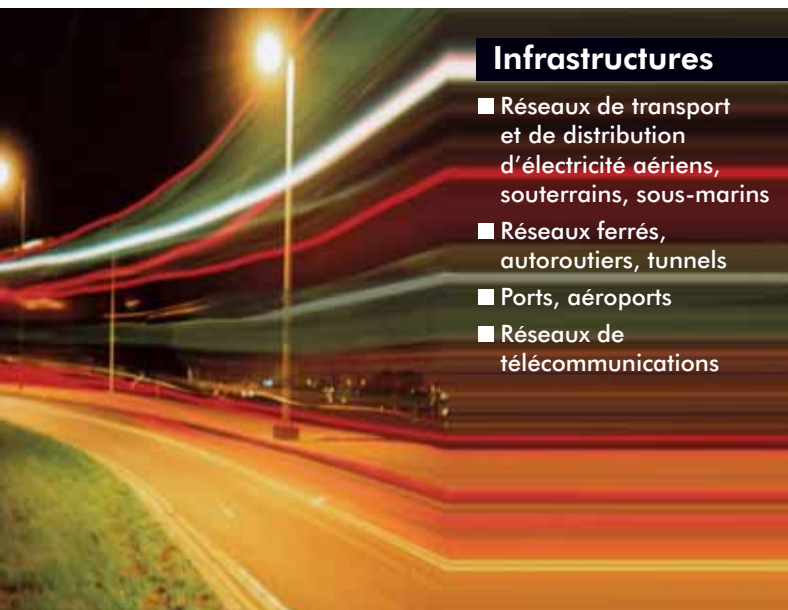
Jérôme Gallot (Président)
Gianpaolo Caccini
François Polge de Combret

Consultez tous
les CV détaillés :
www.nexans.com

* Administrateurs indépendants.

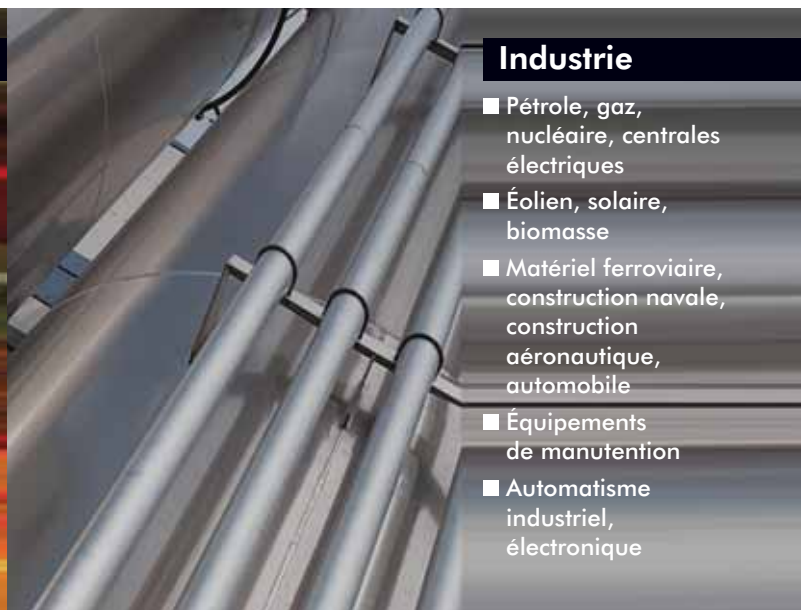
** Suite au décès de Jean-Louis Gerondeau fin novembre 2009, le Conseil d'Administration du 13 janvier 2010 a procédé à la nomination de Jacques Garaïalde, en remplacement de M. Gerondeau.

De solides atouts



Infrastructures

- Réseaux de transport et de distribution d'électricité aériens, souterrains, sous-marins
- Réseaux ferrés, autoroutiers, tunnels
- Ports, aéroports
- Réseaux de télécommunications



Industrie

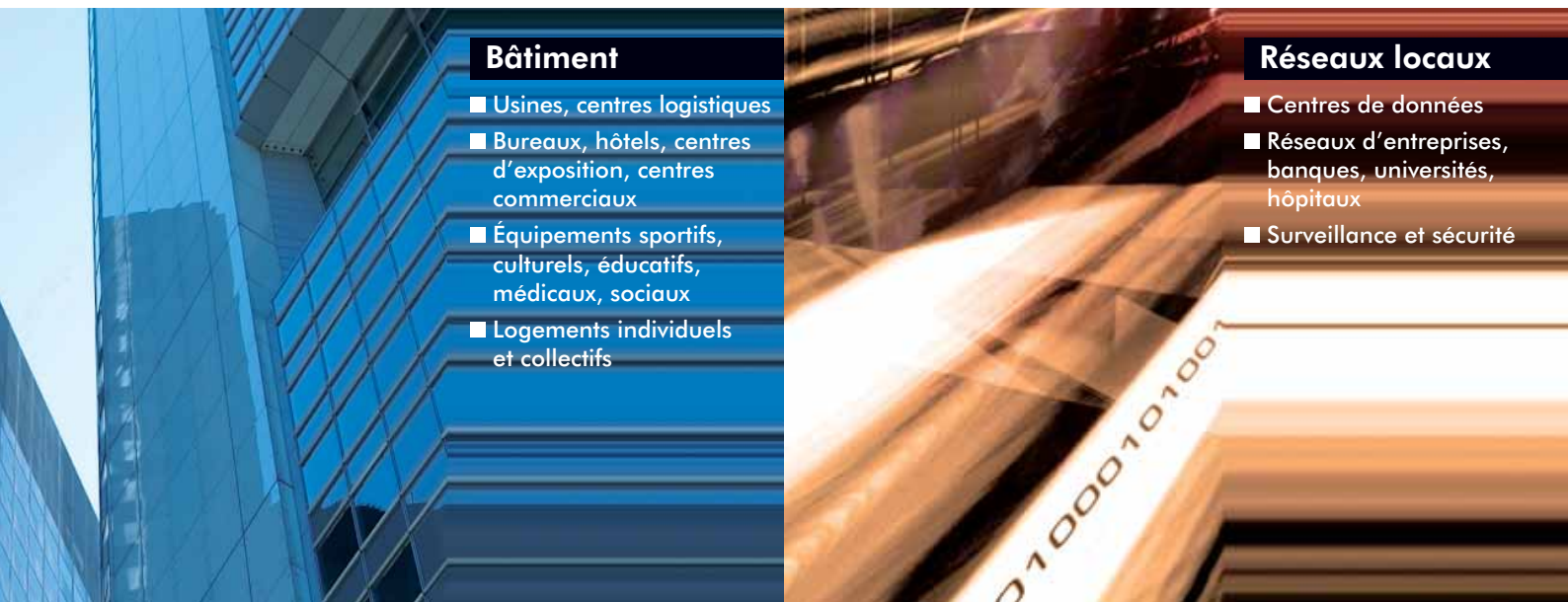
- Pétrole, gaz, nucléaire, centrales électriques
- Éolien, solaire, biomasse
- Matériel ferroviaire, construction navale, construction aéronautique, automobile
- Équipements de manutention
- Automatisation industrielle, électronique

Des marchés structurellement porteurs

Les marchés de Nexans bénéficient de considérables perspectives de développement. L'évolution démographique, l'urbanisation et l'industrialisation des pays émergents, la globalisation et l'explosion des échanges par Internet génèrent de très importants besoins en énergie, d'infrastructures, de transports, d'équipements et de bâtiments qui soutiennent la demande de câbles sur le long terme.

Proche de ses clients partout dans le monde

Avec des moyens de recherche et de production sur cinq continents, un réseau commercial mondial, une logistique internationale efficace, Nexans satisfait les standards nationaux et internationaux, développe une offre compétitive et des prestations sur mesure qui en augmentent la valeur. Le Groupe assure à ses clients un niveau élevé d'expertise, d'innovation, de qualité et de service dans le monde entier.



Bâtiment

- Usines, centres logistiques
- Bureaux, hôtels, centres d'exposition, centres commerciaux
- Équipements sportifs, culturels, éducatifs, médicaux, sociaux
- Logements individuels et collectifs

Réseaux locaux

- Centres de données
- Réseaux d'entreprises, banques, universités, hôpitaux
- Surveillance et sécurité

L'énergie et les transports moteurs du développement

La plus grande partie des activités du Groupe est liée à la production, au transport et à la distribution d'énergie. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, il faudra investir en moyenne 1 100 milliards de dollars par an d'ici à 2030* pour satisfaire la demande mondiale : la moitié de ce montant sera consacrée à l'électricité ; 50 % du total des investissements seront réalisés dans les pays en développement. Réseaux, pétrole, gaz, nucléaire, énergie éolienne et solaire : Nexans détient des positions clés sur ces marchés. Comme l'énergie, la mobilité est indissociable du développement. Nexans est actif dans tous les domaines du

transport et de ses infrastructures : trains, métros et réseaux ferroviaires, automobile, construction navale et équipements portuaires, construction aéronautique et aéroports.

* World Energy Outlook, déc. 2009.

Leader dans des technologies d'avenir

Nexans fournit des solutions de premier plan dans les environnements les plus exigeants et pour les applications les plus complexes. Il contribue à la fiabilité et à l'efficacité énergétique des réseaux électriques ; il facilite le développement des énergies renouvelables ; il est leader dans des technologies du futur comme la supraconductivité et la transmission de données à ultra-haut débit.

Innovation

Nexans accroît son effort de R&D pour accentuer son leadership technologique, apporter à ses clients davantage de valeur et de services, contribuer avec eux à trouver des solutions durables aux enjeux de l'énergie, de l'environnement et de la sécurité. En 2009, le Groupe a déposé plus de 60 brevets et introduit sur le marché des innovations qui témoignent de sa créativité.

Croissance

Nexans investit, s'associe, renforce ses moyens et ses équipes pour s'implanter solidement dans les pays émergents et participer à la croissance sur le long terme. L'énergie et les transports sont privilégiés. En 2009, Nexans a renforcé son centre de R&D en Corée, démarré une usine en Russie, augmenté ses capacités de production en Chine et en Australie, engagé la construction d'unités au Qatar et en Inde.

Efficacité

Nexans adapte son dispositif industriel et déploie les meilleures pratiques pour renforcer sa flexibilité et sa compétitivité, améliorer son taux de service, réduire ses besoins en fonds de roulement, optimiser ses investissements. Mi-2009, le Groupe a lancé son programme de performance opérationnelle Nexans Excellence Way dans six usines pilotes dans six pays. Il sera appliqué dans tous ses sites d'ici à 2012.

Engagement

Sécurité au travail, formation, respect de l'environnement, éthique, solidarité : Nexans favorise l'engagement de ses collaborateurs et la performance dans la durée en inscrivant la responsabilité au cœur de sa stratégie. Instauré en 2009, le Comité CSR* définit la stratégie de développement durable du Groupe et s'appuie sur deux Comités experts, Gouvernance et Social, Environnement et Produits, pour piloter les projets.

* Corporate Social Responsibility /
Responsabilité Sociale d'Entreprise.

22 700 collaborateurs
Une centaine d'usines
39 pays
9 Centres de compétences
1 Centre de recherche international



Amérique du Nord

Canada
États-Unis
Mexique

Amérique du Sud

Argentine
Brésil
Chili
Colombie
Pérou

Une stratégie réactive



Europe

- | | |
|-----------|---------------------|
| Allemagne | Pologne |
| Belgique | République slovaque |
| Bulgarie | République tchèque |
| Danemark | Roumanie |
| Espagne | Royaume-Uni |
| France | Suède |
| Grèce | Suisse |
| Italie | |
| Lituanie | |
| Norvège | |

Moyen-Orient, Russie, Afrique

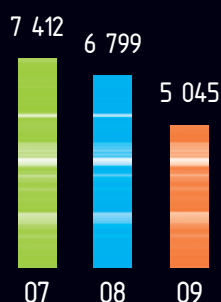
- | |
|---------|
| Égypte |
| Ghana |
| Liban |
| Maroc |
| Nigeria |
| Russie |
| Turquie |

Asie-Pacifique

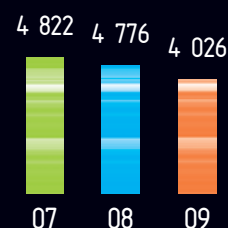
- | |
|------------------|
| Australie |
| Chine |
| Corée |
| Inde |
| Japon |
| Nouvelle-Zélande |
| Vietnam |

Chiffres clés 2009

Chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants (en millions d'euros)



Chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants (en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires 2009 à cours des métaux non ferreux constant est en recul de 16 % par rapport à 2008. Cette baisse s'explique par un volume d'activité en retrait, impacté par une conjoncture économique difficile, la poursuite de la réduction volontaires des ventes de fils conducteurs et ce, malgré la consolidation en année pleine des activités acquises courant 2008.

Le chiffre d'affaires 2009 à cours des métaux non ferreux courants recule de 26 % sous l'effet des tendances mentionnées ci-dessus auxquelles s'ajoute un prix moyen des métaux non ferreux plus faible qu'en 2008.

**Chiffre d'affaires 2009
par activité***



- Câbles d'énergie : 85 %**
- 14 % par rapport à 2008
- Câbles télécoms : 10 %**
- 20 % par rapport à 2008
- Fils conducteurs : 5 %**
- 33 % par rapport à 2008

**Chiffre d'affaires 2009
par zone géographique***



- Europe : 62 %**
- 22 % par rapport à 2008
- Moyen-Orient, Russie, Afrique : 7 %**
- 6 % par rapport à 2008
- Amérique du Nord : 10 %**
- 27 % par rapport à 2008
- Amérique du Sud : 9 %**
+ 99 % par rapport à 2008
- Asie-Pacifique : 12 %**
- 7 % par rapport à 2008

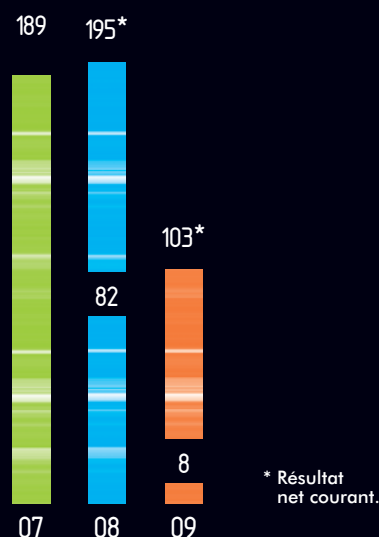
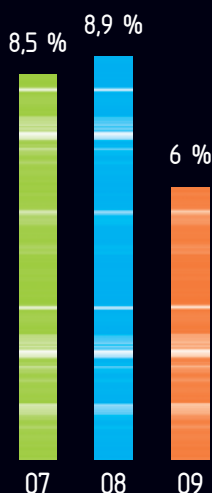
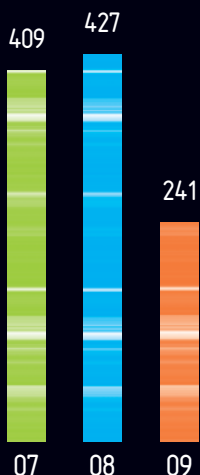
**Marge opérationnelle 2009
par zone géographique***



- Europe : 62 %**
- 42 % par rapport à 2008
- Moyen-Orient, Russie, Afrique : 8 %**
- 18 % par rapport à 2008
- Amérique du Nord : 11 %**
- 38 % par rapport à 2008
- Amérique du Sud : 10 %**
+ 90 % par rapport à 2008
- Asie-Pacifique : 9 %**
- 36 % par rapport à 2008

Marge opérationnelle des activités non allouées : - 52 millions d'euros

* À cours des métaux non ferreux constants.



Marge opérationnelle

(en millions d'euros)

La marge opérationnelle recule de 44 % sous l'effet du ralentissement des ventes. La priorité donnée à la rentabilité par rapport aux volumes ainsi que d'importantes économies réalisées sur les coûts fixes du Groupe ont permis de maintenir le taux de marge opérationnelle à 6 %, conformément aux anticipations.

Taux de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants

(en %)

Résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)

Le résultat net de l'exercice est légèrement positif. Il prend un compte une charge de 119 millions d'euros relative aux différentes mesures de restructurations engagées au cours de l'exercice. Hors éléments non récurrents, le résultat net courant s'établit à 103 millions d'euros.

Investissements industriels

(en millions d'euros)

Malgré le ralentissement économique en 2009, le Groupe a maintenu son programme d'investissements sur les marchés prioritaires. En conséquence, le niveau des investissements industriels demeure légèrement supérieur à celui des amortissements, marquant la volonté du Groupe de poursuivre son développement.

Capitaux propres

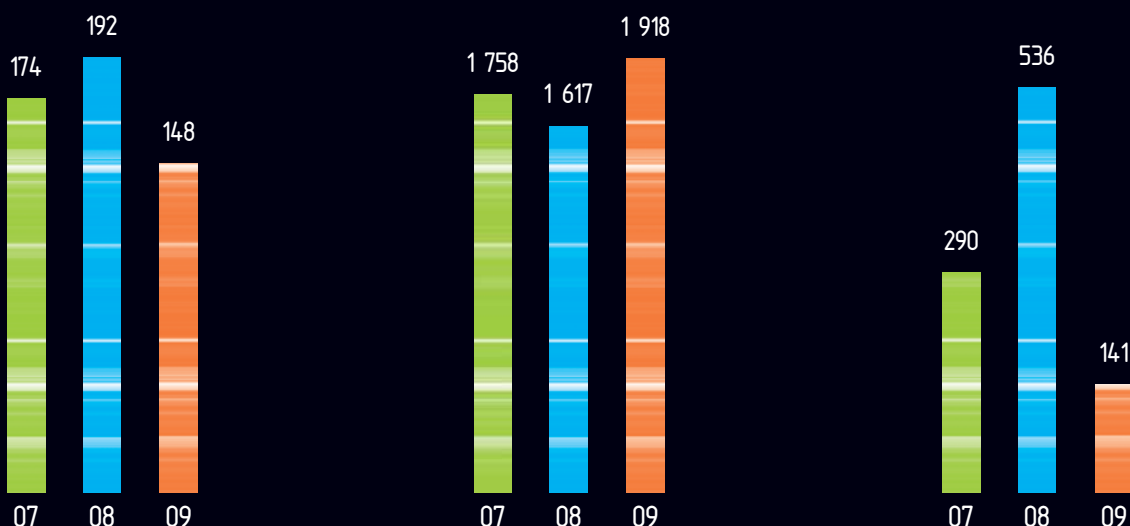
(en millions d'euros)

Les capitaux propres sont en hausse de près de 300 millions d'euros. Cette évolution tient principalement à la comptabilisation à la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés de couverture des métaux et des changes, en application des principes IFRS.

Endettement net

(en millions d'euros)

L'endettement net consolidé est en baisse de près de 400 millions d'euros, sous l'effet conjugué de la capacité d'autofinancement et d'un effort sans précédent de la réduction du besoin en fonds de roulement. Nexans dispose ainsi d'une situation financière particulièrement saine.



Chiffres d'affaires 2009 par métiers

(en millions d'euros, à cours des métaux non ferreux constants)

Métier Energie

- Infrastructures Energie	1 798
- Industrie	746
- Bâtiment	838

Métier Telecom

- Infrastructures Telecom	185
- Réseaux Privés telecom (LAN)	221

Autres

22

Sous-total : Activités Câbles

3 810

Fils conducteurs	216
------------------	-----

Total Groupe

4 026

Marge opérationnelle 2009 par métiers

(en millions d'euros)

Métier Energie

- Infrastructures	179
- Industrie	6
- Bâtiment	44

Métier Telecom

- Infrastructures Telecom	16
- Réseaux Privés telecom (LAN)	6

Autres

(11)

Sous-total : Activités Câbles

240

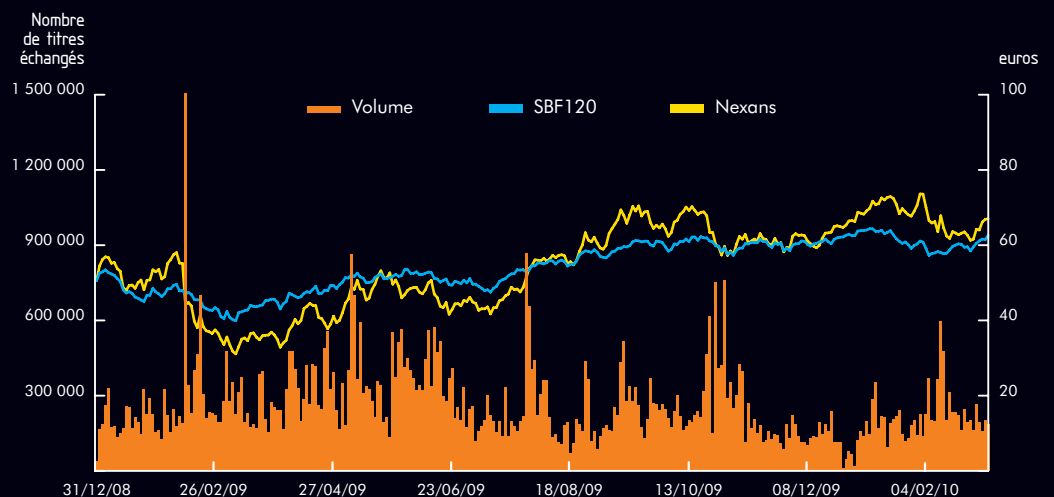
Fils conducteurs	1
------------------	---

Total Groupe

241

L'action Nexans

Évolution du cours de bourse du 1^{er} janvier 2009 au 5 mars 2010



Données boursières

Cours de l'action en euros (sauf ratios)	2009	2008	2007
Plus haut	59,31	92,03	131,71
Plus bas	26,12	36,34	82,69
Dernier cours de l'année	55,82	42,55	85,50
Évolution sur l'année	31,19 %	- 50,23 %	- 11,86 %
Évolution du SBF 120 sur l'année	23,73 %	- 43,08 %	0,34 %
Évolution du CAC 40 sur l'année	22,32 %	- 47,10 %	- 5,51 %
Capitalisation boursière au 31.12 ⁽¹⁾	1 563,68	1 188,70	2 195,50
Moyenne des échanges quotidiens ⁽²⁾	228 532	320 774	236 127
Nombre de titres composant le capital au 31.12	28 012 928	27 936 953	25 678 355
Taux de rotation des actions ⁽³⁾	0,82 %	1,15 %	0,92 %

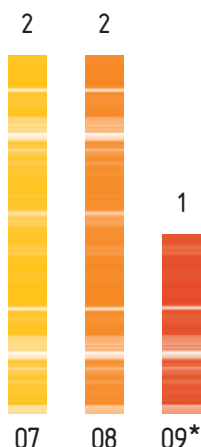
(1) En millions d'euros.

(2) En nombre de titres.

(3) Moyenne journalière sur l'année.

Dividende net

(en euros)



* Proposition à l'Assemblée Générale du 25 mai 2010. Ce dividende sera mis en paiement le 6^e jour de Bourse suivant la date effective de l'Assemblée Générale.

Données par action

	2009	2008 retraité ⁽¹⁾	2007
Actif net ⁽²⁾	66,98	56,59	67,0
Résultat net ⁽³⁾	0,29	3,21	7,41
Résultat net dilué ⁽⁴⁾	0,71	3,12	6,67
PER ⁽⁵⁾	-	17,39	11,54
Dividende net ⁽⁶⁾	1,0	2,0	2,0
Rendement net ⁽⁵⁾	1,8 %	3,6 %	2,3 %

(1) Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur bilan d'ouverture du Groupe Madeco et d'Intercond.

(2) Capitaux propres part du Groupe divisé par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre.

(3) Calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

(4) Résultat net après prise en compte de l'exercice de droits qui auraient pour effet d'augmenter le nombre d'actions.

(5) Sur la base du cours au 31 décembre.

(6) Dividende 2009 soumis à l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2010.

Répartition du capital au 31 décembre 2009

- Nombre total d'actions : 28 012 928
- Nombre total de droits de vote : 28 415 600
- Nombre d'actionnaires estimé : 60 000

- Madeco (Chili) : 9,2 %
- FSI (France) : 5,1 %



Actionnaires institutionnels :

- France : 13,4 %
- Royaume-Uni et Irlande : 14,9 %
- Autres pays d'Europe : 11,2 %
- Amérique du Nord : 28,0 %
- Reste du Monde : 0,6 %

- Actionnaires salariés : 1,7 %
- Actionnaires individuels : 12,3 %

- Non identifiés : 3,6 %

En juillet 2009, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) est entré au capital de Nexans qui bénéficie ainsi de deux actionnaires de référence pour accompagner son développement sur le long terme : le groupe chilien Madeco et le FSI.

Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Lors du vote des résolutions à l'Assemblée Générale, les droits de vote d'un actionnaire sont limités à 8 % au titre des votes simples et à 16 % au titre des votes doubles attachés aux actions présentes ou représentées.

Évolution du capital en 2009

Nombre de titres au 31.12.2008	27 936 953
Annulation d'actions	-
Création d'actions	
- Levées d'options	75 975
Nombre de titres au 31.12.2009	28 012 928
Options de souscription ou d'achat d'actions	1 497 525
OCEANE 2013 et OCEANE 2016*	7 794 037
Nombre de titres totalement dilués au 31.12.2009	37 304 490
Nombre moyen de titres en 2009 utilisé pour le calcul	
- du résultat par action de base	27 974 134
- du résultat par action dilué	34 021 748

* Nexans a émis 212,6 millions d'euros d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2016) en juin 2009. Très bien accueillie, cette opération allonge la durée moyenne de la dette dont le premier remboursement interviendra au 4^e trimestre 2012. Elle renforce la capacité du Groupe à saisir d'éventuelles opportunités dans un secteur du câble encore peu concentré.

L'action Nexans est cotée sur NYSE Euronext Paris Compartiment A

- Service à Règlement Différé
- Code ISIN FR0000044448
- Valeur nominale : 1 euro

Capitalisation boursière

1 563,68 millions d'euros au 31 décembre 2009

Moyenne des échanges quotidiens

228 532 titres en 2009

Indices

SBF 120 : 0,14 % de l'indice au 31 décembre 2009

Évolution du cours de l'action

(en euros du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009)

L'action Nexans s'est appréciée de 31 % en 2009, soit 7 points de mieux que l'indice SBF 120 et 9 points de mieux que l'indice CAC 40.

L'information des actionnaires

Nexans s'attache à établir des relations confiantes et constructives avec ses actionnaires par le biais de sa communication financière.

Des moyens diversifiés

Nexans publie un Rapport Annuel, un Document de Référence et trois Lettres de l'Actionnaire par an. Toute l'information économique et financière est disponible sur le site Internet www.nexans.com qui propose, dès la page d'accueil, une rubrique dédiée. Le numéro vert gratuit depuis la France

 **N° Vert 0800 898 898**

ou l'envoi d'un courriel à investor.relation@nexans.com permettent d'obtenir rapidement une réponse à toute question.

Un dialogue ouvert

Nexans a tenu quatre réunions à l'intention de ses actionnaires individuels en 2009, à Toulouse, Nantes, Paris et Lyon, et organisé une visite du site de Bourg-en-Bresse qui produit des câbles de moyenne et haute tension destinés aux opérateurs de réseaux d'énergie et de réseaux de transport, ainsi qu'aux installateurs.

L'agenda de l'actionnaire

- **22 avril 2010** : Information financière du premier trimestre 2010
- **25 mai 2010** : Assemblée Générale annuelle
- **2 juin 2010** : Mise en paiement du dividende
- **28 juillet 2010** : Résultats du premier semestre 2010

Réunions d'information à l'intention des actionnaires individuels ⁽¹⁾

- **31 mai 2010** : Biarritz
- **2 décembre 2010** : Rennes

⁽¹⁾ Ces dates sont données à titre indicatif.

Il suffit de détenir une action pour s'inscrire au Club des Actionnaires et bénéficier d'une information personnalisée, d'invitations aux visites et réunions.

Plusieurs réunions d'information ont été également organisées pour les analystes et les investisseurs.

Le service des titres

L'inscription des titres en nominatif pur dispense l'actionnaire de droits de garde. Elle lui permet de disposer de droits de vote double au bout de deux ans, de recevoir la convocation aux assemblées et de bénéficier d'une diffusion personnalisée des informations sur le Groupe. Pour inscrire ses titres en nominatif pur, l'actionnaire doit en faire la demande auprès de son intermédiaire financier. Celui-ci prendra contact avec la Société Générale qui assure le service des titres de Nexans. La Société Générale lui adressera les documents nécessaires à cette inscription.

Société Générale
32, rue du Champ de Tir
BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3
Tél. : 0 825 820 000 – Fax : 02 51 85 53 42

Contact

Direction de l'Information financière

Nexans – 8, rue du Général Foy – 75008 Paris

• **Tél.** : +33 (0)1 73 23 84 56

• **Fax** : +33 (0)1 73 23 86 39

•  **N° Vert 0800 898 898**
appel gratuit, France uniquement

• **E-mail** : investor.relation@nexans.com

• **Site Internet** : www.nexans.com

Rapport de gestion



1.	Activité du Groupe en 2009 // p.20
1.1	Résultats consolidés du Groupe Nexans // p.20
1.2	Autres éléments des comptes consolidés // p.28
1.3	Activité et résultats de la société Nexans // p.31
2.	Progrès réalisés et difficultés rencontrées // p.31
3.	Recherche et Développement // p.33
4.	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2009 // p.34
5.	Orientations et perspectives // p.34
6.	Facteurs de risque // p.35
6.1	Risques juridiques // p.35
6.2	Risques liés à l'activité // p.35
6.3	Risques financiers // p.40
6.4	Assurances // p.41
7.	Mandataires sociaux et dirigeants // p.43
7.1	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux // p.43
7.2	Opérations des mandataires sociaux // p.46
7.3	Rémunérations des mandataires sociaux // p.47
8.	Informations concernant la Société et son capital // p.53
8.1	Capital social // p.53
8.2	Répartition du capital et des droits de vote // p.57
8.3	Rachats d'actions // p.58
8.4	Actionnariat salarié // p.58
8.5	Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique // p.58
8.6	Proposition d'affectation du résultat 2009 et dividendes // p.58
8.7	Dépenses et charges non déductibles fiscalement // p.59
8.8	Action Nexans // p.59
9.	Développement durable – Données sociales et environnementales // p.61
9.1	Organisation développement durable // p.61
9.2	Ethique et conduite des affaires // p.61
9.3	Données sociales // p.62
9.4	Données environnementales // p.75
Annexe 1	Résultats financiers au cours des cinq dernières années // p.78
Annexe 2	Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2009 // p.79

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la Société et du Groupe Nexans pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009. Il est établi sur la base des comptes sociaux et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009.

Dans un rapport joint, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Président rend compte, notamment, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place et appliquées dans le Groupe, en particulier dans le domaine de l'information financière et comptable.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris (compartiment A), fait partie de l'indice SBF 120. La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires au 9 décembre 2009 était la suivante : investisseurs institutionnels France (18,9 %), Royaume-Uni (10,3 %), autres Europe (14,1 %), États-Unis (29,7 %), Amérique latine (9,2 %), Reste du monde (1,8 %), actionnaires individuels et salariés (15,6 %), non identifiés (0,4 %).

1. Activité du Groupe en 2009

1.1 Résultats consolidés du Groupe Nexans

1.1.1 Évolution des résultats

Le chiffre d'affaires 2009 s'établit à 5 045 millions d'euros contre 6 799 millions d'euros en 2008, soit un recul de 25,8 %.

Cette baisse s'explique en premier lieu par la forte baisse du prix des métaux non ferreux depuis le troisième trimestre 2008, baisse qui s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'à la fin de l'année 2008 avant d'amorcer une remontée début 2009 mais sans toutefois retrouver les niveaux élevés du premier semestre 2008. En moyenne, les cours de facturation implicite du cuivre et de l'aluminium sont respectivement inférieurs de 26 % et 34 % en 2009 par rapport à 2008. À cours des métaux non ferreux constants⁽¹⁾, le chiffre d'affaires s'élève à 4 026 millions d'euros contre 4 776 millions d'euros en 2008.

Le deuxième facteur explicatif de l'évolution du chiffre d'affaires est la poursuite par le Groupe du recentrage de ses activités fils conducteurs sur ses seuls besoins internes. Ces activités enregistrent ainsi une baisse de leur chiffre d'affaires de plus de 42 % à périmètre et taux de change constants par rapport à 2008 et représentent des ventes externes en 2009 de 216 millions d'euros à cours des métaux non ferreux constants.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires de 2009 a été marqué par d'importantes variations de périmètre avec la consolidation en année pleine des deux acquisitions récentes du Groupe :

Intercond à compter du 1^{er} août 2008 et les activités câbles de Madeco à compter du 1^{er} octobre 2008. Elles contribuent respectivement à hauteur de 25 et 290 millions d'euros au chiffre d'affaires en 2009 à cours des métaux non ferreux constants.

La contribution de l'activité de Santander, cédée fin mai 2008 à la société anglaise B3, a également été retraitée dans les analyses à périmètre comparable. Cette activité représentait, au premier semestre 2008, un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros à cours des métaux non ferreux constants.

À cours des métaux non ferreux constants, à taux de change et périmètre inchangés, le chiffre d'affaires total du Groupe diminue de 18,9 % en 2009 et les seules activités câbles (activités Énergie et Télécom confondues) enregistrent un recul de 17,2 %.

L'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud sont les principales zones affectées par un fléchissement significatif de leurs ventes par rapport à 2008. Dans les zones Asie et MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique), les niveaux de chiffre d'affaires enregistrés en 2009 sont comparables à ceux de 2008.

La marge opérationnelle s'établit à 241 millions d'euros, soit 6,0 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants (et 4,8 % du chiffre d'affaires à cours des métaux courants).

En 2008, la marge opérationnelle s'établissait à 427⁽²⁾ millions d'euros, soit 8,9 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants (et 6,3 % du chiffre d'affaires à cours des métaux courants).

L'EBITDA (marge opérationnelle avant dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles) s'élève à 363 millions d'euros en 2009 (9,0 % du chiffre d'affaires à métaux constants) contre 533⁽²⁾ millions d'euros en 2008 (11,2 % du chiffre d'affaires à métaux constants).

Après des variations significatives en cours d'année, les prix moyens des métaux non ferreux en stock en fin d'année 2009 sont légèrement supérieurs à ceux de fin 2008. Ainsi, l'effet stock-outil au compte de résultat de 2009 représente un profit limité de 18 millions d'euros (net des impacts de réduction du stock-outil, cf. § 1.1.2 Activités non allouées) alors qu'en 2008, il représentait une charge comptable de 165 millions d'euros (sans contrepartie de trésorerie). En effet, en 2008 (année durant laquelle le prix moyen du cuivre avait fortement baissé au dernier trimestre), la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré de fin d'année avait conduit à constater, en comptabilité, l'impact du décalage temporaire entre le cuivre réellement consommé et le cuivre qui est implicitement affecté à la commande par le biais des couvertures. La poursuite de l'application du principe du LIFO (Last In First Out - en vigueur jusqu'en 2004 avant la transition aux normes IFRS) n'aurait pas conduit en 2008 de charge induite liée à ce décalage dans le temps.

(1) Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, Nexans établit également son chiffre d'affaires à cours du cuivre et de l'aluminium constants (Cuivre : 1500 euros / tonne ; Aluminium : 1200 euros / tonne).

(2) Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture des activités fils et câbles du Groupe Madeco et de Intercond :
- la marge opérationnelle 2008 s'élève à 423 millions d'euros,
- l'EBITDA de 2008 s'élève à 532 millions d'euros, et
- le résultat net part du Groupe de 2008 s'élève à 83 millions d'euros. (Voir note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées s'établit à 51 millions d'euros en 2009 contre 135 millions d'euros en 2008. Ce résultat est impacté par 119 millions d'euros de charges au titre des plans de restructuration engagés en 2009.

Compte tenu d'une charge d'impôt de 39 millions d'euros, le résultat net part du Groupe s'élève à 8 millions d'euros en 2009 contre 82⁽¹⁾ millions en 2008.

1.1.2 Analyse par métier

(Données de chiffre d'affaires par origine commentées à cours des métaux non ferreux constants)

• ÉNERGIE

Les ventes du métier Énergie ont atteint 3 381 millions d'euros en 2009, en recul de 12,7 % par rapport à l'année 2008 à taux de change constants. La contribution des acquisitions de 2008 (activités câbles de Madeco et Intercond) représente 254 millions d'euros en 2009 contre 80 millions d'euros en 2008. Le chiffre d'affaires recule ainsi de 17,3 % à périmètre et taux de change constants.

La baisse organique est sensible dans les activités Industrie et Bâtiment où elle excède 20 %. Elle est plus modérée dans les Infrastructures d'énergie (- 8,8 %).

Câbles d'Infrastructures d'énergie :

Le chiffre d'affaires de 2009 est inférieur de 4,6 % à taux de change constants par rapport à 2008. L'apport de chiffre d'affaires complémentaire en 2009 dû aux entrées de périmètre s'élève à 83 millions d'euros, réalisés essentiellement au Brésil, au Pérou et en Colombie.

À périmètre et change comparables, le chiffre d'affaires 2009 affiche une baisse de 8,8 %. Cette décroissance contenue du chiffre d'affaires dans ce domaine démontre la meilleure résistance de ces activités en période de crise, après une année 2008 pourtant marquée par une très forte progression du niveau d'activité.

Le chiffre d'affaires des activités **câbles haute tension** diminue de 7,6 % à périmètre et taux de change constants. Les ventes sur le second semestre sont comparables à celles du premier semestre.

Après une forte croissance en 2008, l'**activité haute tension sous-marine** est quasiment stable en 2009. Le chiffre d'affaires affiche une légère baisse de 5 % par rapport à l'année dernière. Les lignes de production en Europe sont chargées à 100 %. En revanche des difficultés techniques rencontrées sur certains câbles et des pannes de machines fortement sollicitées (compte tenu du taux de charge élevé de l'usine d'Halden) n'ont pas permis de bénéficier totalement de l'ensemble des capacités. L'usine de Tokyo Bay, en coentreprise avec le groupe Viscas, n'a pas bénéficié de la charge attendue en 2009.

La **haute tension terrestre** affiche un chiffre d'affaires 2009 en recul par rapport à 2008. Toutefois, la part correspondant à la production de câbles terrestres (hors génie civil et autres sous-traitances) est en progression.

En 2009, les contrats constitutifs du chiffre d'affaires en haute tension terrestre sont principalement des projets d'interconnexion au Moyen-Orient (Libie Phase II, Qatar phase VIII, Al Saadyat à Abu Dhabi), auxquels s'ajoute un courant d'affaires avec les opérateurs historiques en France, Espagne ou Belgique.

En haute tension sous-marine, ils concernent la fourniture et l'installation de câbles de raccordement de certaines îles au continent à l'exemple de la poursuite de la réalisation de la liaison entre l'île de Hainan et la Chine continentale, du raccordement de l'État de Bahreïn à l'Arabie Saoudite et de l'île tanzanienne de Pemba au continent africain. À ces projets s'ajoute la livraison de câbles ombilicaux ou de systèmes DEH (Direct Electrical Heating).

Par ailleurs, des appels d'offres significatifs ont été remportés, notamment au second semestre 2009. Le carnet de commandes de câbles sous-marins à fin 2009 est ainsi proche de celui à fin 2008. Il est en retrait de 23 % dans les projets terrestres. Au total, il représente respectivement 17 et 13 mois de chiffre d'affaires.

Nexans a conclu avec BP Exploration & Production Inc. un accord-cadre portant sur des projets de câbles ombilicaux en eaux profondes dans le golfe du Mexique, d'une valeur globale estimée à 300 millions de dollars. Une autre commande significative de câbles ombilicaux pour le champ gazier de Tambaù au Brésil a également été obtenue (34 millions d'euros). Le Groupe a aussi remporté les commandes relatives aux raccordements des parcs éoliens de London Array et Lincs au Royaume-Uni, et de Belwind en Belgique, d'une valeur globale d'environ 200 millions d'euros. Nexans a également été choisi pour la fabrication et la pose de câbles d'énergie sous-marins le long des côtes de l'île de la Réunion dans l'océan Indien (35 millions d'euros). Enfin, l'usine de Tottenham en Australie produira le plus long câble souterrain HVAC (courant alternatif haute tension) au monde d'une capacité de 220 kV destiné à la principale station de désalinisation d'eau de mer du pays.

Le chiffre d'affaires réalisé en **câbles moyenne/basse tension** progresse quant à lui de 1,8 % à taux de change constants par rapport à 2008 grâce notamment à l'apport des activités câbles de Madeco.

À périmètre et taux de change constants, le recul est de 7,8 % après une année 2008 forte et un premier semestre 2009 où la baisse était limitée à 4,8 %.

Au second semestre 2009, le profil d'activité est sensiblement identique à celui du premier semestre en Europe et en Amérique du Nord. Les ventes de la zone MERA restent en croissance significative. Les zones Asie et Amérique du Sud, en forte progression au premier semestre, connaissent par contre un ralentissement marqué sur la deuxième partie de l'année.

(1) Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture des activités fils et câbles du Groupe Madeco et de Intercond :
- la marge opérationnelle 2008 s'élève à 423 millions d'euros,
- l'EBITDA de 2008 s'élève à 532 millions d'euros, et
- le résultat net part du Groupe de 2008 s'élève à 83 millions d'euros. (Voir note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

En Europe, les ventes ont diminué de 13,3 % par rapport à 2008, à périmètre et taux de change constants, tendance stable par rapport au premier semestre 2009.

Le chiffre d'affaires dans le domaine des réseaux de distribution a évolué de façon contrastée selon les secteurs d'activités et les pays. Les projets de fermes éoliennes, terrestres ou en eaux peu profondes, ont notamment connu des difficultés de financement en début d'année avant de se redresser. Les pays fortement touchés par la crise ont reporté ou réduit une partie de leurs projets d'investissements (Espagne, Allemagne, Italie, Royaume-Uni...). Les exportations ont suivi la même tendance, notamment à destination des pays où les opérateurs sont très liés aux États (Russie, Dubaï...). En fin d'année, la pression concurrentielle a eu tendance à se renforcer sur les principaux marchés (Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, Italie).

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires à taux de change constants est en retrait de 17,6 % sur l'année, en légère amélioration par rapport au premier semestre.

La demande des clients de l'Ouest canadien est restée soutenue, tandis que la faiblesse du marché résidentiel aux États-Unis a limité les commandes de câbles de distribution. La fermeture de Québec City au premier trimestre et le transfert des machines vers les autres sites du Groupe ont permis de réduire les coûts fixes et de reporter une partie du chiffre d'affaires sur les autres usines nord-américaines.

En Asie-Pacifique, les ventes sont globalement stables (- 2,0 %) par rapport à 2008, à périmètre et taux de change constants.

En Australie, après un premier semestre en forte progression, les ventes au second semestre ont connu un ralentissement, ramenant le chiffre d'affaires 2009 à un niveau comparable à celui de l'année 2008.

En Nouvelle-Zélande, l'absence de projets dans le secteur éolien a continué à peser sur l'activité malgré une progression des facturations au second semestre par rapport au premier.

En Corée, le chiffre d'affaires 2009 a augmenté de 18,5 % par rapport à 2008 grâce à une activité soutenue au premier semestre portée par la demande du principal opérateur national.

Au Vietnam, le chiffre d'affaires est en baisse de 6,7 % par rapport à 2008. Au second semestre, l'amélioration des conditions économiques a permis une reprise des volumes domestiques compensant la baisse des exportations.

Dans la zone MERA, la progression est restée forte. Elle est du même niveau que celle connue au premier semestre (+ 12,4 % à périmètre et taux de change constants) grâce au démarrage des ventes à partir de la nouvelle usine russe. L'ensemble des pays de la zone connaissent en 2009 une progression de leur chiffre d'affaires par rapport à 2008.

Au Maroc, les ventes ont progressé légèrement (+ 1,0 %) malgré un ralentissement des achats de l'opérateur national au second semestre. L'unité poursuit le développement de ses ventes vers l'Afrique de l'Ouest.

En Égypte, la croissance des ventes par rapport à 2008 s'élève à 3,3 %. Dans un contexte de concurrence accrue au Moyen-Orient, les ventes restent soutenues par le développement des infrastructures. L'usine du Caire a fourni ses premières commandes de câbles 66 kV après les investissements réalisés en 2008. Le processus de qualification pour des câbles 220 kV est en cours.

Le Liban continue d'améliorer sa performance malgré les incertitudes liées à la situation politique. Les ventes ont progressé de 13,9 % sur l'année grâce aux investissements des régies publiques dans les réseaux de transport et de distribution. L'export, malgré un carnet de commandes important, a été pénalisé au deuxième semestre par la crise qui a touché certains États du Golfe.

Les ventes directes de la Russie ont progressé tout au long de l'année, avec un réel démarrage en septembre dans un contexte de crise économique profonde. Elles dépassent 11 millions d'euros en 2009 à cours des métaux courants. La crise et la dévaluation du rouble en fin d'année 2008 ont provoqué une baisse des prix de marché affectant la rentabilité de l'usine, qui de ce fait n'a pas encore trouvé son équilibre. Pour la même raison, les activités de négoce de câbles pour le compte des autres unités du Groupe ont été pratiquement suspendues au cours de l'année 2009 et n'ont redémarré qu'au dernier trimestre.

En Amérique du Sud, les ventes de l'usine brésilienne de Lorena (usine de Nexans avant l'acquisition des activités câbles de Madeco) ont connu un ralentissement au second semestre. La croissance organique de la zone est de - 7,6 % par rapport à 2008. Ce ralentissement s'explique par le retard de certains projets de lignes aériennes qui a entraîné une baisse de la charge en fin d'année 2009 susceptible de se prolonger sur les premiers mois de l'année 2010.

Les activités de Ficap au Brésil (acquises en octobre 2008) ont été affectées par la décision des opérateurs de limiter leurs investissements et de réduire fortement leurs stocks. Cette baisse générale des volumes a rendu les conditions de marché très concurrentielles.

Afin de limiter l'impact de ces baisses sur son résultat, le Groupe a lancé deux opérations de restructuration. Au premier semestre, un premier plan de rationalisation de l'outil industriel a été réalisé. Il a permis de recentrer chacune des usines sur ses compétences distinctives. Ensuite, au second semestre, les deux unités juridiques – Ficap et Nexans Brésil – ont été fusionnées conduisant à la réorganisation de leurs départements commerciaux et administratifs.

Au Pérou, après un léger ralentissement des investissements des opérateurs en milieu d'année, les ventes ont repris leur croissance au quatrième trimestre grâce à la réactivation des programmes d'électrification et à un courant d'exportation vers le Venezuela.

En Colombie, la crise économique a été ressentie plus tardivement que dans les autres pays sud-américains. Les ventes au second semestre sont ainsi en retrait par rapport au premier, mais l'unité a réussi à accroître ses parts de marché.

Le chiffre d'affaires en **Accessoires d'énergie** a diminué de 21,1 % à périmètre et taux de change constants par rapport à 2008 en raison notamment de la baisse des ventes sur le marché espagnol fortement affecté par la crise économique. Au deuxième semestre, le ralentissement est de 18,6 % contre 23,4 % au premier semestre ce qui semble indiquer qu'un point bas a été atteint.

Câbles Industriels :

Le chiffre d'affaires de 2009 est inférieur de 18,7 % à taux de change constants par rapport à celui de 2008. L'apport de chiffre d'affaires complémentaire en 2009 dû aux entrées de périmètre s'élève à 48 millions d'euros réalisés pour l'essentiel en Italie, Argentine, Brésil et Chili.

À périmètre et taux de change constants, le repli est de 24,0 % par rapport à 2008, ce qui reflète un net redressement de l'activité faisceaux automobiles au second semestre.

L'impact de la crise s'est rapidement fait ressentir dès la fin de l'année 2008 et s'est accru au premier semestre 2009 sur les marchés à cycle d'investissement court, notamment dans l'automobile, la robotique et la manutention, et particulièrement en Allemagne et en Italie. La résistance de ces activités a été meilleure au premier semestre dans les secteurs de la pétrochimie, de la construction navale et du nucléaire, mais l'absence de grands contrats chez les clients finaux a été particulièrement ressentie au deuxième semestre. Cette forte baisse des volumes a nécessité en 2009, notamment en Europe, le lancement de plans de réduction des coûts.

En revanche, la croissance des volumes s'est poursuivie de façon satisfaisante dans certains secteurs prioritaires, notamment le ferroviaire et l'aéronautique, ou dans les câbles à forte valeur ajoutée pour les projets « off-shore » (Corée). Les investissements se poursuivent à un rythme soutenu chez les grands donneurs d'ordre, confrontés à la nécessité de renouveler des infrastructures et des matériels vieillissants pour abaisser leurs coûts d'exploitation. Enfin, la demande de câbles pour l'industrie minière ou pour les turbines des fermes éoliennes semble redémarrer au quatrième trimestre 2009.

Dans le domaine des faisceaux de câbles, l'activité automobile a vu ses ventes stagner à un point bas au cours du premier semestre puis reprendre après l'été. Les actions immédiates d'ajustement des capacités de production ont permis d'abaisser significativement le point mort, permettant un retour à la rentabilité sur l'année, avec un quatrième trimestre en forte croissance.

Les ventes de **câbles spéciaux pour applications industrielles** reculent de 23,2 % par rapport à 2008, à périmètre et taux de change constants. Pour la première fois en 2009, le quatrième trimestre est en légère croissance par rapport au trimestre précédent.

En Europe, les ventes ont diminué de 26,6 % à taux de change constants par rapport à 2008. Cette évolution s'inscrit dans la continuité du repli constaté fin juin 2009.

La France affiche des ventes en baisse de 31,1 % par rapport à 2008. Comme au premier semestre, les ventes de câbles pour l'industrie pétrolière et gazière sont en retrait. La pression sur les prix s'accroît sous l'effet de la concurrence des câbleurs du Moyen-Orient. En fin d'année cependant, l'augmentation des demandes de cotations témoigne d'une reprise des investissements qui reste à concrétiser, la hausse des cours du pétrole justifiant à nouveau la rentabilité de certains projets. L'équipement des nouvelles centrales nucléaires actuellement à l'étude constitue un relais potentiel de croissance important. Les ventes de câbles pour la construction navale et la manutention sont en retrait au second semestre.

En Allemagne, la croissance organique est de - 28,4 % par rapport à 2008. Le site de Nuremberg est fortement affecté par la baisse des ventes sur le marché de la robotique tandis que le site de Rheydt bénéficie de son positionnement sur les marchés porteurs de l'industrie ferroviaire et de la construction de bateaux de croisière.

La Suède a connu un second semestre 2009 meilleur que les deux semestres précédents, grâce à une reprise des ventes dans le secteur automobile.

Les unités italiennes, positionnées sur le marché de la robotique, ont connu une réduction significative de leur chiffre d'affaires à périmètre comparable.

En 2009, face au changement drastique des conditions de marché, au-delà des efforts de réduction des coûts fixes demandés à l'ensemble des unités de ce segment, le Groupe a lancé des actions significatives de restructurations pour adapter ses usines à la baisse de la charge. Ce fut le cas dès le premier semestre sur les sites de Nuremberg et Rheydt en Allemagne et au second semestre sur les sites de Meun et Lyon en France. Par ailleurs, le site d'Arad en Roumanie, spécialisé dans les câbles pour l'industrie automobile, a été fermé et ses machines ont été transférées vers l'usine de Grimsås en Suède. Enfin, une réorganisation commerciale entre le site de Nuremberg et les unités italiennes de Cabloswiss et d'Intercond a été décidée afin de répondre de façon plus intégrée à la demande en Europe sur le marché de la robotique.

En Asie, les ventes ont progressé de 3,5 % à périmètre et taux de change constants, inversant la tendance du premier semestre 2009 en recul de 5,1 %.

Les ventes de la Corée progressent de 14,5 % par rapport à 2008. En effet, bien que le secteur de la construction navale soit en profonde restructuration dans toute l'Asie, l'unité de Kukdong a acquis des positions de marché fortes auprès de chantiers importants en Corée, au Japon et à Singapour, et a bénéficié d'un carnet de commandes significatif en 2009. L'unité a continué à recevoir de nouvelles commandes pour des constructions de navires et de plateformes à fort contenu technologique dans un marché toutefois très concurrentiel. Les ventes de câbles pour l'industrie automobile ont fléchi comme ailleurs dans le monde en 2009 malgré une reprise au second semestre liée au succès des nouveaux modèles de certains clients du Groupe.

La Chine a connu une diminution de ses ventes de 10,4 % par rapport à 2008. Après un premier semestre en recul, les ventes de câbles pour la construction navale, l'industrie ferroviaire et le secteur de la maintenance ont progressé au second semestre.

En Australie, le chiffre d'affaires est en baisse de 18,5 % sous l'effet du report en 2010 de la réalisation des principaux projets en cours (mines, énergie éolienne).

Dans la zone MERA, les ventes ont diminué de 39,5 % à périmètre et taux de change constants. Le Maroc affiche des ventes réduites de moitié par rapport à 2008 en raison de la baisse marquée de la demande des constructeurs automobiles pour les marchés français et espagnol au premier semestre, malgré une reprise au quatrième trimestre. Les investissements engagés en 2008 ont permis à l'unité de réaliser en octobre ses premières ventes de câbles pour le marché aéronautique.

En Turquie, la demande reste faible en câbles d'instrumentation pour les industries pétrolières et la construction navale, expliquant un recul du chiffre d'affaires de 29,1 % par rapport à 2008.

En Amérique du Sud, à taux de change constants, le chiffre d'affaires progresse très fortement sous l'effet de l'acquisition des activités câbles de Madeco.

Au Brésil, l'activité est cependant faible depuis le deuxième trimestre 2009. Après avoir terminé les contrats en cours dans le secteur des plateformes pétrolières, l'activité est restée atone jusqu'en fin d'année où les prises de commandes semblent s'améliorer.

Au Chili, les ventes progressent au second semestre grâce à la reprise des investissements dans le secteur minier.

Les ventes de **câbles électroniques pour l'industrie** sont en recul de 15,6 % par rapport à 2008 à taux de change constants.

En France, l'activité a été marginalement affectée par la baisse des cadences de production dans l'aéronautique. Les carnets de commande des clients garantissent plusieurs années de production.

Toutefois, aux États-Unis, l'usine d'Elm City affiche des ventes en repli de 26,7 % par rapport à 2008 en raison d'un fort ralentissement industriel.

Les ventes de la Chine ont diminué de 18,8 % en 2009 en raison de la moindre demande des grands équipementiers télécoms.

Le chiffre d'affaires de l'activité **faisceaux** a poursuivi sa décroissance dans la continuité du deuxième semestre 2008 et ce jusqu'en juillet 2009. Aux troisième et quatrième trimestres, en revanche, les volumes ont progressé respectivement de 9,4 % et 9,6 % d'un trimestre sur l'autre. Ainsi, après avoir affiché un recul de plus de 42 % à fin juin, le retrait n'est plus que de 30,2 % à fin décembre.

Le redressement significatif des ventes au second semestre sur le marché automobile (84 % du chiffre d'affaires de l'activité des faisceaux en 2009), associé aux restructurations importantes menées dès la fin de l'année 2008, a permis d'effacer au second semestre les pertes opérationnelles de la première partie de l'année. Les effectifs de l'activité ont ainsi retrouvé à fin décembre 2009 un niveau supérieur à celui de l'an passé pour accompagner le rebond des volumes.

Sur le segment des harnais pour les véhicules industriels et ferroviaires, les ventes sont en repli de 29,7 %.

Câbles Bâtiment :

Le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires en 2009 inférieur de 21,9 % à taux de change constants par rapport à celui de 2008. L'apport en chiffre d'affaires complémentaire dû aux entrées de périmètre s'élève à 43 millions d'euros réalisés au Brésil, au Pérou et au Chili.

La baisse est de 26,4 % à taux de change et périmètre constants. La réduction des volumes s'est poursuivie au second semestre en Europe, en Amérique du Nord et en Australie. Dans la zone MERA, les ventes au second semestre sont équivalentes à celles du premier semestre. Dans un contexte de réduction importante des volumes, la pression sur les prix s'est accrue dans certains pays en fin d'année mais le Groupe a poursuivi sa politique de défense de ses marges. Enfin, en Allemagne, la persistance d'un marché fortement dégradé, tant en raison des niveaux de prix que des volumes, a conduit le Groupe à décider la fermeture de son site de Vacha.

En Europe, les ventes ont reculé de 28,3 % par rapport à l'année 2008.

Une partie de cette baisse s'explique par le retrait partiel du Groupe des marchés irlandais en 2008 et allemand en 2009 en raison de leur niveau de prix structurellement bas. Corrigé de cet impact, le recul se limiterait à 24,5 % et la baisse du chiffre d'affaires aurait cessé au quatrième trimestre 2009.

Trois pays européens affichent des réductions de 30 à 50 % de leur chiffre d'affaires : l'Allemagne, l'Espagne et la Grèce. En Espagne, pays très marqué par l'éclatement de la bulle immobilière, les prix et les volumes poursuivent leur baisse au second semestre. En revanche, la Grèce a connu une amélioration notable de ses ventes au quatrième trimestre.

La France, qui représente 45 % des ventes de la zone Europe, affiche un recul de ses ventes domestiques de 20,3 % et une plus forte baisse de ses exportations. Au deuxième semestre, la pression sur les prix s'accroît mais le Groupe s'efforce d'en limiter l'impact. Des actions de réduction de coûts ont été lancées notamment au travers du plan de restructuration de Nexans France annoncé en septembre 2009. Le Benelux et les pays scandinaves font preuve d'une meilleure résistance face à la crise avec des baisses de chiffre d'affaires comprises entre 8 % et 16 %. À l'exception de la Belgique où les marges se sont légèrement érodées au second semestre, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège conservent une profitabilité opérationnelle supérieure à la moyenne en Europe.

En parallèle, le Groupe poursuit le développement de ses gammes de produits résistants au feu afin de se différencier de la concurrence et de préserver ses marges. La gamme Alsecure® Premium a ainsi été déployée dans plusieurs pays. Elle s'appuie notamment sur la nouvelle technologie INFIT™, développée par le centre international de recherche du Groupe en étroite partenariat avec les équipes de R&D australiennes.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires est en baisse de 28,2 % par rapport à 2008.

Les volumes sont stables sur le marché canadien où le Groupe garde des positions solides. Le segment des câbles pour le bâtiment industriel est resté porteur tandis que les secteurs résidentiel et commercial ont connu une certaine pression sur les prix, la baisse du dollar américain par rapport au dollar canadien renforçant par ailleurs la concurrence des exportateurs américains au Canada.

Aux États-Unis, le marché résidentiel a été caractérisé par une pression concurrentielle accrue tandis que les volumes et les marges des segments industriel et commercial ont un peu mieux résisté.

En Australie, les ventes de câbles destinés au marché des distributeurs et grossistes ont diminué de 19,2 % par rapport à l'année 2008. Après la baisse de la demande au premier semestre, Olex est resté très vigilant sur ses niveaux de marge au second semestre. Pour mieux servir le marché, un plan industriel a été mis en œuvre, avec pour objectif de réduire les coûts de production et d'améliorer la performance industrielle et la réactivité du site de Lilydale.

Dans la zone MERA, les ventes sont en retrait de 11,0 %.

Le Liban a réalisé un chiffre d'affaires comparable à celui de 2008, porté par la demande liée à la reconstruction du pays.

La Turquie, après avoir conservé durant les trois premiers trimestres un bon niveau d'activité grâce au développement de produits de spécialités (câbles sans halogènes par exemple), a connu au quatrième trimestre un ralentissement marqué de son activité sur le marché domestique.

En Amérique du Sud, les évolutions sont contrastées suivant les pays.

Le Brésil a réalisé un chiffre d'affaires au second semestre en légère baisse par rapport à celui de la première partie de l'année. Les programmes de construction de logements sociaux lancés par le gouvernement n'ont pas suffi à compenser l'effet de la réduction des stocks menée par les distributeurs. La pression concurrentielle s'est accentuée, elle a nécessité une défense des parts de marché menée au détriment des marges.

Au Chili, la fin des investissements publics au second semestre a conduit à une baisse des ventes.

Au Pérou, en revanche, la demande est restée forte, portée par des programmes de logements sociaux ainsi que par la vente de câbles sans halogènes pour les bâtiments publics.

La marge opérationnelle du métier Énergie s'élève à 229 millions d'euros en 2009, soit 6,8 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants, contre 402 millions d'euros en 2008 (10,2 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants). Les acquisitions des activités câbles de Madeco et d'Intercond y ont contribué cette année à hauteur de 23 millions d'euros contre 11 millions d'euros en 2008.

La réduction du taux de marge opérationnelle est essentiellement

due à la réduction des volumes notamment sur les marchés de l'Industrie et du Bâtiment et à une moindre absorption des frais fixes. Les efforts du Groupe pour mettre en place une stratégie tarifaire ont permis au Groupe de conserver un taux de marge commerciale quasi inchangé par rapport à 2008. Face à la baisse généralisée des volumes, toutes les unités ont lancé des programmes de réduction de coûts. Les frais fixes du métier Énergie en 2009 sont en recul de plus de 5 % par rapport à 2008 à périmètre et taux de change constants et de près de 10 % pour les deux segments principalement concernés par les plans de réduction des coûts (Industrie et Bâtiment).

La baisse de rentabilité a affecté en premier lieu les câbles pour l'Industrie dont la marge opérationnelle est légèrement positive en 2009 : 0,7 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants contre 7,0 % en 2008. En 2009, l'activité de câbles spéciaux pour applications industrielles est en perte en Europe en raison de la forte baisse des volumes sur certains segments comme l'automobile, la robotique, ou la pétrochimie. Ceci a conduit à la fermeture de l'usine d'Arad en Roumanie, aux restructurations des sites allemands de Nuremberg et Rheydt ainsi qu'à l'annonce de réduction d'effectifs en France sur les sites de Lyon et Meun. L'activité de faisceaux, majoritairement destinée au marché de l'automobile, a renoué avec la profitabilité au second semestre 2009 grâce aux restructurations menées dès la fin 2008. Enfin, l'activité de câbles électroniques pour l'industrie, positionnée notamment sur le segment de l'aéronautique, conserve une marge opérationnelle supérieure à 4 %.

Les câbles pour le Bâtiment ont dégagé un taux de marge opérationnelle de 5,3 % contre 10,4 % en 2008. La forte baisse de volume dans certains pays explique cette réduction. La marge brute s'est maintenue à 29,8 % en 2009 contre 31,4 % en 2008 grâce à l'impact limité des baisses de prix de vente. Les actions d'économies engagées ont permis de réduire les frais fixes de cette activité de 10,4 % à périmètre constant par rapport à 2008. Ceci a été réalisé notamment au travers de deux fermetures de sites : celle d'Athlone en Irlande en 2008 qui trouve son plein effet en 2009, celle de Vacha en Allemagne qui permettra en 2010 de mettre un terme aux pertes importantes connues en 2009 sur cette activité.

Le marché des Infrastructures d'énergie présente un taux de marge opérationnelle de 10,0 % en 2009, en légère amélioration par rapport à fin juin, contre 11,7 % en 2008. Les situations varient selon les sous-segments : stabilité de la profitabilité en basse et moyenne tension (53 % des ventes) et situation contrastée entre les sous-segments de la haute tension terrestre et sous-marine.

• TÉLÉCOM

Les ventes de câbles télécoms se sont élevées à 406 millions d'euros en 2009, en baisse de 20,2 % à change constant par rapport à 2008. La contribution des activités câbles de Madeco au chiffre d'affaires 2009 du métier Télécom s'élève à

15 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2008. L'usine de Santander cédée en mai 2008 contribuait à hauteur de 24 millions d'euros au chiffre d'affaires 2008.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires recule de 18,4 % par rapport à 2008.

La stabilité des activités télécoms cuivre, où le Groupe maintient sa présence sur certaines niches après la cession de l'usine de Santander, contraste avec la baisse des ventes dans les activités en fibre optique et composants (liée au ralentissement des investissements de certains opérateurs télécoms européens), et en câbles pour réseaux locaux (fortement corrélée à l'activité du Bâtiment).

Infrastructures télécoms :

Les ventes ont diminué de 11,2 % à taux de change et périmètre constants.

L'Europe, qui représente plus de 85 % des ventes du Groupe sur ce marché, a connu une baisse de chiffre d'affaires de 11,0 % par rapport à 2008.

Une nouvelle ligne de produits consacrée aux Câbles à Fibre Optique et aux Composants a été créée en 2009. Elle regroupe les sociétés Opticable et Nexans Interface et vise à proposer une offre produits et systèmes sur le marché FTTH (Fiber To The Home) en Europe. En France, l'année 2009 a été marquée par un ralentissement des investissements des opérateurs télécoms qui a fortement impacté les ventes d'accessoires. En Belgique, Opticable affiche un chiffre d'affaires 2009 en léger recul par rapport à l'année précédente et poursuit ses investissements dans le cadre de la société commune créée avec Sumitomo Electric Industries (SEI) en 2009.

En Allemagne, les ventes n'ont baissé que de 4,3 %. La demande de câbles DuoTrack® pour l'équipement ferroviaire est restée forte, la fourniture de câbles à isolation papier reste significative.

Le Groupe a intensifié en 2009 ses efforts commerciaux auprès des opérateurs locaux de certains pays (Norvège, Suède) auxquels il livre à la fois des câbles cuivre destinés à la maintenance des installations existantes et des câbles à fibre optique pour accompagner le développement des boucles locales qui se poursuit en Europe du Nord.

Le ralentissement des ventes est de l'ordre de 20 % en Asie (Corée et Vietnam) et de 8 % dans la zone MERA (Maroc et Liban) où le Groupe poursuit une stratégie locale de complément de gamme.

En Amérique du Sud, le Brésil a connu une contraction de ses ventes au second semestre, les opérateurs ayant reporté leurs investissements. Au Pérou, la perte d'un appel d'offres du principal opérateur a entraîné une baisse de facturation sur la deuxième partie de l'année.

Réseaux locaux :

Après un fort retrait au premier semestre (- 26,3 %) et un léger rebond en Amérique du Nord au deuxième semestre, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires en baisse de 23,1 % par rapport à 2008 à périmètre et taux de change constants.

En Europe (32 % des ventes du segment en 2009), les volumes ont reculé de 27,2 %. L'activité systèmes de Nexans Cabling Solutions, en Belgique, enregistre un recul de 23,4 % dû à la forte réduction des projets au Moyen-Orient et en Europe centrale ainsi qu'à la contraction des ventes au Royaume-Uni dans le secteur financier. En France, en revanche, les ventes de solutions pour les centres de données affichent une bonne résistance.

Les ventes de câbles de l'usine de Fumay en France reculent de 34 % par rapport à 2008. Cette baisse est à l'origine de la décision de réduire les effectifs sur ce site dans le cadre du plan de restructuration de Nexans France.

Aux États-Unis (49 % des ventes du segment), les ventes ont diminué de 25,0 % par rapport à 2008. Outre la baisse de la demande, cette diminution s'explique également par la forte réduction des stocks de la distribution au cours du premier semestre. Les prix restent stables et la demande en produits à haute valeur ajoutée (câbles 10Gbit) se maintient à un bon niveau.

En Asie, le chiffre d'affaires est en progression de 10,4 % par rapport à 2008 grâce à l'augmentation de 17,7 % des ventes en Corée. La baisse des marges consécutive aux investissements menés par certains concurrents en câbles de catégorie 6 est compensée par la progression des ventes de systèmes. En Chine, le chiffre d'affaires est en légère progression par rapport à 2008 grâce à un meilleur second semestre.

En Turquie, les ventes de câbles LAN vers l'Europe enregistrent un recul de 17,5 % par rapport à 2008.

Au Brésil, le chiffre d'affaires est en baisse de 26,4 %.

La marge opérationnelle du métier Télécom s'élève à 23 millions d'euros en 2009, soit 5,5 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants contre 41 millions d'euros soit 8,0 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants en 2008.

Le taux de marge opérationnelle des Infrastructures télécoms progresse de 4,6 % en 2008 à 8,7 % en 2009. En effet, les activités de câbles cuivre, à l'équilibre opérationnel en 2008, améliorent très sensiblement leur rentabilité en raison d'une plus grande sélectivité dans le choix des projets et de leur présence sur des niches profitables. En fibre optique, les ventes de câbles de certaines petites unités restent très profitables tandis que la nouvelle ligne de produits dédiée aux câbles et composants pour le marché FTTH connaît une réduction de sa rentabilité en raison de la forte baisse des volumes de Nexans Interface.

La marge opérationnelle des Réseaux locaux passe de 10,6 % en 2008 à 2,9 % en 2009. Elle reste positive sur l'ensemble des zones à l'exception de l'Europe impactée par les résultats négatifs de l'usine de Fumay.

• FILS CONDUCTEURS

Les ventes de Fils Conducteurs s'élèvent à 216 millions d'euros en 2009. À taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires diminue de 42,8 % par rapport à 2008 conformément à la tendance du premier semestre. Les activités Fils Conducteurs rachetées au Groupe Madeco en 2008 contribuent au chiffre d'affaires pour 41 millions d'euros en 2009 contre 15 millions d'euros en 2008, à cuivre constant.

En Europe, pour faire face à la réduction des volumes sur un marché surcapacitaire, le Groupe a annoncé en septembre 2009 la fermeture de la coulée continue et de la tréfilerie de Chauny (France).

Fil machine :

La réduction du chiffre d'affaires est de 49,7 % par rapport à 2008, à taux de change et périmètre constants.

En France, les ventes ont baissé de 70 %.

En Amérique du Nord, les ventes ont diminué de 38,6 %. L'unité est désormais dimensionnée pour une production de 130 000 tonnes par an, dont un tiers est réalisé « en transformation ».

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires au second semestre est comparable à celui du premier, la baisse des ventes au Chili étant compensée par de meilleurs volumes au Pérou.

Fils conducteurs nus :

La baisse des ventes est de 24,6 % à taux de change et périmètre constants.

En France, la baisse a atteint 54,4 %.

En Allemagne, la baisse du chiffre d'affaires est de 16,5 % par rapport à 2008 contre une baisse de 28,8 % au premier semestre. Le Groupe a en effet profité en fin d'année du redémarrage du secteur automobile auquel il destine une partie de ses fils conducteurs spéciaux.

Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires de 2009 est comparable à celui de 2008 grâce à la demande des câbleurs britanniques dont la compétitivité a été favorisée pendant l'année par la faiblesse de la livre sterling face à l'euro.

Fils émaillés :

L'activité brésilienne connaît une amélioration de ses ventes au second semestre portée par les mesures gouvernementales de relance de la consommation dont ont profité les secteurs de l'électroménager et de l'automobile.

La marge opérationnelle du métier Fils Conducteurs

est passée d'une perte de 2 millions d'euros en 2008 à un résultat positif de 1 million d'euros en 2009.

Suite à l'arrêt de la production à Chauny et à la concentration des tonnages sur les autres équipements du Groupe, les unités de fils conducteurs qui restent en activité retrouvent une rentabilité positive au second semestre.

• ACTIVITÉS NON ALLOUÉES

Les métiers supportent chacun une quote-part des coûts de fonctionnement de la Holding (appelés frais centraux) en proportion de leur niveau d'activité. La contribution des métiers à la couverture des frais centraux est inférieure en 2009 à celle de 2008 compte tenu de la baisse d'activité.

Par ailleurs, certains produits ou dépenses ne sont pas directement rattachables à une activité opérationnelle spécifique et à ce titre ne sont pas alloués au métier. Ainsi, fin 2009, le Groupe a supporté des charges exceptionnelles en liaison avec l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et à celle d'autres producteurs de câbles. D'autre part, le Groupe a lancé en 2009 un ensemble d'actions visant à améliorer son niveau de besoin en fonds de roulement notamment au travers d'une accélération de la rotation de ses stocks de métaux non ferreux.

Ces actions, ainsi que l'adaptation à un environnement de forte baisse d'activité, ont permis au Groupe de réduire de façon significative ses stocks de métaux non ferreux, y compris de stock-outil. La réduction du stock-outil s'est traduite par un effet positif de 37 millions d'euros au niveau de la marge opérationnelle en 2009 dont la contrepartie se trouve sur la ligne « stock-outil » du résultat opérationnel. Le stock-outil est en effet retenu à sa valeur historique au niveau de la marge opérationnelle, plus basse que sa valeur de revente. (Voir note 1.i. de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2009, la marge opérationnelle des activités non allouées s'établit à - 11 millions d'euros, comparativement à - 13 millions d'euros en 2008.

1.2 Autres éléments des comptes consolidés

1.2.1 Effet stock-outil

L'effet stock-outil au 31 décembre 2009 est positif de 18 millions d'euros (net des impacts de réduction de volume, cf. §1.1.2 Activités non allouées) alors qu'il était négatif de 165 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Cet effet correspond à l'impact mentionné plus haut (paragraphe 1.1.1 Évolution des résultats) de la valorisation du stock-outil au coût moyen pondéré.

L'effet stock-outil est exclu du calcul de la marge opérationnelle, dans laquelle les variations de stocks sont comptabilisées sur la base du coût de remplacement conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

1.2.2 Dépréciations d'actifs nets

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles.

Sur l'exercice 2009, la charge nette est de 21 millions d'euros. Les fortes baisses d'activité associées à la crise ont entraîné une revue des perspectives pour les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) suivantes :

- Dans le domaine des câbles d'énergie pour l'Industrie, l'UGT regroupant les sociétés Cabloswiss et Intercond en Italie a enregistré une dépréciation partielle de son goodwill. L'impact correspondant représente près de la moitié de la charge nette de l'exercice.
- L'UGT des activités « Faisceaux » avait aussi déprécié partiellement son goodwill au premier semestre 2009 (5 millions d'euros). Malgré les signes de redressement sur le dernier trimestre 2009, cette dépréciation n'a pu être reprise en application de l'interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation ».

Le solde des réductions de valeur porte sur les investissements, principalement de maintenance, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives actuelles ne permettent pas le reversement de cette position (essentiellement la métallurgie).

En 2008, la charge nette de 19 millions d'euros correspondait pour l'essentiel à la dépréciation complète des immobilisations corporelles de l'UGT du Vietnam (9 millions d'euros) et comme en 2009 à la dépréciation des investissements de maintenance réalisés dans des UGT déjà totalement dépréciées au cours des exercices précédents, notamment la métallurgie et les câbles d'énergie en Italie.

1.2.3 Restructurations

Les charges de restructurations se sont élevées à 119 millions d'euros en 2009 (voir détail des coûts en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés) contre 22 millions d'euros en 2008. Les plans de restructurations 2009 ont concerné environ 1 800 personnes dont pratiquement 1 000 ont effectivement quitté le Groupe à la date du 31 décembre 2009. Tous ces plans ont été accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

En Europe, au premier semestre, le Groupe a poursuivi l'adaptation de sa capacité de production de **faisceaux** destinés au marché de l'automobile par la fermeture de deux ateliers d'assemblage en République tchèque. L'usine de production de **câbles pour l'automobile** d'Arad en Roumanie a également été fermée pour un coût de 6 millions d'euros ; une partie de ses clients est désormais servie par d'autres unités du Groupe.

Sur le marché du **Bâtiment**, après la fermeture d'Atlone en Irlande en 2008, le Groupe a fermé l'usine allemande de Vacha pour un coût global de 19 millions d'euros. En effet, les différentes mesures prises au cours des années précédentes n'ont pas permis au site de renouer avec l'équilibre (ne serait-ce qu'au niveau du résultat opérationnel). Par ailleurs, la position concurrentielle de l'usine sur le marché domestique allemand ne permettait pas d'envisager un retour à une situation profitable à moyen terme. En Allemagne, d'autres actions d'ajustement des structures et des capacités aux niveaux d'activité ont été menées dans plusieurs unités pour un montant de 14 millions d'euros afin de répondre à la baisse significative des marchés des câbles pour les segments de l'automobile et de la machine-outil notamment. Au total, en 2009, 258 personnes ont quitté le Groupe au titre des restructurations en Allemagne.

Au second semestre, en France, la fermeture du site de Chauny a été annoncée avec l'arrêt de la coulée continue et de l'atelier de tréfilage. Par ailleurs, des réductions d'effectifs ont aussi été annoncées sur les principaux sites de production des activités de câbles industriels et de câbles LAN. 383 personnes sont concernées. Le coût global de restructuration en France, y compris les coûts non monétaires, s'élève au 31 décembre 2009 à 56 millions d'euros.

Ailleurs en Europe, et pour les mêmes raisons, des actions similaires ont été lancées dans plusieurs pays.

En Amérique du Nord, le Groupe a procédé à la fermeture de l'usine de Québec pour faire face à la forte baisse de la demande. Nexans a redéployé une partie des équipements de l'outil de production de l'usine de Québec sur d'autres sites. Cette fermeture s'est traduite par le départ d'un peu moins d'une centaine de personnes et a représenté un coût de restructuration d'environ 7 millions d'euros en 2009.

En Amérique du Sud, la principale restructuration a concerné le Brésil où Nexans Brésil et Ficap ont été fusionnées. Les productions ont été rationalisées entre les différents sites industriels. L'ensemble de ces actions a donné lieu au départ d'environ 300 personnes, pour une charge de 3 millions d'euros.

1.2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux

Le Groupe utilise des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour couvrir son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium et, dans une moindre mesure, plomb).

La forte volatilité des cours des métaux non ferreux a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de « couverture de flux de trésorerie », au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes de cuivre notamment), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement similaire à celui des instruments de change qualifiés en comptabilité de couverture de trésorerie : la part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres, alors que la part « inefficace » est comptabilisée sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert (c'est-à-dire l'achat de cathodes de cuivre par exemple) affecte le résultat.

À fin décembre 2009, seules quelques unités ne remplissent pas encore les conditions permettant de qualifier leurs dérivés en instruments de couverture. Pour ces dernières, l'impact de la variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux est reporté sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat.

1.2.5 Plus et moins-values sur cession d'actifs

Ce poste affiche une plus-value de 17 millions d'euros correspondant à une plus-value de 15 millions d'euros réalisée sur la cession de bâtiments et à une plus-value de 2 millions d'euros réalisée sur la cession de 40 % des titres d'Opticable.

1.2.6 Résultat financier

La charge financière nette totale s'élève à 102 millions d'euros en 2009 contre 79 millions d'euros en 2008.

Le coût de l'endettement net a augmenté de 9 millions d'euros en raison de l'effet année pleine de l'acquisition en octobre 2008 des activités câbles de Madeco, de la réduction de la rémunération des placements à court terme à taux variables et de la souscription de la nouvelle OCEANE en juin 2009 (voir note 24 des états financiers). La croissance des excédents de trésorerie conduit à une réduction de l'endettement net de près de 400 millions d'euros au 31 décembre 2009 par rapport à un an plus tôt.

Les autres charges financières ont quant à elles augmenté de 14 millions d'euros, principalement suite à l'augmentation de la composante financière du coût des engagements de pensions et à une dégradation du résultat de change.

1.2.7 Impôt

En 2009, la charge d'impôt s'élève à 39 millions d'euros, contre 50 millions d'euros en 2008. La charge d'impôt est fortement pénalisée par la dépréciation d'actifs d'impôts différés comptabilisés les exercices précédents et par la non-reconnaissance de nouveaux actifs d'impôts différés sur les pertes encourues en 2009 dans certains pays notamment au titre des charges de restructuration. Le taux effectif d'impôt sur les entités bénéficiaires au 31 décembre 2009 s'élève à 21,4 % contre 26,4 % à fin décembre 2008.

1.2.8 Principaux flux financiers de la période

En 2009, Nexans a dégagé une capacité d'autofinancement opérationnelle de 443 millions d'euros (y compris la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel). Celle-ci a notamment permis de financer des dépenses d'investissements nettes de 156 millions d'euros et le versement du dividende Groupe de 57 millions d'euros. Le montant des charges de restructurations ayant donné lieu à décaissement en 2009 est de 44 millions d'euros. Enfin la totalité des 140 millions d'euros d'appels de marge versés en 2008 aux brokers, auprès de qui sont passés les ordres de couvertures sur les métaux non ferreux, ont été remboursés au premier semestre 2009.

La baisse du besoin en fonds de roulement net a permis de dégager 250 millions d'euros de trésorerie en 2009. L'impact de la variation du prix des métaux non ferreux a été marginal sur le besoin en fonds de roulement, qui a baissé dans une proportion plus importante que le chiffre d'affaires grâce aux actions de gestion engagées par le Groupe en 2009. En effet, le besoin en fonds de roulement opérationnel moyen (clients, stock et fournisseurs) du dernier trimestre représente 19,8 % du chiffre d'affaires annualisé du trimestre de référence, à cuivre courant, contre 22,5 % pour la même période en 2008.

Au total, l'endettement net du Groupe s'élève à 141 millions d'euros au 31 décembre 2009, en réduction de 395 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008.

1.2.9 Bilan

Le bilan au 31 décembre 2009 fait apparaître :

- Des capitaux propres part du Groupe de 1 876 millions d'euros, en hausse de 298 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008, en raison principalement de la mise au marché des couvertures métal et d'écarts de conversion sur le change positif ;
- Une dette nette de 141 millions d'euros. L'endettement net représente un « gearing » (dette nette/capitaux propres totaux) de 7,4 % ;
- Un besoin en fonds de roulement de 908 millions d'euros ;
- Des provisions pour risques et charges (y compris les provisions pour pensions) de 490 millions d'euros en augmentation de 69 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008 (avant prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture des activités fils et câbles de Madeco et Intercond) du fait essentiellement des provisions pour restructuration ;
- Un actif immobilisé, hors impôts différés actifs, de 1 693 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 525 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le poste « goodwill » est en réduction de 65 millions d'euros qui correspondent essentiellement à l'allocation des goodwill des activités câbles de Madeco et d'Intercond finalisée au deuxième semestre 2009. Concernant les activités câbles de Madeco, le montant de la survaleur reste soumis à ajustement final sur la base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008. En effet, le 9 juillet 2009, Madeco a notifié Nexans de sa décision d'initier une procédure d'arbitrage en rapport avec l'ajustement du prix ; le montant contesté par Madeco est inférieur à 30 millions USD ;
- Des actifs détenus en vue de la vente ramenés à 1 million d'euros, montant équivalent à celui de 2008. Au 30 juin 2009, le Groupe avait appliqué la norme IFRS 5 à l'activité Métallurgie Amérique du Nord (Canada). Les conditions suspensives de l'accord de vente, relatives d'une part au financement de l'opération et d'autre part à la mise en place de contrats d'approvisionnement en cuivre impliquant des tiers, n'ayant pas été levées, le Groupe a mis un terme à ses discussions avec l'acheteur pressenti.

1.2.10 Autres faits marquants de l'exercice

a) Entrée en fonctions du nouveau Président-Directeur Général de Nexans

La nomination de Frédéric Vincent en tant que nouveau Président-Directeur Général de Nexans est effective suite à l'Assemblée Générale du 26 mai 2009. Frédéric Vincent succède à Gérard Hauser, qui quitte la présidence du Groupe mais conserve son mandat d'administrateur jusqu'en mai 2010. Ce passage de témoin conclut un processus de transition amorcé dès 2006 ; Frédéric Vincent avait alors été nommé Directeur Général Délégué.

Le nouveau Président-Directeur Général de Nexans a procédé à un remaniement de l'organisation de la Direction du Groupe pour permettre une réactivité plus importante face à des enjeux liés à l'évolution de l'industrie du câble et à la conjoncture. Il est ainsi créé, à compter du 1^{er} juin 2009, un Comité de Direction resserré qu'il préside. Ce dernier a pour mission générale de gérer le Groupe ainsi que de définir et piloter sa stratégie.

Le Comité de Direction réunit autour du Président :

- Frédéric Michelland, nommé Directeur Général Adjoint Administration et Finance ;
- Pascal Portevin, Directeur Général Adjoint en charge des politiques Marketing et Innovation du Groupe. Les zones Moyen-Orient Russie Afrique, Asie-Pacifique, Amérique du Nord et Amérique du Sud lui rendent compte ;
- Yvon Raak, Directeur Général Adjoint, en charge de la Direction Industrielle et Logistique du Groupe. La zone Europe lui rend compte.

Le Comité Exécutif constitué du Comité de Direction, des directeurs fonctionnels et des patrons de zone représente l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe.

b) Signature d'un accord de coopération avec Polycab

Nexans a annoncé le 3 mars 2009 la signature avec Polycab, le leader du marché du câble en Inde, d'un accord définitif portant sur la création d'une société commune détenue majoritairement par Nexans (50 % du capital + 1 action) et dont la gestion s'effectuera en étroite coordination avec le partenaire indien.

Cette coentreprise, dont le siège social sera basé à Vadodara dans l'État du Gujarat, couvrira la fabrication et la commercialisation de câbles industriels dédiés à la construction navale, la manutention, l'industrie minière, le matériel ferroviaire, l'énergie éolienne et la production de câbles d'énergie haute et moyenne tension terrestre.

Grâce à cet accord, Nexans s'est adossé à un partenaire d'une grande qualité afin d'assurer le succès de sa première implantation industrielle sur le marché indien, mais aussi de favoriser le développement futur du Groupe dans ce pays où les opportunités de croissance sont considérables. Cet accord s'inscrit dans la stratégie de développement de Nexans qui vise à accroître son leadership dans les métiers de l'énergie et sa présence dans les économies émergentes.

Le volet industriel qui comprend la construction d'une nouvelle usine a été immédiatement engagé et se déroulera sur une période de 24 mois environ. Le montant total de l'investissement devrait représenter un peu moins de 50 millions d'euros. L'activité de la société commune devrait débuter fin 2011. Les incidences de cette nouvelle entité sur les comptes consolidés 2009 du Groupe sont non matérielles.

c) Émission d'OCEANE 4 % 2016

Nexans a émis, le 23 juin 2009, une nouvelle obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance du 1^{er} janvier 2016 pour un montant de 212,6 millions d'euros représenté par 4 000 000 OCEANE d'une valeur nominale de 53,15 euros.

Cette valeur nominale faisait apparaître une prime de 30 % par rapport au cours de référence de l'action Nexans sur le marché Euronext Paris, soit 40,89 euros.

Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou d'actions existantes Nexans à raison d'une action pour une obligation sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Les obligations porteront intérêt à un taux annuel de 4 % et seront remboursées au pair, soit 53,15 euros par obligation, le 1^{er} janvier 2016. Les obligataires auront néanmoins la faculté de demander le remboursement anticipé des obligations, le 1^{er} janvier 2015.

L'Autorité des Marchés Financiers a apposé sur le prospectus relatif à cette émission le visa n° 09-187 en date du 15 juin 2009.

L'objectif principal de cette émission était de permettre à Nexans d'allonger la maturité de sa dette et d'accroître sa flexibilité financière. Le produit net de l'émission est alloué au financement des besoins généraux du Groupe et peut, le cas échéant, être mobilisé en tout ou partie, pour financer des projets de développement spécifiques.

(Voir également, concernant les OCEANE 4 % 2016, le paragraphe 8.1 du présent Rapport de gestion : Informations sur la Société et son capital).

1.3 Activité et résultats de la Société Nexans

Nexans a mis fin, en octobre 2008, à son activité de financement intragroupe et de gestion centralisée de la trésorerie. Cette activité est exercée depuis cette date par une société exclusivement dédiée à cet effet, la Société Nexans Services.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 14 498 088 euros et correspond essentiellement à la facturation du coût des prestations rendues aux filiales du Groupe. Le résultat net ressort en gain à 61 742 534 euros (contre un gain de 94 461 905 euros l'année précédente).

Les capitaux propres de la Société s'établissent à 1 671 777 697 euros contre 1 662 500 369 euros à la fin de l'exercice précédent.

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, il est précisé que le solde des dettes fournisseurs de la Société Nexans SA au 31 décembre 2009 s'élevait à 128 240 euros.

2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Les progrès réalisés se situent dans les domaines essentiels que sont la maîtrise des coûts, le support aux opérations et la mise à disposition du Groupe de moyens informatiques optimisés.

Face à l'ampleur de la crise économique, le Groupe a immédiatement mobilisé l'ensemble de ses entités opérationnelles afin de mettre en œuvre toute mesure nécessaire pour faire face à la forte baisse de la demande et adapter sa structure de coûts au taux de charge des usines.

La maîtrise des coûts :

Des actions spécifiques ont été engagées à l'initiative des Directions Achats :

- Analyse systématique de la valeur des produits achetés de façon à profiter au mieux des baisses de prix des matières premières depuis l'automne 2008,
- Benchmarking régulier, sur l'ensemble des pays Nexans, des fournisseurs utilisés par type de produits, afin de détecter les opportunités d'achats au meilleur coût,
- Renégociation de certains contrats d'approvisionnement pour garantir une meilleure flexibilité en volume,
- Plus grande sélectivité dans le panel fournisseurs. Leur nombre a été réduit dans certains marchés, ce qui a permis de négocier avec les fournisseurs conservés des contrats d'amélioration continue et ainsi de sécuriser de part et d'autre chiffre d'affaires et plus grande visibilité à long terme,
- Réduction du besoin en fonds de roulement avec la négociation d'accords d'optimisation des stocks (consignation, gestion contrôlée des stocks par les fournisseurs) sur les grandes matières (plastiques, aluminium) permettant d'optimiser par ailleurs les délais de paiement.

D'autres actions spécifiques sont venues renforcer la stratégie Achat du Groupe :

- Extension de la politique d'Achat du Groupe à de nouveaux domaines comme le conseil ou les voyages. Le taux réel de contrôle par les Achats s'est amélioré de 10 % supplémentaires conformément à son plan stratégique. Des économies importantes ont été ainsi enregistrées (exemple : réduction de plus de 20 % sur le coût moyen d'un voyage) ;
- Extension des politiques et méthodologies Achats à l'Amérique du Sud suite à l'acquisition des activités câbles de Madeco fin 2008 ;
- Poursuite du renforcement des processus Achats et des formations associées.

Les principaux projets couverts par les Achats en 2009 ont concerné les transports et l'optimisation des flux, les tourets bois et acier, les voyages, les prestations intellectuelles, la stratégie vis-à-vis des grands fournisseurs de matières plastiques, l'adaptation des approvisionnements en cuivre à la nouvelle organisation de la métallurgie au sein du Groupe.

À ces actions, le Groupe a ajouté un programme de réduction de ses coûts fixes qui a permis d'enregistrer, en 2009, une baisse de l'ordre de 6 %, à périmètre comparable par rapport à 2008, soit une soixantaine de millions d'euros.

Le support aux opérations et la coordination industrielle :

Au niveau industriel, 2009 aura été l'année du lancement de « Nexans Excellence Way », le programme d'excellence industrielle adapté aux métiers de Nexans et développé de façon transversale au sein des usines du Groupe grâce à la mise en réseau d'un pôle d'experts dans le domaine. Il s'agit d'améliorer à la fois **la sécurité, l'efficacité opérationnelle**, la qualité du produit et du service auprès du client. 25 sites industriels se sont engagés dans ce programme en 2009 qui se déploie de manière satisfaisante.

- **Sécurité :** il s'agit d'un engagement prioritaire du Groupe. L'objectif consiste à diviser par deux le nombre d'accidents du travail en deux ans. Ce programme concerne l'ensemble des sites industriels. L'analyse systématique de tous les accidents critiques, la réalisation de journées de sensibilisation, l'établissement et la diffusion de standards ont renforcé une dynamique dont les premiers résultats sont visibles avec une baisse de 44 % à périmètre équivalent du taux des accidents du travail en 2009 par rapport à la moyenne 2008.
- **L'efficacité opérationnelle :** elle recouvre des sujets essentiels tels que la maîtrise des coûts directs, la réduction des niveaux de stocks ainsi que le service aux clients. L'accent a été mis en 2009 sur la réduction des consommations matières et des niveaux de stock.
 - **Le suivi des consommations matières :** l'objectif du Groupe est une réduction de 0,5 %. Les usines ont suivi la méthode TMC (Theoretical Minimum Cost). Les potentiels de gain matières ont été définis et lancés. Des formations sur la réduction des déchets et des surconsommations ont été dispensées sur l'ensemble des zones.
 - **La réduction des stocks :** le programme IRIS (Inventory Reduction and Improved Service) poursuit son déploiement au-delà de l'Europe. L'objectif consiste à diminuer le taux de niveau de stocks exprimé en jours de ventes (taux de couverture) de 10 % en un an. Des actions de formation aux outils et aux bonnes pratiques se sont déroulées en Europe, en Amérique du Nord et dans la zone MERA au premier semestre, puis en Amérique du Sud et en Asie au cours du deuxième semestre. L'objectif de taux de couverture moyen des stocks a été atteint à fin 2009. En parallèle, le taux de service au client s'est amélioré, passant de 84,8 % en 2008 à 88,9 % en 2009.

Les équipes centrales de la Direction Industrielle ont également coordonné la gestion des grands projets du Groupe. L'usine d'Ouglich (Russie) dont la construction s'est achevée fin 2008 a réalisé sa montée en cadence au cours du premier semestre 2009. Deux nouveaux sites sont actuellement en préparation : une usine au Qatar dont la construction a démarré au sein de la société commune QICC (dont Nexans est actionnaire minoritaire) et une usine en Inde dans le cadre de la société commune entre Nexans et Polycab.

Le recours à des moyens informatiques optimisés :

En 2009, Nexans a continué à rénover ses infrastructures afin qu'elles puissent soutenir les évolutions des métiers et accompagner le développement externe du Groupe. À ce jour, 135 sites sont connectés dans le monde et plus de 2 760 postes de travail disposent d'un « Remote Access System » (RAS). La téléphonie IP (Internet Protocol) est partie intégrante de cette évolution. Elle a été mise en place en remplacement des anciens PABX pour répondre aux besoins liés à l'ouverture de nouveaux locaux comme le siège social de la rue du Général Foy. Elle permet la réalisation d'économies sur les communications internes longue distance. Par ailleurs, dans la même logique, les équipements de vidéoconférence ont été rénovés. Ceci permet d'intensifier les échanges de bonnes pratiques internes à des coûts maîtrisés tout en respectant l'environnement et en diminuant les voyages. Fin 2009, 27 sites utilisent la vidéo *via* IP et il est prévu de l'étendre en 2010 à d'autres sites.

Ces outils permettent par ailleurs de multiples connexions pour les employés mobiles ou nomades et permettent d'envisager le travail à domicile en cas de crise.

Dans le même temps, le Groupe a poursuivi le déploiement de progiciels de gestion intégrés. SAP a été déployé en Corée et à Elm City aux États-Unis. La mise en place de la nouvelle version de SAP ECC6.0 en Australie est en cours de finalisation.

Par ailleurs, une étude a été réalisée pour migrer les applications SAP de la version 4.6c spécifique câbles à la nouvelle version ECC6.0. Ce projet très important inclut plusieurs pays comme la France, l'Allemagne, le Benelux, la Suisse, la Norvège, l'Espagne, la Grèce, la Corée et les États-Unis. La décision finale quant au planning de réalisation sera prise en 2010. Pour les sites moins complexes, plusieurs projets de mise en place de Navision (Microsoft) sont en cours, comme au Japon, en Chine, au Vietnam, au Liban et en Russie.

Par ailleurs, une étude d'outils de gestion de la relation client a conclu au choix du CRM (Customer Relationship Management) renforçant l'intégration avec le poste de travail et permettant une grande facilité d'utilisation avec les outils de mobilité. Un projet pilote a été réalisé et l'application, utilisée par 180 personnes, gère aujourd'hui les affaires export des pays.

Suite aux développements effectués sur les portails Internet et E-service, les clients du Groupe disposent d'une accessibilité

renforcée suivant une logique unique par marché. Ils ont la possibilité d'avoir un Extranet personnalisé pour le suivi des relations commerciales avec Nexans, de suivre leurs commandes et de vérifier la disponibilité des stocks. Les consultations du site ont plus que doublé en 2009.

La sécurité reste par ailleurs une priorité et les tests réalisés annuellement (pénétration-intrusion) ont donné de bons résultats. Le périmètre des activités câbles de Madeco a été audité avant son interconnexion avec le réseau Nexans. Plusieurs DRP (Disaster Recovery Plans) ont été effectués avec succès en France, au Japon et au Vietnam. Le Groupe a aussi lancé des plans de continuité d'activité pour sensibiliser les entités opérationnelles et préparer les processus en cas d'indisponibilité grave des systèmes d'information. Des tests ont été menés auprès de Nexans France et du siège du Groupe. Nexans a poursuivi sa participation aux groupes de travail du CIGREF (Club Informatique des Grandes Entreprises Françaises) permettant d'élargir ses actions de prévention tout en bénéficiant des expériences des autres grands groupes français.

Les principales difficultés rencontrées en 2009 :

La forte baisse de la demande pour certaines usines sur les marchés Industrie, Bâtiment ou Réseaux locaux, a conduit le Groupe à avoir recours à l'ensemble des mesures de flexibilité disponibles pour adapter ses capacités à la charge disponible (réduction des emplois intérimaires, crédits d'heures, chômage partiel, réductions d'effectifs...).

La nécessité de devoir fermer certains sites industriels face à une détérioration structurelle et durable de leurs marchés a abouti à l'annonce de la fermeture de Vacha en Allemagne, d'Arad en Roumanie, de l'usine de Québec au Canada et du site de Chauny en France.

3. Recherche et Développement

Nexans conduit des activités de Recherche et Développement dans le but de consolider sa position de leader sur le marché en améliorant la maîtrise de ses procédés de fabrication (qualité et productivité) et en développant des produits innovants.

Les montants consacrés à ces activités en 2009 ont représenté 64 millions d'euros soit environ 1,6 % du chiffre d'affaires à métaux constants, à comparer à 63 millions d'euros dépensés en 2008.

Les équipes techniques de Nexans représentent environ 450 personnes en 2009.

Ces équipes ont à leur disposition un matériel performant pour la conception, mais aussi pour la validation des résultats ainsi que pour l'industrialisation. Elles coopèrent avec des laboratoires leaders dans leurs domaines, universitaires et autres.

Les travaux menés couvrent des études long terme (compréhension des mécanismes et leur modélisation) et moyen terme (élaboration de nouveaux matériaux d'isolation et de gainage répondant à des spécifications particulières) qui sont essentiellement menées par le Centre de Recherches (Nexans Research Center) de Lyon (France) et Nuremberg (Allemagne). Le NRC agit aussi comme support aux Unités qui ont à faire face à des questions techniques spécifiques et comme prestataire de services, en particulier pour les essais et les qualifications.

Parmi les développements marquants de l'année 2009, on peut mentionner :

- La poursuite et le développement des techniques de modélisation et simulation numériques qui permettent une accélération significative du processus de développement. On peut noter en particulier la simulation du procédé d'extrusion et des comportements au feu des câbles ;
- La poursuite des développements de matériaux améliorant la performance au feu des câbles et le lancement de la technologie de matériaux céramisants INFIT™ pour les câbles résistants au feu ;
- Le développement de matériaux innovants pour des applications extrêmes comme, par exemple, la tenue à très basse température de matériaux à base de caoutchouc.

Un Centre de Recherches spécifique est consacré à la métallurgie : le Nexans Metallurgy Center à Lens (France). Les métaux (cuivre et aluminium) sont en effet l'objet d'enjeux financiers et techniques très importants pour le Groupe Nexans.

Ce Centre de Recherches a pour but d'accompagner les différentes unités en leur proposant des solutions performantes depuis la coulée des métaux jusqu'à leur transformation en conducteurs. Ses travaux ont notamment porté en 2009 sur :

- La modélisation des procédés de tréfilage ;
- L'étude de nouveaux conducteurs (aluminium pour lignes aériennes, alliages de cuivre : Datagreen®, composites) ;
- Les techniques d'affinage de cuivre provenant de déchets refondus.

Des actions à court et moyen terme sont aussi menées dans les centres de recherches mais sont surtout le fait des unités opérationnelles qui sont en contact direct avec les clients du Groupe. Ces activités couvrent la création et la qualification de produits et systèmes innovants et l'utilisation de la modélisation informatique pour accélérer la mise sur le marché de produits plus performants ou répondant encore mieux aux besoins des clients.

La structure mise en place en 2008 orientée par marché (Infrastructures, Industrie, Bâtiment) a été accompagnée en 2009 de la généralisation d'un mode opératoire de conduite des projets qui permet de mieux gérer les développements depuis l'étape conceptuelle jusqu'à la mise sur le marché du produit correspondant.

En liaison permanente avec les Centres de Recherches, les Unités, organisées en Réseaux et Centres de Compétences, sont les principaux acteurs du développement des technologies et de leurs applications dans les nouveaux produits et services. Leur proximité avec le client est le meilleur garant de leur réactivité et de l'adéquation des nouveaux produits avec les besoins.

Parmi les principales réalisations de l'année 2009, on notera :

- La mise au point et la commercialisation de deux limiteurs de courant 12 kV supraconducteurs ;
- La réalisation d'un câble supraconducteur moyenne tension à très fort courant (3 200 A) ;
- Le développement de nouveaux compounds adaptés à la directive européenne relative aux produits de construction (CPD) ;
- Le lancement de produits innovants pour l'installation dans les bâtiments (nouveaux colisages, produits plus faciles à installer...) ;
- La réalisation d'une gamme complète de câbles pour applications numériques aérospatiales (à conducteurs aluminium ou fibres optiques) ;
- La qualification des câbles pour centrales nucléaires sur le marché chinois ;
- Les câbles pour matériel roulant ferroviaire aux normes EN ;
- Les nouveaux câbles pour les énergies renouvelables, en particulier éolienne et photovoltaïque ;
- La démonstration des bonnes performances de vieillissement des câbles composites pour lignes aériennes.

Le dépôt de plus de 60 brevets sur l'exercice reflète la qualité des équipes techniques et la bonne santé de l'innovation chez Nexans.

4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2009

Le Groupe n'a pas connaissance d'événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2009.

5. Orientations et perspectives

En janvier 2010, le Groupe a présenté, à son Conseil d'Administration, une actualisation de son plan stratégique de janvier 2009. En effet, le Groupe procède à une refonte complète de son exercice stratégique tous les deux ans.

Cette réactualisation du plan précédent a été l'occasion de confirmer :

- Les tendances de fond d'évolution des marchés du Groupe décrites dans le plan précédent ;
- La contribution essentielle des actions menées en 2009 à la poursuite des priorités stratégiques de Nexans dans le contexte actuel de crise.

L'année 2009 a confirmé la meilleure résistance des activités centrées sur les infrastructures d'énergie et du marché des câbles destinés aux segments des transports, des ressources et des nouvelles énergies.

Dans les autres secteurs, cette année a été caractérisée par une forte baisse des volumes dont l'impact sur la rentabilité du Groupe a toutefois pu être limité grâce aux efforts réalisés à la bonne tenue des marges en 2009 et aux restructurations menées.

Pour faire face à cette conjoncture plus dégradée qu'attendu, le Groupe s'est mobilisé rapidement autour de quelques actions clés :

- Vigilance accrue sur l'évolution des prix de vente ;
- Intensification des efforts de réduction du besoin en fonds de roulement en visant une réduction des niveaux de stocks supérieure à la baisse d'activité ;
- Recours systématique aux mesures de flexibilité afin d'absorber au mieux la baisse de la charge des usines : temps partiel... ;
- Fermeture de sites dans le cas où la situation concurrentielle du Groupe ne permettrait pas d'envisager un redressement à terme des activités concernées.

L'accélération de certaines de ces mesures a permis à Nexans, en 2009, de conserver un taux de marge opérationnelle conforme aux attentes de début d'année malgré la contraction de l'activité plus forte que prévu.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe estime que le contexte actuel de marché ne remet pas en cause ses priorités mais au contraire doit le conduire à poursuivre sa stratégie visant à répondre au mouvement général de globalisation, de consolidation du marché, et aux enjeux de développement durable.

Ainsi, en 2010, le Groupe poursuivra un développement sélectif en s'appuyant prioritairement sur les leviers suivants :

- Améliorer l'offre produits en y ajoutant des services et en renforçant l'innovation ;
- Développer sa présence auprès de nouveaux prescripteurs dans les pays émergents ;
- Se renforcer dans les énergies renouvelables et les câbles de sécurité ;
- Poursuivre ses efforts d'optimisation de son outil industriel en faisant de l'excellence industrielle un facteur de compétitivité accru pour le Groupe.

6. Facteurs de risque

Le rapport du Président du Conseil d'Administration préparé conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce pour l'exercice 2009 décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques.

6.1 Risques juridiques

6.1.1 Risques de non-conformité aux lois et règlements et aux normes

Le Groupe n'est pas soumis à une réglementation particulière du fait de son activité. Néanmoins, compte tenu de la diversité de ses implantations géographiques, le Groupe est tenu au respect de nombreuses législations et réglementations nationales et régionales, notamment commerciales, douanières et fiscales. Tout changement dans l'une de ces réglementations et de leurs modalités d'application à Nexans pourrait entraîner une baisse de la rentabilité et des résultats du Groupe.

Notamment, Nexans a mis en œuvre sous la direction des Achats Groupe un projet visant à assurer la conformité des produits vendus avec la Directive REACH, entrée en vigueur depuis le 1^{er} juin 2007. Suite au pré-enregistrement, fin 2008, des substances utilisées par Nexans, le Groupe a poursuivi sa démarche en 2009, qui a consisté à préparer l'enregistrement (à échéance novembre 2010) de certaines substances utilisées par le Groupe, vérifier la conformité des câbles Nexans au vu des mises à jour de la liste des substances candidates à autorisation (« Candidate List ») et lancer le cas échéant des opérations de substitution, et de manière plus générale à s'assurer du respect par l'ensemble des sites Nexans en Europe des exigences de la Directive REACH.

6.1.2 Risque concurrence

Le risque juridique auquel le Groupe est actuellement le plus exposé est le risque relatif aux enquêtes de concurrence :

Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles. Ces enquêtes se poursuivent toujours et sont conduites par la Commission Européenne et les autorités de la concurrence en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement) et aux États-Unis, dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données. Sans préjuger des conclusions des enquêtes, mais compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités européennes et américaines et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en

résulter, ces événements peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

Le Groupe a pris des mesures afin d'assurer le respect de l'ensemble des lois et règlements, notamment ceux relatifs aux règles de concurrence. Dans ce cadre, le Groupe a entrepris fin 2008 la mise à jour de son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, lequel fixe les principes que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il est diffusé largement dans le Groupe. Au premier semestre 2009, le Groupe a par ailleurs adopté un programme mondial de conformité aux règles de concurrence (Competition Compliance Program) qui impose le strict respect des lois et règles prohibant les comportements anticoncurrentiels. Des programmes de formation interne ont été mis en œuvre et se poursuivent au sein des entités du Groupe en vue d'une constante et meilleure sensibilisation des collaborateurs aux risques liés aux pratiques illicites.

Le Groupe dispose de règles et de procédures de contrôle interne en vue de gérer les risques liés à la non-conformité aux lois, qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années (voir également la partie Contrôle Interne du Rapport du Président 2009).

6.1.3 Risques de litiges

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges commerciaux et techniques.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est confronté à des risques juridiques découlant des relations nouées avec des partenaires, clients ou fournisseurs. En particulier, le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux principalement liés aux contrats (voir notamment paragraphe 6.2.1 ci-dessous) (voir également paragraphe 6.2.7 en matière environnementale).

6.2 Risques liés à l'activité

6.2.1 Risques liés aux responsabilités contractuelles

• Responsabilité du fait des produits

L'activité de Nexans l'expose à des actions en responsabilité du fait des produits ou à des allégations selon lesquelles ses produits sont responsables de dommages causés à des tiers ou à des biens. Nexans garantit les performances de ses produits, parfois sur de longues durées. En outre, les garanties consenties à Nexans dans les contrats d'approvisionnement en matériaux ou composants que le Groupe utilise dans la production n'ont pas toujours la même étendue que celles accordées par Nexans à ses propres clients (par exemple les tubes en acier dans les câbles ombilicaux ou les fibres optiques dans les câbles à fibre optique).

Le cas suivant n'a pas donné lieu à provision, parce que les critères de constitution n'étaient pas réunis. Il concerne des câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe et vendus à un fabricant de harnais. Ce fabricant les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale n'a pas été informée des spécifications requises par le client final. Le client final aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale estime que les câbles vendus correspondaient aux spécifications convenues avec son client, le fabricant de harnais.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de harnais dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'établir la responsabilité des différents intervenants et Nexans a été impliqué dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier met en cause la non-conformité des câbles aux spécifications techniques, ce que le fabricant de harnais et Nexans réfutent. Le constructeur automobile aurait par ailleurs lancé une campagne de rappel qui concernerait environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile, a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encounter suite au retour de véhicules à cette date.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus, Nexans estime à ce stade que son issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

• Contrats relatifs à des projets clés en main

L'essentiel des contrats de fourniture et d'installation de câbles dans le cadre de projets d'infrastructures clés en main est lié aux activités de câbles haute tension terrestres et sous-marins, lesquelles avoisinent 17 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants. La valeur individuelle de ces contrats est souvent élevée et ils contiennent des clauses de pénalité et de responsabilité applicables dans le cas où Nexans ne remplirait pas ses engagements de calendrier et/ou de qualité (par exemple, défauts techniques nécessitant une intervention lourde après installation suite à une non-conformité des produits résultant d'un dysfonctionnement lors de la production).

En outre, un certain nombre de contrats clés en main sont exécutés dans le cadre de consortia formés par le Groupe Nexans et un fabricant et/ou prestataire ou avec le concours significatif d'un tel fabricant ou sous-traitant. Dans ce contexte, Nexans partage dans une certaine mesure les risques d'exécution de son partenaire.

La mise en cause éventuelle de Nexans dans ce cadre, du fait de l'importance des pénalités encourues, de l'éventuel remplacement de tout ou partie des câbles, des demandes de dommages-intérêts, de l'extension de la période de garantie ou encore en raison de l'effet des retards sur l'équilibre financier des projets, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats de Nexans.

Dans les cas où Nexans est confronté à de telles mises en cause, il en tient compte dans la reconnaissance des marges comptabilisées sur ces contrats comme décrit à la note 1.g de l'annexe aux comptes consolidés.

À titre d'exemple, en 2006, Nexans a remporté dans le cadre d'un consortium un contrat de fourniture et d'installation de câbles haute tension au Moyen-Orient, pour un montant total d'environ 100 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, Nexans avait pratiquement terminé la fabrication des câbles en collaboration avec son partenaire dans la joint-venture créée récemment au Japon et les avait pour l'essentiel installés sur le site du projet. L'avancement sur ce contrat avait été reconnu conformément aux principes comptables évoqués en note 1.g de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009. Les câbles, qui se révélaient capables de fonctionner au-delà des conditions normales de services avaient toutefois des difficultés à passer dans leur intégralité les essais « de Type » (à forte contrainte) requis. Compte tenu du contexte contractuel général, Nexans considérait néanmoins que les conditions pour l'inscription d'une éventuelle provision couvrant la remise en fabrication des câbles n'étaient pas réunies à la date de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Au cours du premier semestre 2009, les essais « de Type » ont pu être effectués avec succès, les tests longue durée étant encore en cours à fin 2009. Compte tenu de la mise sous tension de deux câbles sur trois, le risque résiduel de non-respect des conditions de performance par le Groupe au titre de ce contrat est donc désormais considéré comme faible.

Par ailleurs, l'exécution d'un contrat haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Un bateau chinois participant dans l'installation a accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle a par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement Nexans qui était à son bord. L'armée a initié une procédure contre plusieurs parties, y compris Nexans, pour un montant d'environ 7 millions d'euros. Nexans réfute toute responsabilité au motif qu'elle incombe au propriétaire opérateur du bateau. Nexans a dû interrompre ses travaux d'installation en cours. Le client, une société détenue par l'État, conteste les montants dus au titre de la protection du câble déjà posé (et en fonctionnement) sur le fondement du caractère excessif du temps passé dans l'exécution. Le montant total des travaux de protection qui ont été réalisés à fin décembre 2009 s'élève à plus de 20 millions d'euros. Les travaux restent à compléter. Le Groupe considère que les dispositions contractuelles liant Nexans et le client ne permettent pas de justifier les réclamations de ce dernier.

Néanmoins, le contexte local ne permet pas de prévoir l'étendue et les coûts résiduels de la protection ni l'issue des discussions en cours.

À fin 2009, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans ses comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

• Contrôle des risques

Les contrats importants conclus par le Groupe sont soumis à une procédure d'évaluation systématique des risques, toutes les offres commerciales supérieures à 5 millions d'euros étant soumises au Comité Groupe de revue des offres contractuelles. Une attention particulière est portée à la sensibilisation des commerciaux aux risques dans les contrats de vente et à la négociation des conditions contractuelles avec une implication de la direction juridique du Groupe.

Pour limiter le risque relatif à la responsabilité du fait des produits, le Groupe a mis en place des processus de contrôle sur la qualité de ses produits. Un nombre important d'unités de Nexans sont certifiées ISO 9001 ou 9002 selon les besoins. Chaque unité suit mensuellement un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès en matière de qualité et de satisfaction client.

Nexans dispose actuellement d'une assurance responsabilité du fait des produits, qu'il considère adaptée aux pratiques du secteur et dont les montants de garantie excèdent largement les sinistres survenus dans le passé. Néanmoins, Nexans ne peut garantir que les assurances souscrites seraient suffisantes pour couvrir les actions en responsabilité intentées contre lui (se reporter au paragraphe 6.4 ci-après) car les montants de garanties, bien qu'importants, sont limités annuellement et les couvertures sont soumises aux exclusions classiques pour ce type de police telles qu'en particulier le coût du produit lui-même et les pénalités de retard.

6.2.2 Risques liés à la dépendance clients

En termes de risque clients, Nexans se caractérise par une grande diversité de ses métiers (câbles pour infrastructure, bâtiment et industrie, de type énergie et télécommunications), de ses clients finaux (distributeurs, fabricants d'équipement, opérateurs industriels, opérateurs publics...) et de sa base géographique. Cette diversité constitue à l'échelle du Groupe un facteur de protection. À ce titre, aucun client ne représente plus de 4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2009.

Cependant, certains clients peuvent représenter une part essentielle de l'activité d'une unité de production spécifique et la perte d'un client pourrait avoir des conséquences locales significatives, et en particulier entraîner la fermeture d'ateliers de production.

Par ailleurs, compte tenu du niveau du résultat opérationnel et des conditions de marché difficiles, la perte d'un client, notamment dans des activités où le nombre d'acteurs est réduit, telles que la construction navale, l'aéronautique ou l'industrie automobile, pourrait affecter les résultats de Nexans.

Enfin, la demande pour certains produits est liée à l'environnement économique propre du secteur d'activité concerné, comme par exemple l'industrie pétrolière.

6.2.3 Risques liés aux matières premières et à l'approvisionnement

Le cuivre, l'aluminium et les plastiques sont les principales matières premières utilisées par Nexans, étant précisé que le cuivre et l'aluminium représentent à eux seuls l'essentiel des achats de matières premières du Groupe. Les fluctuations de cours et la disponibilité des produits ont donc un impact direct sur ses activités. À ce jour, Nexans a toujours été en mesure d'obtenir des approvisionnements suffisants, à des prix commercialement raisonnables. Dans le domaine du cuivre, une pénurie mondiale ou des interruptions d'approvisionnement seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les résultats de Nexans, même si, pour réduire ce risque, le Groupe a, dans la mesure du possible, élargi ses sources d'approvisionnement. La situation est, sous certains aspects, comparable pour les produits dérivés du pétrole (PE, PVC, plastifiants...). L'incapacité à obtenir des matières premières à des prix commercialement raisonnables pourrait avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats de Nexans.

La politique Groupe consiste à avoir toujours au moins deux fournisseurs pour toute matière ou composant utilisé dans la fabrication des produits. Il peut exister quelques cas isolés d'approvisionnement à partir d'une source unique, notamment des matières premières utilisées pour la production des câbles haute tension. En 2008, les équipes Achats de Nexans ont lancé un programme visant, avec l'aide des services Développement et Recherche, à limiter les situations d'approvisionnement unique et des progrès ont été réalisés dans ce sens. Nexans n'a pas eu à souffrir en 2009 de pénurie de matières premières.

La consommation de cuivre en 2009 s'est élevée à 422 000 tonnes (hors volumes transformés pour le compte des clients – 124 000 tonnes). Dans le cadre de sa politique d'achats visant à garantir l'approvisionnement de certaines matières premières, tant en termes de quantités que de formules de prix (par exemple, cours LME plus prime), le Groupe s'est lié jusqu'en 2010 avec un fournisseur pour l'achat de cathodes de cuivre dont les tonnages annuels sont fixés en fin d'année pour l'année suivante. Pour ses autres besoins, Nexans conclut, avec d'autres producteurs de cuivre, des contrats annuels d'achat de cathodes portant sur des quantités déterminées. Nexans a ainsi pris des engagements sur environ 300 000 tonnes de cuivre pour 2010.

La consommation d'aluminium en 2009 s'est élevée à 139 000 tonnes. Sur le marché du fil aluminium, le Groupe sécurise ses approvisionnements en prenant des engagements fermes d'achat sur des quantités minimales pour environ 40 000 tonnes par an pour la période 2008-2012. Cette politique s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec deux grands producteurs mondiaux.

Synthèse des engagements cuivre et aluminium au titre de contrats d'achat ferme (take or pay) :

Matière première	Montants des engagements (en Ktonnes)			Valeur de marché	Objectif de détention
	2010	2011	2012		
Cuivre	300	-	-	LME	Own use
Aluminium	40	40	40	LME	Own use

Il est à noter que, s'agissant de produits faisant l'objet de cotations sur des marchés réglementés, un hypothétique excédent de quantités achetées par rapport aux besoins est à ce titre cessible, avec néanmoins un coût potentiel lié à un écart éventuel sur le prix.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de matières premières (cuivre et aluminium) sont décrits dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés (Risques Financiers), paragraphe d (Risques sur les cours des métaux). La sensibilité des résultats du Groupe aux cours du cuivre est présentée au paragraphe g (Analyse de sensibilité aux risques de marché) de la même note.

Sauf en ce qui concerne quelques contrats d'énergie de faible valeur à l'échelle du Groupe, les contrats conclus par le Groupe pour les autres matières premières sont négociés annuellement sans engagement d'achat ferme et les commandes sont passées au mois le mois en fonction des besoins.

Les risques liés à l'approvisionnement en matières premières font l'objet d'un suivi spécifique par chaque acheteur de famille de produits concernée.

6.2.4 Risques géopolitiques dans les zones de développement à croissance élevée

L'expansion du Groupe s'appuie notamment sur certaines zones de développement à croissance élevée mais à risques géopolitiques importants. En 2009, le Groupe a réalisé environ 15 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans la zone MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) et moins de 3 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans les pays classés par la Coface comme pays présentant un environnement économique et politique très incertain ou un risque très élevé.

6.2.5 Risques liés à la situation concurrentielle de Nexans

L'industrie du câble reste encore relativement fragmentée au niveau régional et mondial et les marchés du câble, des fils et des systèmes de câblage sont très concurrentiels. Le nombre et la taille des concurrents de Nexans varient en fonction des marchés, des zones géographiques et des lignes de produits concernés. À ce titre, le Groupe se trouve en concurrence avec plusieurs entreprises dans chacune de ses activités. Par ailleurs, pour certaines d'entre elles et sur certains marchés géographiques, il est possible qu'un ou plusieurs des principaux concurrents du Groupe disposent de positions, de compétences ou de ressources plus importantes que celles de Nexans. En Europe, où le Groupe réalise plus de 45 % de son chiffre d'affaires par destination, les concurrents les plus significatifs sont Prysmian, Draka et General Cable.

Au cours des dernières années, les producteurs de câbles ont dû faire face à la crise des marchés des télécoms et à la progression régulière des échanges de certains types de câbles à faible valeur ajoutée entre pays d'une même région. Ceci s'est traduit par des programmes de restructuration chez de nombreux acteurs pour réduire les capacités de production devenues excédentaires. Cependant, la structure de l'industrie n'a pas fondamentalement évolué au-delà des mesures correctives citées ci-dessus et reste relativement fragmentée aux niveaux régional et mondial.

En parallèle, le développement de nouveaux marchés, pays émergents en particulier, a favorisé l'apparition de nouveaux acteurs.

Dans la mesure où un certain nombre de produits (câbles, fils ou accessoires) obéissent aux spécifications de l'industrie et peuvent être interchangeables avec les produits de ses principaux concurrents, nationaux ou internationaux, Nexans peut connaître sur certains marchés une forte pression concurrentielle. Pour les marchés de l'industrie, les clients OEMs (« Original Equipment Manufacturers ») utilisent des produits moins normalisés et Nexans doit sans cesse développer de nouveaux produits pour répondre à des cahiers des charges toujours plus exigeants. Les principaux

facteurs de compétitivité dans l'industrie du câble sont : le coût, le service, la qualité des produits, leur disponibilité, la couverture géographique et l'étendue de la gamme des produits offerts.

Dans ce contexte, Nexans doit sans cesse investir et améliorer sa performance afin d'être en mesure de préserver les avantages concurrentiels qu'il peut détenir sur certains marchés. Nexans poursuit par ailleurs ses efforts en matière de recherche et développement, de logistique et de marketing, afin de se différencier favorablement de ses concurrents. Pour faire face à la pression concurrentielle sur les prix, Nexans s'efforce également de réduire ses coûts au travers de plans d'amélioration de la performance industrielle et d'un effort continu de rationalisation de ses productions.

6.2.6 Risques liés aux technologies utilisées

Pour rester compétitif, Nexans doit tenir compte des avancées technologiques dans le développement de ses propres produits et procédés de fabrication, voire les anticiper. La demande croissante de produits consommant moins d'énergie, de produits recyclables et moins polluants et surtout de solutions meilleur marché, impose de concevoir des procédés de fabrication innovants, d'utiliser de nouveaux matériaux et de développer de nouveaux fils et câbles. La plupart des marchés sur lesquels Nexans est présent ont tendance à privilégier l'utilisation de produits de haute technologie, il est donc important que Nexans entreprenne des études de base lui permettant d'accéder aux technologies nécessaires et acceptées par le marché. Corrélativement, malgré les efforts du département Recherche et Développement et la surveillance permanente de l'évolution des technologies potentiellement concurrentes, il ne peut être garanti que les technologies actuellement utilisées par Nexans ne seront pas ultérieurement supplantées par de nouvelles technologies développées par ses concurrents ou sujettes à des accusations de contrefaçon de la part de ces derniers.

Nexans est régulièrement partie prenante à des actions ou réclamations initiées par ou contre des concurrents pour contrefaçon. Dans le passé, les conséquences financières de tels contentieux n'ont pas été significatives pour le Groupe.

6.2.7 Risques industriels et environnementaux

Nexans est un groupe industriel et, en tant que tel, est confronté aux risques d'intégrité de ses sites de production et de pannes majeures de machines. Le Groupe organise avec l'assureur en dommages un plan d'audit systématique afin de conseiller le Groupe dans la prévention de ces risques. Par ailleurs, le Groupe a mis en place diverses initiatives de réduction des coûts et de restructurations de certains sites, lesquelles pourraient donner lieu à des difficultés de mise en œuvre ou ne pas permettre de générer toutes les réductions de coûts espérées.

Compte tenu de la place majeure qu'occupe le Groupe sur les marchés des câbles sous-marins d'énergie haute tension, de la nécessité à cet égard de disposer d'un navire câblé adapté pour l'exécution de certains contrats d'installation dans les délais imposés, et de l'étroitesse du marché pour de tels navires, Nexans est propriétaire de son propre navire, le *Skagerrak*, qui est l'un des rares navires au monde spécialement conçus pour le transport et la pose de câbles sous-marins haute tension.

Nexans, comme tout opérateur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations et réglementations imposent des normes de protection de l'environnement de plus en plus strictes concernant, notamment, les émissions atmosphériques, l'évacuation des eaux usées, l'émission, l'utilisation et la manipulation de matières ou de déchets toxiques, les méthodes d'élimination des déchets ainsi que la remise en état et la dépollution de sites. Ces normes exposent Nexans à un risque de mise en jeu de sa responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple).

Un système de pilotage environnemental interne fonctionne depuis plusieurs années, basé sur un engagement volontaire du Groupe. Ce processus a pour objectif d'obtenir le label EHP (Environnement Hautement Protégé) délivré après un examen des sujets traités dans le cadre d'un questionnaire approfondi abordant 12 thèmes environnementaux et envoyé aux sites industriels du Groupe. Pour plus d'informations à cet égard, se reporter au paragraphe 9.4 du présent Rapport de gestion.

Aux États-Unis, les activités de Nexans sont soumises à des législations environnementales édictées au niveau fédéral et par les États, qui peuvent rendre responsables certaines catégories de personnes définies par la loi en les exposant à la totalité des coûts de remise en état liés à la pollution de l'environnement sans qu'il soit tenu compte de l'existence d'une éventuelle faute ou de la conformité à la réglementation des activités concernées. À ce jour, Nexans n'est impliqué dans aucune procédure de ce type. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée qu'une telle procédure ayant un effet négatif significatif n'existera pas à l'avenir.

D'une façon générale, Nexans fait l'objet de diverses demandes ou réclamations en matière d'environnement dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Nexans considère qu'au vu du montant de ces réclamations, de l'état des procédures ainsi que de son évaluation des risques encourus et de sa politique de provisionnement, il est peu probable que ces demandes affectent de manière significative sa situation financière et ses résultats futurs.

Au 31 décembre 2009, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à 5,3 millions d'euros.

Ces provisions incluent notamment à titre principal un litige à Duisburg en Allemagne avec les cessionnaires d'un terrain et une municipalité concernant la contamination des sols et de la nappe phréatique. La contamination du sol est ancienne, les coûts de dépollution ne sont pas encore arrêtés et la responsabilité pleine et entière de Nexans n'est pas établie. Nexans a néanmoins constitué une provision pour couvrir une éventuelle responsabilité pour les coûts de dépollution.

Elles incluent aussi le nettoyage d'une décharge sur le site de sa filiale en Suède et d'autres coûts de remise en état ou de nettoyages ponctuels des sols, prévus ou en cours, suite à l'utilisation de produits tels que solvants et huiles. En outre, d'éventuelles dépenses pourraient être effectuées visant à la dépollution de sites fermés et susceptibles d'être cédés, dépenses que le Groupe estime inférieures à la valeur de marché des sites considérés. En outre, Nexans a entrepris des études de site pour déterminer si des éventuelles actions de dépollution sont nécessaires.

Nexans estime que la part non provisionnée des coûts d'éventuelle remise en état des sites ne devrait pas impacter de manière significative ses résultats.

Nexans ne peut garantir que des événements futurs, notamment des modifications dans la législation, le développement ou la découverte de nouveaux éléments de faits ou conditions ne puissent pas entraîner de coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

6.2.8 Position de Nexans concernant l'amiante

La fabrication des produits Nexans n'implique pas de manipulation d'amiante.

Dans le passé (et pour répondre notamment aux spécifications de l'armée française), l'amiante a été utilisé de façon limitée pour améliorer l'isolation de quelques types de câbles destinés aux applications militaires. Il a également servi dans la fabrication de fours pour fils émaillés sur deux sites français, activité arrêtée depuis plusieurs dizaines d'années.

Aujourd'hui, en France, 57 personnes ont été déclarées en maladie professionnelle, dont 12 ont initié une procédure à l'encontre de leur employeur. Par ailleurs, 81 collaborateurs (39 chez Nexans France et 42 chez Nexans Copper France – ex-SCCC) bénéficient d'un suivi médical. En dehors de la France et outre le fait que certains salariés ont été reconnus par le passé en maladie professionnelle, le Groupe a connaissance de quatre réclamations ou procédures judiciaires liées à l'amiante. La Direction considère que ce risque n'est pas de nature à affecter de manière significative la situation financière du Groupe ou ses résultats.

6.3 Risques financiers

Cette section est à lire en relation avec la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés (Risques Financiers). Une analyse de sensibilité pour l'année 2009 est par ailleurs présentée dans la même note.

Risques de liquidité

Les principaux risques de liquidité du Groupe tiennent :

- aux obligations de remboursement de sa dette existante, principalement constituée d'un emprunt obligataire à horizon 2017, de deux emprunts convertibles à échéance 2013 et 2016 ainsi que, dans une moindre mesure, de dettes court terme généralement localisées dans certaines filiales du Groupe,
- au financement de ses besoins futurs, et
- au respect des ratios de covenants attachés au crédit syndiqué souscrit par le Groupe et aux clauses de défaut croisé applicables aux obligations citées ci-dessus.

Le détail des besoins et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie, lignes de crédit, notation financière) et la politique de gestion et de suivi de la liquidité sont décrits en notes 24 et 26(a) de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques de marché (taux, change)

Nexans considère que sa structure de financement, décrite en note 26(b) de l'annexe aux comptes consolidés, ne l'expose pas à un risque spécifique de taux d'intérêt et n'utilise pas habituellement d'instruments de couverture du risque de taux. Se reporter également à la note 26(f) pour une analyse de sensibilité à une variation des taux d'intérêt.

Le risque de change auquel est exposé le Groupe est détaillé en note 26(c) de l'annexe aux comptes consolidés. Le Groupe considère que son exposition au risque de change sur ses flux d'exploitation est globalement limitée en raison de la structure même de son activité, dont la dimension est largement locale, exception faite (pour l'essentiel) des contrats à l'export de l'activité Haute tension. Les couvertures de change mises en place par le Groupe visent à ramener les flux des entités opérationnelles dans leur monnaie fonctionnelle. Se reporter également à la note 26(f) pour une analyse de sensibilité à la fluctuation des deux principales devises d'exposition du Groupe à savoir le dollar américain et la couronne norvégienne.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur certaines devises comme notamment le dollar américain, le real brésilien, le dollar australien ou le peso chilien. Ce risque est suivi par la Direction Financière du Groupe mais ne fait l'objet que de couvertures limitées et spécifiques, leurs coûts et leurs incidences sur la trésorerie étant notamment jugées prohibitives.

Risque sur les cours des métaux

En raison de son activité, le Groupe est exposé à la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et, dans une moindre mesure, aluminium et plomb). Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque, soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les Bourses des métaux.

La politique de gestion du risque sur métaux non ferreux, l'impact potentiel de la variation des cours du cuivre et les couvertures mises en place sont décrites en notes 26(d) et 26(f) de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de crédit client

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie, détaillé en note 26(e) de l'annexe aux comptes consolidés, provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir le risque de change et sur les métaux non ferreux.

6.4 Assurances

Nexans a mis en place des programmes d'assurance Groupe depuis 2003 dont bénéficient les sociétés détenues à plus de 50 % et dans lesquelles Nexans exerce le management. Les entités acquises en 2008 ont été progressivement intégrées dans la plupart des programmes. Compte tenu de la difficulté d'appliquer certains programmes dans certains pays, des assurances sont souscrites parfois localement en liaison avec la Direction des Assurances dans des pays à l'exemple du Brésil ou du Nigeria.

Les programmes d'assurance sont négociés avec des assureurs de premier rang sous la forme d'accords de durée pluriannuelle et quand cela est possible, ils sont assortis de clauses de sortie. Leurs limites sont établies sur la base d'une analyse de l'expérience de la Société et sur les conseils de ses courtiers. Elles dépassent en général le montant maximal des sinistres assurés et encourus par le Groupe dans le passé. Néanmoins, ces polices sont limitées en montant et ne couvrent pas l'intégralité du risque en raison des limites de montant et de nature (par exemple non-couverture de la valeur des produits de remplacement dans la police responsabilité civile).

Le Groupe fait appel à l'expertise de réseaux mondiaux de courtage d'assurance pour l'aider à maîtriser et gérer son risque dans l'ensemble des pays où il est présent.

Le coût global des polices d'assurance (hors assurances de personnes) placées au niveau du Groupe représente moins de 0,5 % du chiffre d'affaires de Nexans à cours des métaux non ferreux constants.

Les principaux programmes d'assurance Groupe industriels et opérationnels (mis à part donc un programme de responsabilité civile des mandataires sociaux) sont les suivants :

Dommages-pertes d'exploitation

Les risques couverts sont les dommages matériels non exclus ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à un accident soudain affectant les actifs de Nexans assurés.

Certaines zones géographiques bénéficient de couvertures plus limitées pour les risques de catastrophes naturelles telles que les zones à haut risque sismique (par exemple : Grèce, Italie, Turquie, Japon, Liban).

Nexans a poursuivi ses efforts en matière de prévention des risques industriels en mettant en place un programme d'investissement spécifique dont la réalisation s'étale sur trois ans. Ce programme a été établi en étroite collaboration entre la Direction Industrielle et les experts de l'assureur Dommages du Groupe. Ces experts visitent régulièrement les sites industriels Nexans, établissent des recommandations précises pour améliorer la prévention et la sécurité, et suivent l'exécution de ces recommandations.

Responsabilité civile (générale, environnementale et aéronautique et spatiale)

Les risques couverts sont la responsabilité des sociétés du Groupe pour les dommages qu'elles peuvent causer aux tiers dans le cadre de leur activité (exploitation) ou du fait de leurs produits. Les risques liés à l'environnement et aux activités aéronautiques et spatiales font l'objet de contrats spécifiques.

Dans le domaine de la responsabilité civile, du fait des produits aéronautiques et spatiaux, la garantie des dommages causés aux tiers est limitée à des occurrences d'accidents extrêmes ou à des décisions de maintien au sol des appareils demandées par les autorités nationales ou internationales de l'aviation civile et exclut tout autre type de sinistre. Il ne faut pas exclure que des sinistres peu fréquents et de forte intensité puissent le cas échéant dépasser très largement les montants assurés (ou les garanties obtenues dans les polices) et affecter significativement les résultats de Nexans.

Les acteurs tiers et les fournisseurs du marché des assurances utilisent de plus en plus souvent les possibilités de recours auprès des tribunaux pour réduire ou dépasser la portée des engagements contractuels. Les décisions de recours en justice créent un aléa supplémentaire sur la proportion du transfert des risques.

Transport

Les risques couverts sont les flux du Groupe tant en approvisionnement qu'en livraison ou de transfert entre sites, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Tous risques chantiers terrestres et pose de câbles sous-marins

Les chantiers de pose de câbles, qu'ils soient terrestres ou sous-marins, sont couverts par deux programmes spécifiques adaptés à l'activité en question.

Crédit court terme garantissant les encours de certains clients tant domestiques qu'à l'exportation

La police crédit court terme a été mise en place progressivement (environ 80 % des pays en 2009) pour une certaine partie de leur chiffre d'affaires dans le cadre d'un programme pluriannuel renouvelé.

Couverture du navire câblé *Skagerrak*

Le navire câblé *Skagerrak* est couvert par des assurances de type Dommages et Pertes (Hull & Machinery / Loss of Hire) et Responsabilités (Protection & Indemnity).

Captive d'assurance

Nexans participe indirectement aux risques assurés au travers de sa captive de réassurance, Nexans Ré, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2008. Cet outil d'optimisation et de gestion de la rétention du Groupe, mais aussi de prévention et de maîtrise des risques, intervient sur les programmes de sinistres fréquents : dommages-pertes d'exploitation, crédit court terme et transport. Son intervention est établie programme par programme, avec une limite par sinistre et une limite cumulée par année d'assurance de 4 millions d'euros.

Les risques décrits dans la présente section 6 sont, à la date du présent rapport, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Nexans peut se trouver exposé à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport, ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.

7. Mandataires sociaux et dirigeants

Voir également la section 1 (Composition du Conseil d'Administration) de la partie Gouvernement d'Entreprise du Rapport du Président 2009.

7.1 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration de Nexans au 31 décembre 2009⁽¹⁾, dans toute société durant l'exercice 2009. Il mentionne également les mandats échus au cours des cinq dernières années.

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2009 (et non échus au 31/12/2009)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
Frédéric Vincent Président-Directeur Général ⁽²⁾	– Président-Directeur Général de Nexans Maroc	– Administrateur d'Electro-Banque ⁽³⁾
Gianpaolo Caccini Administrateur	– Président de Assovetro, Association des producteurs de verre italiens – Administrateur de JM Huber Corporation* – Chairman de Saint-Gobain Corporation*	– Administrateur de Saint-Gobain, Nybron Flooring International* – Directeur Général Délégué du Groupe Saint-Gobain
Jean-Marie Chevalier Administrateur	– Professeur de Sciences Économiques à l'Université Paris IX Dauphine – Directeur au Cambridge Energy Research Associates	(néant)
Georges Chodron de Courcel Administrateur	– Directeur Général Délégué de BNP Paribas – Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas – Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, BNP Paribas (Suisse) SA* – Vice-Président de Fortis Bank SA/NV* – Administrateur de Bouygues SA, Alstom, F.F.P. (Société Foncière Financière et de Participations), Verner Investissements SAS, Erbé SA*, GBL (Groupe Bruxelles Lambert)*, Scor Holding (Switzerland) AG*, Scor Global Life Rückversicherung Schweiz AG*, Scor Switzerland AG* – Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SA – Censeur de Exane, Scor SE, Safran	– Président de BNP Paribas Emergis SAS, BNP Paribas UK (Holdings) Ltd* – Administrateur de BNL* (Banca Nazionale del Lavoro), BNP Paribas (Suisse) SA*, BNP Paribas ZAO* et Capstar Partners SAS – Membre du Conseil de Surveillance de Sagem (devenue Safran) – Censeur de Scor Vie (devenue Scor Global Life)

* Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

(1) Il est précisé que ce tableau ne fait pas mention de Jean-Louis Gerondeau, administrateur de Nexans depuis mai 2007 et décédé en novembre 2009.

(2) Nomination entrée en vigueur à l'issue de l'assemblée générale du 26 mai 2009.

(3) Hors mandats dans le Groupe.

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2009 (et non échus au 31/12/2009)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
Jérôme Gallot Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> – Président de CDC Entreprises – Membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts – Administrateur de ICADE, Caixa Seguros*, Plastic Omnium, CNP Assurances – Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA – Membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement – Censeur de NRJ Group, Oseo 	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Schneider Electric SA, Crédit Foncier de France, Galaxy Fund, Galaxy Management Services, Informatique CDC SA – Membre du Conseil de Surveillance de NRJ Group, CNP Assurances et de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) – Président de Sicav Austral – Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations
Jacques Garaïalde Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> – Managing Director de Kohlberg Kravis Roberts & Co. Ltd* – Président du Conseil d'Administration de PagesJaunes Groupe – Président-Directeur Général de Médiannuaire Holding – Administrateur de Legrand, Tarkett SA – Membre du Comité de Direction de Société d'Investissement Familiale 	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Legrand France, Lumina Participation
Gérard Hauser Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Alstom, Ipsen et Technip – Président du Conseil de Surveillance de Stromboli Investissement SAS 	<ul style="list-style-type: none"> – Président-Directeur Général de Nexans – Administrateur de Faurecia et Aplix – Administrateur d'Electro-Banque
Colette Lewiner Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> – Vice President, Global Leader Energy, Utilities & Chemicals de Cap Gemini – Administrateur de La Poste, TGS-NOPEC Geophysical Company ASA* – Membre de l'Académie des Technologies – Membre de l'Advisory Group on Energy de la Commission Européenne 	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Ocean Rig ASA*

* Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

**Mandats et fonctions
exercés durant l'exercice 2009
(et non échus au 31/12/2009)**

**Mandats échus au cours des cinq
dernières années**

Guillermo Luksic Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> – Président du Conseil d'Administration de Quiñenco*, Madeco*, CCU*, CNT Telefónica del Sur*, Viña San Pedro Tarapacá* – Administrateur de Banco de Chile*, Antofagasta plc*, Antofagasta Minerals*, Embotelladoras Chilenas Unidas* et Compañía Pisquera de Chile S.A.* – Conseiller et membre des organes dirigeants de la fondation Ena Craig* et le Centro de Estudios Publico* (organisations à but non lucratif) – Administrateur de l'université Finis Terrae* 	(néant)
François Polge de Combret Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> – Senior Advisor de UBS (Calyon depuis 2010) – Administrateur de Bouygues Telecom – Membre du Conseil de Surveillance de Safran 	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Renault, Fonds Partenaires gestion, Institut Pasteur, Sagem (devenue Safran)
Ervin Rosenberg Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> – Conseiller du Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque – Membre du Conseil de Surveillance de LCF Rothschild Investment Managers – Président-Directeur Général de Financière Savoisiennne 	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Thomson SA, Carbone Lorraine, Mobility Saint Honoré – Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Ifrah Finance – Censeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque
Nicolas de Tavernost Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> – Président du Directoire de M6 – Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL) – Administrateur de Antena 3*, GL Events SA, Club des Girondins de Bordeaux, Extension TV SA, TF6 Gestion SA et Société Nouvelle de Distribution SA 	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Business interactif et d'Hôtel Saint-Dominique (à titre personnel) – Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT)*

* Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

7.2 Opérations des mandataires sociaux

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les dirigeants mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2009 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Personne concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument financier	Prix (en euros)	Montant total brut (en euros)
Frédéric Vincent Président-Directeur Général ⁽¹⁾	27/10/09	Acquisition	Actions	51,12	51 120
Gérard Hauser Membre du Conseil d'Administration ⁽²⁾	06/01/09	Souscription	Options de souscription d'actions	27,82	556 400
Michel Lemaire Membre du Comité Exécutif (jusqu'au 30 septembre 2009)	17/02/09	Cession	Actions	33,29	208 062,50
	25/02/09	Souscription	Options de souscription d'actions	27,82	139 100
Frédéric Michelland Membre du Comité Exécutif	15/06/09	Acquisition	Actions*	39,50	15 346,89
	27/07/09	Acquisition	Actions*	40,99	2 121,51
Pascal Portevin Membre du Comité Exécutif	15/06/09	Acquisition	Actions*	39,50	15 346,89
	27/07/09	Acquisition	Actions*	40,99	2 121,51
Yvon Raak Membre du Comité Exécutif	15/06/09	Acquisition	Actions*	39,50	15 346,89
	27/07/09	Acquisition	Actions*	40,99	2 121,51
Nicolas de Tavernost Membre du Conseil d'Administration	21/12/09	Acheté / Vendu	Actions	53,65	26 288,50
Jacques Villemur Membre du Comité Exécutif	15/06/09	Acquisition	Actions*	39,50	3 673,45
	27/07/09	Acquisition	Actions*	40,99	2 033,03

* Opérations liées au versement de l'intéressement et de l'abondement, investis dans le FCPE Actionnariat Nexans.

(1) Depuis l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

(2) Président-Directeur Général jusqu'à l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

7.3 Rémunérations des mandataires sociaux

Principes applicables à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration a adopté le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 intégrant les recommandations AFEP-MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, mis à jour en janvier 2009 et février 2010 et disponible sur le site Internet de la Société, comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code AFEP-MEDEF.

Réorganisation de la Direction Générale en 2009

Conformément à la réorganisation annoncée, le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a nommé Frédéric Vincent, précédemment Directeur Général Délégué, en tant que Président-Directeur Général de Nexans avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009. Le même Conseil a arrêté les éléments de rémunération de Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général pour l'année 2009.

Frédéric Vincent a succédé à Gérard Hauser, lequel est parti à la retraite à compter du 31 mai 2009 mais a conservé son mandat d'administrateur.

Au 31 décembre 2009, la Société compte donc un seul dirigeant mandataire social en la personne de Frédéric Vincent.

7.3.1 Politique de rémunération

Le Comité des Nominations et des Rémunérations propose au Conseil d'Administration la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur la base des règles de détermination qu'il définit en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché. Il s'appuie, pour établir la structure de cette rémunération, sur les études de consultants extérieurs indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

Les critères sur lesquels la part variable est établie sont fixés au début de chaque année par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, pour l'exercice en cours. Le Conseil statue également sur l'attribution de la part variable pour l'exercice précédent au regard de l'atteinte de critères préalablement définis.

La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée :

- pour partie en fonction d'objectifs quantitatifs fondés sur la performance opérationnelle et financière du Groupe, lesquels objectifs sont identiques à ceux appliqués aux cadres dirigeants du Groupe pour la détermination de la part variable de leur rémunération ; et
- pour partie sur une base qualitative fondée sur l'appréciation de la performance individuelle.

Pour 2009, la composante quantitative de la part variable de la rémunération des cadres dirigeants du Groupe était assise sur trois objectifs financiers dont le poids relatif est le suivant : (1) marge opérationnelle : 50 %, (2) besoin en fonds de roulement : 40 % et (3) rentabilité des capitaux employés : 10 %.

7.3.2 Rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Frédéric Vincent et Gérard Hauser n'ont reçu aucune option de souscription ou d'achat d'actions en 2009 ni aucune action de performance en 2008 et 2009.

	Au titre de 2008	Au titre de 2009
Frédéric Vincent		
Président-Directeur Général (depuis l'AG 2009)		
Directeur Général Délégué (jusqu'à l'AG 2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 134 488 €	1 200 074 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 183 748 € ⁽¹⁾	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	2 318 236 €	1 200 074 €
Gérard Hauser		
Président-Directeur Général (jusqu'à l'AG 2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 200 167 €	990 543 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	631 935 € ⁽¹⁾	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	2 832 102 €	990 543 €

(1) Valorisation faite en 2008.

Rémunération de Frédéric Vincent

Président-Directeur Général depuis l'AG 2009
Directeur Général Délégué jusqu'à l'AG 2009

	2008		2009	
	Montants dus au titre de 2008	Montants versés en 2008	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009
Rémunération fixe	575 000 €	575 000 €	677 085 € dont :	677 083 € dont :
- En tant que D.G. Délégué			239 585 €	239 583 €
- En tant que P.-D.G.			437 500 €	437 500 €
Rémunération variable	528 448 €	406 990 €	482 917 € dont :	528 448 € dont :
- En tant que D.G. Délégué			131 132 €	528 448 €
- En tant que P.-D.G.			351 785 €	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	25 125 €	25 125 €	34 000 €	34 000 €
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 915 €	5 915 €	6 072 €	6 072 €
TOTAL	1 134 488 €	1 013 030 €	1 200 074 €	1 245 603 €

(1) Voiture de fonction.

La rémunération variable de Frédéric Vincent due au titre de 2009, qui sera versée en 2010, était calculée selon les principes suivants : (1) la rémunération variable due en tant que Directeur Général Délégué (janvier à mai 2009) pouvait varier de 0 % à 96 % de sa rémunération de base et la part des objectifs quantitatifs était de 70 %, et (2) la rémunération variable due en tant que Président-Directeur Général (juin à décembre 2009) pouvait varier de 0 % à 150 % de sa rémunération de base et la part des objectifs quantitatifs était de 65 %.

Le Conseil d'Administration du 9 février 2010 a constaté que le taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pour 2009 s'est élevé, pour la détermination de la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, à 53,36 %. Prenant en compte l'appréciation de l'atteinte des objectifs qualitatifs, le Conseil a par conséquent décidé de verser à Frédéric Vincent une rémunération variable totale de 482 917 euros au titre de 2009, dont 131 132 euros en tant que Directeur Général Délégué et 351 785 euros en tant que Président-Directeur Général.

Voir également les paragraphes 7.3.3 (engagements pris à l'égard de Frédéric Vincent), 7.3.4 (jetons de présence) et 7.3.5 (options et plan d'intéressement long terme) ci-après.

Rémunération de Gérard Hauser
Président-Directeur Général jusqu'à l'AG 2009

	2008		2009	
	Montants dus au titre de 2008	Montants versés en 2008	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009
Rémunération fixe	800 000 €	800 000 €	333 335 € ⁽¹⁾	333 335 €
Rémunération variable	1 368 655 €	1 400 000 €	500 000 € ⁽²⁾	1 868 655 € ⁽³⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	140 000 € ⁽⁴⁾	140 000 €
Jetons de présence	29 500 €	29 500 €	16 333 € ⁽⁵⁾	16 333 €
Avantages en nature ⁽⁶⁾	2 012 €	2 012 €	875 €	875 €
TOTAL	2 200 167 €	2 231 512 €	990 543 €	2 359 198 €

(1) Rémunération annuelle fixe de 800 000 € en tant que P.-D.G. versée au prorata du temps de présence en tant que P.-D.G. en 2009.

(2) Rémunération variable forfaitisée à 150 % du bonus cible et versée au prorata du temps de présence en tant que P.-D.G. en 2009.

(3) Rémunération variable due au titre de 2008 versée en 2009 et rémunération variable forfaitisée due au titre de 2009 versée en 2009.

(4) Prime exceptionnelle compte tenu des performances du Groupe sous sa présidence. N'intègre pas une indemnité de fin de carrière de 183 466 € calculée conformément aux dispositions de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie sur la rémunération perçue en tant que salarié antérieurement à l'entrée en vigueur du mandat social et 29 035 € à titre de solde d'indemnités de congés payés acquises au titre du contrat de travail suspendu lors de l'entrée en fonction en tant que P.-D.G. en 2001.

(5) En tant que Président du Conseil d'Administration. Par ailleurs, un montant de 17 667 € a été versé à Gérard Hauser en tant qu'administrateur à titre de jetons de présence pour la période de juin à décembre 2009. Voir également paragraphe 7.3.4 ci-après.

(6) Voiture de fonction.

Gérard Hauser n'a pas reçu d'indemnité à raison de la fin de son mandat de Président-Directeur Général.

Conformément à l'engagement pris par la Société lors de son entrée en fonction en tant que Président-Directeur Général du Groupe en 2001, Gérard Hauser reçoit une indemnité de non-concurrence en contrepartie d'un engagement contractuel de non-concurrence vis-à-vis de la Société pour une durée de deux ans à compter de la fin de son mandat de Président-Directeur Général. Cette indemnité, dont le montant total correspond à 50 % de la rémunération brute totale perçue au cours des douze derniers mois précédant la cessation de son mandat de Président-Directeur Général de Nexans, s'élève à 90 350 euros par mois, versable pendant 24 mois à compter du 1^{er} juin 2009.

Gérard Hauser bénéficie par ailleurs du régime de retraite supplémentaire mis en place en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de Nexans et décrit au paragraphe 7.3.3 ci-dessous. À ce titre, il a reçu en 2009 une rente de 239 239 euros calculée sur la base d'une rente annuelle de 410 124 euros.

7.3.3 Engagements pris à l'égard de Frédéric Vincent

Date de début de mandat en tant que P.-D.G. : 26 mai 2009

Date de fin du mandat en cours : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2011

Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages liés à la cessation ou changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Non	Oui	Oui	Oui

• Contrat de travail

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le contrat de travail de Frédéric Vincent, suspendu depuis mai 2006, a été rompu avec effet à son entrée en fonction en tant que Président-Directeur Général de Nexans en mai 2009. Par suite, Frédéric Vincent a perçu en 2009 une somme de 65 063 €, à titre de solde d'indemnités de congés payés acquises au titre de son contrat de travail.

• Indemnités de départ

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société autorisés par le Conseil du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Indemnité de fin de mandat

En cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable) et dont le versement est soumis à deux conditions de performance :

- (1) Un taux moyen de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'Administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation serait constaté pour une année donnée par le Conseil en début d'année suivante ; le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de réalisation constaté pour chacun des trois exercices clos précédant l'année du départ.
- (2) Un taux moyen de performance boursière comparé. Les performances boursières de la Société seront comparées à celles de l'indice SBF 120 et le taux moyen de performance boursière consistera en la moyenne arithmétique du taux de performance boursière sur trois périodes, à savoir chacune des deux années calendaires qui précèdent l'année de départ et l'année en cours entre le 1^{er} janvier et la date de la décision de révocation. Le taux de performance boursière comparé pour une période donnée sera égal au rapport entre (a) au numérateur, le cours moyen de l'action Nexans sur la période divisé par le cours moyen de l'action Nexans sur la période précédente et (b) au dénominateur, la valeur moyenne de l'indice SBF 120 de la période divisée par la valeur moyenne du même indice sur la période précédente.

Si, sur une des périodes considérées, le taux ainsi calculé est inférieur à 70 %, le taux de performance boursière de la période sera considéré égal à zéro.

Les taux calculés aux points (1) et (2) seront pondérés à 65 % et 35 %, respectivement, pour déterminer le taux de l'Indice de Performance.

Le montant versé sera fonction du niveau de performance atteint :

- Si le taux de l'Indice de Performance est supérieur ou égal à 100 %, l'indemnité est versée en totalité ;
- Si le taux de l'Indice de Performance se situe entre 30 % et 100 %, l'indemnité est versée à hauteur de l'Indice de Performance (par exemple, si l'Indice de Performance est égal à 70 %, l'indemnité versée est égale à 70 % de son montant maximum) ;
- Un taux de l'Indice de Performance inférieur à 30 % ne donne droit à aucune indemnité.

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, et avant que le Conseil ne constate le respect des conditions de performance.

Indemnité de non-concurrence

En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Régime de retraite

Frédéric Vincent bénéficie du plan de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux. Ce régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'Administration en 2004 (et modifié les 1^{er} octobre et 25 novembre 2008) conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire. Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2008 a modifié le règlement du plan en subordonnant le bénéfice du plan à cinq ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux. Le régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

Le montant total des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficie Frédéric Vincent s'élève à 4 382 314 euros au 31 décembre 2009.

Régime de prévoyance

Frédéric Vincent bénéficie du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité et frais médicaux) mis en place en faveur des salariés de Nexans.

7.3.4 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 600 000 euros par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009, avec effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009.

Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'Administration comportent une part fixe et une part variable, qui est fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et leur participation aux Comités.

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a défini les modalités de répartition des jetons de présence de la manière suivante :

- Chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 20 000 euros d'allocation fixe ;

- Chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 2 000 euros de plus pour chaque séance du Conseil à laquelle il participe, plafonnés à 14 000 euros par administrateur ;
- Chacun des membres du Comité d'Audit et des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion, plafonnés à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 6 000 euros par réunion, plafonnés à 24 000 euros par an ; et
- Chacun des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations perçoit 3 000 euros par réunion, plafonnés à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 4 500 euros par réunion, plafonnés à 18 000 euros par an.

Le montant total des jetons de présence alloués au titre de l'année 2009 a été de 519 000 euros, répartis de la manière suivante pour chacun des administrateurs, en comparaison avec 2008 (en euros) :

Membres du Conseil	Jetons de présence alloués en 2008 (au titre de 2008)	Jetons de présence alloués en 2009 (au titre de 2009)
Frédéric Vincent*	25 125	34 000
Gianpaolo Caccini	41 500	46 000
Jean-Marie Chevalier	29 500	34 000
Georges Chodron de Courcel	44 500	58 000
Jérôme Gallot	65 500	64 000
Jacques Garaïalde	29 500	34 000
Jean-Louis Gerondeau(†)	37 500	41 000
Gérard Hauser**	29 500	34 000
Colette Lewiner	29 500	34 000
Guillermo Luksic***	6 375	26 000
François Polge de Combret	41 500	46 000
Ervin Rosenberg	38 500	34 000
Nicolas de Tavernost	29 500	34 000
TOTAL	448 000	519 000

* Administrateur nommé le 10 avril 2008 et Président du Conseil d'Administration depuis l'AG du 26 mai 2009.

** Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'AG du 26 mai 2009 et administrateur depuis cette date.

*** Administrateur nommé le 10 avril 2008, avec effet au 30 septembre 2008.

Les mandataires sociaux non dirigeants ne reçoivent aucune rémunération de la Société autre que les jetons de présence.

7.3.5 Options de souscription ou d'achat d'actions

Voir paragraphe 8.1 du présent Rapport de Gestion (Informations concernant la Société et son capital) pour l'historique des attributions d'options réalisées par Nexans et la synthèse des levées d'options réalisées en 2009 par les 10 principaux souscripteurs.

Politique d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le Conseil d'Administration du 24 juillet 2007 a modifié la politique d'attribution de stock-options du Groupe.

Dans le souci d'associer un plus grand nombre de cadres clés aux performances de Nexans et d'introduire une plus grande conditionnalité à la part variable de leur rémunération, le Conseil procède à une attribution annuelle de stock-options assortie d'un plan cash d'intéressement long terme à une population élargie de managers (Plan d'Intéressement Long Terme ou « **PILT** »). Cette combinaison d'éléments purement monétaires (mais soumis à des conditions de performance - voir ci-après) et de stock-options et l'instauration d'un rythme annuel d'attribution permet de réduire le nombre d'options attribuées chaque année et donc de diminuer l'effet dilutif sur le capital.

Options des dirigeants mandataires sociaux

Les caractéristiques des allocations aux dirigeants mandataires sociaux sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF :

Périodicité	Attribution annuelle régulièrement effectuée en novembre, sauf décision motivée et circonstances exceptionnelles.
Absence de décote	Les attributaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ne bénéficient d'aucune décote sur le prix.
Conditions de performance	Au titre du dernier plan d'options adopté par la Société (plan d'options n° 8 de novembre 2008), les options allouées aux membres du Comité Exécutif ne pourront être exercées que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées à la performance globale moyenne comparée de l'action Nexans et au Free Cash Flow dégagé par la Société, à remplir sur la période d'acquisition des droits.
Obligation de conservation	Au titre des plans de stock-options n° 7 et n° 8, les dirigeants mandataires sociaux attributaires sont tenus de conserver un quart des actions issues de chaque levée d'options jusqu'à la fin de leur mandat.
Prohibition des instruments de couverture	Les options attribuées aux membres du Comité Exécutif (dont le dirigeant mandataire social) au titre du plan d'options n° 8 ainsi que les actions issues de la levée de ces options ne peuvent pas faire l'objet de couverture.
Périodes recommandées d'abstention	Procédure Groupe « Délit d'initié ».

Le Règlement Intérieur mis à jour par le Conseil d'Administration les 16 janvier 2009 et 9 février 2010, disponible sur le site Internet de la Société, comporte en annexe les principes gouvernant l'attribution des stock-options aux dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Gérard Hauser a conservé le bénéfice de ses options suite à son départ en tant que Président-Directeur Général de la Société, soit un total de 192 500 options exerçables jusqu'au 21 février 2016.

Options attribuées et levées en 2009 par les dirigeants mandataires sociaux

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la loi du 3 décembre 2008 et l'obligation de faire précéder l'attribution d'options à des mandataires sociaux d'une amélioration du dispositif existant en faveur des salariés, le Conseil d'Administration du 25 novembre 2009 a reporté l'attribution annuelle de stock-options dans l'attente de la mise en œuvre d'un dispositif répondant aux objectifs de la loi du 3 décembre 2008 précitée.

Le récapitulatif des options levées en 2009 par les dirigeants mandataires sociaux s'établit comme suit :

	N° et date du plan	Nombre d'options levées en 2009	Montant total	Prix d'exercice unitaire
Frédéric Vincent	-	-	-	-
Gérard Hauser*	Plan n° 3 du 16 novembre 2004	20 000	556 400 €	27,82 €

*P.-D.G. jusqu'à l'AG du 26 mai 2009

Plans d'intéressement long terme (PILT)

Conformément à la politique d'intéressement du Groupe pour ses managers adoptée en 2007 :

- L'attribution de stock-options au titre du plan n° 7, adopté par le Conseil du 22 février 2008, a été assortie d'un PILT d'une durée de deux ans prévoyant un paiement début 2010 égal au plus à deux tiers du bonus nominal en fonction de l'atteinte des objectifs quantitatifs 2009 arrêtés par le Conseil début 2008. En deçà de l'atteinte d'un des objectifs à 70 %, aucun versement n'est effectué au titre de ce PILT. Le plan d'options n° 7 et le PILT associé comptent 180 bénéficiaires dans le Groupe, dont Gérard Hauser et Frédéric Vincent.

Le Conseil d'Administration du 9 février 2010 a constaté que les objectifs prévus par le PILT associé au plan d'options n° 7 n'ont pas été atteints et qu'aucune somme ne sera donc versée aux bénéficiaires de ce PILT.

- L'attribution de stock-options au titre du plan n° 8, adopté par le Conseil du 25 novembre 2008, a été assortie d'un PILT d'une durée de deux ans prévoyant un paiement début 2011 égal au plus à deux tiers du bonus nominal en cas d'atteinte des objectifs quantitatifs 2010 arrêtés par le Conseil début 2009, étant précisé qu'en deçà d'une atteinte des objectifs à 60 %, aucun versement ne sera effectué. Le plan d'options n° 8 et le PILT associé comptent 216 bénéficiaires dans le Groupe, dont Frédéric Vincent, qui pourra recevoir, début 2011, un intéressement maximum de 306 667 euros suivant le niveau d'atteinte des objectifs.

8. Informations concernant la Société et son capital

8.1 Capital social

Capital social au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le montant du capital social s'élevait à 28 012 928 euros divisé en 28 012 928 actions de un (1) euro chacune de valeur nominale. Ce montant résulte des levées de 75 975 options de souscription d'actions intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009.

Compte tenu des droits de vote double conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins, le nombre total de droits de vote à la même date est de 28 415 600.

Tableau de l'évolution du capital de Nexans au cours des 5 dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises / annulées	Montant nominal de l'opération	Montant cumulé du capital (en euros) et du nombre d'actions
2 février 2005	Augmentation de capital liée à des levées d'options de souscription d'actions	17 000	17 000 €	23 189 947
20 juillet 2005	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	197 275	197 275 €	23 387 222
1 ^{er} février 2006	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	120 100	120 100 €	23 507 322
29 mars 2006	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues	2 221 199	2 221 199 €	21 286 123
12 mai 2006	Augmentation de capital réservée aux salariés	65 797	65 797 €	21 351 920
26 juin 2006	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions et conversion d'OCEANE	312 825 3 534 160	3 846 985 €	25 198 905
30 janvier 2007	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	66 050	66 050 €	25 264 955
24 juillet 2007	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	360 975	360 975 €	25 625 930
30 janvier 2008	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	52 425	52 425 €	25 678 355
28 mars 2008	Augmentation de capital réservée aux salariés	91 525	91 525 €	25 769 880
23 juin 2008	Réduction de capital par annulation d'actions auto détenues	420 777	420 777 €	25 349 103
23 juin 2008	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	51 600	51 600 €	25 400 703
30 septembre 2008	Augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature	2 500 000	2 500 000 €	27 900 703
11 février 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	36 250	36 250 €	27 936 953
12 juin 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	33 850	33 850 €	27 970 803
9 février 2010	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	42 125	42 125 €	28 012 928

Ce tableau ne tient pas compte des nouvelles actions créées depuis le 1^{er} janvier 2010 suite à la levée d'options de souscription d'actions car le Conseil d'Administration n'a pas procédé, à la date du présent Rapport, à la modification corrélative des statuts.

Capital social potentiel au 31 décembre 2009

Les titres donnant accès à des actions Nexans sont :

(1) Les OCEANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes) émises le 7 juillet 2006 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 280 millions d'euros représenté par 3 794 037 OCEANE de valeur nominale unitaire 73,80 euros (visa AMF n° 06-242 en date du 29 juin 2006) (les « **OCEANE 1,5 % 2013** »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 178 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1^{er} janvier 2013 par remboursement au prix de 85,7556 euros par OCEANE, soit 116 % de leur valeur nominale. La Société dispose toutefois d'une option de remboursement anticipé. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 1,50 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 3,75 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à compter du 7 juillet 2006 et jusqu'au 7^e jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 de distribuer un dividende de 2 euros par action, un montant total de dividendes de 55 941 606 € a été mis en paiement au titre de l'exercice 2008. Le ratio de dividendes distribués (i.e. rapport entre le montant total du dividende mis en paiement et la capitalisation boursière de la Société) étant supérieur à 3 %, le Président-Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration du 26 mai 2009 a, par une décision du 3 juin 2009, décidé d'ajuster le ratio de conversion d'une OCEANE 1,5 % 2013 conformément aux dispositions de la note d'opération visée par l'AMF de sorte que depuis le 3 juin 2009, en cas de conversion d'une OCEANE 1,5 % 2013, tout porteur recevra 1,02 action Nexans au lieu de 1,0 action Nexans.

Au 31 décembre 2009, la totalité des OCEANE 1,50 % 7 juillet 2006 - 1^{er} janvier 2013 restait en circulation.

(2) Les OCEANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes) émises le 23 juin 2009 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 212 millions d'euros représenté par 4 000 000 d'OCEANE de valeur nominale unitaire 53,15 euros (visa AMF n° 09-187 en date du 15 juin 2009) (les « **OCEANE 4 % 2016** »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 192 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1^{er} janvier 2016 par remboursement au pair, soit 53,15 euros par OCEANE. La Société dispose toutefois d'une option de remboursement anticipé. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 4 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 4 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à compter du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au 7^e jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé à raison d'une action par obligation (sous réserve en particulier des ajustements prévus par la loi).

Au 31 décembre 2009, la totalité des OCEANE 4 % 2016 restait en circulation.

(3) Les 1 497 525 options de souscription d'actions Nexans réservées au personnel, représentant 5,35 % du capital au total et donnant droit chacune en cas d'exercice à une action Nexans.

Il n'existait, au 31 décembre 2009, aucun autre titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital social.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner accès à des actions Nexans) représente environ 133 % du capital social au 31 décembre 2009, sur la base de 28 012 928 actions Nexans composant le capital social au 31 décembre 2009, de 3 794 037 OCEANE 1,5 % 2013 et de 4 000 000 OCEANE 4 % 2016 susceptibles d'être converties en actions nouvelles et de 1 497 525 actions susceptibles d'être créées dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions Nexans.

Options de souscription d'actions

Aucune option n'a été attribuée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009.

Répartition, par catégorie de souscripteurs, des actions souscrites au cours de l'exercice 2009 suite à la levée d'options de souscription d'actions

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Prix
Mandataires sociaux			
Frédéric Vincent			
P.-D.G. depuis l'AG 2009	-	-	-
Directeur Général Délégué jusqu'à l'AG 2009			
Gérard Hauser			
P.-D.G. jusqu'à l'AG 2009	1	20 000	27,82 €
Plan du 16 novembre 2004			
Salariés du Groupe			
10 premiers souscripteurs			
Plan du 16 novembre 2001	4	21 000	17,45 €
Plan du 16 novembre 2004	4	30 750	27,82 €
Plan du 23 novembre 2005	2	6 500	40,13 €

Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	Plan n° 1		Plan n° 2		Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8
Date d'assemblée	2/04/01	2/04/01	2/04/01	25/06/02	5/06/03	5/06/03	15/05/06	15/05/06	10/05/07	10/04/08
Date d'attribution	16/11/01	18/01/02	13/03/02	4/04/03	16/11/04	23/11/05	23/11/06	15/02/07	22/02/08	25/11/08
Options attribuées	531 500	5 000	8 000	644 500	403 000	344 000	343 000	29 000	306 650	312 450
Dont mandataires sociaux	55 000	-	-	50 000	125 000	-	120 000	-	65 000	45 000
Dont 10 premiers salariés attributaires	181 000	5 000	8 000	204 000	209 000	91 000	166 000	29 000	77 500	75 200
Nombre total de bénéficiaires	85	2	2	83	18	96	29	5	180	216
Point de départ d'exercice	16/11/02	18/01/03	13/03/03	4/04/04	16/11/05	23/11/06	23/11/07	15/02/09	22/02/09	25/11/09
Date d'expiration	15/11/09	17/01/10	12/03/10	3/04/11	15/11/12	22/11/13	22/11/14	14/02/15	21/02/16	24/11/16
Prix de souscription	17,45 €	16,70 €	19,94 €	11,62 €	27,82 €	40,13 €	76,09 €	100,94 €	71,23 €	43,46 €
Modalités d'exercice	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	50 % le 15/02/09 ; 25 % chaque année suivante	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans
Nombre d'actions souscrites	510 250	2 000	8 000	581 900	171 750	67 825	-	-	-	225
Nombre d'options annulées	21 250	3 000	-	27 250	-	15 625	3 000	3 000	7 000	7 500
Options restant à lever	-	-	-	35 350	231 250	260 550	340 000	26 000	299 650	304 725

Voir également paragraphe 7.3.5 du présent Rapport de Gestion (Politique d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions).

8.2 Répartition du capital et des droits de vote

Sur la base des informations reçues en application de l'article L.233-7 du Code de commerce, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2009 sont :

- La société Madeco SA (Chili),
- La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI),
- La société BlackRock Inc. (États-Unis).

Les déclarations de franchissement de seuils portées à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice 2009 sont les suivantes* :

Date du franchissement de seuil	Date de la déclaration	Société ou intermédiaire inscrit	Nombre total d'actions et de droits de vote	% du capital	% des droits de vote	Origine de la déclaration
30/01/2009	05/02/2009	Barclays Global Investors UK Holdings Limited ⁽¹⁾	1 382 191	4,95 %	4,89 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote
03/02/2009	10/02/2009	Barclays Global Investors UK Holdings Limited ⁽¹⁾	1 412 697	5,05 %	5,00 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions
03/02/2009	13/02/2009	Barclays Global Investors UK Holdings Limited ⁽¹⁾	1 427 289	5,11 %	5,05 %	Franchissement de seuil à la hausse en droits de vote
05/03/2009	12/03/2009	Barclays Global Investors UK Holdings Limited ⁽¹⁾	1 406 141	5,03 %	4,97 %	Franchissement de seuil à la baisse en droits de vote
06/03/2009	12/03/2009	Barclays Global Investors UK Holdings Limited ⁽¹⁾	1 396 300	4,99 %	4,93 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions
06/07/2009	08/07/2009	Caisse des Dépôts et Consignations ⁽²⁾	1 417 700	5,07 %	5,00 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
01/12/2009	08/12/2009	BlackRock Inc. ⁽³⁾	1 523 522	5,44 %	5,36 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
23/12/2009	28/12/2009	Madeco SA ⁽⁴⁾	2 568 726	9,17 %	9,04 %	Reclassement inter-Groupe

(1) Barclays Global Investors UK Holdings Limited a effectué cette déclaration pour le compte des sociétés de gestion Barclays Global Investors Limited, Barclays Global Investors N.A., Barclays Global Fund Advisors et Barclays Global Investors (Deutschland) AG.

(2) La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a déclaré avoir franchi ce seuil indirectement par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), dont elle détient 51 % du capital et des droits de vote.

(3) La société BlackRock Inc. (États-Unis) agit pour le compte des fonds et des clients dont elle assure la gestion. Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition par BlackRock Inc. de la société Barclays Global Investor (BGI), auprès de Barclays Plc, en date du 1^{er} décembre 2009.

(4) La Société Madeco SA (Chili) est détenue directement et indirectement à hauteur de 45,2 % par la société de droit chilien Quinenco SA.

* Remarque : le récapitulatif des franchissements de seuil n'inclut pas les déclarations de franchissements de seuil faites le 28 septembre 2009 par la société de gestion de portefeuille Halbis Capital Management (UK) Limited, une société contrôlée par HSBC Holdings Plc, sur le franchissement du seuil légal de 5% du capital et des droits de vote, cette déclaration ayant été par la suite rectifiée par une déclaration du 8 octobre 2009 indiquant que la société Halbis Capital Management (UK) Limited n'avait franchi aucun seuil légal.

8.3 Rachats d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2009 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions dans les conditions qu'elle a fixées. Au 31 décembre 2009, aucun programme de rachat d'actions n'a été lancé par le Conseil d'Administration. La Société ne détient à cette date aucune de ses propres actions.

8.4 Actionnariat salarié

La participation des salariés au capital représente 1,71 % (dont 96,44 % *via* des FCPE) du capital social au 31 décembre 2009.

8.5 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Outre les engagements envers Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général décrits au point 7.3.3 ci-avant, certains membres salariés du Comité Exécutif de Nexans auraient droit, en cas de licenciement (pour un motif autre que la faute lourde ou grave), au versement d'une indemnité contractuelle égale à un ou deux ans de leur rémunération brute totale.

En outre, les trois engagements suivants comportent des dispositions relatives au changement de contrôle de Nexans :

- Le contrat de crédit syndiqué de 580 millions d'euros ; ce contrat comporte une clause d'exigibilité anticipée notamment en cas de changement de contrôle de Nexans.
- Le prospectus d'émission des « Notes 2017 » (obligations 5,75 %, 2007-2017, émises le 2 mai 2007 et admises à la cotation à la Bourse de Luxembourg) ; aux termes du prospectus d'émission, les obligataires disposent d'une option de vente en cas de changement de contrôle de Nexans accompagné d'une dégradation de la notation.
- Le prospectus d'émission des OCEANE 4 % 2016 (décrites au paragraphe 8.1 ci-avant), lequel prévoit une possibilité de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires notamment en cas de changement de contrôle de Nexans.

8.6 Proposition d'affectation du résultat 2009 et dividendes

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 61 742 534 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau antérieur : 239 199 750 euros
- Résultat de l'exercice : 61 742 534 euros
- Dotation de la réserve légale : (7 598) euros

Total bénéfice distribuable : 300 934 686 euros

Affectation du résultat

(Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2009, soit 28 012 928 actions)

- 1 euro par action
- Soit un dividende mis en distribution égal à 28 012 928 euros
- Report à nouveau après affectation 272 921 758 euros

Total : 300 934 686 euros

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 1 euro par action portant le montant total du dividende à 28 012 928 euros sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2009.

Toutefois, le montant du dividende est susceptible d'être augmenté (et corrélativement le report à nouveau diminué) d'un montant total maximal de 1 008 757 euros pour tenir compte du nombre total maximal de 1 008 757 actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2010 et la date de mise en paiement du dividende, par voie éventuelle de levées d'options de souscription d'actions.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est précisé que les actions sont toutes de même catégorie et que la totalité du dividende mis en paiement sera éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des Impôts.

Le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents ainsi que le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40 % ont été les suivants :

	Exercice 2006 (distribution en 2007)	Exercice 2007 (distribution en 2008)	Exercice 2008 (distribution en 2009)
Dividende par action	1,20 €	2 €	2 €
Nombre d'actions rémunérées	25 539 805	25 372 103	27 970 803
Distribution totale	30 647 766 €*	50 744 206 €	55 941 606 €

* Ce montant n'inclut pas un complément de dividende de 10 650 euros afférent à 2006 payé le 22/02/2008.

8.7 Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Aucune dépense ni charge non déductible du résultat fiscal de Nexans, telles que visées au 4 de l'article 39 du CGI, n'a été engagée au titre de l'exercice 2009.

8.8 Action Nexans

Au 31 décembre 2009

Place de cotation : NYSE Euronext Paris (Compartiment A)

Code ISIN : FR0000044448

Valeur nominale : 1 euro

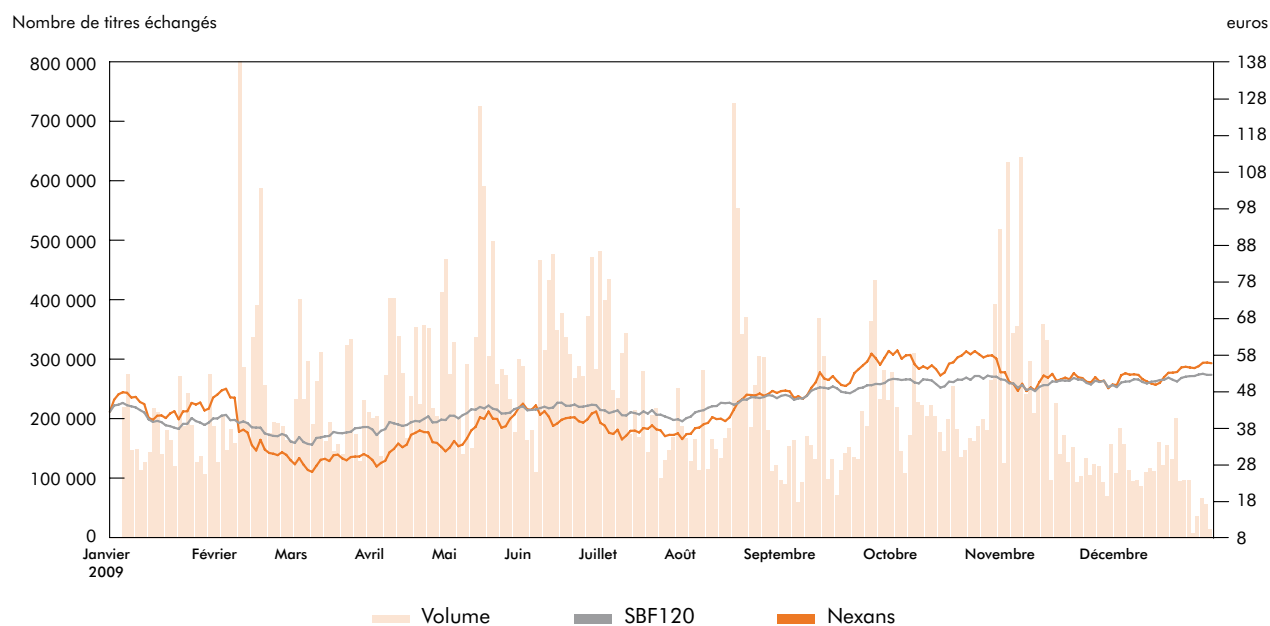
Nombre d'actions : 28 012 928

Capitalisation boursière : 1 563,68 millions d'euros

Indice : SBF120 : 0,14 % de l'indice

Évolution du cours de l'action

du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009



Données boursières

(arrêtées au 31 décembre 2009)

Cours de l'action en euros (sauf ratios)	2009	2008
Plus haut	59,31	92,03
Plus bas	26,12	36,34
Dernier cours de l'année	55,82	42,55
Évolution sur l'année	31,19 %	- 50,20 %
Évolution du SBF120 sur l'année	23,73 %	- 43,10 %
Évolution du CAC40 sur l'année	22,32 %	- 47,10 %
Capitalisation boursière au 31/12⁽¹⁾	1 563,68	1 188,70
Moyenne des échanges quotidiens ⁽²⁾	228 532	320 774
Nombre de titres composant le capital au 31/12	28 012 928	27 936 953
Taux de rotation des actions ⁽³⁾	0,82 %	1,15 %

(1) En millions d'euros.

(2) En nombre de titres.

(3) Moyenne journalière sur l'année.

Données par action

En euros (sauf ratios)	2009	2008 retraité ⁽¹⁾	2007
Actif net ⁽²⁾	66,98	56,59	67,0
Résultat net ⁽³⁾	0,29	3,21	7,41
Résultat net dilué ⁽⁴⁾	0,71	3,12	6,67
PER ⁽⁶⁾	-	17,39	11,54
Dividende net ⁽⁵⁾	1,0	2,0	2,0
Rendement net ⁽⁶⁾	1,8 %	3,6 %	2,3 %

(1) Après prise en compte des écritures d'allocation définitive sur bilan d'ouverture du Groupe Madeco et d'Intercond.

(2) Capitaux propres part du Groupe divisé par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre.

(3) Calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

(4) Résultat net après prise en compte de l'exercice de droits qui auraient pour effet d'augmenter le nombre d'actions et donc de réduire le résultat net par action.

(5) Dividende 2009 soumis à l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2010.

(6) Sur la base du cours au 31 décembre.

9. Développement durable - Données sociales et environnementales

9.1 Organisation développement durable

Un **Comité CSR**⁽¹⁾ a été créé en juillet 2009 pour suivre les différentes initiatives et déterminer les politiques en termes de développement durable. Présidé par Frédéric Vincent, Président-Directeur Général du Groupe, il rassemble deux membres du Comité de Direction de Nexans représentant les Directions Industrielle, Technique/Recherche et Développement, Environnement, Achats, Marketing, ainsi que le Secrétaire Général de Nexans, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur de la Communication et le Directeur de la Gestion des Risques qui en assure le secrétariat. Ce Comité CSR se réunit deux fois par an.

En outre, **deux Comités experts**, organisés autour de **groupes de travail**, sont chargés de piloter et coordonner les thèmes et projets dans les domaines suivants :

- **Comité expert « Gouvernance et Social »**

- Éthique et Conduite des affaires
- Gestion de crise
- Achats responsables
- Sécurité au travail
- Formation et développement des compétences
- Dialogue social
- Relations avec les communautés
- Indicateurs développement durable...

- **Comité expert « Environnement et Produits », qui se substitue au précédent Comité Environnement**

- Gestion environnementale sur site
- Évaluation des émissions de Gaz à effet de serre
- Étude des sols
- REACH (Enregistrement, Évaluation et Autorisation des Substances chimiques)
- Innovation et développement de nouveaux produits
- Éco-production
- Analyse de cycle de vie
- Marketing responsable et éco-déclarations
- Indicateurs développement durable...

Ces deux Comités experts se réunissent également deux fois par an.

9.2 Éthique et conduite des affaires

Le Groupe a mis à jour son Code d'éthique et de conduite des affaires en 2009.

Ce Code fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il s'intègre dans le programme de Responsabilité Sociale dont le renforcement a conduit le Conseil d'Administration de Nexans du 25 novembre 2008 à adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies.

Un programme de déploiement et de sensibilisation à l'éthique a été conduit en 2009. En particulier, le Code d'éthique a été présenté au 2^e trimestre 2009 aux Comités de Direction de tous les pays et à l'ensemble des Directions fonctionnelles Groupe. Ce large déploiement a permis à chacun d'en comprendre les enjeux et de se l'approprier.

Un effort particulier a été réalisé pour sensibiliser les équipes commerciales et achat pour s'assurer de sa mise en œuvre dans les relations avec les clients et les fournisseurs.

Traduit en 16 langues, le Code d'éthique et de conduite des affaires est accessible sur le site Internet de Nexans ainsi que sur l'Intranet du Groupe et les sites Intranet pays. Il est commenté et remis à chaque nouveau collaborateur.

(1) Corporate Social Responsibility : Responsabilité Sociale d'Entreprise

9.3 Données sociales

9.3.1 Effectifs

- Évolution des effectifs par zone

	Europe	Asie-Pacifique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	MERA	Groupe Nexans
2007	15 184	2 273	1 870	504	2 067	21 898
2008	14 575	2 459	1 803	2 535	2 108	23 480
2009	14 277	2 437	1 662	2 203	2 137	22 716

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

En 2009, l'effectif total du Groupe baisse de 3,3 %, essentiellement en Allemagne, au Brésil, en France et au Canada résultant de l'adaptation de l'organisation aux conditions du marché. Le Groupe est implanté sur tous les continents et la répartition des effectifs par zone reste relativement stable, avec 37,2 % des effectifs basés hors d'Europe.

EUROPE

Les effectifs localisés dans la zone Europe diminuent de 2 % et représentent environ 63 % des effectifs totaux du Groupe. Cette diminution des effectifs s'explique par la fermeture de plusieurs sites : Vacha (Allemagne), Arad (Roumanie), Pilsen et Chodova Plana (République tchèque).

La baisse des effectifs est de 5,6 % hors activité Faisceaux.

Dans le secteur automobile, les effectifs ont baissé d'environ 700 personnes au premier semestre pour remonter d'environ 1 000 personnes en raison de l'amélioration de l'activité économique.

ASIE-PACIFIQUE

La zone Asie-Pacifique emploie 10,7 % des effectifs Nexans, en légère augmentation par rapport à 2008. Les effectifs progressent en Chine et au Japon, reflet de l'utilisation des capacités de production mises en œuvre en 2008. En revanche, les effectifs diminuent dans le Pacifique : en Australie avec la restructuration du site de Lilydale et en Nouvelle-Zélande suite à une réorganisation.

AMÉRIQUE DU NORD

Les effectifs de la zone Amérique du Nord représentent 7,3 % du total des effectifs du Groupe. Ils sont en diminution de 7,8 % par rapport à 2008. Cette baisse concerne notamment le Canada avec la fermeture du site de Québec et les États-Unis avec la réduction des effectifs du site de New Holland pour tenir compte de la forte diminution de l'activité Réseaux locaux.

AMÉRIQUE DU SUD

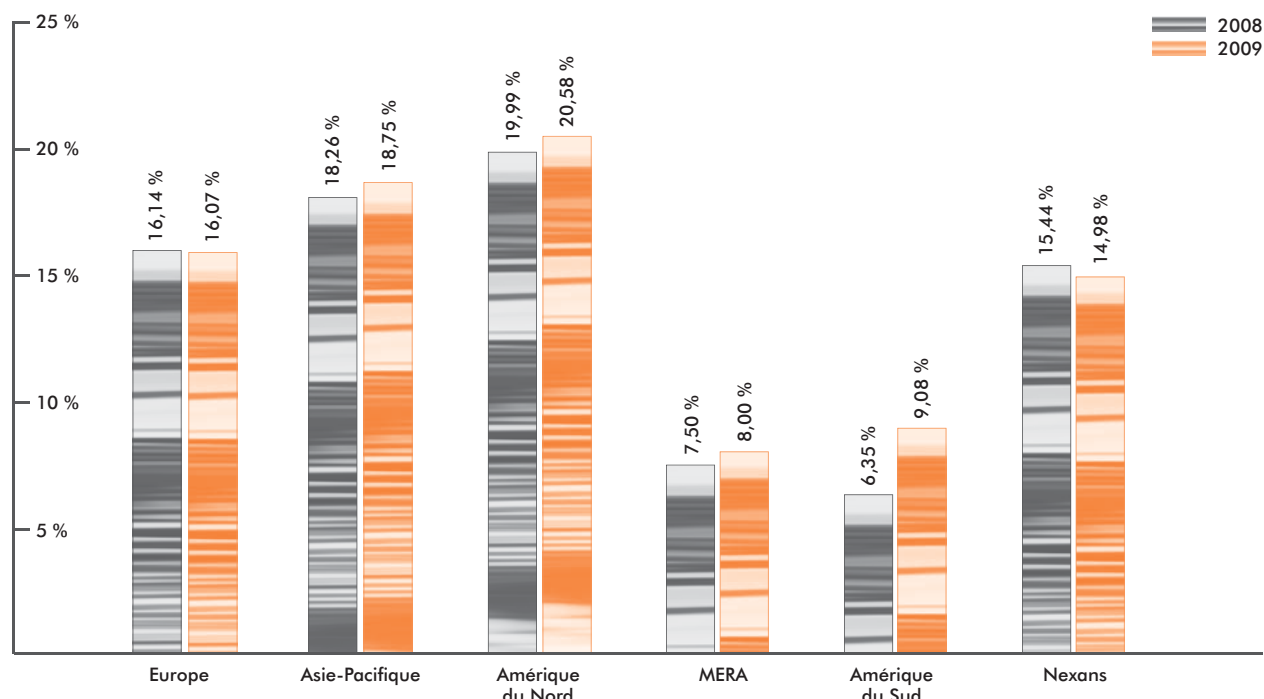
La zone Amérique du Sud emploie 9,7 % des effectifs du Groupe. Ces effectifs sont en diminution de 13,1 % par rapport à 2008, essentiellement au Brésil en liaison avec la dégradation de la situation économique et les premiers effets de la fusion des deux filiales dans ce pays (Nexans Brésil et Ficap).

MERA

Les effectifs localisés dans la zone MERA progressent de 1,4 % par rapport à 2008 et représentent 9,4 % du total Nexans. Cette croissance reflète la montée en puissance de l'usine d'Ouglich en Russie.

Les indicateurs analysés ci-après ne tiennent pas compte de l'activité Faisceaux qui présente des caractéristiques spécifiques en matière de gestion et d'évolution de ses effectifs par rapport aux autres activités du Groupe. Les données relatives aux activités Câbles de Madeco et d'Intercond, qui n'étaient pas intégrées en 2008 dans les statistiques présentées, le sont désormais en 2009.

• Pourcentage des femmes dans l'effectif total au 31 décembre 2009



Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le pourcentage des femmes dans l'effectif total du Groupe reste stable à 15 %. Les pays qui emploient le plus de femmes sont notamment la Chine (35,8 %), le Vietnam (30,4 %) et les États-Unis (27,2 %). Les femmes en position cadre représentent 18,9 % des effectifs concernés avec un pourcentage plus fort en Colombie, en Chine, au Vietnam, en Turquie, au Pérou et en Suède. Ce résultat découle d'actions ciblées entreprises, en particulier en matière de promotion et de recrutements.

• Promotion de l'égalité et de la diversité

Cette action de promotion traduit la politique de non-discrimination appliquée dans les différentes entités Nexans, indépendamment du pays d'origine et de la culture. Elle est reflétée dans le Code d'éthique du Groupe. Elle a fait l'objet de formations, réitérées en 2009, afin d'être déclinée auprès de l'ensemble des salariés. Le Groupe s'engage à respecter le droit à l'égalité, que ce soit dans le domaine des conditions de travail, des salaires, des promotions, de l'accès à la formation et de l'emploi de personnel handicapé.

• Mouvements par zone

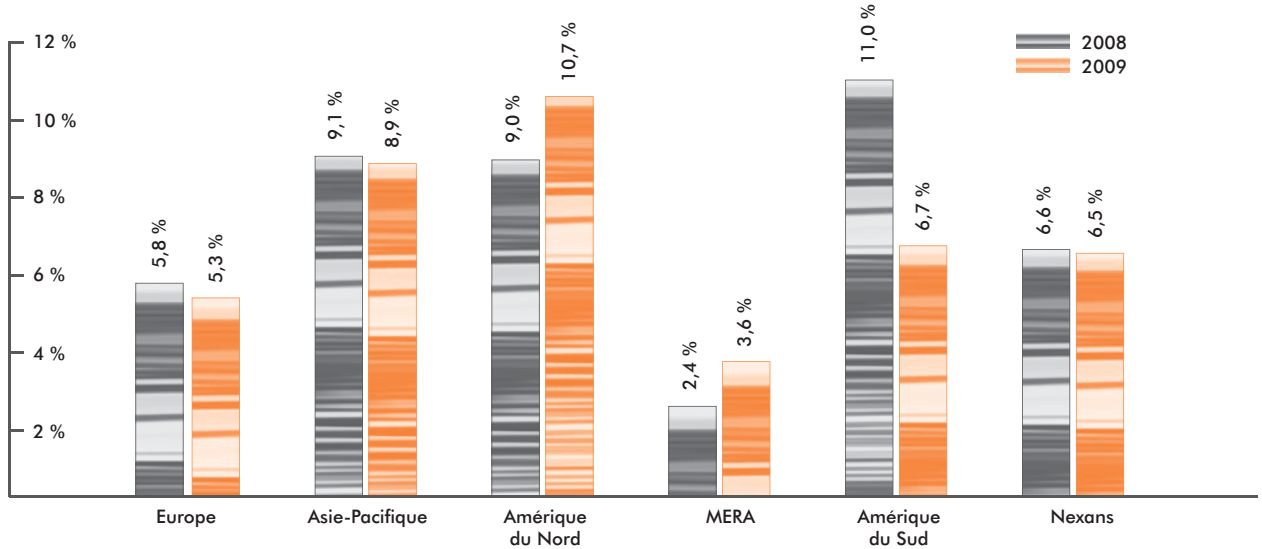
	Europe	Asie-Pacifique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	MERA	Total
Départs naturels	(665)	(226)	(162)	(146)	(106)	(1 305)
Restructurations	(407)	(40)	(88)	(310)	(97)	(942)
Embauches	472	245	50	105	235	1 107
Effets périmètre	0	0	0	19	0	19
Transferts	(3)	(1)	(2)	0	(3)	(9)
Total	(603)	(22)	(202)	(332)	29	(1 130)

Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les départs naturels ont été moins importants en 2009 qu'en 2008 (7,1 % contre 8,1 %). Les départs à la retraite représentent 11,6 % du total de ces départs.

Ils se situent majoritairement en Europe et Asie-Pacifique. Les restructurations sont essentiellement liées à la fermeture des sites de Vacha en Allemagne, d'Arad en Roumanie, de Québec au Canada et aux adaptations d'effectifs qui ont eu lieu en Australie, Égypte, Turquie, Brésil et au Chili. Les unités du Groupe ont continué à recruter en 2009 après avoir étudié toutes les possibilités de candidature interne. En Norvège, le niveau d'activité dans le domaine des câbles haute tension sous-marine a conduit à augmenter les effectifs.

• **Taux de rotation du personnel**



Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Taux de rotation du personnel = nombre de départs naturels hors retraite / effectif moyen x 100

En 2009, le taux de rotation du personnel (excluant toutes cessions, acquisitions ou fermetures d'usines) au sein de Nexans est stable à 6,5 % tout en présentant des disparités importantes suivant les zones.

• **Identification des candidats pour la mobilité et le recrutement**

De nombreuses opportunités de mobilité internationale sont offertes au sein du Groupe. Une charte de mobilité assure l'égalité de traitement entre tous les expatriés du Groupe, quel que soit leur pays d'origine. Par ailleurs, des études sociales et fiscales sont systématiquement réalisées afin d'optimiser pour le Groupe les coûts associés à cette politique de mobilité internationale.

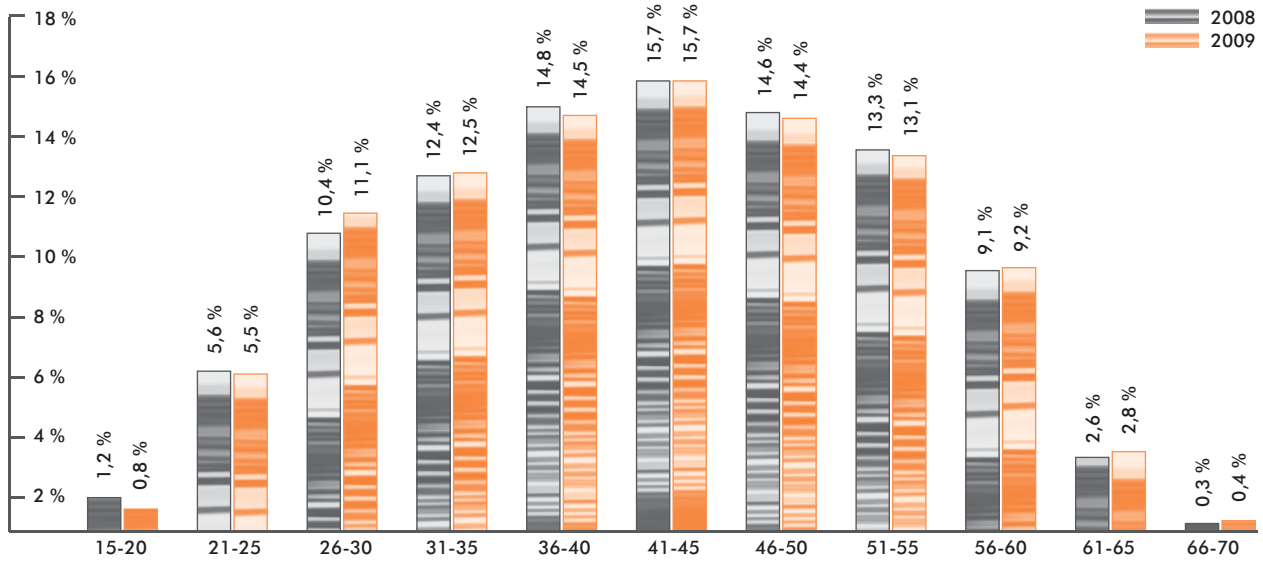
La mobilité internationale est considérée chez Nexans comme un instrument de transmission des expertises permettant de contribuer au développement personnel et professionnel des salariés, d'accompagner la croissance et véhiculer la culture du Groupe à travers le monde. La mobilité internationale continuera d'être encouragée par Nexans.

La mobilité internationale est un outil important de fidélisation des talents clés et bénéficie de plus en plus à des collaborateurs provenant de tous les pays.

En 2009, l'ambition de développer la mobilité au sein du Groupe s'est traduite par le développement de trois nouveaux outils :

- « Job Way », outil en ligne de publication interne et externe des offres d'emploi, qui permet au réseau des Directions des Ressources Humaines de mieux identifier les candidats, dans le cadre d'une politique de mobilité qui s'appuie sur une charte commune ;
- Un « Talent Sharing Committee » se réunit chaque mois avec les Directions des Ressources Humaines des pays et le Siège pour échanger sur les mobilités et recrutements en cours ;
- Un « International Mobility Working Group » a été créé afin de mieux définir le cadre, les rôles et les moyens pour assurer le développement de la mobilité internationale au sein du Groupe.

• **Pyramide des âges**



Chiffres hors activité Faisceaux

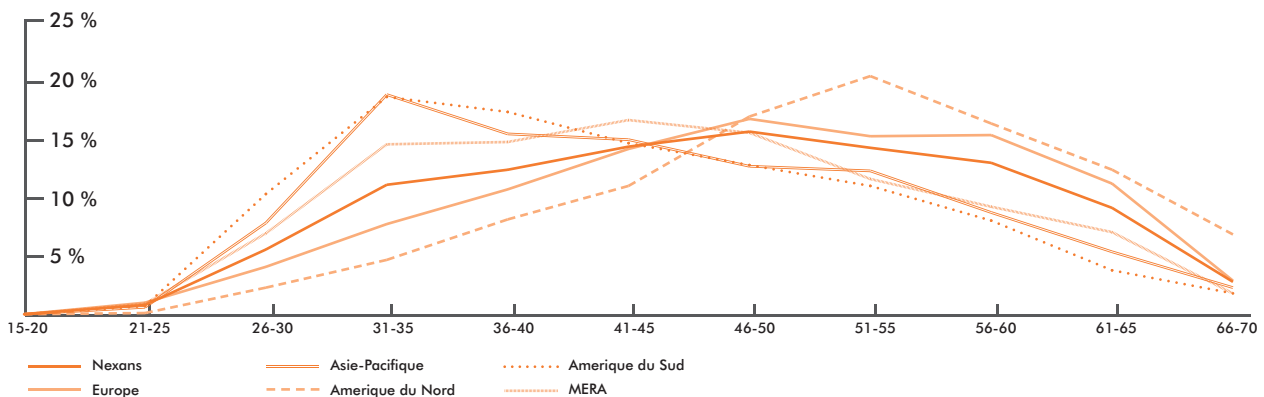
• **Âge moyen des salariés par zone géographique :**

	2009	2008
Europe	43,6	43,1
Asie-Pacifique	39,1	38,4
Amérique du Nord	46,7	45,7
MERA	39,9	40,3
Amérique du Sud	37,9	34,8
Total Nexans	42,1	42,1

Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

L'âge moyen des salariés de Nexans reste stable à 42,1 ans grâce à l'introduction des effectifs des activités Madeco, plus jeunes que la moyenne dans le Groupe.

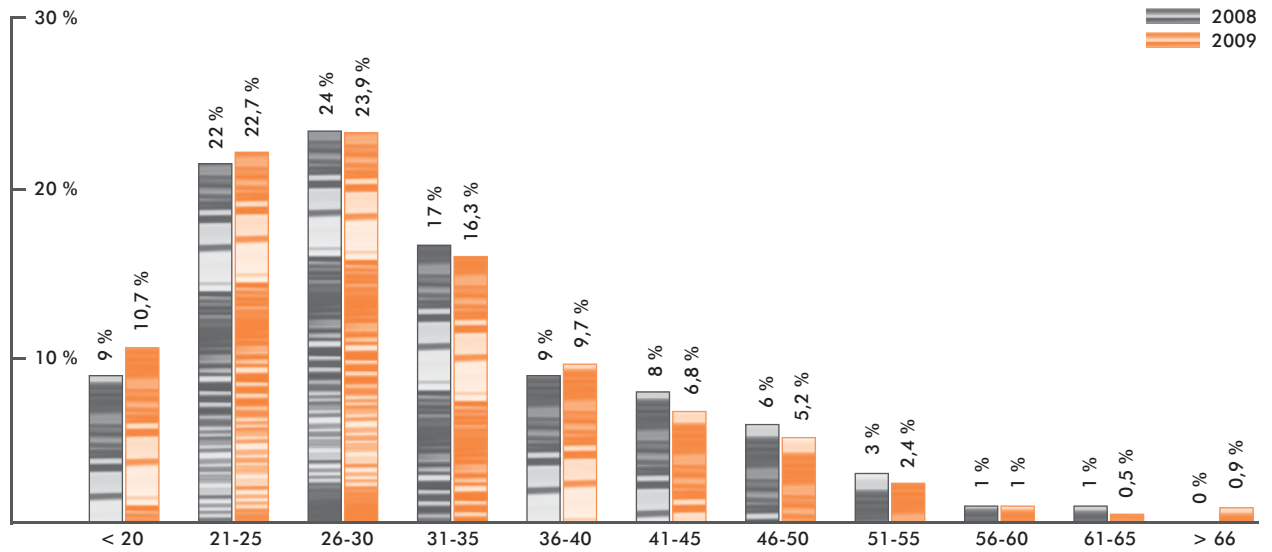
• **Pyramide des âges par zone**



Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

La pyramide des âges du Groupe met en évidence des situations contrastées suivant les zones. Le vieillissement des zones Europe et Amérique du Nord est pour l'essentiel dû à un plus faible taux de rotation du personnel sur certaines catégories.

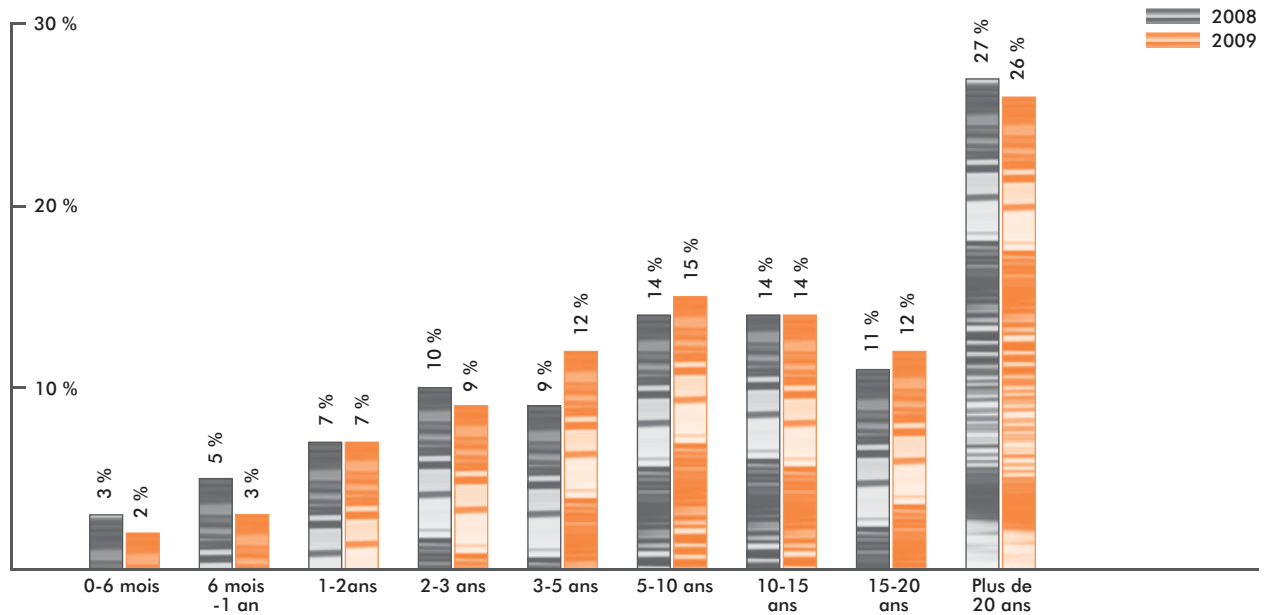
• **Pyramide des âges des nouveaux embauchés**



Chiffres hors activité Faisceaux

Les actions entreprises par le Groupe en matière de recrutement permettent d'assurer le renouvellement des générations. En 2009, l'âge moyen des nouveaux entrants est de 31 ans. 57 % d'entre eux ont moins de 30 ans.

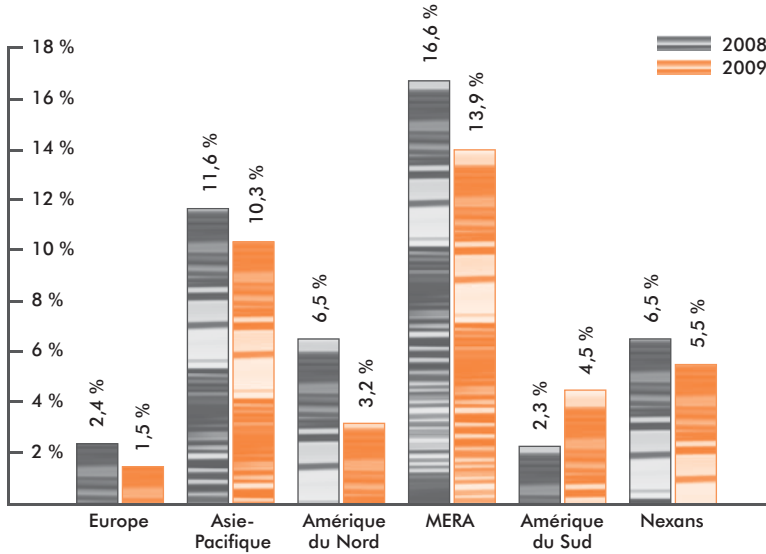
• **Ancienneté**



Chiffres hors activité Faisceaux

En 2009, comme les deux années précédentes, l'ancienneté moyenne s'élève à environ 13 ans. Cette ancienneté est particulièrement élevée en Amérique du Nord et en Europe (par exemple 16,7 ans en France). Ceci est le reflet d'un fort sentiment d'appartenance au Groupe et le résultat des programmes de fidélisation du personnel. Cette stabilité assure une conservation des savoir-faire du Groupe.

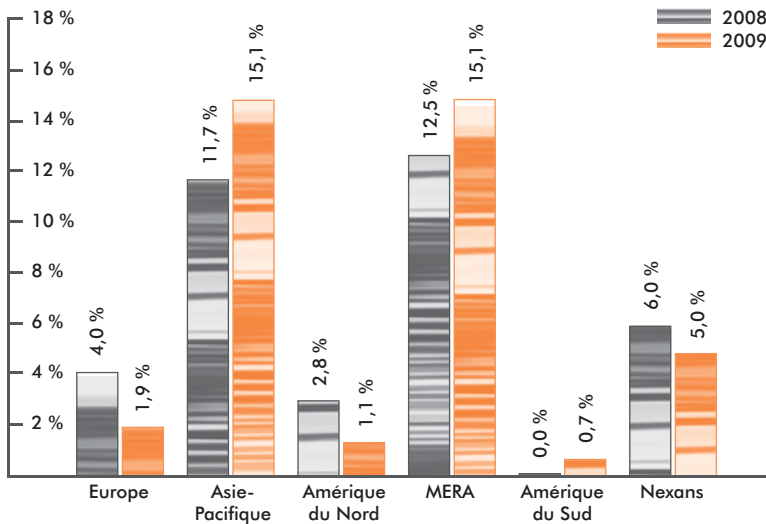
• Les heures supplémentaires et la main-d'œuvre extérieure au Groupe



Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)
% heures supplémentaires = nombre d'heures supplémentaires / nombre d'heures de travail réelles. La notion d'heures supplémentaires est celle déterminée par la législation de chaque pays dans le cadre de la durée légale du travail.

Les heures supplémentaires et la main-d'œuvre extérieure sont utilisées dans le cadre d'une politique d'emploi adaptée aux cycles de production. En 2009, elles participent à la flexibilité requise par une conjoncture économique dégradée et ont permis aux usines de s'adapter. Les heures supplémentaires représentent 5,5 % des heures travaillées (hors activité Faisceaux) contre 6,5 % en 2008.

• % d'intérimaires



Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

À fin 2009, le personnel intérimaire représente 5 % de l'effectif total contre 6 % en 2008. Les écarts entre zones sont significatifs et s'expliquent par les politiques locales de recrutement, à l'exemple de la Chine, ou par les faibles niveaux d'activité en Europe et Amérique du Nord en 2009.

9.3.2 Restructurations

Dans le cadre des plans de restructuration qu'il est appelé à mettre en œuvre, le Groupe porte une attention toute particulière à la qualité du dialogue avec les instances représentatives du personnel. Nexans met en œuvre des mesures permettant de limiter au maximum les suppressions de postes et de favoriser les reclassements de salariés. Ces mesures sont prises conformément aux législations nationales applicables.

Le Groupe consacre des moyens importants pour accompagner chaque salarié concerné par un plan de restructuration dans la recherche de solutions internes ou externes et propose des plans d'accompagnement adaptés en concertation avec les partenaires sociaux.

En 2009, les plans de restructuration ont porté sur la suppression de 1 800 postes et se sont traduits par le départ en cours d'année d'environ 942 personnes (hors activité Faisceaux).

Les suppressions concernent notamment la fermeture de sites localisés en Roumanie, en Allemagne, au Canada et la diminution d'effectifs en Europe, en Égypte, en Australie, en Amérique du Nord et du Sud.

La phase de négociation collective du projet d'adaptation des activités de Nexans France et Nexans Copper France (avec la fermeture du site de Chauny), concernant la suppression de 336 postes (après prise en compte de la création de 47 postes), s'est terminée fin décembre 2009. Les premières mesures du plan de sauvegarde de l'emploi commencent à être mises en place début 2010.

Au niveau de la société Euromold, en Belgique, le lancement d'une procédure de réduction d'effectifs a été annoncé aux organisations syndicales et est en cours de négociation.

Les entités ont encouragé le détachement intersite pour le personnel de production ainsi que la polyvalence de compétences, ce qui a conduit à des mobilités réussies en 2009.

9.3.3 Organisation

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles qui sont variables d'un pays à l'autre. Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel.

Le nombre de contrats à temps partiel s'établit comme suit :

• Temps de travail par zone / temps partiel

Effectif à temps partiel

	2009	2008
Europe	388	383
Asie-Pacifique	19	48
Amérique du Nord	0	2
MERA	0	0
Amérique du Sud	2	0
Nexans	409	433

Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les contrats de travail à temps partiel concernent principalement le Benelux, la France, l'Allemagne et l'Australie. Ils représentent environ 2,2 % de l'effectif du Groupe hors activité Faisceaux.

La Belgique pèse pour 38 % dans les effectifs à temps partiel de l'Europe et reflète la mise en place du système de crédit temps qui permet temporairement à un travailleur salarié d'interrompre totalement ou partiellement sa carrière professionnelle.

• Contrats à durée déterminée (CDD) / Contrats à durée indéterminée (CDI)

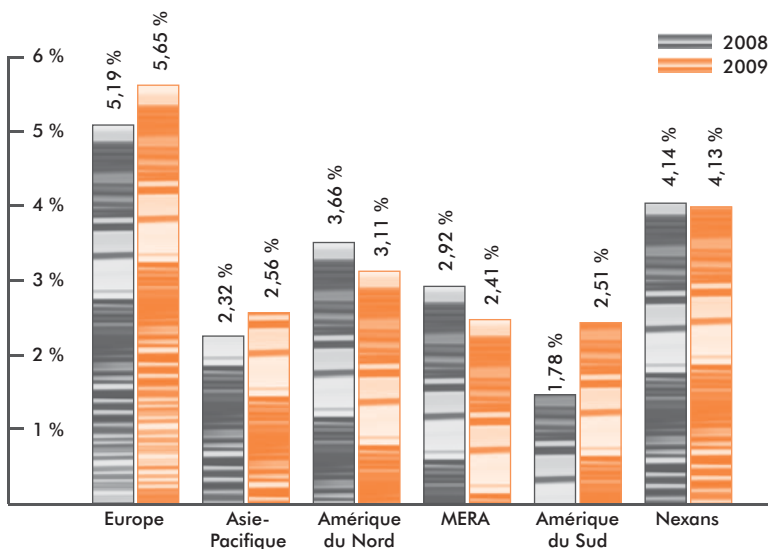
	2009		2008	
	CDI	CDD	CDI	CDD
Europe	98 %	2 %	97 %	3 %
Asie-Pacifique	75 %	25 %	75 %	25 %
Amérique du Nord	100 %	0 %	100 %	0 %
MERA	97 %	3 %	98 %	2 %
Amérique du Sud	93 %	7 %	100 %	0 %
Nexans	94 %	6 %	95 %	5 %

Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le pourcentage des effectifs ayant un contrat à durée déterminée est passé de 5 % en 2008 à 6 % en 2009. Cette augmentation est liée à l'entrée des activités Câbles de Madeco dans le périmètre du Groupe.

La principale zone concernée par ces contrats à durée déterminée est la zone Asie-Pacifique, notamment en Chine, reflet de la législation locale.

• Absentéisme

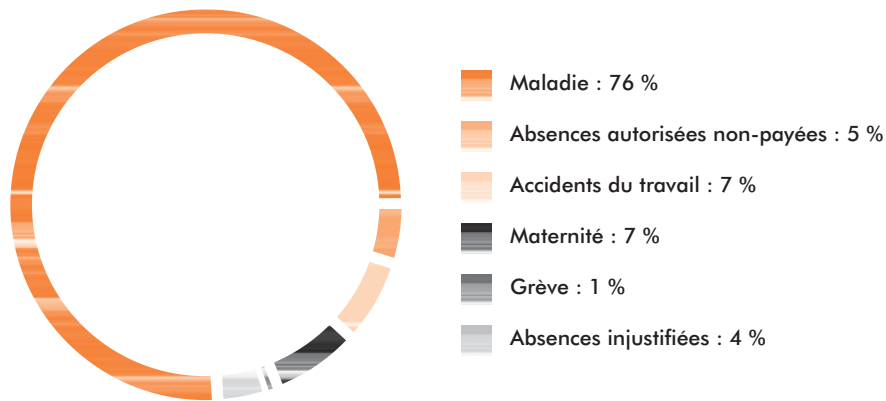


Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le taux d'absentéisme est défini comme le nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures théoriques travaillées.

En 2009, le taux d'absentéisme reste stable à 4,13 %.

La répartition des absences par motif est donnée ci-après.



Chiffres hors activité Faisceaux

La maladie, qui est la principale cause d'absentéisme au sein de Nexans, est en augmentation par rapport à 2008.

Suite aux actions menées en faveur de la sécurité, le taux d'absentéisme pour cause d'accident de travail diminue d'un quart et représente 7 % en 2009.

9.3.4 Rémunérations

Renforcer l'engagement des équipes passe par une politique de rémunération cohérente et attractive pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositifs de rémunération, qui tiennent compte des contextes locaux, sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité.

Nexans s'attache par ailleurs à proposer à l'ensemble de ses collaborateurs une rémunération en ligne avec les pratiques du marché et a recours à cet effet à des enquêtes spécifiques de rémunérations.

Les campagnes salariales ont été définies en 2009 dans la grande majorité des pays essentiellement pour tenir compte des effets de l'inflation.

La rémunération du personnel d'encadrement (ingénieurs et cadres) est fortement influencée par la performance collective et individuelle. Les bonus cibles peuvent atteindre jusqu'à 50 % du salaire fixe selon le niveau de responsabilité. La pratique de la rétribution variable est ancrée depuis longtemps au sein de Nexans.

Un programme de bonus long terme (Plan d'Intéressement Long Terme) a été mis en place pour les cadres dirigeants afin de les fidéliser et les mobiliser sur la performance long terme de l'entreprise.

Par ailleurs, la pratique des entretiens individuels s'est fortement répandue dans les unités. Les objectifs de cet entretien sont de favoriser le développement professionnel des collaborateurs à travers l'identification de leurs besoins en formation / outils, de leurs souhaits en termes d'évolution de carrière et ainsi de participer à l'amélioration de la performance de leur entreprise. C'est également un outil de gestion.

9.3.5 Relations sociales

• Un dialogue social ouvert et constructif

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les partenaires sociaux et la Direction de l'entreprise se rencontrent périodiquement pour échanger, négocier et conclure des accords.

Nexans bénéficie d'un dialogue social de qualité grâce à une volonté partagée de communication, d'échange et de négociation.

Localement, les échanges avec les partenaires sociaux sont multiples et constructifs. Les discussions s'articulent autour de plusieurs axes : les salaires, l'employabilité, la situation économique, l'organisation, la santé, la sécurité et l'évolution de l'environnement de travail.

Le Comité d'Entreprise Européen du Groupe Nexans est une institution représentative des salariés du Groupe Nexans au niveau de l'Union Européenne présidé par le Président-Directeur Général. Il se réunit deux fois par an, la dernière réunion ayant traité de la marche du Groupe, de sa stratégie de développement et de sa politique des Ressources Humaines.

Nexans a conclu avec les partenaires sociaux plus de 55 accords dans 13 pays.

Les principaux accords signés en 2009 et thèmes considérés lors des discussions ont concerné :

- Les accords salariaux : en Corée, en Argentine, au Brésil, au Maroc, en Espagne et en Norvège,
- La révision des classifications en Australie (en cours de discussion),
- L'avenant à l'accord collectif d'entreprise relatif à la GPEC et la mobilité des salariés (France et Italie) et sur le dispositif relatif au D.I.F. (Droit Individuel à la Formation) en France,
- Le système de protection sociale : en Colombie, en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande (consultation),
- La révision de l'accord d'entreprise ou de la convention collective en Corée, aux États-Unis,
- Les accords de fermeture de sites : en Allemagne, au Canada,
- La sécurité : en Corée (consultation), en Argentine, en Espagne, en Italie (discussions),
- Des mesures de réduction du temps de travail : en Nouvelle-Zélande, en France, en Australie, en Allemagne (consultation), au Benelux et en Turquie,
- L'accord sur la composition du Comité Central d'Entreprise en France,
- Divers accords au Maroc (primes et indemnités),
- L'introduction des descriptions de poste ouvriers au Benelux.

Par ailleurs, un groupe de travail a été créé au niveau du Groupe en 2009 pour gérer la carrière des seniors. Les thèmes abordés sont :

- L'accès à l'emploi de cette catégorie (plus de 50 ans) jusqu'à la retraite (recrutement, promotion, mobilité, classification),
- Le maintien dans l'emploi (aménagement des fins de carrière, transition vers la retraite, transmission des savoirs et compétences),
- Le développement des compétences et l'accès à la formation,
- L'amélioration des conditions de travail (aménagement d'horaires, prise en compte de la santé au travail).

La France, le Benelux, la Norvège et d'autres pays ont lancé des réflexions et des négociations sur ce sujet.

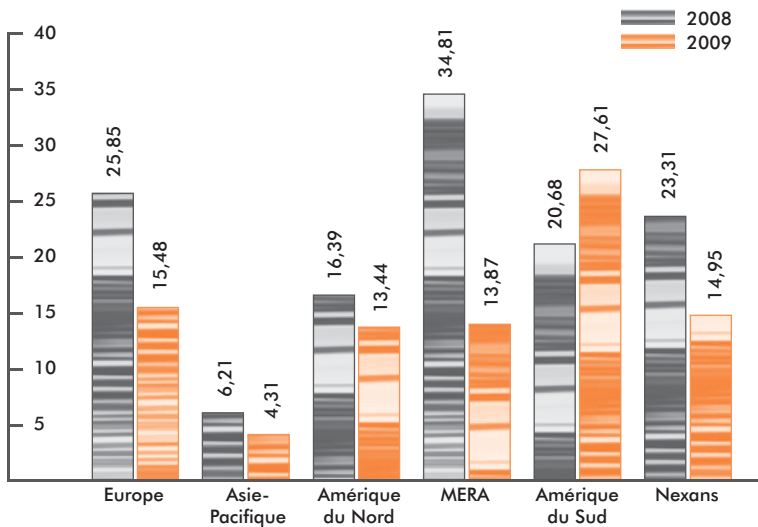
9.3.6 Hygiène et sécurité

La politique de Nexans en matière d'hygiène et de sécurité au travail s'articule autour de deux objectifs principaux : veiller à la protection de la santé et améliorer la sécurité des salariés sur le lieu de travail.

Dans ce cadre, tous les pays ont mis en œuvre des actions préventives pour faire face à la grippe H1N1. Ils ont organisé des campagnes de communication et ont facilité le télétravail.

Les efforts de formation et d'actions entreprises pour la sécurité des salariés se sont traduits en 2009 par une baisse significative du taux de fréquence des accidents du travail (avec arrêt supérieur à 24 heures).

• Taux de fréquence des accidents de travail en 2009



Chiffres hors activité Faisceaux
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Taux de fréquence des accidents de travail = Nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24 heures/Nombre total d'heures travaillées x 1 000 000.

La sécurité au travail est une priorité et l'un des indicateurs de performance retenu pour les directeurs de site.

Des programmes de formation ont été déployés dans tous les pays afin de changer les comportements face aux risques. Par exemple, en Colombie, la sensibilisation au risque a été renforcée par une visite des familles des collaborateurs de l'usine et une mise en avant des dangers qui peuvent être évités.

L'accent a été mis sur des formations permettant :

- D'identifier les situations dangereuses avant même qu'elles ne se présentent,
- D'améliorer l'affichage et la signalétique sur les lieux de travail,
- De développer une analyse systématique des causes d'accident et de les diffuser largement,
- D'acquérir des réflexes et de modifier les attitudes.

L'ensemble de ces actions est intégré dans un projet global d'excellence industrielle et s'accompagne de programmes additionnels comme par exemple le « 5S ».

42 sites pilotes dans le monde ont eu pour objectif de développer les meilleures pratiques pour le Groupe, de s'efforcer de rationaliser et d'éliminer les risques.

Comme le montre le graphique ci-dessus, les résultats de ces actions sont à l'échelle des enjeux du Groupe et se sont traduits par une baisse significative du taux de fréquence des accidents de travail qui est passé de 23,31 en 2008 à 14,95 en 2009.

En 2009, 36 sites n'ont enregistré aucun accident du travail, contre 28 en 2008.

9.3.7 Formation

• « Nexans University »

En 2009, Nexans a poursuivi ses efforts de formation au travers de Nexans University dont le rôle est avant tout de développer le potentiel des salariés, de diffuser les bonnes pratiques et de promouvoir la gestion du savoir grâce à des formations ou à d'autres activités qui leur sont associées.

Pour sa deuxième année d'existence pleine, avec une offre catalogue de cinquante formations (100 sessions par an) et une vingtaine de modules de formation en ligne (e-learning), Nexans University touche déjà plus de 4 000 salariés et dispense plus de 20 000 heures de formation par an. L'offre formation s'enrichit progressivement pour offrir aux salariés les compétences nécessaires à leur contexte local et s'inscrit dans les objectifs stratégiques du Groupe.

Nexans University compte aujourd'hui 12 académies, couvrant les principales filières fonctionnelles ou techniques, ainsi que les compétences managériales et pédagogiques. En choisissant de privilégier la formation de formateurs internes et de déployer en cascade les formations, Nexans University a offert à 200 collaborateurs la possibilité de développer leurs compétences en matière d'animation et de conception de formations. Elle favorise aussi par ce biais la création de réseaux d'experts transversaux au sein du Groupe.

• Programme de formation

En 2009, le nombre total d'heures consacrées à la formation (sur le lieu de travail ou en dehors de l'entreprise) s'élève à 331 000 heures, en augmentation de 23 % par rapport à 2008. L'accent a été mis en 2009 sur la volonté de former les employés aux besoins identifiés et leur permettre ainsi de s'adapter à un environnement mondial et une organisation évolutive.

Le développement de Nexans University, l'intégration des activités Madeco et le renforcement des programmes de sensibilisation à la sécurité expliquent notamment l'accroissement du nombre d'heures de formation en 2009.

Les formations réalisées résultent des besoins en formation exprimés au cours des entretiens annuels, des développements identifiés dans le cadre des plans stratégiques et des programmes industriels et commerciaux qui en découlent. La formation est un facteur essentiel de progrès et le Groupe entend poursuivre cet investissement afin de se préparer aux évolutions de marché.

En 2009, plusieurs programmes de formation ont été lancés, en particulier :

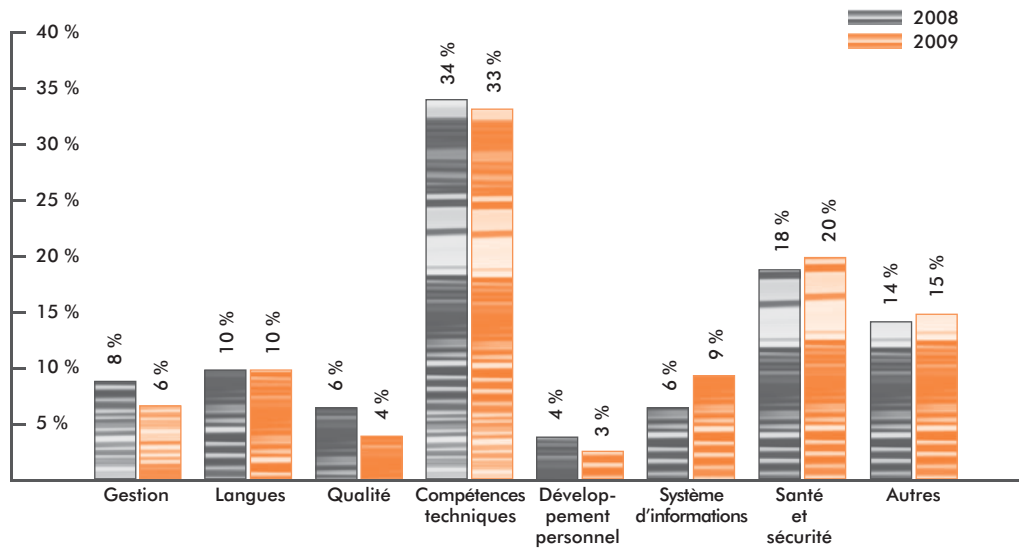
- « Nexans Excellence Way » : les « 5S », les « équipes autonomes », « Single Minute Exchange of Die » ont démarré dans plusieurs pays comme en Amérique du Nord, en Allemagne et en France,
- Les programmes de maintenance, de réduction de stocks (IRIS : Inventory Reduction and Improved Services),
- Les programmes de développement des compétences managériales, principalement à travers Nexans University,
- Le programme « SAMURAI » de coaching du comportement vis-à-vis de la Sécurité au Benelux. Le changement d'attitude est une priorité afin de diminuer de manière durable le nombre d'accidents,
- Des programmes de développement des compétences dans le domaine commercial et marketing comme en France et Australie,
- Un programme de formation des responsables des ressources humaines à l'utilisation et au déploiement des modèles de compétence.

Les pays continuent en parallèle de privilégier les programmes de formation liés à la santé, à la sécurité, aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'apprentissage des langues. Le Code d'éthique et de conduite des affaires fait également l'objet régulier de formations, au même titre que certains programmes juridiques et, en particulier en 2009, le Competition Compliance Program (programme mondial de conformité aux règles de concurrence).

Les sujets de formation prioritaires des entités récemment acquises par le Groupe sont axés sur les langues, la sécurité, les procédures Groupe et l'intégration des équipes.

La répartition des heures de formation présentée ci-contre par thème montre une prédominance des formations axées sur les compétences techniques, et pour la santé et la sécurité au travail.

• Heures de formation par thème en 2009



Chiffres hors activité Faisceaux

9.3.8 Développement de carrières

Nexans souhaite capitaliser à tous les niveaux sur le développement des talents qui assureront la performance du Groupe et son expansion de demain.

Trois tendances de fond ont été identifiées dans le plan stratégique 2009-2011 :

- Le renouvellement des générations,
- La globalisation des marchés et des clients sur tous les continents, et
- Le développement des activités, en amont/aval du câble (intégration système, services...).

Le réseau des Directions des Ressources Humaines se mobilise sur les sujets suivants :

- L'apparition de nouveaux métiers,
- Les nouveaux impératifs de performance qu'il faut expliquer et promouvoir (ex. : Nexans Excellence Way) auprès des collaborateurs et
- Les profils individuels plus transversaux.

Pour y répondre, la professionnalisation de la gestion de carrière, avec une implication forte du Comité Exécutif du Groupe et de l'ensemble des Comités de direction locaux, s'est poursuivie en 2009 autour des thèmes suivants :

1. Élaboration d'un référentiel de compétences pour chaque filière métier intégrant les attentes en termes de performance par fonction en les traduisant de façon très opérationnelle par niveau de compétence visé. Cette démarche est aujourd'hui déclinée pour les Achats, les Ventes et le Marketing, la Recherche et Développement et les activités Supports de production.
2. Programme de formation à destination des ressources humaines et de l'encadrement : conduite des entretiens, élaboration des plans de développement.

3. Plan de succession SPID (Succession Planning and Individual Development), qui est un processus d'identification des successeurs potentiels pour les postes clés du Groupe, démarche effectuée dans chaque pays et au Siège.
4. Identification des experts du Groupe, avec construction d'un programme de transmission du savoir par le biais de Nexans University.
5. Comité des Carrières, qui rassemble les membres du Comité Exécutif chaque mois autour des sujets de nomination, de succession, d'identification des talents et de suivi des expatriés.
6. Management Competency Model, qui traduit ce qui est attendu des principaux cadres du Groupe. Nexans évalue leurs compétences en termes d'excellence opérationnelle, de sens des responsabilités, d'orientation « marchés/clients », d'aptitude à la prise de décision et enfin du travail en équipe dans un environnement international.

Nexans reste attentif aux développements des différents métiers de l'entreprise. L'objectif est d'adapter en permanence les compétences des collaborateurs à l'évolution de leur métier.

9.3.9 Emploi des personnes handicapées

Dans le monde, le Groupe emploie directement 338 personnes handicapées en 2009⁽¹⁾. La notion de personnel handicapé est définie par les législations de chaque pays, législation plus volontariste en Europe.

Les entités concernées s'attachent à offrir des conditions de travail qui soient les plus respectueuses possibles au regard du handicap des personnels concernés.

(1) Ne tient pas compte des pays dans lesquels cette information n'est pas diffusée en raison de la réglementation locale.

9.3.10 Activités sociales

Le Groupe s'investit, dans une grande majorité des pays où il est présent, aussi bien financièrement qu'humainement, au travers de donations, d'associations, de programmes d'aide, de bénévolat et de partenariats avec les écoles.

À titre d'exemple, parmi les nombreuses actions menées en 2009, on citera :

- La Colombie et le Chili, qui organisent de multiples programmes d'éducation à destination des salariés et de leur famille afin d'améliorer leurs comportements dans leurs différents rôles (salarié, parent, personne),
- L'Allemagne, la Corée, la Norvège et la Suède, qui sont à l'initiative de développements économiques et industriels locaux,
- Le Canada, qui participe à des œuvres de charité,
- L'Australie, qui a donné des câbles pour une maison expérimentale en termes d'environnement,
- La Grèce et la Suisse, qui sponsorisent des universités (programmes de Recherche & Développement, prix pour les meilleurs étudiants),
- Le Maroc et la Nouvelle-Zélande, qui participent à des associations sportives,
- Le Brésil et le Pérou, qui soutiennent des programmes pour l'enfance.

Au-delà de l'application des politiques du Groupe et des lois locales, de nombreuses entités jouent un rôle important vis-à-vis de leur environnement social et dans l'éducation. C'est le cas notamment au Pérou où un livre sur les « valeurs » a été distribué et expliqué à l'ensemble des enfants des employés. En Colombie, des formations ont eu lieu afin d'instruire les familles sur la gestion d'un budget de dépenses. En Corée, de nombreuses actions ont été organisées afin de renforcer la culture d'entreprise, la communication et la relation de confiance entre les membres de l'entreprise.

La Norvège a signé un accord avec le gouvernement et les syndicats afin d'adhérer au programme de développement d'un environnement de travail épanouissant, dans le cadre d'une politique forte de fidélisation du personnel.

9.4 Données environnementales

9.4.1 Politique du Groupe Nexans en matière d'environnement

L'environnement et la sécurité des biens et des personnes sont au cœur des préoccupations de Nexans. La politique du Groupe est définie dans la charte « Maîtrise des risques industriels » signée par le Président-Directeur Général du Groupe et diffusée à l'ensemble des sites dans le monde et disponible sur le site Intranet. Celle-ci porte sur l'amélioration continue des sites de production, grâce à des audits de contrôle, ainsi que sur l'évaluation des risques liés aux produits et procédés de fabrication.

L'engagement de Nexans dans la protection de l'environnement passe également par la formation du personnel à un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine.

Sur le plan de l'organisation, la politique en matière d'environnement est pilotée par la Direction Industrielle du Groupe, rattachée au Comité de Direction. La Direction Industrielle supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement et l'ingénierie des grands projets industriels. Cette Direction gère par ailleurs les projets transversaux et notamment le développement des produits et des processus, ainsi que le parc machine du Groupe. Dans chacun de ces domaines, elle s'assure du respect et de la protection de l'environnement.

Les règles édictées et les objectifs fixés par la Direction Industrielle en matière environnementale s'appliquent à l'ensemble des unités à travers le monde.

Le programme d'amélioration continue des sites de production est piloté par le Comité Environnement et Produits qui rassemble deux membres du Comité de Direction, la Direction Industrielle, la Direction Technique, la Direction des Achats, la Direction Juridique, la Direction de la Gestion des Risques et la Direction Marketing. Ce Comité se réunit deux fois par an.

• Gestion de l'environnement : mesures prises pour assurer le respect des règles en vigueur

Un système interne de gestion environnementale a été mis en place depuis 1992 et, depuis, étendu à tous les sites. Son objectif est de réduire les risques de pollution et de maîtriser les coûts environnementaux (consommation d'énergie, de matières premières ou de produits dangereux, élimination et recyclage des déchets).

En ligne avec la norme ISO 14001, ce système s'appuie sur un suivi annuel de l'ensemble des sites à l'aide d'un questionnaire abordant 12 thèmes environnementaux et au travers d'une grille de notation. Ce questionnaire, mis en ligne sur l'Intranet en 2008, recense par ailleurs les investissements réalisés durant l'année pour améliorer les performances environnementales. Quant à la grille de notation, elle évolue chaque année en fonction de l'évolution de la réglementation et des axes d'amélioration souhaités par le Groupe. En 2009 comme en 2008, les points particulièrement évalués ont porté sur le recyclage de l'eau dans les usines pour en limiter la consommation, le recyclage et la valorisation des déchets, mais également sur l'identification des risques environnementaux majeurs (avec mise en place de plans de crise adaptés), ainsi que sur le stockage des fluides dangereux.

Un manuel Environnement Groupe, mis en place par le Comité Exécutif en janvier 2005 et actualisé en novembre 2008, est adressé à tous les sites de production. Il décrit les dispositions du système de gestion environnementale mis en place au sein

de Nexans et notamment les objectifs, procédures, plans de crise et outils à la disposition des sites. Il constitue un Document de référence pour les systèmes de gestion environnementale des usines. Il rappelle l'organisation du Groupe et le rôle des Directions Pays quant à la responsabilité de la mise en œuvre de la politique environnementale du Groupe.

Une fois les questionnaires analysés, des recommandations sont renvoyées aux sites sous forme de synthèses et de diagrammes. Elles permettent de corriger la situation par des plans d'action adaptés aux sites en vue d'améliorer leur gestion de l'environnement. Un suivi de recommandations est effectué une fois par an.

Depuis 2003, le Groupe a mis en place un programme d'audits des sujets traités par le questionnaire, réalisés par une société extérieure spécialisée.

Depuis lors, sur ce principe, environ 25 sites sont audités chaque année et, en cas de bonne gestion de l'environnement, se voient attribuer le label EHP (Environnement Hautement Protégé). À fin 2009, 60 sites du Groupe ont reçu le label EHP, soit 63 % des sites suivis.

Les sites n'ayant pas obtenu le label EHP ont reçu des recommandations à mettre en œuvre pour l'obtenir et ont lancé des actions correctives. Ces actions sont intégrées dans les plans à trois ans des usines.

Ce programme, uniforme pour l'ensemble des sites audités, a pour but de vérifier toutes les informations concernant les consommations de matières (eau, solvants, énergie, emballages, etc.), les rejets dans l'air et dans l'eau, le niveau de protection du sol, l'état des stockages, les volumes de déchets et les modes de recyclage, ainsi que les impacts des activités du Groupe en termes de bruit.

Parallèlement à ce système, un certain nombre d'usines du Groupe sont engagées dans un processus de certification ISO 14001. À fin 2009, 56 sites du Groupe sont certifiés ISO 14001, soit 18 de plus qu'à fin 2008.

9.4.2 Conséquences environnementales de l'activité et mesures prises pour en limiter l'impact

L'impact sur l'environnement des principales activités de Nexans peut se résumer selon les secteurs, comme suit :

• Métallurgie du cuivre et de l'aluminium

Les principales ressources concernées sont l'énergie (gaz naturel) et l'eau qui est utilisée pour la vapeur et le refroidissement. L'essentiel de l'eau consommée est recyclé (95 %).

• Câbles d'énergie et de télécommunication cuivre

La fabrication des conducteurs (tréfilage et câblage) est consommatrice d'énergie électrique pour le recuit et d'eau additionnée d'huile en émulsion pour la lubrification du tréfilage. Les rejets sont filtrés, traités et recyclés.

La fabrication des câbles par extrusion nécessite de grandes quantités d'eau de refroidissement, qui est largement recyclée. La consommation reste donc faible. Les rejets dans l'air sont traités par des aspirateurs filtres spécifiques à chaque installation et soumis aux seuils d'émission établis par chaque pays. La consommation de solvants est très faible au regard des très grandes quantités de câbles produites (cela concerne essentiellement les encres de marquage, dont un traitement spécifique est prévu par le Groupe : petites armoires de stockage, hottes aspirantes pour le nettoyage des pistolets encreurs ou des molettes).

• Recyclage des déchets : une société commune dédiée

Le Groupe Nexans est très impliqué dans le recyclage de ses déchets de fabrication, par le biais de la société RECYCABLE, dont il possède 36 % des parts. Cette société a recyclé 18 335 tonnes de déchets de câbles en provenance des usines Nexans en 2009. Le tri des déchets d'usine, en plus du recyclage des déchets câbles, permet de valoriser la plupart d'entre eux : bois, papier, carton, produits ferreux, huiles machines, batteries, déchets spéciaux, etc.

• Indicateurs environnementaux

	2009	2008	2007
Nombre de sites suivis	95	93	98
Consommation d'énergie	1 407 000 MWh	1 657 900 MWh	1 715 000 MWh
<i>Dont électricité</i>	794 000 MWh	890 000 MWh	913 000 MWh
<i>Dont fuel</i>	85 500 MWh	87 900 MWh	-
<i>Dont gaz</i>	516 100 MWh	680 000 MWh	-
Consommation d'eau	4 400 000 m ³	4 760 000 m ³	4 743 000 m ³
Consommation de solvants	810 t	940 t	740 t
Consommation de cuivre	546 000 t	650 000 t	718 000 t
Consommation d'aluminium	139 000 t	138 000 t	154 000 t
Nombre de sites équipés de moyens de recyclage de l'eau ⁽¹⁾	76	74	-
Tonnage de déchets	91 910 t	103 800 t	93 500 t
Dont déchets spéciaux	6 360 t	6 730 t	6 200 t
Tonnage de déchets de câbles usines recyclés ⁽²⁾	18 335 t	21 700 t	21 993 t
Émissions CO ₂ ⁽³⁾	541 000 t eq CO ₂	-	-
Nombre de sites EHP	60	52	50
Nombre de sites ISO 14001	56	38	37

(1) Sites dont au moins 75 % des machines sont équipées d'un recyclage d'eau.

(2) Tonnage traité par RECYCABLE.

(3) Émissions CO₂ directes et indirectes provenant des postes : Énergie interne, Emballages et Déchets. (-) non disponible.

Ces chiffres, qui sont une estimation basée sur les données collectées, concernent le périmètre du Groupe au 31 décembre 2009.

• Dépenses environnementales

En 2009, le total des dépenses consacrées à l'environnement est de 7,1 millions d'euros (7,5 millions d'euros en 2008). Ces dépenses couvrent notamment les éléments suivants : les taxes à caractère environnemental (ex. : taxes sur l'eau), l'entretien (comme l'achat de filtres), les analyses et contrôles, les redevances et les permis.

• Investissements en environnement et provisions pour risques

Les investissements :

Les investissements consacrés en 2009 à l'environnement se répartissent de la manière suivante :

	Protection du sol et des eaux	Protection de l'air et économies d'énergie	Réduction des déchets et divers	Bruit	Élimination des transformateurs PCB (en France)	Total
Montant (en milliers d'euros) :	1 166	2 064	731	28	178	4 167

En 2008, les investissements réalisés étaient de l'ordre de 3,9 millions d'euros.

Protection du sol et des eaux :

La dégradation actuelle des nappes phréatiques et la gestion de l'eau comme ressource rare au niveau mondial constituent un enjeu prioritaire du développement durable. Nexans participe à la réflexion et à l'action sur ce sujet en renforçant la surveillance sur la rétention des liquides polluants dans les zones de stockage et d'utilisation et en poursuivant son action sur le recyclage des eaux.

Protection de l'air et économies d'énergie :

Les économies d'énergie sont une préoccupation du Groupe. Différents investissements ont ainsi été réalisés dans ce domaine : remplacement de compresseurs d'air par des équipements modernes moins consommateurs d'énergie, amélioration du facteur de puissance (diminution de la puissance réactive) et amélioration des réseaux électriques.

Les provisions pour risques :

Au 31 décembre 2009, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à 5,3 millions d'euros (voir paragraphe 6.2.7 du présent Rapport de Gestion pour une présentation des risques industriels et environnementaux).

Annexe 1

Résultats financiers au cours des cinq dernières années

	2009	2008	2007	2006	2005
I- Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en milliers d'euros)	28 013	27 936	25 678	25 265	23 507
b) Nombre d'actions émises	28 012 928	27 936 953	25 678 355	25 264 955	23 507 322
II- Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	14 498	18 262	13 263	13 061	10 809
b) Résultat avant impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	71 586	106 864	92 939	134 305	44 704
c) Impôts sur les bénéfices	- 256	3 199	672	- 249	249
d) Intéressement et participation des salariés dus au titre de l'exercice	95	124	74	152	117
e) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	61 743	94 461	110 031	88 095	43 228
f) Résultat distribué		55 942	31 648	31 648	21 662
III- Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,56	3,71	3,59	5,32	1,90
b) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	2,20	3,38	4,28	3,49	1,84
c) Dividende attribué à chaque action	-	2,00	2,00	1,20	1,00
IV- Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (en nombre de salariés)	6	6	6	6	7
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	4 924	4 719	3 351	3 556	3 401
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	1 641	1 573	1 117	1 185	1 134

Annexe 2

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2009

Résolutions votées par l'AG du 26 mai 2009*	Plafonds par résolution**	Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions**	Plafonds communs à plusieurs résolutions**	Utilisation au cours de l'exercice 2009
Émission d'actions avec droit préférentiel de souscription (R11) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14)	14 000 000 €	-	14 000 000 €	/
Émission d'OC, ORA, OBSA, OCEANE sans droit préférentiel de souscription (R12) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14)	Actions 4 000 000 € (< 15 % du capital) Titres de créances 350 000 000 €	4 000 000 € (< 15 % du capital)		Émission de 4 millions d'OCEANE pour un montant d'emprunt total d'environ 212,6 millions d'euros par le Conseil du 12 juin 2009
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'OPE initiée par la Société, sans droit préférentiel de souscription (R13) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14)	4 000 000 € (< 15 % du capital)			
Émission d'actions rémunérant des apports de titres (R15)	5 % du capital social	-		/
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (R16)	10 000 000 €	-	/	
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (R17)	400 000 €	-	/	
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (R18)	400 000 €	-	/	
			Plafond global de 24 800 000 €	

* L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

** Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.

Rapport du Président

Rapport du Président du Conseil d'Administration
sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne // p.81

Rapport des Commissaires aux Comptes // p.101

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

En application de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, Frédéric Vincent, Président-Directeur Général de Nexans, société holding tête du Groupe, rend compte dans le présent rapport, joint au Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2009 :

- Dans une partie I., d'éléments de gouvernement d'entreprise (Code de Gouvernement d'Entreprise, Conseil d'Administration, Direction Générale, Assemblées, rémunérations des dirigeants mandataires sociaux) ;
- Dans une partie II., des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Ce rapport a été examiné et approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 9 février 2010.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

I. Gouvernement d'entreprise

La présente section a été préparée avec la contribution de représentants de la Direction Juridique, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Financière.

Les recommandations de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publiées en intégralité en décembre 2008 (ci-après le « Code AFEP-MEDEF ») constituent le Code de Gouvernement d'Entreprise auquel se réfère Nexans pour l'élaboration du présent rapport. Les dispositions du Code AFEP-MEDEF faisant l'objet d'une application différenciée par Nexans sont détaillées au paragraphe 2.4 ci-dessous.

1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration était, au 31 décembre 2009, composé de douze membres, venant d'horizons différents et choisis pour leur compétence et leur expérience dans l'industrie, la banque ou le conseil afin de prodiguer des avis et conseils avisés dans l'intérêt de la Société.

Le mandat d'administrateur de Nexans, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans pour tout mandat commencé à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2004.

1.1 Membres du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le mandat de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Gérard Hauser est arrivé à échéance. Conformément à la réorganisation annoncée de la Direction Générale, le Conseil d'Administration, dans une délibération du 3 avril 2009, a nommé Frédéric Vincent en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 qui a approuvé les comptes 2008, pour la durée de son mandat d'administrateur, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2009 était la suivante* :

Frédéric Vincent Président-Directeur Général	55 ans 8 rue du Général Foy, 75008 Paris
Nombre d'actions détenues	4 836 (dont 1 000 détenues par son épouse)
Nombre de parts de FCPE investies en actions Nexans	3 560 (valeur d'une part = valeur d'une action)
Première nomination en tant qu'administrateur	10 avril 2008
Nomination en qualité de Président-Directeur Général	3 avril 2009 avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2012
Expertise/Expérience	De 1978 à 1985, il est membre d'un grand cabinet d'audit anglo-saxon. Rejoint Alcatel en 1986, puis le secteur Câbles et Composants du même Groupe en 1989. Nommé en 1994 Directeur Général Adjoint (Administration et Finances) des activités Télécommunications sous-marines d'Alcatel puis, en 1997, des activités Batteries (Saft). En 2000, devient Directeur Administratif et Financier de Nexans, membre du Comité Exécutif. Nommé Directeur Général Délégué en 2006, il devient administrateur de Nexans le 10 avril 2008. Il est Président-Directeur Général depuis le 26 mai 2009.

Gianpaolo Caccini Administrateur	71 ans Président d'Assovetro, association des producteurs de verre italiens Via Caradosso n° 17, 20123 Milan – Italie
Nombre d'actions détenues	487
Date de première nomination	15 juin 2001
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2011
Expertise/Expérience	Entre au Groupe Saint-Gobain comme Directeur des Ventes (1973-1980). Après avoir dirigé ensuite plusieurs divisions, branches et filiales, dont Vetrotex Italie Spa et Saint-Gobain Desjonquères SA France, il est nommé Directeur Général pour l'Amérique du Nord et Directeur Général Adjoint du Groupe (1996-2000), puis Directeur Général de 2000 à 2004. Il est Président d'Assovetro (Association des producteurs de verre italiens) depuis 2004.

* Suite au décès de Jean-Louis Gerondeau fin novembre 2009, lequel était administrateur de la Société depuis le 10 mai 2007 (date de première nomination) et dont le mandat venait à échéance à l'Assemblée prévue de se tenir en 2011 pour statuer sur les comptes 2010.

Jean-Marie Chevalier Administrateur	68 ans
	Professeur de sciences économiques à l'Université de Paris IX. Dauphine Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris
Nombre d'actions détenues	420
Date de première nomination	23 octobre 2003
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2011
Expertise/Expérience	Successivement Professeur de sciences économiques au sein des facultés de Grenoble, Paris XIII Nord puis Paris IX-Dauphine (depuis 1991). Également Professeur à l'IEP de Paris (1982-1990) et à l'ENA (1988-1990). Exerce en parallèle des activités de conseil pour les entreprises, banques, administrations et organisations internationales. Consultant du département Énergie de la Banque Mondiale depuis 1984, Directeur au Cambridge Energy Research Associates (CERA) depuis 1997.
Georges Chodron de Courcel Administrateur	59 ans
	Directeur Général Délégué de BNP Paribas Membre du Comité Exécutif 3 rue d'Antin, 75002 Paris
Nombre d'actions détenues	299
Date de première nomination	15 juin 2001
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2011
Expertise/Expérience	Entré à la BNP en 1972. Après divers postes à responsabilités, il devient Directeur Général Adjoint en 1993, puis Directeur Général Délégué en 1996. Membre du Comité Exécutif et responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas (1999-2003), puis Directeur Général Délégué à partir de 2003.
Jérôme Gallot Administrateur	50 ans
	Président de CDC Entreprises 137 rue de l'Université, 75007 Paris
Nombre d'actions détenues	920 (avec son épouse)
Date de première nomination	10 mai 2007
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2011
Expertise/Expérience	Auditeur à la Cour des Comptes pendant trois ans, il rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Économique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Successivement Directeur de Cabinet des ministres de l'Industrie, des P et T et du Commerce extérieur, de la Fonction publique, puis du ministre délégué aux Finances (1993 à 1997), il devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur, membre du Comité Exécutif. Il est nommé en 2006 Président de CDC Entreprises.

Jacques Garaïalde Administrateur	53 ans
	Managing Director de Kohlberg Kravis Roberts & Co. Lt. Stirling Square, 7 Carlton Garden Londres SW1Y 5AD – Angleterre
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	15 juin 2001
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2011
Expertise/Expérience	Après Exxon Corporation, rejoint le Boston Consulting Group en 1982 où il devient successivement Consultant, Vice-Président puis Senior Vice-Président et Directeur Général des Opérations en France et en Belgique (1995-2000). Managing Director Europe du Carlyle Group à Londres de 2000 à 2003, avant de rejoindre le Groupe Kohlberg Kravis Roberts & Co en qualité de Managing Director.
Gérard Hauser Administrateur	68 ans
	16 avenue Georges Mandel, 75016 Paris
Nombre d'actions détenues	38 268
Date de première nomination	17 octobre 2000
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2010
Expertise/Expérience	De 1965 à 1975, occupe différents postes à responsabilités au sein du Groupe Philips. Rejoint le Groupe Pechiney, où il est successivement, de 1975 à 1996, Président-Directeur Général de Pechiney World Trade puis Pechiney Rhénalu et enfin Senior Executive Vice-President d'American National Can et membre du Comité Exécutif du Groupe. Rejoint Alcatel Câble France en 1996 et devient Président du secteur Câbles et Composants d'Alcatel en 1997. Il a été Président-Directeur Général de Nexans entre 2000 et mai 2009.
Colette Lewiner Administrateur	64 ans
	Vice-President, Global Leader Energy, Utilities & Chemicals, Cap Gemini Cœur Défense, Tour A, 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris-La Défense Cedex
Nombre d'actions détenues	1 600
Date de première nomination	3 juin 2004
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2012
Expertise/Expérience	Après des années de recherche en physique et d'enseignement supérieur (Maître de conférences à l'Université Paris VII), elle rejoint Électricité de France en 1979 et crée la Direction du Développement et de la Stratégie Commerciale en 1989. Nommée en 1992 Président-Directeur Général de SGN-Réseau Eurisys, elle rejoint Cap Gemini en 1998 pour créer le secteur international des « Utilities ». Après la fusion avec Ernst & Young, elle prend la tête du secteur élargi « Energy, Utilities & Chemicals ». En 2004, elle crée la fonction Global Marketing de Cap Gemini qu'elle dirige jusqu'en 2007.

Guillermo Luksic Administrateur	53 ans Président du Conseil d'Administration de Quiñenco Enrique Foster Sur 20, piso 14, Las Condes Santiago du Chili – Chili
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	10 avril 2008 (avec effet au 30 septembre 2008)
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2012
Expertise/Expérience	Guillermo Luksic a débuté sa carrière au sein du Groupe Quiñenco en 1975 et a été nommé Président du Conseil d'Administration en 1982. Il est actuellement Président du Conseil d'Administration des sociétés chiliennes Madeco, CCU, CNT Telefónica del Sur et Viña San Pedro Tarapacá. Il est membre du Conseil d'Administration de Embotelladoras Chilenas Unidas et Compañía Pisquera de Chile. Depuis 2001, il a été nommé en tant que membre du Conseil d'Administration de Banco de Chile. Enfin, en 2005, il a été nommé en tant que membre du Conseil d'Administration de la société minière chilienne Antofagasta plc basée à Londres et développant des investissements importants au Chili au travers de sa filiale Antofagasta Mineral S.A. Il est en outre conseiller et membre des organes dirigeants de diverses organisations à but non lucratif, et notamment la fondation Ena Craig et le Centro de Estudios Públicos. Il est également administrateur de l'Université Finis Terrae University au Chili.
François Polge de Combret Administrateur	68 ans Senior Advisor de Calyon ⁽¹⁾ 65 rue de Courcelles, 75008 Paris
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	15 mai 2006
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2010
Expertise/Expérience	Il est successivement conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, puis conseiller pour les affaires économiques et industrielles de Valéry Giscard d'Estaing (1971-1978), au ministère de l'Économie et des Finances puis à la Présidence de la République, dont il devient Secrétaire Général Adjoint (1978-1981). Recruté par la Banque Lazard en 1982, passe trois années à New York avant d'être nommé associé gérant de la banque à Paris en 1985. Quitte la Banque Lazard en 2006 pour devenir Senior Advisor de la Banque UBS. Il est nommé Senior Advisor de Calyon le 5 janvier 2010.

(1) Depuis janvier 2010 (auparavant, UBS Investment Bank).

Ervin Rosenberg Administrateur	74 ans
	Conseiller du Président du Directoire Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque 47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	15 juin 2001
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2011
Expertise/Expérience	Entré à la BNP en 1965, rejoint la Direction des Affaires Industrielles et des Participations (1984), puis la Direction des Grandes Entreprises (1985). Il devient Directeur de la Direction des Grandes Entreprises en 1993 et membre du Comité de Direction Générale de la BNP puis Directeur Central en 1994 avant d'être nommé Directeur Général Adjoint honoraire en 2000. Rejoint la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque en 2000 en qualité de Conseiller du Président du Directoire. Il est également membre du Conseil de Surveillance de 2000 à 2006 puis, en 2006, il devient Censeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque.
Nicolas de Tavernost Administrateur	59 ans
	Président du Directoire, Groupe M6 89 avenue Charles de Gaulle, 92575 Neuilly Cedex
Nombre d'actions détenues	501
Date de première nomination	10 mai 2007
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2011
Expertise/Expérience	Chargé de mission au Cabinet du ministre du Commerce Extérieur (1974), Secrétaire Général de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie à Zurich (1976), chargé de mission au Cabinet du Secrétaire d'État aux P et T et chargé des services grand public à la délégation aux Vidéocommunications (Direction Générale des Télécommunications) en 1981. Il rejoint en 1986 la Lyonnaise des Eaux comme Directeur des activités Audiovisuelles. Directeur Général de M6 depuis sa création en 1987, il est Président du Directoire du Groupe M6 depuis 2000.

La société Madeco, qui détient environ 9 % du capital social de la Société, est représentée par Guillermo Luksic, membre du Conseil d'Administration depuis le 30 septembre 2008.

Le Fonds Stratégique d'Investissement, qui détient environ 5 % du capital social de la Société, est représenté par Jérôme Gallot, membre du Conseil d'Administration depuis le 10 mai 2007.

Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

(Voir paragraphe 7.1 du Rapport de Gestion 2009 pour la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009 ainsi que la liste des mandats échus au cours des cinq dernières années).

1.2 Indépendance

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des Nominations et des Rémunérations et revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du Rapport annuel.

Le Conseil d'Administration a procédé, début 2010, suite à une revue par le Comité des Nominations et des Rémunérations, à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance définis dans son Règlement Intérieur, lesquels reprennent les critères d'indépendance définis par le Code AFEP-MEDEF.

Au regard de ces critères, le Conseil d'Administration a estimé que Gianpaolo Caccini, Jean-Marie Chevalier, Jérôme Gallot, Jacques Garaïalde, Colette Lewiner, Nicolas de Tavernost et Guillermo Luksic devaient être considérés comme administrateurs indépendants. En ce qui concerne M. Luksic, ce dernier a été considéré indépendant dès lors que la société Madeco, dont il est le Président, détient moins de 10 % du capital social et des droits de vote de la Société et ne participe pas au contrôle de la Société, en particulier au regard des règles de limitation des droits de vote prévues par les statuts de la Société. S'agissant par ailleurs de M. Gallot, lequel occupe un poste de direction au sein du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), actionnaire détenant plus de 5 % du capital social, il a également été considéré indépendant dès lors que la FSI ne participe pas au contrôle de la Société.

Les autres administrateurs ont été qualifiés par le Conseil d'Administration comme non indépendants : Frédéric Vincent, compte tenu de ses fonctions de Président-Directeur Général ; Gérard Hauser, compte tenu de ses fonctions passées de Président-Directeur Général de Nexans entre 2001 et mai 2009 ; et Georges Chodron de Courcel, François Polge de Combret et Ervin Rosenberg du fait de leurs fonctions au sein, respectivement, de BNP Paribas, d'UBS (et par la suite, Calyon) et de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, des établissements avec lesquels le Groupe entretient des relations d'affaires.

Au 31 décembre 2009, le Conseil était donc composé de sept administrateurs indépendants sur un total de douze administrateurs, soit plus de la moitié d'administrateurs indépendants.

1.3 Droits, information et déontologie des administrateurs

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration décrit les principes adoptés concernant les droits, l'information et la déontologie des administrateurs de Nexans.

Les administrateurs doivent détenir le nombre minimum d'actions visé dans les statuts. Le Règlement Intérieur prévoit en outre qu'il est souhaitable que chaque administrateur détienne au moins 500 actions de la Société.

Il n'existe pas de restriction à la cession, par les mandataires sociaux, de leur participation dans le capital de Nexans sauf pour ce qui concerne les règles relatives à la prévention du délit d'initié et l'obligation de conservation des dirigeants mandataires sociaux des actions résultant de la levée d'options. L'état récapitulatif des opérations réalisées en 2009 sur les titres Nexans par les mandataires sociaux figure au paragraphe 7.2 du Rapport de Gestion 2009.

1.4 Informations complémentaires

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux ni aucun contrat de service liant un membre du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- Aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- Aucun mandataire social n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- Aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- Aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, certains administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux de Nexans ont des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de groupes susceptibles de contracter avec Nexans dans le cadre d'opérations commerciales (par exemple, clients) et/ou financières (par exemple en tant que banques conseils et/ou garants de placement). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Nexans, des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

En vertu du contrat d'acquisition conclu avec le groupe Madeco en février 2008, Nexans a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Madeco pour aussi longtemps que Madeco conserve 50 % de sa participation initiale au capital de Nexans. Mis à part cet élément et indépendamment des conventions réglementées ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un mandataire social a été sélectionné.

2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil adopte un mode d'organisation et de fonctionnement qui lui permet d'accomplir au mieux sa mission.

2.1 Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration a adopté en 2003 un Règlement Intérieur, lequel est remis à chaque nouveau membre du Conseil lors de son entrée en fonction et a été modifié par le Conseil du 16 janvier 2009 et mis à jour par le Conseil du 9 février 2010.

Le Règlement Intérieur a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code AFEP-MEDEF, auquel la Société a déclaré adhérer et dont une copie est disponible sur le site Internet du Medef (www.medef.fr, rubrique Gouvernement d'entreprise).

Le Règlement Intérieur, mis en ligne sur le site Internet de Nexans, couvre en particulier :

- la composition du Conseil d'Administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs ;
- les missions et compétences du Conseil (en particulier les cas d'approbation préalable des projets significatifs d'investissements, de restructuration et d'acquisition, fusion, ou cession) ;
- l'information et la déontologie des administrateurs, et ;
- les compétences des Comités constitués par le Conseil d'Administration.

En outre, le Règlement Intérieur comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

2.2 Réunions du Conseil en 2009

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts et du Règlement Intérieur.

Le Conseil s'est réuni huit fois en 2009 ; la participation moyenne aux séances du Conseil a été de 88 % (y compris Jean-Louis Gerondeau, décédé en novembre 2009).

Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration en 2009 :

Administrateur*	Nombre de séances
Frédéric Vincent Président du Conseil depuis l'AG du 26 mai 2009	8
Gianpaolo Caccini	8
Jean-Marie Chevalier	7
Georges Chodron de Courcel	8
Jérôme Gallot	8
Jacques Garaïalde	7
Gérard Hauser	8
Colette Lewiner	7
Guillermo Luksic	3
François Polge de Combret	8
Ervin Rosenberg	7
Nicolas de Tavernost	7

* Il est précisé que Jean-Louis Gerondeau, décédé fin 2009, a participé à six des huit réunions du Conseil en 2009.

Conformément au Règlement Intérieur, les réunions font l'objet de l'envoi préalable aux administrateurs d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

Les principaux sujets sur lesquels le Conseil s'est réuni en 2009 sont notamment les suivants :

Suivi des grandes orientations du Groupe	- Plan stratégique 2009/2011 (une réunion dédiée à ce sujet) - Revue de projets de croissance externe et de restructurations (5 réunions)
Situation financière, trésorerie et engagements du Groupe	- Budget 2009 - Arrêté des comptes sociaux et consolidés 2008 et du premier semestre 2009 après audition des Commissaires aux Comptes et du compte rendu du Président du Comité d'Audit et des Comptes - Sept présentations en 2009 sur l'évolution de l'activité, la situation financière et/ou l'état de l'endettement financier net de la Société et du Groupe et comptes rendus du Président du Comité d'Audit et des Comptes sur les sujets examinés par le Comité
Direction Générale et rémunérations	- Nomination de Frédéric Vincent en tant que P-DG - Rémunération des mandataires sociaux, indemnités de départ et objectifs qualitatifs applicables au dirigeant mandataire social - Objectifs quantitatifs 2009 déterminant la rémunération variable des cadres-dirigeants du Groupe
Gouvernement d'entreprise et contrôle interne	- Évaluation de l'indépendance des administrateurs - Modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration - Modalités de répartition des jetons de présence - Rapport d'activité de l'Audit Interne et cartographie des risques du Groupe
Opérations financières	- Émission d'OCEANE 4 % 2016
Autres sujets	- Convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires et adoption des rapports légaux

2.3 Évaluation du Conseil d'Administration

Depuis 2003 a été mise en place une procédure d'évaluation annuelle du Conseil d'Administration concernant ses modalités de fonctionnement afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'Administration.

L'évaluation du Conseil est effectuée chaque année sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles est préparée par le Comité des Nominations et des Rémunérations puis discutée lors d'une séance du Conseil d'Administration.

Une évaluation formalisée sur la base d'entretiens individuels a été menée en 2006 avec l'aide du cabinet de consultants spécialisés Spencer Stuart. Les années suivantes (2007 et 2008), l'évaluation a été à nouveau menée sur la base d'un questionnaire transmis aux administrateurs, lequel a été adapté pour tenir compte des améliorations apportées par Spencer Stuart.

Le Conseil d'Administration du 16 janvier 2009 a constaté que les administrateurs ont formulé une appréciation positive sur l'organisation des travaux du Conseil et la pertinence des sujets traités en 2008. Comme suite à cette évaluation, les deux améliorations décidées consistent (1) à prévoir que le Président du Comité d'Audit et des Comptes fera un exposé sur toutes les réunions du Comité d'Audit et des Comptes soit au moment de l'exposé sur la réunion du Comité relative à l'arrêté des comptes, soit à la suite de chaque réunion du Comité et (2) à encourager les administrateurs à proposer des sujets de réflexion au Conseil.

Fin 2009, une évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration a été conduite par le biais du cabinet de consultants spécialisés Egon Zehnder. Le compte rendu de cette évaluation, globalement positive, a été présenté à la réunion du Conseil du 9 février 2010.

2.4 Application du Code AFEP-MEDEF

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 7 du Code de Commerce, il est précisé que les trois recommandations suivantes du Code font l'objet d'une application différenciée par Nexans :

1. Échelonnement de la durée des mandats des administrateurs (§12 Code AFEP-MEDEF)

Il existe un échelonnement partiel des mandats des administrateurs de Nexans, étant néanmoins précisé que sept mandats sur douze arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2. Adoption d'un Règlement par le Comité d'Audit et des Comptes (§14.3 du Code AFEP-MEDEF)

Le Comité d'Audit et des Comptes n'a pas adopté de Règlement, néanmoins, le Comité est régi par les dispositions du Règlement Intérieur du Conseil. La Société considère que cette pratique est conforme aux règles de bonne gouvernance et à l'esprit du Code AFEP-MEDEF.

3. Adoption d'un Règlement par le Comité des Nominations et des Rémunérations (§16.2 du Code AFEP-MEDEF)

Le Comité des Nominations et des Rémunérations n'a pas adopté de Règlement, néanmoins, le Comité est régi par les dispositions du Règlement Intérieur du Conseil. La Société considère que cette pratique est conforme aux règles de bonne gouvernance et à l'esprit du Code AFEP-MEDEF.

3. Les Comités constitués par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué depuis juillet 2001 un Comité d'Audit et des Comptes et un Comité des Nominations et des Rémunérations. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les règles de composition, les attributions et les règles de fonctionnement des Comités.

3.1 Le Comité d'Audit et des Comptes

Le Comité d'Audit et des Comptes était composé durant l'exercice 2009 (à l'exception de la dernière réunion du Comité*) de trois membres, administrateurs non dirigeants :

Georges Chodron de Courcel	Président	Non indépendant
Jérôme Gallot	Membre	Indépendant
Jean-Louis Gerondeau	Membre	Indépendant

Deux membres du Comité présentent des compétences particulières en matière financière : Georges Chodron de Courcel compte tenu de ses responsabilités de Directeur Général délégué de BNP Paribas, et Jérôme Gallot compte tenu de sa carrière au sein de la Cour des Comptes, les diverses responsabilités de nature financière qu'il a occupées notamment dans l'Administration des Finances et du Budget et ses fonctions actuelles de Président de CDC Entreprises du Groupe Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Comité d'Audit et des Comptes agit sous la responsabilité exclusive et collective du Conseil d'Administration et a pour mission générale d'assister le Conseil d'Administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables.

Conformément aux dispositions légales et au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, les principales attributions du Comité d'Audit et des Comptes sont les suivantes :

- Il examine les comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées par la Société pour ses comptes sociaux et consolidés, et
- Il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Parmi ses attributions, le Comité :

- veille au périmètre des sociétés consolidées, aux procédures internes pour l'identification des engagements hors bilan et des risques, aux travaux de l'Audit Interne et à la sélection des Commissaires aux Comptes,
- définit les règles d'utilisation des réseaux des Commissaires aux Comptes pour les missions en dehors de l'audit, et
- peut effectuer des études spécifiques et se voir reconnaître à cet effet la possibilité de prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société, à charge d'en rendre compte au Conseil.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Comité d'Audit et des Comptes a la faculté de rencontrer et d'entendre, à sa demande, y compris hors la présence de la Direction Générale de la Société, tout membre de la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes. Le Comité a également la faculté d'avoir recours à des experts extérieurs.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'Audit et des Comptes s'est réuni six fois, en présence notamment du Directeur Général Adjoint Administration et Finance, du Directeur de l'Audit Interne et des Commissaires aux Comptes, avec un taux moyen de participation des membres à l'ensemble des Comités de plus de 66,5 %.

Participation au Comité d'Audit et des Comptes en 2009 :

Administrateur	Nombre de séances
Georges Chodron de Courcel	6
Jérôme Gallot	6
Jean-Louis Gerondeau	3

* Suite au décès de Jean-Louis Gerondeau fin novembre 2009, la dernière réunion du Comité en décembre s'est exceptionnellement tenue avec deux administrateurs. Le Conseil du 13 janvier 2010 a procédé à la nomination de Jacques Garaïalde, administrateur indépendant, en remplacement de M. Gerondeau.

En 2009, le Comité s'est notamment réuni sur les points suivants :

Information financière	- Présentation détaillée des comptes annuels et semestriels par la Direction Financière et revue des provisions - Audition des Commissaires aux Comptes sur leurs interventions - Présentation par le Directeur de la consolidation des travaux d'affectation des goodwill Madeco et Intercond - Comptabilisation d'un projet de titrisation de créances présenté par le Directeur du Financement
Contrôle interne et gestion des risques	- Présentation par le Directeur de l'Audit Interne du Rapport d'activité semestriel et annuel concernant l'état d'avancement du plan d'audit interne 2008-2009 et suivi des actions engagées - Suivi du processus d'identification et des outils de gestion des risques. À cette occasion, le Directeur de l'Audit Interne et le Directeur de la Gestion des Risques ont présenté la méthode de la cartographie des risques et le livret sur les principaux contrôles internes chez Nexans publié par la Direction de l'Audit Interne en 2009.
Autres	- Examen du renouvellement du mandat d'un des Commissaires aux Comptes

3.2 Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de trois membres, administrateurs non dirigeants :

Jérôme Gallot	Président	Indépendant
Gianpaolo Caccini	Membre	Indépendant
François Polge de Combret	Membre	Non indépendant

Parmi les missions qui lui sont notamment confiées, le Comité des Nominations et des Rémunérations :

- soumet des propositions au Conseil sur la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux, pour cooptation ou proposition à l'Assemblée Générale,
- examine la qualification de l'indépendance de chaque administrateur pour décision finale par le Conseil d'Administration,
- propose au Conseil les critères de détermination des parts fixes et variables de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en cohérence avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché, et
- formule la politique concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (périodicité, personnes concernées, enveloppe) qu'il propose au Conseil d'Administration et donne son avis au Conseil sur les propositions des plans formulés par la Direction.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni quatre fois avec un taux de participation des membres de 100 % à toutes les réunions.

Participation au Comité des Nominations et des Rémunérations en 2009 :

Administrateur	Nombre de séances
Jérôme Gallot	4
Gianpaolo Caccini	4
François Polge de Combret	4

Il s'est en particulier prononcé sur les sujets suivants :

Administrateurs	Examen de l'indépendance des administrateurs
Rémunérations	<ul style="list-style-type: none">- Part variable de la rémunération de Frédéric Vincent et de Gérard Hauser pour l'exercice 2008 et examen des règles de calcul (objectifs Groupe et individuels) de la partie variable de la rémunération du P-DG et du DG Délégué pour l'exercice 2009- Rémunération 2009 de Frédéric Vincent en tant que DG Délégué et en tant que P-DG (à partir de juin 2009)- Dans le cadre des recommandations AFEP-MEDEF adoptées par Nexans en 2008, examen des indemnités de départ de Frédéric Vincent, proposition au Conseil d'une indemnité liée à la fin du mandat de P-DG et d'une indemnité de non-concurrence- Rémunération 2009 de Gérard Hauser en tant que P-DG- Modalités de paiement du Plan d'Intéressement à Long Terme (PILT) associé au plan d'options n° 8
Autres	<ul style="list-style-type: none">- Politique de stock-options et d'association des salariés aux performances de l'entreprise- Étude d'un plan d'actionnariat salarié

4. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-25-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans sa délibération du 3 avril 2009, a décidé de nommer Frédéric Vincent Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société. Frédéric Vincent a succédé à Gérard Hauser dans ses fonctions à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 26 mai 2009 afin de statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Ce mode de direction, qui est celui adopté par la Société depuis son introduction en bourse en 2001, est adapté au mode de fonctionnement et à l'organisation de la Société et a démontré son efficacité. Il permet dans un environnement en constante évolution et concurrentiel d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et rendre plus efficace les processus de décision. La présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil et des Comités ainsi que le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration (mis à jour au regard du Code AFEP-MEDEF) offrent les garanties nécessaires à assurer un tel mode de direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

En dehors des opérations ou décisions nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'Administration, tel que prévu par le Règlement Intérieur (notamment en matière de fusions-acquisitions et projets de financement d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros) ou des limitations légales, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune restriction aux pouvoirs du Président-Directeur Général. De même, il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs.

5. Assemblées

Les Assemblées d'actionnaires de Nexans sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de Nexans relatives aux Assemblées Générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 20 (Assemblées d'actionnaires) et 21 (Droit de vote) des statuts de Nexans, lesquels sont mis en ligne sur le site Nexans (www.nexans.com, rubrique Gouvernement d'entreprise).

6. Rémunérations des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux sont les douze membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2009. Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, est le seul dirigeant mandataire social de Nexans au 31 décembre 2009.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits au paragraphe 7.3 du Rapport de Gestion 2009 (Rémunérations des Mandataires Sociaux). Le Règlement Intérieur du Conseil comporte une annexe relative à la politique gouvernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Les détails relatifs à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et aux indemnités susceptibles d'être dues lors de la cessation des fonctions décidés par le Conseil en 2009 ont été publiés sur le site Internet de la Société conformément aux dispositions légales, aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et au Règlement Intérieur de la Société.

II. Dispositif de contrôle interne mis en place chez Nexans

La présente section a été préparée avec la contribution de représentants de la Direction de l'Audit Interne, de la Direction Financière et de la Direction de la Gestion des Risques.

1. Définitions, périmètre, objectifs et limites du contrôle interne

Pour Nexans, le contrôle interne consiste en la mise en œuvre au niveau du périmètre de consolidation d'un ensemble de règles et de procédures permettant d'assurer avec une assurance raisonnable la sauvegarde des actifs, le caractère adéquat des engagements pris et la conformité des objectifs aux lois et règlements en vigueur et aux orientations et objectifs définis par le Groupe.

Nexans a une approche pragmatique du contrôle interne, lequel est conçu en considération des spécificités des métiers et de l'activité du Groupe et est basé sur une approche par les risques identifiés, propres à l'activité. Le contrôle interne est conçu par Nexans pour être adapté à la gestion de ses risques potentiels.

Les procédures en vigueur au sein du Groupe Nexans, qu'elles soient relatives à l'information financière ou non, ont été conçues de manière centralisée au niveau de la société holding, tête du Groupe. Ces procédures sont ensuite déclinées au niveau de chaque pays et de chaque entité avec un reporting périodique à la Direction fonctionnelle responsable, un suivi et un contrôle.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreur et de fraude sont totalement éliminés ou maîtrisés.

2. Référentiel de contrôle interne utilisé par Nexans

Suite à la publication par l'Autorité des Marchés Financiers fin janvier 2007 de son Cadre de référence pour le Contrôle Interne, des travaux ont été lancés au sein de Nexans dès 2007 pour préparer une convergence progressive du référentiel Nexans avec celui préconisé par l'AMF. Au cours de l'année 2008, le manuel des principes comptables et du contrôle interne a été profondément remanié et mis à jour afin d'intégrer les recommandations du Cadre de Référence de l'AMF. Il a été mis en ligne sur l'Intranet du Groupe fin 2008 et a donc été pleinement opérationnel en 2009.

Par ailleurs, un livret reprenant les principaux contrôles internes à mettre en œuvre au sein des unités pour être en conformité avec ce Cadre de Référence a été publié en avril 2009 par la Direction de l'Audit Interne et déployé au sein du Groupe.

3. Organisation générale et description des procédures de contrôle interne mises en place

Nexans a mis en place en son sein une organisation permettant une définition claire des responsabilités, disposant de ressources et compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures et systèmes appropriés.

3.1 Acteurs et structures en place : l'organisation du Groupe

En avril 2009, Frédéric Vincent a été nommé Président-Directeur Général avec effet au 26 mai 2009 en remplacement de Gérard Hauser, Président-Directeur Général jusqu'à cette date. Le principe de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général a été maintenu au motif d'une plus grande réactivité.

En juin 2009, un **Comité de Direction** a été créé avec pour mission générale de gérer le Groupe, de définir et piloter sa stratégie. Plus spécifiquement il :

- Définit la politique industrielle, la politique commerciale des segments de marchés ainsi que la politique de développement. Il s'assure de leur bonne exécution ;
- Supervise les différentes zones géographiques.

Ce Comité de Direction est présidé par Frédéric Vincent et est composé des trois Directeurs Généraux Adjoints auxquels les différents départements qui composaient la Direction des Opérations Stratégiques ont été rattachés.

- Un Directeur Général Adjoint Administration et Finance auquel sont rattachées les Directions Achats et Systèmes d'Information en complément des différentes Directions qui composent la Direction Financière, ainsi que la Direction de l'Audit. Dans un souci de bonne gouvernance, cette dernière est rattachée fonctionnellement au Président-Directeur Général.
- Un Directeur Général Adjoint qui a en charge la définition et la mise en œuvre de la politique commerciale et d'innovation : lui sont rattachées à ce titre les Directions des Marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment, la Direction « Key Accounts Managers » et la Direction Technique. Par ailleurs, les zones Moyen-Orient Russie Afrique, Asie-Pacifique, Amérique du Nord et Amérique du Sud lui rendent compte.
- Un Directeur Général Adjoint, en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique industrielle. La Direction Industrielle et de la Logistique lui rendent compte. Il a la responsabilité de la zone Europe.
- Les Directions de la Communication, des Ressources Humaines et Juridique sont rattachées au Président-Directeur Général. Le Directeur Juridique a été nommé Secrétaire Général afin de mieux refléter l'étendue de ses responsabilités notamment dans ses aspects Risques et Corporate Gouvernance, qui revêtent une importance critique aujourd'hui.

Le **Comité Exécutif** présidé par Frédéric Vincent, constitue l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe. Il associe :

- Les membres du Comité de Direction,
- Les Directeurs de Zones,
- Les Directions des Départements qui rendent compte directement au Président.

D'autres Comités sont également mis en œuvre au sein de cette organisation :

- Un Comité « **Ventes, Marketing Innovation** » présidé par un des Directeurs Généraux Adjointes constitue le groupe de travail servant à la définition et au suivi de la mise en œuvre des politiques produits et commerciale ainsi que l'innovation.

En sont membres :

- Les Directeurs Marketing et Ventes des Zones,
 - Les Directeurs des Marchés Infrastructures, Industrie et Bâtiment,
 - Le Responsable de la gestion et du suivi des Key Account Managers,
 - Le Responsable de la Communication Marketing,
 - Le Directeur Technique.
- Un **Comité Industriel** que préside un des Directeurs Généraux Adjointes constitue le groupe de travail servant à la définition et au suivi de la bonne marche de la politique industrielle. En sont membres le Directeur Industriel, le Directeur Logistique et d'autres experts industriels.
- Un **Comité des Fusions et Acquisitions** présidé par le Président-Directeur Général.
- Un **Comité des Carrières** présidé par le Président-Directeur Général pour le suivi des carrières des principaux cadres du Groupe,
- Un **Comité CSR** – Corporate Social Responsibility (Développement Durable), créé en 2009 et présidé par le Président-Directeur Général. Deux Comités Experts, le Comité Gouvernance & Social et le Comité Environnement & Produits, pilotent et coordonnent les projets.

Les pays sont responsables des résultats opérationnels de leurs entités juridiques ou usines : la performance est suivie principalement par ligne de produits au travers d'un reporting financier mensuel complet examiné dans le cadre de « Business Review » se tenant en présence des membres du Comité de Direction.

Depuis juin 2009, les pays sont désormais regroupés **en sept zones géographiques** (zone Europe de l'Ouest, zone Europe centrale, zone Europe du Nord, zone Amérique du Nord, zone Amérique du Sud, zone Asie-Pacifique et zone Moyen Orient Russie Afrique). Il existe également deux business groups rattachés au Comité de Direction (business group haute tension terrestre et business group haute tension sous-marine).

Des **directions fonctionnelles** au niveau du Groupe introduisent le degré de transversalité nécessaire au bon fonctionnement du Groupe, contribuant en cela au contrôle interne.

- La Direction des marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment : une organisation spécifique à chacun des marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment a été mise en place depuis début 2007 pour assurer une meilleure coordination de l'offre produits.

- La Direction Industrielle assiste les zones en matière industrielle et supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement, l'action des Directions Industrielles de zones et de pays, responsables de la performance industrielle des sites. La Direction Industrielle est fortement impliquée dans la gestion du parc machines, la gestion et le suivi des investissements et des projets industriels ainsi que l'évaluation d'éventuels nouveaux process et outils et procédés de fabrication. Elle propose à la Direction du Groupe une politique de prévention des risques industriels et des risques environnementaux. Elle établit le manuel environnement du Groupe validé par le Comité Exécutif et contrôle son application avec l'assistance d'un prestataire externe spécialisé.

- La Direction Technique pilote l'ensemble des actions de recherche et de développement au sein du Groupe, en particulier au travers des centres de compétence et du Centre de recherche.

- La Direction des Systèmes d'information définit la politique du Groupe dans ce domaine et s'assure de sa mise en œuvre. Conscient de l'importance des systèmes d'information dans la compétitivité de Nexans, un Comité Directeur a été créé au niveau du Groupe afin d'aider le Comité Exécutif dans ses décisions concernant les priorités budgétaires et la stratégie en la matière.

- La Direction des Achats a pour mission d'assurer la fourniture des matières, des équipements et des services nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du Groupe, et ce de manière fiable, compétitive, et dans les délais requis, de façon à satisfaire les besoins et à améliorer le service aux clients. Les Achats sont une fonction stratégique et jouent un rôle important pour optimiser coûts, qualité, technologie et délais. Les responsabilités de la Direction Achats du Groupe regroupent la recherche de fournisseurs, la négociation, la contractualisation, le suivi et l'évaluation des fournisseurs. Ces responsabilités sont déléguées dans les pays, avec le souci d'obtenir toutes les synergies possibles grâce à la taille et à l'implantation du Groupe, dans un esprit de transparence et de coopération. Le département Achats coordonne ses actions avec l'ensemble des autres départements de Nexans, et soutient leurs efforts dans la recherche d'une meilleure performance au meilleur coût. La Direction Achats Groupe contrôle le fonctionnement de l'ensemble des achats du Groupe, il définit et contrôle

l'application des procédures et méthodologies achats au sein du Groupe aux fins d'une optimisation en termes de coûts, qualité, temps et technologie.

- La Direction des Ressources Humaines a en charge la définition et l'animation des politiques de Ressources Humaines du Groupe : établissement de politiques communes, gestion de carrière des Top Managers internationaux (recrutements, évolutions de carrières, plans de succession) et de l'expatriation, programmes internationaux de formation et politiques de rémunération des Top Managers. Elle gère les relations avec les représentants des salariés au niveau européen. Elle est également en charge de l'animation du réseau international des Directeurs de Ressources Humaines.
- La Direction de la Communication gère l'ensemble de la communication du Groupe, commerciale, institutionnelle, interne, presse, et nouveaux médias en collaboration avec les directions fonctionnelles concernées.
- La Direction Financière du Groupe (cf. §3.3 ci-après)

Enfin, le Conseil d'Administration participe à la surveillance du contrôle interne, notamment au travers des travaux et comptes rendus des Comités en place tels qu'exposés ci-après.

3.2 Acteurs et structures dédiés au contrôle interne

a) Le Comité d'Audit et des Comptes

Au regard des attributions qui lui ont été conférées par la loi, le Conseil d'Administration et le Règlement Intérieur, telles que rappelées ci-avant (voir paragraphe 3.1 de la partie I. du présent rapport relative au gouvernement d'entreprise), le Comité d'Audit et des Comptes intervient dans la surveillance de la mise en œuvre des processus de contrôle interne, l'exercice de ce contrôle et le suivi du contrôle des procédures existantes. Chaque année, le plan d'audit interne lui est soumis pour approbation et les principales conclusions de l'année écoulée lui sont présentées.

b) La Direction de l'Audit Interne

Elle a été créée le 1^{er} janvier 2002 et a été, dès juillet 2005, l'une des premières Directions de l'Audit Interne à avoir été certifiée par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI). Cette certification a été reconfirmée par l'IFACI en juillet 2009.

Placée sous la responsabilité de la Direction Financière, la Direction de l'Audit Interne rend compte fonctionnellement au Président-Directeur Général. Ses travaux sont contrôlés par le Comité d'Audit et des Comptes.

Elle aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, la pertinence des processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité dont elle assure le suivi.

Une charte d'audit, approuvée par le Comité d'Audit et des Comptes, a été mise en place. Elle précise les missions de la Direction de l'Audit Interne.

Celle-ci a en particulier pour missions permanentes, tant dans les domaines financiers et administratifs que dans les domaines opérationnels de :

- Procéder à une identification, une analyse et une mesure des risques,
- S'assurer de l'existence et du fonctionnement du contrôle interne et veiller au respect des procédures,
- Procéder à des contrôles financiers internes,
- Mettre en œuvre les audits opérationnels en liaison avec les directions concernées,
- Proposer des actions correctrices et des modalités de mise en œuvre,
- Identifier et promouvoir les « meilleures pratiques ».

Dans ce but, elle réalise des audits dont l'objectif est de contrôler et de s'assurer que les moyens mis en place sont appropriés pour faire face aux risques potentiels.

À partir de la cartographie des risques (dont le processus est décrit au §5.1 ci-après) et en étroite liaison avec la Direction des Risques, un plan d'audit pluriannuel a été élaboré visant à auditer l'ensemble des entités du Groupe sur une période de quatre à cinq ans et qui couvre des domaines aussi variés que :

- Trésorerie et risques de change,
- Risque de couverture des métaux non ferreux,
- Processus achats,
- Processus stocks,
- Processus ventes,
- Gestion des grands projets clés en main,
- Juridique, assurances, sécurité et environnement,
- Systèmes d'information,
- Ressources humaines...

Chaque année, ce plan d'audit est actualisé et revu par le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et des Comptes.

À l'issue de chaque mission, la Direction de l'Audit Interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi formel et systématique par la Direction de l'Audit Interne. Chaque rapport est remis au Président-Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjointes, au(x) membre(s) du Comité Exécutif concerné(s), au Directeur de la Gestion des Risques, ainsi qu'aux entités auditées et au(x) responsable(s) fonctionnel(s) concerné(s).

Parallèlement, un rapport portant sur les travaux réalisés est présenté par la Direction de l'Audit Interne deux fois par an au Comité Exécutif et au Comité d'Audit et des Comptes et une fois par an au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2009, des audits de conformité ont été menés dans un certain nombre de filiales françaises et étrangères. Des missions spécifiques ont également été conduites, notamment dans le domaine des achats, de la mise en œuvre de plans de restructuration et du suivi des investissements en liaison avec la Direction Industrielle.

Par ailleurs, la Direction de l'Audit Interne réalise également des missions d'auto-évaluation. Des questionnaires sont préparés avec les fonctions Corporate concernées et envoyés à l'ensemble des entités, permettant d'avoir ainsi une vue d'ensemble de l'état de maturité d'un processus au sein du Groupe. Ont ainsi été réalisées récemment des auto-évaluations dans le domaine de la Gouvernance, de la sécurité physique dans les usines, du respect des règles Groupe en matière contractuelle...

c) La Direction de la Gestion des Risques

Cette direction rend compte au Secrétaire Général / Directeur Juridique, qui lui-même rend compte au Président-Directeur Général. Elle travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'Audit Interne du Groupe.

La fonction a été étendue et précisée depuis 2009. Elle comprend, outre la gestion des risques, le suivi des assurances, la fonction CSR – Corporate Social Responsibility (Développement Durable), ainsi que la coordination des opérations de cessions immobilières.

La Direction de la Gestion des Risques a pour mission :

- De proposer une stratégie de maîtrise des risques opérationnels, commerciaux, industriels et financiers par une optimisation entre :
 - les couvertures d'assurances, décrites dans le paragraphe 6.5 du Rapport de Gestion 2009 (Assurances),
 - les moyens de prévention ou autres mesures, et
 - l'acceptation de la prise de certains risques,
- De proposer et suivre la mise en place des mesures autres que l'assurance pour la prévention ou maîtrise des risques, en particulier de proposer ou de valider la nomination de gestionnaires de risques au niveau d'une autre fonction Corporate, d'une zone, de certains pays ou d'une activité spécifique qui nécessitent une allocation de ressources dédiée permanente ou temporaire pour développer ou garantir une maîtrise des risques en conformité avec les directives du Groupe,
- De suivre l'évolution des standards et des pratiques, de proposer et de coordonner des plans de progrès dans le domaine du développement durable et de participer au suivi et à la fiabilisation des indicateurs sociaux et environnementaux (indicateurs dits de développement durable) avec les directions concernées (principalement la Direction des Ressources Humaines et la Direction Industrielle). Elle assure le secrétariat du Comité CSR – Corporate Social Responsibility (Développement Durable), créé en 2009.

- L'étendue des domaines couverts implique une collaboration étroite avec les directions fonctionnelles, les directions opérationnelles ainsi que les entités légales du Groupe pour définir et mettre en place les solutions économiquement acceptables pour Nexans dans le cadre des directives définies au niveau du Groupe.

Les priorités d'actions dans le domaine de la Gestion des Risques sont établies chaque année par le Directeur de la Gestion des Risques avec le Comité de Direction et les Directeurs de zone. Ces priorités résultent de l'examen de la cartographie des risques établie tous les deux ans au niveau Groupe par la Direction de l'Audit Interne et du niveau de maîtrise des risques principaux qui est évalué dans un rapport annuel établi sur chacun de ces risques. Ce rapport annuel des risques principaux rassemble les évaluations faites par des groupes de travail dont l'objet (l'étude d'un risque spécifique) et la composition sont définis par les directions concernées et la Direction de la Gestion des Risques.

Dans le cadre de l'amélioration de la maîtrise des risques, la Direction de la Gestion des Risques est en charge de déployer l'outil de cartographie des risques au niveau des pays et business groups et de veiller ensuite à une implantation et une utilisation efficace de l'outil dans chaque pays et business group.

Cette cartographie permet une meilleure allocation des ressources et une planification des actions pour réduire les risques les plus critiques susceptibles d'affecter la profitabilité de Nexans.

3.3 Organisation dans laquelle s'inscrivent l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée

- La Direction Financière Centrale, qui regroupe sept Directions fonctionnelles :
 - la Direction du Contrôle de gestion,
 - la Direction de la Consolidation,
 - la Direction de la Trésorerie,
 - la Direction de la Gestion des métaux non ferreux,
 - la Direction de l'Audit Interne,
 - la Direction Fiscale,
 - la Direction des Opérations Financières (qui elle-même regroupe la Direction des Fusions et Acquisitions et la Direction de la Communication Financière).

L'ensemble de ces Directions rend compte au Directeur Général Adjoint en charge des Finances, qui lui-même rend compte au Président-Directeur Général.

De plus, dans chaque pays, les Directions Financières rendent compte à la fois au Responsable pays et de manière fonctionnelle à la Direction Financière Centrale.

Ainsi, une bonne coordination et une cohérence du traitement des informations financières sont assurées.

4. Diffusion d'informations en interne

Le Groupe a mis en place un système de reporting mensuel qui couvre l'ensemble des activités des entités opérationnelles (informations commerciales, comptables et financières, industrielles, environnementales...) permettant aux directions opérationnelles et fonctionnelles de disposer d'informations pertinentes et fiables dans des délais opportuns pour exercer leurs responsabilités.

5. Systèmes visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques

5.1 La cartographie des risques

Une cartographie des risques du Groupe est réalisée tous les deux ans par la Direction de l'Audit Interne avec pour objectifs l'identification des risques et zones de risques incluant tous les risques identifiés par le management et les préoccupations de celui-ci en matière de contrôle, et leur évaluation en termes d'impact sur la situation financière du Groupe Nexans. Elle sert de base à la préparation du plan d'audit interne annuel du Groupe.

L'identification des risques a été menée à nouveau en 2009 sur une base déclarative au travers d'entretiens conduits auprès des membres du Comité Exécutif, des responsables de fonctions centrales, de responsables de lignes de produits et responsables de pays.

L'évaluation des risques a été appréciée en considération de la probabilité de fréquence de survenance du risque identifié et de la gravité des conséquences pouvant en résulter. Les résultats de cette cartographie ont été présentés au Comité Exécutif du Groupe ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'Administration.

En 2009, une double démarche a été renforcée par la Direction de la Gestion des Risques :

La première, thématique, sur les risques majeurs du Groupe, décrite dans le paragraphe 5.2 ci-après ;

La seconde, géographique, par le déploiement de l'outil de cartographie dans les pays, avec une forte implication du management local.

5.2. Le suivi des risques majeurs

En 2009 ont été poursuivis les ateliers regroupant des opérationnels et des membres des Directions fonctionnelles pour travailler sur les principaux risques du Groupe identifiés au travers de la cartographie des risques et exposés à la section 6 du Rapport de Gestion 2009 (Facteurs de Risque). L'objectif de ces ateliers, animés par la Direction de la Gestion des Risques, est de proposer des solutions pour remédier à ces risques ou en limiter l'impact.

Par ailleurs, une procédure de gestion de crise a été définie et mise en place. Elle a donné lieu à un exercice de simulation de crise en 2009.

5.3 Le Groupe a mis en place un certain nombre de Comités pour analyser et suivre les principaux risques :

- **Le Comité de Révélation des Risques (ou « Disclosure Committee »)**

Ce Comité est composé du Directeur Général Adjoint en charge des Finances, du Secrétaire Général / Directeur Juridique, du Directeur du Contrôle de Gestion, du Directeur de la Consolidation, de la Responsable Droit des Sociétés et Droit Boursier, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur de la Gestion des Risques, du Directeur Fiscal et des Contrôleurs de zones.

L'objectif de ce Comité est de recenser l'ensemble des risques de toute nature qu'encourent les filiales, d'apprécier leur matérialité, et de s'assurer de leur traduction appropriée dans les comptes et/ou leur divulgation dans les différents rapports externes.

Ses attributions à ce titre sont en particulier les suivantes :

- Identifier et apprécier toute l'information non financière significative,
- Définir un questionnaire destiné aux filiales et visant à identifier l'existence des risques et évaluer les moyens mis en place pour la remontée de l'information,
- Compiler les informations significatives, et notamment recenser les cas de fraude survenus dans les entités, et
- Identifier et définir les sujets/thèmes qui mériteraient une intervention de l'équipe d'audit interne afin de mesurer ou d'améliorer la fiabilité des procédures en place et des informations remontées.

Par ailleurs, toutes les offres commerciales supérieures à 25 millions d'euros sont examinées pour revue des termes contractuels (commerciaux, juridiques, financiers et techniques) par le **Comité Groupe de revue des offres contractuelles**. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général et est composé du Directeur Général Adjoint et du Directeur

de la zone concernée, du Directeur de la Trésorerie, du Contrôleur de la zone, du Secrétaire Général / Directeur Juridique, du Directeur de la Gestion des Risques et du ou des responsable(s) opérationnel(s) que le Directeur de la zone aura désigné(s).

Les offres commerciales dont les montants sont compris entre 5 et 25 millions d'euros (qui constituent la plus grande majorité) sont revues par ce même comité, hors la présence du Président-Directeur Général.

Il existe également un **Comité des Fusions et Acquisitions** créé pour examiner et approuver tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité), et/ou d'alliances stratégiques/partenariats. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général et est composé du Directeur Général Adjoint en charge des Finances, du Secrétaire Général / Directeur Juridique, du Directeur Fiscal, du Directeur des Opérations Financières, du Directeur des Fusions et Acquisitions, du Directeur Général Adjoint et des Directeurs de zones concernés.

Le **Comité CSR – Corporate Social Responsibility (Développement Durable)**, présidé par le Président-Directeur Général et assisté par deux Comités Experts (Gouvernance & Social et Environnement & Produits), suit les risques liés à ses domaines d'intervention. Notamment le programme d'amélioration continue des sites de production relatif à la protection de l'environnement est piloté par le Comité Expert Environnement & Produits, qui rassemble deux membres du Comité de Direction, la Direction Industrielle, la Direction Technique, la Direction des Achats, la Direction Juridique, la Direction de la Gestion des Risques et la Direction Marketing. (Voir paragraphe 9.1 du Rapport de Gestion 2009 pour une description de l'organisation développement durable et du Comité CSR).

Enfin, une procédure de Gestion de Crise, avec une cellule *ad hoc*, a été mise en place.

6. Activités de contrôle

Les activités de contrôle reposent sur un système de reporting comptable et financier et sur un corps de procédures de contrôle interne.

6.1 L'établissement des informations financières et comptables

L'information financière et comptable est produite sur une base consolidée selon le processus décrit ci-après.

Toutes les informations sont issues des systèmes comptables des entités légales dont les comptes sont tenus suivant les principes comptables locaux et font l'objet de retraitements pour s'adapter aux principes et méthodes comptables retenus

par Nexans dans ses comptes consolidés, établis en conformité avec les normes IFRS en application du règlement européen n° 1606/2002. L'ensemble du reporting comptable et financier du Groupe est organisé autour du système Hyperion.

La décomposition par métier et ligne de produits est un sous-produit des comptes des unités légales. Ces comptes sont établis suivant des principes comptables harmonisés définis dans de nombreuses procédures. En particulier, pour assurer la cohérence des informations, chacune des lignes du compte d'exploitation par destination pour l'unité et pour les lignes de produits qui la composent fait l'objet d'une définition précise dans un dictionnaire des données comptables qui est appliqué par l'ensemble des unités du Groupe.

À partir du Plan à Moyen Terme (trois ans) du Groupe qui définit les grandes orientations stratégiques et financières, chaque unité établit, au dernier trimestre de chaque année, un budget annuel par ligne de produits. Ce budget est discuté par le management local et le management des zones et présenté au Comité de Direction du Groupe pour approbation finale. Le budget Groupe est présenté au Conseil d'Administration. Il fait l'objet d'une mensualisation.

Chaque mois, les unités établissent un reporting décomposé par ligne de produits dont les résultats sont analysés par le management dans le cadre de « business review » en le comparant au budget et à la réalisation de l'année précédente. Les résultats consolidés par zone et par ligne de produits sont analysés avec le Comité de Direction du Groupe dans le cadre de réunions de zone.

Un arrêté des comptes consolidés est réalisé chaque trimestre avec pour l'arrêté de fin d'année une procédure spécifique (« Comités Bilan ») à laquelle participent les Directions des pays et dans le cadre de laquelle sont définies les grandes options de l'arrêté de clôture.

Un contrôle des éventuels engagements hors bilan est assuré par la Direction de la Consolidation qui s'appuie tant sur les informations en provenance des unités que sur celles en provenance de la Direction de la Trésorerie et de la Gestion des métaux non ferreux et du Secrétariat Général.

Enfin un processus semestriel de lettres de représentation internes, signées par les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers de toutes les filiales consolidées a été mis en place au sein du Groupe par lequel ces derniers s'engagent par écrit sur la qualité et l'exhaustivité des informations financières transmises au Corporate.

6.2 Principales procédures de contrôle interne comptables et financières mises en place par la Société

Plus de soixante-dix procédures concernant l'information financière et comptable, et plus généralement les domaines de compétence relevant de la Direction Financière, sont actuellement en vigueur au sein du Groupe Nexans.

Outre des règles comptables et financières mises en place au sein du Groupe, ces procédures traitent également des sujets sensibles ou facteurs de risques identifiés et propres à l'activité de Nexans, tels que décrits dans le Rapport de Gestion, susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Ainsi en est-il par exemple en matière de gestion des risques de change, de taux et de fluctuation des cours des métaux non ferreux relevant du contrôle de la Direction de la Trésorerie et de la gestion des métaux non ferreux avec un reporting périodique à la Direction Financière Centrale.

Des contrôles sont effectués par la Direction de l'Audit Interne afin de s'assurer du fonctionnement du contrôle interne et de veiller au respect de ces procédures.

6.3 Procédures spécifiques

• Règles spécifiques à la gestion des risques liés aux métaux non ferreux

Compte tenu de l'importance des métaux non ferreux (cuivre, aluminium) dans les différents métiers de Nexans et des risques liés aux fluctuations des cours, Nexans a mis en place une procédure particulière pour la gestion des métaux non ferreux animée par une équipe rattachée à la Direction Financière du Groupe.

Les règles de base sont les suivantes :

- le principe est la couverture systématique du risque de cours et de structure à sa naissance, et
- ce principe s'applique dans chaque entité légale pour lesquelles des limites de position sont fixées. Ces limites sont revues régulièrement en fonction de l'évolution de l'activité de chaque unité. Le contrôle de leur respect fait partie des missions de l'audit interne.

Les risques sont identifiés au niveau des filiales opérationnelles et leur couverture est faite soit par des achats ou des ventes physiques de métal, soit par des achats ou des ventes sur les bourses de métaux. L'accès aux bourses de métaux de Londres (LME) et de New York (COMEX) est centralisé au niveau de l'équipe rattachée à la Direction de la Gestion des Métaux non ferreux pour toutes les filiales sauf pour Olex en Australie et en Nouvelle-Zélande pour des raisons pratiques et pour les filiales chinoises qui interviennent sur la bourse de métaux de Shanghai (SHFE) pour des raisons de législation locale.

• Une trésorerie centralisée

Nexans a mis en place une gestion centralisée pour les principales filiales de l'ensemble de ses flux financiers organisée autour :

- D'un cash pooling international,
- D'une centralisation des engagements bancaires,
- D'une centralisation de la gestion du risque de change.

6.4 Informations sur les autres procédures de contrôle interne mises en place

Elles sont au nombre d'une soixantaine. Elles couvrent en particulier les domaines suivants :

- Éthique : le Groupe a mis à jour son Code d'éthique et de conduite des affaires, qui fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il s'intègre dans le programme de Responsabilité Sociale dont le renforcement a conduit le Conseil d'Administration de Nexans du 25 novembre 2008 à adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies. Un programme de déploiement et de sensibilisation à l'éthique a été conduit en 2009.
- Ressources Humaines : une procédure est appliquée en matière de sécurité des personnes dans les zones géographiques à risques
- Communication
- Achats
- Systèmes d'information
- Qualité
- Propriété intellectuelle
- Assurances
- Juridique
- Industrie et l'environnement : il est à noter qu'il existe une charte concernant la maîtrise des risques industriels qui couvre la sécurité des biens, la prévention et la sécurité des personnes, la sécurité et l'environnement. Les objectifs de cette charte sont les suivants :
 - Identifier et quantifier les risques auxquels Nexans est exposé,
 - Définir les priorités, puis préconiser des mesures de prévention et de contrôle pour diminuer la fréquence et l'amplitude de ces risques,
 - Organiser le programme d'assurances en conséquence,
 - Organiser les plans de gestion de crise.

La mise en place du dispositif est assurée par la Direction Industrielle en liaison avec la Direction Financière, le Directeur de la Gestion des Risques et la Direction Juridique pour ce qui concerne les assurances. Des échanges actifs ont lieu entre les services centraux et les responsables désignés aux différents niveaux de l'organisation.

En ce qui concerne l'environnement, la politique du Groupe en la matière et les procédures en place sont décrites dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

7. Activités de surveillance

La surveillance du dispositif du contrôle interne est exercée, d'une part, par le Conseil d'Administration au travers notamment de son Comité d'Audit et des Comptes (voir paragraphe 3.1 de la partie I. Gouvernement d'entreprise et paragraphe 3.2 ci-avant : Acteurs et structures dédiés au contrôle interne) qui s'assure notamment de sa pertinence et de son adéquation aux objectifs du Groupe.

D'autre part, le Comité de Direction exerce son activité de surveillance du dispositif au travers de revues mensuelles des activités du Groupe, incluant des indicateurs sur la bonne marche des opérations et une revue des principaux risques.

La Direction de l'Audit Interne participe également à cette surveillance au travers des missions et rapports qu'elle réalise et du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Le 9 février 2010,

A stylized signature consisting of a vertical line on the left, a horizontal line extending to the right, and a diagonal line crossing the horizontal line from the top right to the bottom right.

Frédéric Vincent
Président-Directeur Général

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration (exercice clos le 31 décembre 2009)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Nexans SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard
Associée



Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé // p.105

État de la situation financière consolidée // p.106

État du résultat global consolidé // p.108

Tableau des flux de trésorerie consolidés // p.109

Variation des capitaux propres consolidés // p.110

Notes annexes // p.112

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés // p.202

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008 retraité***	2007
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	(1.g) & (3)	5 045	6 799	7 412
Effet du cours des métaux*		(1 019)	(2 023)	(2 591)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT*	(1.g) & (3)	4 026	4 776	4 822
Coût des ventes		(4 293)	(5 846)	(6 521)
Coût des ventes à prix métal constant*		(3 274)	(3 823)	(3 930)
MARGE BRUTE		752	953	892
Charges administratives et commerciales		(447)	(467)	(423)
Frais de R&D	(1.i)	(64)	(63)	(60)
MARGE OPÉRATIONNELLE*	(1.h) & (3)	241	423	409
Effet Stock Outil**	(1.i)	18	(165)	20
Dépréciations d'actifs nettes	(1.n) & (7)	(21)	(19)	(21)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux	(1.f)	16	(12)	(36)
Plus et moins-value de cession d'actifs	(6)	17	4	4
Coûts de restructuration	(23.b)	(119)	(22)	(14)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		153	210	362
Coût de l'endettement financier (brut)		(62)	(66)	(57)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		5	18	13
Autres charges financières	(5)	(45)	(31)	(37)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(0)	(0)	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		51	131	281
Impôts sur les bénéfices	(9)	(39)	(45)	(84)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		12	85	197
Résultat net des activités abandonnées		-	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		12	85	197
dont part du Groupe		8	83	189
dont part des intérêts minoritaires		4	2	7
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION	(1.cc) & (10)			
(en euros)				
- résultat de base par action		0,29	3,21	7,41
- résultat dilué par action		0,71	3,12	6,67
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PAR ACTION	(1.cc) & (10)			
(en euros)				
- résultat de base par action		-	-	-
- résultat dilué par action		-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	(1.cc) & (10)			
(en euros)				
- résultat de base par action		0,29	3,21	7,41
- résultat dilué par action		0,71	3,12	6,67

* Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

** Effet lié à la revalorisation du Stock Outil de clôture à son coût unitaire moyen pondéré. Cette ligne inclut également en 2009 un impact négatif de - 37 M€ lié à une forte réduction du volume de Stock Outil sur l'exercice, suite au fort ralentissement de l'activité et à la volonté du Groupe d'intensifier ses efforts de réduction du BFR (voir Note 1.i). La contrepartie de cet effet se trouve en Marge Opérationnelle.

*** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir Note 11).

État de la situation financière consolidée

Actif

au 31 décembre, en millions d'euros

	Notes	2009	2008 retraité*	2007
Goodwill	(11)	335	308	192
Autres immobilisations incorporelles	(12)	189	174	101
Immobilisations corporelles	(13)	1 117	1 040	858
Participations dans les entreprises associées	(14)	8	4	1
Autres actifs financiers non courants	(15)	42	35	28
Impôts différés actifs	(9.d)	57	92	48
Autres actifs non courants		2	4	-
ACTIFS NON COURANTS		1 750	1 657	1 227
Stocks et en-cours	(17)	803	922	1 158
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	(16)	215	195	163
Clients et comptes rattachés	(18)	955	1 110	1 092
Autres actifs financiers courants	(19)	162	320	125
Créances d'impôts courants sur les sociétés		15	26	11
Autres actifs non financiers courants		97	84	83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20)	817	398	622
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8)	1	1	150
ACTIFS COURANTS		3 065	3 056	3 403
TOTAL ACTIF		4 815	4 713	4 630

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond. (voir Note 11).

Passif

au 31 décembre, en millions d'euros

	Notes	2009	2008 retraité*	2007
Capital		28	28	26
Primes		1 258	1 256	1 133
Résultat et réserves consolidées		538	555	526
Autres composantes des capitaux propres		52	(260)	37
Capitaux propres - part du Groupe		1 876	1 579	1 722
Intérêts minoritaires		42	39	36
CAPITAUX PROPRES	(21)	1 918	1 618	1 758
Pensions et indemnités de départ à la retraite	(22)	309	317	322
Autres avantages à long terme consentis aux salariés		12	13	15
Provisions (non courant)	(23)	49	43	25
Emprunts obligataires convertibles	(24)	459	271	258
Autres dettes financières (non courant)	(24)	359	389	353
Impôts différés passifs	(9.d)	109	70	85
PASSIFS NON COURANTS		1 297	1 103	1 058
Provisions (courant)	(23)	120	65	72
Autres dettes financières (courant)	(24)	140	274	301
Dettes sur contrats de construction**	(16)	174	111	138
Fournisseurs et comptes rattachés		845	908	866
Autres passifs financiers courants	(25)	96	376	180
Dettes sociales		168	160	133
Dettes d'impôts courants sur les sociétés		28	43	32
Autres passifs non financiers courants		29	54	47
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8)	1	1	45
PASSIFS COURANTS		1 601	1 992	1 814
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		4 815	4 713	4 630

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond. (voir **Note 11**).

** Incluant les avances reçues sur les contrats de construction.

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	2009	2008 retraité*	2007
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	12	85	197
Actifs financiers disponibles à la vente			
- Gain / Perte généré durant la période (après impôt)	0	(2)	1
- Recyclage en résultat sur la période (après impôt)	-	-	-
Différences de conversion			
- Gain / Perte généré durant la période (après impôt)	132	(118)	(24)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôt)	-	-	-
Couverture des flux de trésorerie			
- Gain / Perte généré durant la période (après impôt)	194	(172)	16
- Recyclage en résultat sur la période (après impôt)	(14)	(7)	13
Quote-part des autres éléments du résultat global dans les mises en équivalence			
	-	-	-
Total des autres éléments du résultat global	312	(299)	5
Total du résultat global	324	(213)	202
Dont part Groupe	320	(217)	195
Dont part Minoritaire	4	4	7

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

La **Note 9.c** présente la décomposition des effets d'impôts sur le résultat global.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008 retraité*	2007
Résultat net consolidé, part du Groupe		8	83	189
Intérêts minoritaires		4	2	7
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y.c. goodwill)		143	128	122
Coût de l'endettement financier (brut)		62	66	57
Effet Stock Outil**		(18)	165	(20)
Autres retraitements***		59	6	118
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔT****		258	451	473
Diminution (augmentation) des créances		193	31	61
Diminution (augmentation) des stocks		186	176	129
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(118)	(59)	(6)
Impôt versé		(47)	(62)	(80)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(11)	4	(4)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		203	90	100
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		461	541	573
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		8	16	7
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(164)	(172)	(168)
Diminution (augmentation) des prêts accordés		181	(187)	2
- dont appels de marge liés aux dérivés métaux	(19)	140	(140)	-
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	(2) & (11)	(2)	(311)	(36)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	(2) & (11)	9	19	48
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		32	(635)	(147)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		493	(94)	427
Émissions / (remboursements) d'emprunts à long terme	(24)	138	22	344
- dont émissions d'emprunts		172	29	345
- dont remboursements d'emprunts		(34)	(7)	(1)
Émissions / (remboursements) d'emprunts à court terme	(24)	(164)	14	(409)
Augmentations / (réductions) de capital en espèces		39	(23)	7
Intérêts financiers versés		(45)	(54)	(36)
Dividendes payés		(57)	(52)	(32)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		(89)	(93)	(125)
Effet net des variations des taux de conversion		18	(19)	4
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		422	(206)	306
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		388	594	287
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		810	388	594
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		817	398	622
Dont concours bancaires courants – Passif		(7)	(10)	(28)

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir Note 11).

** Effet lié à la revalorisation du Stock Outil sans impact sur la trésorerie (voir Note 1.o).

*** Pour 2009, on relève principalement la neutralisation de la charge d'impôt (+ 39 millions d'euros).

Pour 2008, ce poste comprenait essentiellement la neutralisation de la charge d'impôt (+ 45 millions d'euros) et l'annulation de la charge liée à la juste valeur des dérivés métal et change (- 28 millions d'euros).

Pour 2007, on note principalement la neutralisation de la charge d'impôt (+ 84 millions d'euros) et l'annulation de la charge liée à la juste valeur des dérivés métal et change (+ 54 millions d'euros).

**** Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « CAF opérationnelle » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux restructurations (Respectivement 44 millions d'euros, 24 millions d'euros et 22 millions d'euros en 2009, 2008 et 2007) et déduction des charges financières et de la charge d'impôt courant.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes
1^{er} janvier 2007	25 264 955	25	1 127
Résultat net	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-
Total du résultat global	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :	-	-	-
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-
- sommes reçues de l'émission d'actions	413 400	-	7
Périmètre (rachat des intérêts minoritaires)	-	-	-
Autres	-	-	-
31 décembre 2007	25 678 355	26	1 133
Résultat net*	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-
Total du résultat global	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-
Augmentation de capital (Madeco)	2 500 000	2	146
Plans d'options sur actions réservés au personnel** :	-	-	-
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-
- sommes reçues de l'émission d'actions	179 375	0	6
Périmètre (rachat des intérêts minoritaires)	-	-	-
Annulation des actions propres	(420 777)	(0)	(29)
Autres	-	-	-
31 décembre 2008*	27 936 953	28	1 256
Résultat net	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-
Total du résultat global	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :	-	-	-
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-
- sommes reçues de l'émission d'actions	75 975	0	2
Composante capitaux propres OCEANE (4 % - 01/2016)	-	-	-
Périmètre (cession des intérêts minoritaires)	-	-	-
Autres	-	0	0
31 décembre 2009	28 012 928	28	1 258

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

** Y compris actions émises dans le cadre du plan ACT 2008 (voir **Note 21**).

Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	377	(14)	36	1 551	38	1 589
-	189	-	-	189	7	197
-	1	29	(24)	6	(1)	5
-	190	29	(24)	195	7	202
-	(31)	-	-	(31)	(1)	(32)
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	6	-	-	6	-	6
-	-	-	-	7	-	7
-	-	-	-	-	(8)	(8)
-	(16)	10	-	(6)	-	(6)
-	526	25	12	1 722	36	1 758
-	83	-	-	83	2	85
-	-	(180)	(120)	(300)	2	(299)
-	83	(180)	(120)	(217)	4	(213)
-	(51)	-	-	(51)	(1)	(52)
-	-	-	-	148	4	152
-	-	-	-	-	-	-
-	6	-	-	6	-	6
-	-	-	-	6	-	6
-	-	-	-	-	(4)	(4)
-	-	-	-	(29)	-	(29)
-	(8)	2	1	(6)	0	(6)
-	555	(153)	(107)	1 579	39	1 618
-	8	-	-	8	4	12
-	-	180	132	312	(0)	312
-	8	180	132	320	4	324
-	(56)	-	-	(56)	(4)	(59)
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	5	-	-	5	-	5
-	-	-	-	2	-	2
-	24	-	-	24	-	24
-	-	-	-	-	7	7
-	2	(1)	1	2	(4)	(2)
-	538	26	26	1 876	42	1 918

Notes Annexes

Note 1. Principes comptables

a. Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext (compartiment A) de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 février 2010 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation, le 25 mai 2010.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

• Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante :

(http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.html).

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence matérielle sur les états financiers présentés. Les interprétations publiées par l'IASB, mais non encore approuvées par l'Union européenne et non anticipées par Nexans sont les suivantes :

- IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers » ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs par les clients ».

Ces états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, actifs disponibles à la vente et actifs financiers inclus dans la dette nette, qui sont évalués à leur juste valeur.

• Rappel des options de première application adoptées par Nexans

En application de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a opté pour les exemptions suivantes :

- imputation des écarts de conversion de consolidation au 1^{er} janvier 2004 en réserves de consolidation ;
- comptabilisation des pertes et gains actuariels sur les engagements envers le personnel non reconnus au 1^{er} janvier 2004, en réserves de consolidation ;
- non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- application des dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » uniquement aux opérations postérieures au 7 novembre 2002.

Les autres exemptions autorisées par la norme IFRS 1 n'ont pas été mises en œuvre lors de la transition aux normes IFRS ou n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

• Nouvelles normes entrant en vigueur obligatoirement en 2009

- **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS de mai 2008** : l'ensemble des 35 amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS est applicable à compter du 1^{er} janvier 2009. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers du Groupe.

- **IAS 1 Révisée** « Présentation des états financiers » : cette norme applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 touche à la présentation des états financiers avec pour objectif de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers. Le Groupe a adopté les dispositions de cette révision dès ses comptes intermédiaires au 30 juin 2009 en retenant notamment l'option de dissocier l'« État du résultat global » du « Compte de Résultat ».

- **IAS 23** « Coûts d'emprunt » (Amendement) : la version révisée de la norme IAS 23 publiée le 29 mars 2007 et applicable de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, requiert la capitalisation au sein de l'actif des coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production des actifs éligibles. La comptabilisation en charges de ces coûts d'emprunt n'est plus autorisée. Cet amendement a été appliqué de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2009 par le Groupe pour les nouveaux projets initiés à compter de cette date. L'incidence de cet amendement sur les états financiers 2009 n'est pas significative.

- **Amendements IFRS 2** « Conditions d'acquisition des droits et annulations » : ces amendements à la norme IFRS 2, « Paiements fondés sur des actions » applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, clarifient la définition des conditions d'acquisition des droits, en les limitant aux seules conditions de service et de performance. En conséquence, les conditions autres que les conditions d'acquisition des droits, telles que les clauses de non-concurrence, doivent être prises en compte dans l'évaluation à la date d'attribution de la juste valeur de l'instrument de capitaux propres octroyé.

Ces amendements précisent également que toutes les annulations, qu'elles soient à l'initiative de l'entité ou de toute autre partie, doivent faire l'objet d'un traitement comptable identique, c'est-à-dire une accélération de l'acquisition des droits.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

- **Amendement IFRS 7** « Améliorations des informations sur les instruments financiers ». L'objectif de cet amendement est de renforcer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité. Cet amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, mais sans obligation de donner les chiffres comparatifs 2008.

- Les impacts de cet amendement sur les états financiers du Groupe Nexans sont limités compte tenu de l'information qui était déjà communiquée sur le risque de liquidité. Les informations complémentaires en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers sont produites dans la **Note 27.d** et dans la **Note 28.a**.

- **IFRS 8** « Segments opérationnels » : cette norme remplace la norme IAS 14 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et a été appliquée dès les comptes intermédiaires au 30 juin 2009.

Pour mémoire, les principales incidences de cette norme sur les états financiers du Groupe sont les suivantes :

- Les segments opérationnels du Groupe sous IFRS 8 sont des segments Métiers, ces derniers guidant la vision stratégique à long terme de Nexans ainsi que l'analyse et la compréhension par les marchés de sa performance financière. Cette position est cohérente avec celle qui avait été arrêtée dans le cadre du chantier IAS 14 en 2005, définissant les métiers comme segments primaires et les zones géographiques comme segments secondaires.

- Les segments à présenter restent identiques à ceux qui avaient été définis dans le cadre de la norme IAS 14 à savoir Énergie, Télécom et Fils conducteurs. Cette approche conforte la pertinence des choix opérés à cette date, la structure des métiers du Groupe ayant peu évolué.

Cette absence d'incidence significative de la norme IFRS 8 sur la définition des segments opérationnels du Groupe apparaît cohérente avec la très forte imbrication des reportings comptables et opérationnels au sein de Nexans qui se décline notamment au travers d'un outil de reporting, d'une segmentation et de principes comptables uniques.

Le Groupe a par ailleurs adopté par anticipation l'amendement de la norme IFRS 8 inclus dans la procédure annuelle d'amélioration des normes publiée en avril 2009 par l'IASB. Ce dernier précise que, comme les passifs sectoriels, les actifs sectoriels doivent être évalués et présentés séparément dans l'annexe, uniquement si leurs montants sont régulièrement fournis et revus par la Direction.

Enfin, conformément à l'amendement à IAS 36 d'avril 2009, appliqué par le Groupe de manière anticipée, chaque Unité Génératrice de Trésorerie ou groupe d'UGT auquel un goodwill est affecté (**Note 1.k**), n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel avant regroupement.

- Les nouvelles normes et interprétations suivantes entrent également en vigueur de façon obligatoire à compter de l'exercice 2009. Conformément à ce qui était exposé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008, pour les textes parus à cette date, elles ne trouvent néanmoins pas à s'appliquer à Nexans, compte tenu de la nature des activités du Groupe et de son organisation :

- **IAS 1 Révisée/IAS 32** « Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation ».
- **Amendement IFRS 1/IAS 27** « Coût d'une participation dans une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les états financiers individuels » et amendement consécutif des autres normes.
- **IAS 39 / IFRS 7** « Amendements Reclassement d'actifs financiers - Date d'entrée en vigueur et transition ».
- **Amendement IFRIC 9 et IAS 39** « Dérivés incorporés ».
- **IFRIC 13** « Programmes de fidélisation clients ».

• **Le Groupe avait anticipé dès le 31 décembre 2008 l'application des nouvelles interprétations suivantes :**

- **IFRIC 11** « Actions propres et transactions intragroupes ».
- **IFRIC 12** « Concessions de services ».
- **IFRIC 14** « Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligations de financement minimum ».
- **IFRIC 16** « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ».

• **Normes et interprétations non encore entrées en vigueur et qui ont été adoptées par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2009 :**

- Amendement de la norme **IFRS 8** « Secteurs opérationnels » portant sur la présentation des actifs sectoriels, adopté en 2009 par le Groupe (voir ci-dessus). Les actifs et passifs sectoriels ne figurant pas parmi les indicateurs revus par le Principal Décideur Opérationnel de Nexans, ces agrégats ne sont pas présentés dans l'annexe aux comptes consolidés au titre des informations par segment.
- Amendement de la norme **IAS 18** « Produits des activités ordinaires » relatif aux critères de distinction agent/principal également appliqué dès 2009 par Nexans. Cette interprétation n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.
- Amendement à **IAS 36** « Dépréciation d'actifs » d'avril 2009 précisant que chaque Unité Génératrice de Trésorerie ou groupe d'UGT auquel un goodwill est affecté n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel avant regroupement. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.

• **Normes et interprétations non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe :**

Les impacts attendus sur les états financiers du Groupe de ces nouvelles normes et interprétations seront limités, exception faite de la révision des normes IFRS 3 et IAS 27 qui pourrait avoir un impact significatif sur le traitement comptable des futures opérations de croissance externe :

- **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS** (mai 2008) pour les amendements de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » concernant les programmes de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif et de la norme **IFRS 1** « Première application des normes internationales d'information financière », pour les amendements consécutifs aux amendements IFRS 5.
- **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS** (avril 2009) exception faite (voir ci-dessus) de l'amendement de la norme **IFRS 8** « Secteurs opérationnels » portant sur la présentation des actifs sectoriels adopté en 2009 par le Groupe et de l'amendement de la norme **IAS 18** « Produits des activités ordinaires » relatif aux critères de distinction agent/principal également appliqué dès 2009.
- **Amendement IAS 24** « Information sur les parties liées ». Cet amendement n'a pas encore été adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2009.
- **Amendement IAS 32** « Présentation des instruments financiers » portant sur la classification des droits de souscription.

- **Amendements IAS 39** « Éléments éligibles à une opération de couverture ».

- **Amendement IFRS 2** « Paiement fondé sur des actions » portant sur la comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un Groupe.

- **IFRS 3 Révisée** « Regroupement d'entreprises (phase 2) » et **IAS 27 Révisé** – « États financiers consolidés et individuels ».

- **IFRS 9** « Instruments financiers ». Cette norme n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2009.

- Amendement **IFRIC 14** « Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies ».

- **IFRIC 15** « Contrats de construction de biens immobiliers ».

- **IFRIC 17** « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ».

- **IFRIC 18** « Transferts d'actifs provenant de clients ».

- **IFRIC 19** « Extinction des passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres ».

• **Estimations et jugements**

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction, l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill et détermination des groupes d'UGT au niveau desquels les goodwill sont testés (voir **Note 1.k**, **Note 1.n** et **Note 7**).

- Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.v** et **Note 9**).

- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.g** et **Note 16**).

- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.t** et **Note 22**).

- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.u**, **Note 23** et **Note 31**).

- Valorisation des instruments dérivés (voir **Note 1.bb** et **Note 27**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés

comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements significatifs exercés par la Direction du Groupe pour appliquer les méthodes comptables portent principalement sur la qualification des instruments dérivés en tant que couverture de flux de trésorerie (voir **Note 1.bb** et **Note 27**).

b. Méthodes de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de la société Nexans et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister. Le Groupe ne dispose actuellement pas de coentreprise, au sens de la norme IAS 31, dans son périmètre d'activité.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais qui n'est ni une filiale ni une coentreprise du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle ; elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %. Les titres mis en équivalence (y compris le montant des goodwill y afférents) sont inscrits à l'actif initialement à leur coût et sont ultérieurement augmentés ou diminués, le cas échéant, de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminuée des pertes de valeurs. Le compte de résultat consolidé comprend la quote-part de résultat de la période.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IAS 27, 28 et 31. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 32**.

Tous les soldes et transactions intragroupes, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation. Les pertes intragroupes peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (voir **Note 1.n**).

c. Conversion des états financiers établis en devises étrangères

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence :

- Les États de la situation financière des activités étrangères du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture.
- Le compte de résultat de ces activités étrangères est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste « Différences de conversion » (voir **Note 1.q**). Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Lors de la sortie d'une activité étrangère, le montant cumulé des écarts de change constatés postérieurement à la première adoption des IFRS figurant au poste « Différences de conversion » et relatifs à cette activité, est comptabilisé dans le compte de résultat. En cas de cession partielle sans déconsolidation, le Groupe calcule le montant des différences de conversion à comptabiliser en résultat selon la méthode directe. Cette méthode conduit à convertir les états financiers des filiales, ou participations étrangères, directement dans la monnaie fonctionnelle de la Holding de tête du Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

d. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires de l'État de la situation financière sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des différences de conversion (voir **Note 1.q**).

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.bb**.

e. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Lors de la première consolidation d'une filiale, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3. Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle comme la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à date d'acquisition (voir **Note 1.k**).

Le coût du regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date de l'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

f. Présentation des états financiers IFRS

En application de la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », l'État de la situation financière consolidé est présenté en distinguant les éléments courants et non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant. Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont systématiquement considérés comme non courants.

Les éléments d'actifs et de passifs, les produits et charges au compte de résultat et les entrées et sorties de trésorerie au tableau des flux de trésorerie, ne sont pas compensés, sauf quand des normes le prévoient.

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction (et non par nature de charges). Le montant total des frais de personnel figure en **Note 4**. Les dotations aux amortissements des immobilisations, étant presque exclusivement liées aux activités de production, sont incluses dans la rubrique « coût des ventes ».

Le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » a été créé au compte de résultat, dans le cadre de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005, pour enregistrer les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur les marchés organisés, LME en particulier) qui ne sont pas qualifiés de couvertures de flux de trésorerie au regard du référentiel IFRS (voir **Note 1.bb**).

Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un état distinct du compte de résultat intitulé « État du résultat global consolidé », conformément à l'option permise par IAS 1. Les autres éléments du résultat global portent principalement chez Nexans sur les écarts de conversion ainsi que sur les couvertures de flux de trésorerie sur dérivés de change ou dérivés liés aux métaux non ferreux.

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est présenté en retenant l'approche indirecte pour la présentation des composantes des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Cette approche consiste à ajuster le résultat consolidé part du Groupe, des éléments de charges et de produits sans effet sur la trésorerie et de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

L'état de variation des capitaux propres consolidés du Groupe reprend également les informations sur (a) les montants des transactions avec des porteurs de capitaux propres agissant en cette qualité, (b) le solde des résultats non distribués et (c) le rapprochement entre la valeur comptable en début et en fin de période de chaque catégorie de capital apporté et de chaque réserve.

Les méthodes de présentation sont conservées d'une année sur l'autre.

g. Chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients.

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2007, 2008 et 2009).

Contrats de construction

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, sur base de critères physiques :

- Pour les phases de production, cet avancement physique est estimé, selon la typologie des contrats, soit à partir d'un ratio entre le nombre d'heures encourues par rapport au nombre d'heures totales budgétées, soit sur la base de la quantité de tourets fabriqués et testés, par rapport à la quantité totale de tourets à produire.
- Pour les phases d'installation, l'avancement physique est généralement basé sur l'examen, en accord avec le client, des travaux exécutés au regard de jalons techniques bien identifiés (transport, mètres linéaires de câbles enterrés, connexion au réseau etc.).

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coûts des ventes. Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production prenant en compte les coûts d'emprunt directement attribuables à ces contrats en application de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts ». Ils n'incorporent pas de frais administratifs ou commerciaux. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en « Montant dû par les clients sur contrats de construction » (à l'actif) et si le solde est négatif en « Montant dû aux clients sur contrats de construction » (au passif).

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Ils sont incorporés au solde des « Montant dû par les clients sur contrats de construction » et « Montant dû aux clients sur contrats de construction » au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

h. Marge Opérationnelle

La Marge Opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.j**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.s**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.t**) et la participation ou intéressement des salariés, font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La Marge Opérationnelle s'apprécie avant effet de la revalorisation du Stock Outil (voir ci-dessous **Note 1.i**), variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux, frais de restructurations, résultat sur cessions d'actifs, dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de pertes de valeur, résultat financier, impôts, quote-part dans les résultats des sociétés associées et résultat net des activités abandonnées.

i. Effet Stock Outil

Cet effet correspond à la variation au cours d'un exercice de la valeur du Stock Outil (voir **Note 26.d**), déterminée sur la base de son coût unitaire moyen pondéré à chacune des dates d'arrêté, appliqué aux tonnes de Stock Outil présentes à la clôture. Cet effet, résultant des principes opérationnels décrits en **Note 26.d**, est exclu de la Marge Opérationnelle, conformément au modèle économique du Groupe.

Par ailleurs, le cas échéant, la ligne « Effet Stock Outil » inclut également :

- Les provisions pour dépréciation attachées au Stock Outil (voir **Note 1.o**).
- Le retraitement de l'impact induit par la variation en volume du Stock Outil au cours de la période. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période sur l'autre, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 26.d**. Le Stock Outil est valorisé à un cours proche du LIFO au sein de la Marge Opérationnelle alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.o**) dans le résultat opérationnel.

j. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses encourues durant la phase de recherche sont constatées immédiatement en charges.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent strictement aux critères d'activation suivants :

- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Nexans a l'intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet ;
- il existe un marché potentiel (donnant une assurance suffisante en termes de volume et de prix) pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- les coûts qui s'y rapportent peuvent être évalués de façon fiable.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié.

Par ailleurs, les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « Montant dû par les clients sur contrats de construction » et « Montant dû aux clients sur contrats de construction ».

k. Goodwill

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, ces tests s'effectuent au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies au niveau du Groupe, en comparant leur valeur recouvrable à la valeur de leurs capitaux employés comptables (actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement). Le maillage des UGT goodwill est défini à partir des entités légales, en intégrant certains regroupements plus transverses par zone géographique ou sous segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants. Les UGT goodwill retiennent une maille égale ou supérieure aux UGT actifs (voir **Note 1.n**), une UGT goodwill pouvant notamment correspondre à une somme d'UGT actifs.

Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans le **Note 1.n**. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, sur la ligne « dépréciations d'actifs nettes ». Cette perte de valeur est affectée d'abord au goodwill puis, pour le solde, au prorata des valeurs comptables des autres actifs immobilisés de l'UGT.

Les pertes de valeur des goodwill, y compris celles constatées dans le cadre d'un arrêté intermédiaire en application d'IFRIC 10, ne sont pas réversibles.

Après vérification du processus d'identification des actifs et des passifs acquis et de leur évaluation, les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement constatés en résultat.

Les normes IFRS actuellement en vigueur n'apportant pas de précision sur le traitement comptable d'acquisitions d'intérêts minoritaires, et dans l'attente de l'application de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode selon laquelle toute acquisition complémentaire d'une participation dans une entreprise déjà contrôlée se traduit par la constatation d'un goodwill pour l'écart entre le prix payé et le montant de la quote-part d'intérêt minoritaire acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis.

l. Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires

En application de la norme IAS 32, les engagements d'achat de titres (« put ») donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. La contrepartie de ces passifs financiers, outre la décomptabilisation des intérêts minoritaires correspondants, n'est pas clairement précisée par les normes. Le Groupe a donc opté, en conformité avec une position prise par le CESR, pour la comptabilisation en goodwill de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires décomptabilisés des capitaux propres.

Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, sans effet sur le résultat de la période, traduit le mieux la réalité de la transaction dans la mesure où il correspond à celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir.

m. Immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéfinie. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre dix et vingt-cinq ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéfinie dès lors qu'ils se renouvèlent par tacite reconduction ; dans le cas contraire, leur durée de vie est en général alignée sur la durée contractuelle.
- Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (généralement de trois ans).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

Constructions et matériels industriels :

- bâtiments industriels :	20 ans
- ouvrages d'infrastructure :	10-20 ans
- installations techniques et matériels industriels :	
- composants de mécanique lourde :	30 ans
- composants de mécanique moyenne :	20 ans
- composants de mécanique légère :	10 ans
- composants électriques et électroniques :	10 ans
- petit outillage :	3 ans

Bâtiments administratifs et commerciaux : 20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle ou incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif sur la ligne « Plus et moins-values de cessions d'actifs ».

Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles dont la construction a débuté postérieurement au 1^{er} janvier 2009.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. À l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

n. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du plan stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, cours à terme des métaux non ferreux...).

Dès lors qu'un indice de perte de valeur serait identifié pour une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) donnée, les tests de valeur des actifs sont mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- UGT actifs retenues (pour les UGT goodwill voir **Note 1.k**) : lignes de produits ou agrégation de lignes de produits pour parvenir à un groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La maille des UGT actifs peut tenir compte de l'intégration entre lignes de produits au sein d'une unité juridique, voire d'un pays ou d'un sous segment de métiers (haute tension par exemple).
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.
- Business plans à cinq ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique pour les trois premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux derniers exercices.
- Effet de l'évolution du cours des métaux non ferreux sur les flux de trésorerie opérationnels futurs, déterminé sur la base des cours à terme des métaux à cinq ans à date de réalisation des tests de dépréciation et en faisant l'hypothèse du maintien de la politique actuelle de couverture.
- Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de cinq ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Le Groupe a défini des indices de perte de valeur basés d'une part sur des données financières d'ordre général (performance opérationnelle sur l'exercice en cours, comparaison par rapport aux budgets...) et d'autre part sur des indicateurs spécifiques aux métiers ou activités opérationnelles concernés (évolution du cours des métaux, pertes de clients significatifs...). Ces indicateurs de perte de valeur mêlent à la fois des informations internes et externes au Groupe.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Dépréciations d'actifs nettes ».

o. Stocks et en cours de production industrielle

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;
- produits finis et produits en cours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent depuis le 1^{er} janvier 2009 les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Le stock comprend le Stock Outil qui correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Cette partie du stock est donc généralement stable en volume et se renouvelle constamment. Le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité. L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie du stock est présenté sur une ligne spécifique (voir **Note 1.i** ci-dessus) et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêté des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.i**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la Marge Opérationnelle.

p. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée *via* un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ».

q. Capitaux propres

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

- Les « primes d'émission », correspondant à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de la société mère en sus de la valeur nominale des actions.
- Les « réserves consolidées », comprenant principalement les résultats non distribués de la société mère et la part du Groupe dans les résultats cumulés des sociétés intégrées globalement ou mises en équivalence depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation ainsi que la composante capitaux propres des OCEANE.
- Les réserves de « variation de juste-valeur et autres », qui incluent principalement les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie (voir **Note 1.bb**) d'une part et des actifs financiers disponibles à la vente (voir **Note 1.x**) d'autre part.
- Les « différences de conversion », rubrique utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères (à compter de la date de première application des IFRS, le 1^{er} janvier 2004) (voir **Note 1.c**). Cette rubrique inclut également les écarts de conversion liés à des dettes ou créances qualifiées d'investissement net dans une filiale ou participation étrangère au sens de la norme IAS 21 (voir **Note 1.d**) ainsi que les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (voir **Note 1.bb**).
- Les intérêts minoritaires.

La notion de capital investi au sens de la norme IAS 1 est équivalente pour le Groupe à cette définition des capitaux propres. Le Groupe veille principalement à respecter un équilibre entre ses capitaux propres et la dette nette qui, sans être quantifié, autorise un respect confortable de nos covenants bancaires (voir **Note 24.f**) ainsi que des marges de manœuvre dès lors que le Groupe souhaiterait lever de nouveaux financements, notamment dans le cadre d'acquisitions.

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et gains que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill, selon les indications fournies en **Note 1.k**.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de Nexans sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires de Nexans.

r. Actions propres

Le coût d'acquisition des actions propres est déduit des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

s. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans SA.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise principalement pour les valoriser le modèle mathématique *Black & Scholes*. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution n'ont aucune incidence sur les montants comptabilisés.

La valeur des options est notamment fonction des données de marché à la date d'attribution (cours et volatilité de l'action, taux d'intérêt sans risque, dividendes attendus), des conditions autres que les conditions d'acquisition des droits (clause de non-concurrence...) et de leur durée de vie attendue, hypothèse déterminée par le Groupe en prenant en compte

divers paramètres dont l'indisponibilité fiscale. La valeur des options acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de Bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant être conservés pour une période de cinq ans.

t. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés (*projected unit credit method*), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture.
- Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations.
- Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles, apparus depuis le 1^{er} janvier 2004 ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat, en application de la méthode du « corridor » : leur fraction excédant 10 % du maximum entre le montant des engagements d'une part et la juste valeur des actifs d'autre part est amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.
- Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le montant net total (i) des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisés et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite

le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Conformément aux dispositions du § 58A de la norme IAS 19, le Groupe veille par ailleurs à ce que l'application de ces principes ne se traduise pas par la comptabilisation d'un profit résultant uniquement d'une perte actuarielle ou de coûts des services passés au cours de la période, ou par la comptabilisation d'une perte résultant uniquement d'un profit actuariel au cours de la période.

- Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

La composante financière de la charge annuelle de retraite (charge d'intérêt sur l'obligation, nette du rendement attendu des actifs de couverture) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 5**).

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être différés, et sont comptabilisées au poste « Autres avantages à long terme consentis aux salariés » de l'état de la situation financière.

u. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée, avant la date de clôture, par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Par ailleurs, les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de restructuration sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration.

v. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant).

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. La comptabilisation est également faite à concurrence des passifs d'impôts différés. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations.

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de l'exercice. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

w. Actifs détenus en vue de la vente

Présentation dans l'état de la situation financière

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure de l'entité s'il :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure de l'entité il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôt résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférents est reclassé dans les postes appropriés des états financiers.

x. Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Après l'inscription initiale dans l'état de la situation financière, la méthode d'évaluation et le mode de comptabilisation dépendent du classement de l'actif financier :

- Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.
- Les autres placements, essentiellement constitués de titres de participation, sont classés en actifs financiers disponibles à la vente. À chaque arrêté, la juste valeur des titres cotés sur

un marché financier organisé est déterminée par référence aux prix de marché publiés. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « variations de juste valeur et autres » (voir **Note 1.q**) sur une ligne distincte et sont reprises en résultat lors de la cession de l'actif. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique.

- Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les deux dernières catégories, en cas d'indication objective d'une perte de valeur de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est constatée par résultat. Cette dépréciation est irréversible dans le cas des instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et des titres de participation non cotés, comptabilisés au coût.

y. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
- Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité.

z. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminuée du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

aa. Instruments hybrides – OCEANE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires, mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans un compte de réserves des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

bb. Instruments dérivés

Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achat et de vente à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou *Cash Flow Hedge*), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part « efficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « réserves de variation de juste valeur et autres » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (par exemple lorsque la vente prévue est facturée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la Marge Opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.
- La part « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est comptabilisée en résultat financier.

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère

Lorsque ces opérations couvrent un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (risque de volatilité entre la monnaie fonctionnelle de la filiale ou participation étrangère et la monnaie fonctionnelle de sa mère directe ou indirecte), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part « efficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « différences de conversion » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes sur l'instrument de couverture préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle la filiale ou participation étrangère est cédée (ou à hauteur de la quote-part cédée pour les cessions partielles n'entraînant pas de déconsolidation). Ces profits ou pertes sont comptabilisés sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.
- La part « inefficace » de la perte ou du gain latent ou réalisé est comptabilisée en résultat financier.

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture. Ces instruments dérivés ne sont pas nécessairement localisés dans l'entité qui détient directement la filiale ou participation étrangère.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couvertures comptables.

Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les contrats d'achat de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achat et vente à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ de la norme IAS 39.

Couverture de flux de trésorerie

La volatilité accrue des cours des métaux non ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, depuis le 1^{er} novembre 2006, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement similaire à celui des instruments de change exposé ci-dessus :

- La part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « variation de juste valeur et autres » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés à la Marge Opérationnelle de la période au cours de laquelle l'élément couvert (i.e. l'achat de cathodes ou de fil de cuivre pour l'essentiel) affecte le résultat.
- La part « inefficace » est comptabilisée sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

Le périmètre des entités du Groupe éligible à la comptabilité de couverture a été étendu sur l'exercice 2008 et couvre depuis cette date l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la Marge Opérationnelle à échéance du dérivé.

cc. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice. Les actions détenues par Nexans (autocontrôle), déduites des capitaux propres, sont exclues du nombre d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre :

- Le résultat net part du Groupe retraité du coût financier lié aux emprunts convertibles.

- Le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Nexans (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres. Ce nombre tient notamment compte de l'effet de dilution généré par les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que la conversion des obligations convertibles.

Pour les options de souscription et d'achat d'actions, le nombre moyen pondéré dilué d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions retenues pour le calcul du résultat net dilué.

Note 2. Principaux événements

a. Entrée en fonctions du nouveau Président-Directeur Général de Nexans

La nomination de Frédéric Vincent en tant que nouveau Président-Directeur Général de Nexans est effective suite à l'Assemblée Générale du 26 mai 2009. Frédéric Vincent succède à Gérard Hauser, qui quitte la présidence du Groupe, mais conserve son mandat d'administrateur jusqu'en mai 2010. Ce passage de témoin conclut un processus de transition amorcé dès 2006 ; Frédéric Vincent avait alors été nommé Directeur Général Délégué.

Le nouveau Président-Directeur Général de Nexans a procédé à un remaniement de l'organisation de la direction du Groupe pour permettre une réactivité plus importante face à des enjeux liés à l'évolution de l'industrie du câble et à la conjoncture. Il est ainsi créé à compter du 1^{er} juin 2009, un Comité de Direction resserré qu'il préside. Ce dernier a pour mission générale de gérer le Groupe ainsi que de définir et piloter sa stratégie.

Le Comité de Direction réunit :

- Frédéric Michelland, nommé Directeur Général Adjoint Administration et Finance,
- Pascal Portevin, Directeur Général Adjoint en charge des politiques Marketing et Innovation du Groupe. Les zones « Moyen-Orient Russie Afrique », « Asie-Pacifique », « Amérique du Nord » et « Amérique du Sud » lui rendent compte,
- Yvon Raak, Directeur Général Adjoint, en charge de la Direction Industrielle et Logistique du Groupe. La zone « Europe » lui rend compte.

Dorénavant, le Comité Exécutif constitue l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe. Le Management Council a quant à lui été supprimé.

b. Signature d'un accord de coopération avec Polycab

Nexans a annoncé le 3 mars 2009 la signature avec Polycab, le leader indien du marché du câble, d'un accord définitif portant sur la création d'une société commune détenue majoritairement par Nexans (50 % du capital + 1 action) et dont la gestion s'effectuera en étroite coordination avec le partenaire indien.

Polycab réalise actuellement près de 600 millions US dollars de chiffre d'affaires à partir de 12 sites de production de câbles pour l'énergie et le bâtiment employant plus de 3 500 personnes.

Cette coentreprise, dont le siège social sera basé à Vadodara dans l'État du Gujarat, couvrira la fabrication et la commercialisation de câbles industriels dédiés à la construction navale, la manutention, l'industrie minière, le matériel ferroviaire, l'énergie éolienne et la production de câbles d'énergie haute et moyenne tension terrestre.

Grâce à cet accord, Nexans s'est adossé à un partenaire d'une grande qualité afin d'assurer le succès de sa première implantation industrielle sur le marché indien, mais aussi de favoriser le développement futur du Groupe dans ce pays où les opportunités de croissance sont considérables. Cet accord s'inscrit dans la stratégie de développement de Nexans qui vise à accroître son leadership dans les métiers de l'énergie et sa présence dans les économies émergentes.

Le volet industriel qui comprend la construction d'une nouvelle usine a été immédiatement engagé et se déroulera sur une période de vingt-quatre mois environ. Le montant total de l'investissement devrait représenter un peu moins de 50 millions d'euros. L'activité de la société devrait débuter fin 2011 et atteindre un rythme de croisière aux alentours de 2016 (pour un niveau de chiffre d'affaires courant de l'ordre de 100 millions d'euros). Les incidences de cette nouvelle entité sur les comptes consolidés 2009 du Groupe sont non matérielles.

c. Émission d'une OCEANE

Nexans a émis le 23 juin 2009, une nouvelle obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 1^{er} janvier 2016 pour un montant de 212,6 millions d'euros décomposé en 4 000 000 obligations d'une valeur nominale de 53,15 euros.

Cette valeur nominale fait apparaître une prime de 30 % par rapport au cours de référence de l'action Nexans sur le marché Euronext Paris, soit 40,89 euros (cours de référence déterminé au regard de la moyenne, pondérée par les volumes de transactions, des cours de l'action Nexans sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de Bourse du 15 juin 2009 jusqu'à la fixation des modalités définitives des obligations arrêtées ce même jour).

Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou d'actions existantes Nexans à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Les obligations porteront intérêt à un taux annuel de 4 % et seront remboursées au pair, soit 53,15 euros par obligation, le 1^{er} janvier 2016. Les obligataires auront néanmoins la faculté de demander le remboursement anticipé des obligations le 1^{er} janvier 2015.

L'Autorité des Marchés Financiers a apposé sur le prospectus relatif à cette émission le visa n° 09-187 en date du 15 juin 2009.

L'objectif principal de cette émission est de permettre à Nexans de renforcer sa structure et sa flexibilité financière. Le produit net de l'émission a été alloué au financement des besoins généraux du Groupe et pourra, le cas échéant, être mobilisé en tout ou partie, pour financer des projets de développements spécifiques.

d. Évolutions de périmètre

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

Nous vous rappelons ci-dessous les principales variations de périmètre intervenues au cours des exercices 2008 et 2007.

- Nexans et Sumitomo Electric Industries Ltd. (SEI), avaient annoncé le 5 décembre 2008 avoir trouvé un accord afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe. Cet accord concernait plus spécifiquement le déploiement des réseaux en fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH : *Fiber To The Home*) et plus généralement l'ensemble des applications FTTx.

La Commission Européenne a rendu, le 16 janvier 2009, une décision d'autorisation de l'opération au regard du contrôle des concentrations. La réalisation définitive de l'opération est intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle SEI est devenu actionnaire à 40 % d'Opticable pour une somme de 9,8 millions d'euros, les 60 % restant demeurant détenus par le Groupe Nexans. La plus value dégagée n'est pas matérielle à l'échelle du Groupe. Opticable restera par ailleurs consolidée par intégration globale dans les comptes de Nexans.

Opticable a contribué sur l'exercice 2009 au chiffre d'affaires courant et à la Marge Opérationnelle consolidés du Groupe à hauteur de respectivement 6,9 millions d'euros et 2,7 millions d'euros.

- Conformément à l'accord définitif intervenu le 21 février 2008, Nexans a acquis au 30 septembre 2008 la totalité des activités Câbles du Groupe Madeco, leader de ce secteur en Amérique du Sud. Par cette acquisition, Nexans a obtenu une présence de premier rang dans les câbles d'énergie dans une zone en forte croissance.

L'acquisition a été financée par :

- L'émission de 2,5 millions actions nouvelles Nexans au profit du Groupe Madeco, qui s'était engagé à ne pas céder ses actions jusqu'au 30 septembre 2009 (sauf reclassements intragroupes); Madeco s'est par ailleurs engagé en complément à ne pas céder plus de 50 % de ses actions jusqu'au 31 mars 2010 (sauf reclassements intragroupes). Au 31 décembre 2009, à la suite de reclassements intragroupes, Madeco détient directement la totalité des 2,5 millions d'actions Nexans.
- Le règlement d'un montant total, hors frais relatifs à l'acquisition, de 393 millions US dollars, pour partie en espèces et pour partie par reprise de dette existante. Ce montant reste soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008 ; le 9 juillet 2009 Madeco a notifié Nexans de sa décision d'initier une procédure d'arbitrage pour arrêter le montant final de l'ajustement. Cette procédure est toujours en cours au 31 décembre 2009. Le montant contesté par Madeco est inférieur à 30 millions US dollars.

Suite à l'émission de ces 2,5 millions d'actions, le Groupe Madeco détient environ 9 % du capital de Nexans. Conformément à la 8^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires de Nexans en date du 10 avril 2008, la nomination de M. Guillermo Luksic, Président de Madeco, en tant qu'administrateur de Nexans a pris effet au 30 septembre, pour une durée de quatre ans.

Cette acquisition a conduit à constater un goodwill dans les comptes consolidés du Groupe Nexans au 31 décembre 2008 de 163 millions d'euros avant allocation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation du coût d'acquisition aux justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis a été finalisée au cours du troisième trimestre 2009. Le goodwill résiduel au 31 décembre 2009 s'élève à 120 millions d'euros et tient compte d'un effet favorable des cours de change depuis l'acquisition. Les principales zones d'allocation sont relatives aux actifs corporels (équipements industriels au Brésil, notamment) ainsi qu'aux immobilisations incorporelles (relations clients et marques au Pérou et au Brésil notamment ainsi que certains contrats d'approvisionnement) et impôts différés associés. Les états financiers 2008 ont été retraités pour prendre en compte les impacts induits par cette allocation (se reporter à la **Note 11**).

Les activités Câbles de Madeco ont contribué aux comptes consolidés 2009 pour un chiffre d'affaires courant de 437,0 millions d'euros et une Marge Opérationnelle de 26,1 millions d'euros.

- Nexans a réalisé le 1er août 2008, l'acquisition de 100 % de la société italienne Intercond, un des leaders européens dans le domaine des câbles spéciaux, principalement dédiés aux équipements industriels y compris activités sous-marines.

Par cette acquisition, Nexans a renforcé sa position de leader dans le domaine, en forte croissance, des câbles pour les applications industrielles. L'acquisition a été réalisée pour une valeur d'entreprise de 87 millions d'euros et a dégagé un goodwill avant allocation aux actifs et passifs identifiables d'un montant de 56 millions d'euros au 31 décembre 2008.

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation aux justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis a été finalisée au cours du troisième trimestre 2009. Le goodwill résiduel au 31 décembre 2009 (avant dépréciation, se référer à la **Note 7**) s'élève à 25 millions d'euros. Les principales zones d'allocation portent sur les actifs corporels (équipements industriels ainsi que terrains et bâtiments) ainsi que sur les immobilisations incorporelles (relations clients notamment) et les impôts différés associés. Les états financiers 2008 ont été retraités pour prendre en compte les impacts induits par cette allocation (se reporter à la **Note 11**).

Intercond a contribué aux comptes consolidés 2009 du Groupe pour un chiffre d'affaires courant de 27,3 millions d'euros et une Marge Opérationnelle négative de 2,5 millions d'euros.

- Le Groupe avait annoncé dans le cadre de la publication de ses comptes au 31 décembre 2007 avoir engagé des négociations avec un tiers en vue de la cession de l'activité « Câbles d'infrastructure Telecom cuivre » en Espagne. Cette cession a été finalisée fin mai 2008 à la société anglaise B3 Cable Solutions, l'un des principaux fabricants européens de câbles cuivre, pour une valeur d'entreprise de 19,5 millions d'euros.

En 2007, cette activité a réalisé un chiffre d'affaires contributif courant de 61 millions d'euros (29 millions d'euros à fin mai 2008). Cette cession n'a pas eu d'impact significatif sur la Marge Opérationnelle 2008 du groupe et a conduit à dégager une moins-value de 5,8 millions d'euros, comptabilisée sur la ligne « plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

- Nexans a acquis au 30 novembre 2007, 70 % des titres de la société Multinational Trade (distributeur de matériel électrique espagnol) pour un montant de 7,4 millions d'euros. Nexans a par ailleurs conclu un put/call croisé exerçable au plus tard le 1er janvier 2011 sur les 30 % résiduels du capital. Multinational Trade a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 32 millions d'euros sur 2007 (novembre 2006 à novembre 2007) avec pour principal fournisseur Nexans (environ 70 % des achats).

Les effets de cette acquisition sur le chiffre d'affaires, la Marge Opérationnelle et le résultat net consolidé de l'exercice 2007 n'étant pas significatifs, Multinational Trade n'a été consolidée qu'à compter du 31 décembre 2007. Le goodwill définitif comptabilisé à cette date, tenant compte du put sur minoritaires, s'élève à 6 millions d'euros.

- Le Groupe avait engagé sur l'exercice 2006 des négociations pour la cession de ses activités résiduelles de fils émaillés au Canada et en Chine. En application d'IFRS 5, les postes du bilan de ces entités étaient classés au 31 décembre 2006 en actifs détenus en vue de la vente.

La cession du site de Simcoe au Canada, au Groupe américain Superior Essex, a été concrétisée fin avril 2007 pour un montant de 9,8 millions d'euros (hors effet positif lié au recouvrement des postes de BFR opérationnel restés propriété de Nexans) se traduisant par une plus-value de 0,2 million d'euros (comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat). Le Groupe a par ailleurs encaissé le BFR pour 7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires courant et la Marge Opérationnelle réalisés par cette unité opérationnelle sur les quatre premiers mois de l'année 2007 étaient de respectivement 33 et 2 millions d'euros.

La cession de l'entité « Nexans Tianjin Magnet Wires and Cables » en Chine est intervenue en juillet 2007. Le Groupe a dégagé à cette occasion une légère moins-value de 1,5 millions d'euros (comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat) et a réduit sa dette nette de 11,2 millions d'euros. Cette entité a réalisé un chiffre d'affaires courant et une Marge Opérationnelle de respectivement 19 millions d'euros et 1 million d'euros sur le premier semestre 2007.

- Le Groupe Superior Essex a exercé sur le premier semestre 2007 son option d'achat sur les 40 % résiduels détenus par Nexans dans Essex Nexans, la joint venture créée en 2005 à l'effet de regrouper l'ensemble des activités européennes de fils émaillés de Superior Essex et de Nexans. La cession de cette participation résiduelle de 40 % a été actée le 28 juin 2007 pour un montant de 22,4 millions d'euros conduisant à dégager une plus-value de 0,2 million d'euros (comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat). En outre, Essex Nexans a remboursé à Nexans 11,3 millions d'euros correspondant au financement qui lui avait été consenti.

Conformément aux dispositions contractuelles, et compte tenu du niveau d'EBITDA de l'entité Essex Nexans sur l'exercice 2006, Nexans a par ailleurs perçu sur le premier semestre 2007 un complément de prix de 3 millions d'euros relatif à la cession de ses premiers 60 % dans son activité de fils émaillés. Ce complément de prix a été comptabilisé sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

e. Autres opérations significatives

• Programmes de rachat d'actions :

- Le Conseil d'Administration du 30 janvier 2008 a décidé d'un programme de rachat d'actions d'un montant maximum de 70 millions d'euros. 420 777 actions ont été achetées dans ce cadre pour un coût total de 29 millions d'euros, intégralement annulées par le Conseil d'Administration du 23 juin 2008.
- Le 22 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de lancer un programme de rachat d'actions pour un montant total maximum de 26 millions d'euros, représentant au plus 257 000 actions. Conformément au descriptif diffusé par la Société le 7 mai 2008, l'objectif de ce programme était l'annulation des titres rachetés. Au 31 décembre 2008, aucune action n'avait été rachetée au titre de ce programme. Ce programme a pris fin le 26 mai 2009.

• Plan d'actionnariat salarié :

- En 2007, Nexans a annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles. La réalisation de cette opération a été décalée au premier trimestre 2008 et s'est traduite par l'émission de 91 525 actions nouvelles le 28 mars 2008. La charge totale comptabilisée au titre de ce plan sur le premier semestre 2008 n'était pas significative (inférieure à 1 million d'euros).
- Ce plan était en premier lieu composé d'une formule dite « classique » permettant aux salariés de souscrire des actions Nexans à un prix unitaire comprenant une décote de 20 % par rapport au cours de référence. Ce plan a été comptabilisé, conformément aux recommandations du CNC, en retenant un taux de financement applicable au marché des particuliers, soit 6,36 %.

Ce plan comprenait également une formule structurée dite « à effet de levier », offrant une garantie du montant investi par les salariés et un multiple de la performance éventuelle du titre. La charge relative à ce plan a été évaluée en simulant le gain que retirerait un salarié de la vente immédiate sur le marché des différents instruments financiers sous jacents mis en place dans le cadre de cette formule. Les hypothèses retenues dans le cadre de cette évaluation faisaient référence aux conditions applicables au marché des particuliers (dont un taux d'actualisation de 6,36 %). À titre d'information, la comptabilisation en charges de l'ensemble de la décote de 20 % n'aurait grevé la Marge Opérationnelle 2008 du Groupe que d'un complément de 0,3 million d'euros.

Note 3. Segments opérationnels

Le Groupe retient trois segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 :

- « **Énergie** », constitué des câbles d'énergie pour l'équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), des câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie et des câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment. Ce segment « Énergie » est composé de trois segments opérationnels : « Infrastructures Énergie », « Bâtiment » et « Industrie ».
- « **Télécom** », qui regroupe les câbles pour réseaux Télécom privés, les composants de jonction pour câbles de réseaux Télécom et les câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux Télécom publics. Ce segment « Télécom » est composé de deux segments opérationnels : « Infrastructures Télécom » et « Réseaux privés Télécom ».
- « **Fils conducteurs** », comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés. Ce segment « Fils conducteurs » est composé d'un seul segment opérationnel « Fils conducteurs ».

La rubrique « Autres » inclut essentiellement certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les métiers. Deux faits marquants sont à relever pour l'exercice 2009 :

- Le Groupe a supporté des charges exceptionnelles en liaison avec l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et d'autres producteurs de câbles.
- Le Management de Nexans a lancé en 2009 un ensemble d'actions visant à améliorer son niveau de BFR, notamment au travers d'une accélération de la rotation de ses stocks de métaux non ferreux. Ces actions, ainsi que l'adaptation à un environnement de forte baisse d'activité, ont permis de réduire de façon significative les stocks de métaux non ferreux, y compris le Stock Outil. La réduction du Stock Outil s'est traduite par un effet résultat positif de 37 millions d'euros au niveau de la Marge Opérationnelle 2009 dont la contrepartie se trouve sur la ligne « Stock Outil » du résultat opérationnel ; le Stock Outil est en effet valorisé à une valeur LIFO historique au niveau de la Marge Opérationnelle, plus basse que sa valeur de revente (voir **Note 1.i** de l'annexe aux comptes consolidés).

Ces segments opérationnels structurent l'information présentée mensuellement au Comité de Direction⁽¹⁾ et au Comité Exécutif du Groupe, permettant de guider la conduite de sa stratégie et de ses opérations. Ils constituent également le principal vecteur de mesure et d'analyse de la performance opérationnelle de Nexans dont le principal indicateur est la Marge Opérationnelle.

(1) Le Comité de Direction de Nexans est constitué du Président-Directeur Général ainsi que des trois Directeurs Généraux Adjoints. Il assure la fonction de Principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Le Comité de Direction et le Comité Exécutif analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les secteurs d'activité sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données sectorielles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers. Les données de l'exercice 2008 ont notamment été retraitées pour tenir compte de l'allocation définitive réalisée courant du deuxième semestre 2009, suite à l'acquisition du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

a) Informations par segment opérationnel

31 décembre 2009, en millions d'euros	Fils conducteurs	Énergie	Télécom	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	450	4 126	445	24	5 045
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	216	3 381	406	23	4 026
Marge Opérationnelle	1	229	22	(11)	241
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c goodwill)	(5)	(121)	(13)	(4)	(143)

31 décembre 2008 retraité*, en millions d'euros	Fils conducteurs	Énergie	Télécom	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	899	5 292	594	14	6 799
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	325	3 929	508	14	4 776
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2009	321	3 874	509	14	4 718
Marge Opérationnelle*	(3)	398	41	(13)	423
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c goodwill)*	(7)	(104)	(14)	(3)	(128)

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

31 décembre 2007, en millions d'euros	Fils conducteurs	Énergie	Télécom	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	1493	5 270	638	11	7 412
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	502	3 780	529	11	4 822
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2008	485	3 684	509	11	4 689
Marge Opérationnelle	9	365	49	(14)	409
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c goodwill)	(37)	(59)	(16)	(9)	(122)

b) Informations par principaux pays

31 décembre 2009, en millions d'euros	France**	Allemagne	Norvège	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	920	555	532	3 038	5 045
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	786	475	500	2 265	4 026
Actifs non courants*	150	129	123	1 247	1 649

* Par zone d'implantation.

** Y compris activités « Corporate ».

31 décembre 2008 retraité ⁽¹⁾ , en millions d'euros	France**	Allemagne	Norvège	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	1 481	829	596	3 893	6 799
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	1 042	623	549	2 562	4 776
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2009	1 042	623	518	2 535	4 718
Actifs non courants* ⁽¹⁾	146	128	95	1 157	1 526

* Par zone d'implantation.

** Y compris activités « Corporate ».

(1) Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

31 décembre 2007, en millions d'euros	France**	Allemagne	Norvège	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	1 839	852	484	4 237	7 412
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	1 083	621	440	2 678	4 822
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2008	1 083	621	428	2 557	4 689
Actifs non courants*	147	98	108	799	1 152

* Par zone d'implantation.

** Y compris activités « Corporate ».

c) Informations par principaux clients

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur les exercices 2009, 2008 et 2007.

Note 4. Frais de personnel, effectifs et droit à la formation

		2009	2008	2007
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	938	951	909
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	22 716	23 480	21 898
Droit individuel à la formation*	(en heures)	395 000	360 000	280 000

* Volume estimé d'heures de formation cumulé au 31 décembre correspondant aux droits acquis par les salariés des sociétés françaises.

Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit à la formation sont considérées comme des charges de période et ne sont pas provisionnées.

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 4,6 millions d'euros sur 2009, 5,8 millions d'euros sur 2008 (dont 5,5 millions d'euros relatifs aux plans de Stock Options) et 5,6 millions d'euros sur 2007. Se référer également à la **Note 21**.

Note 5. Autres charges financières

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1	1
Provisions	(1)	0	0
Pertes et gains de change (nets)	(19)	(11)	(19)
Effet de l'actualisation sur engagements sociaux*	(35)	(34)	(34)
Rendement attendu des actifs financiers sur engagements sociaux*	15	19	19
Autres	(6)	(6)	(4)
Autres charges financières	(45)	(31)	(37)

* Se reporter à la Note 22.

Note 6. Plus et moins-value de cession d'actifs

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Plus (moins)-values nettes sur cessions d'actifs immobilisés	15	8	3
Plus (moins)-values nettes sur cession de titres	2	(4)	1
Autres	-	-	-
Plus et moins-value de cession d'actifs	17	4	4

Note 7. Dépréciations d'actifs nettes

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Pertes de valeur sur immobilisations	(7)	(23)	(59)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	-	4	42
Pertes de valeur sur goodwill	(14)	(0)	(4)
Ecarts d'acquisition négatifs constatés en résultat	-	-	-
Dépréciations d'actifs nettes	(21)	(19)	(21)

Évolutions majeures

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valeur de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles (se référer aux **Notes 1.k** et **1.n**).

La charge nette de 21 millions d'euros comptabilisée sur l'**exercice 2009** porte :

- Pour près de la moitié sur la dépréciation partielle du goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) regroupant les sociétés Cabloswiss et Intercond en Italie. L'activité de cette UGT, concentrée sur les câbles d'énergie pour l'industrie, a en effet connu une très forte contraction suite à la récente crise.
- Sur la dépréciation partielle du goodwill de l'activité « Faisceaux » constatée sur le premier semestre 2009. Cette UGT a en effet été fortement impactée par la crise du marché automobile. Malgré des signes de redressement sur le dernier trimestre 2009, cette dépréciation n'a pu être reprise en application de l'interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation ».
- Pour le solde, sur les investissements, principalement de maintenance, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives actuelles ne permettent pas le reversement de cette position (concerne pour l'essentiel la métallurgie).

Sur l'**exercice 2008**, les dépréciations d'actifs nettes de 19 millions d'euros portaient principalement sur la dépréciation complète des immobilisations corporelles de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) du Vietnam. La réorganisation du périmètre juridique des activités dans ce pays, en lien avec notre partenaire local, s'était en effet avérée plus complexe qu'initialement anticipée. Le pays connaissait par ailleurs une dégradation de ses principaux indicateurs économiques. Les dépréciations résiduelles reconnues sur l'exercice 2008 portaient sur les investissements de maintenance réalisés dans des UGT déjà totalement dépréciées au cours des exercices précédents, essentiellement la métallurgie et les câbles d'énergie pour l'infrastructure et le bâtiment en Italie.

Sur l'**exercice 2007**, les dépréciations d'actifs nettes de 21 millions d'euros couvraient des situations plus contrastées s'inscrivant dans le prolongement des tendances identifiées lors des arrêtés précédents :

- La dépréciation la plus significative portait sur les activités amont du Groupe (fils machine et fils conducteurs) quasiment intégralement dépréciées. Au-delà de l'alourdissement des capitaux employés lié à la hausse du prix des matières premières, cette évolution marquait principalement la décision du Groupe de se recentrer sur ses seuls besoins internes. Un des sites de coulée continue français a été définitivement fermé au cours du deuxième semestre 2009 (voir **Note 23.b**).

Les câbles d'infrastructure en Italie et les câbles pour le bâtiment en Allemagne avaient également été à nouveau fortement dépréciés en 2007, les performances des UGT auxquelles ils se rattachaient ne permettant pas d'estimer des valeurs d'utilité à un niveau suffisant. L'unité de production de câbles pour le bâtiment en Allemagne a été fermée définitivement sur le premier semestre 2009 (voir **Note 23.b**). Une dépréciation avait par ailleurs été prise en compte sur l'unité génératrice de trésorerie « câbles d'infrastructure Telecom » en Espagne pour s'aligner sur sa valeur de marché probable, compte tenu du processus de cession en cours (voir **Note 2.d**). Au total, ces dépréciations d'actifs représentaient un montant de 59 millions d'euros.

Une dépréciation complémentaire avait également été comptabilisée sur le goodwill de la société Liban Câbles suite à une évolution défavorable du taux d'actualisation s'expliquant par une hausse de la prime de risque suite aux tensions géopolitiques accrues dans ce pays.

- À l'inverse, une reprise significative avait été actée sur la Chine, et dans une moindre mesure, sur le Maroc et le Brésil. Ces pays présentaient en effet des perspectives de croissance élevées confortées par une évolution très favorable de leurs marges en 2007. En prenant en compte la reprise significative également constatée sur l'activité câbles d'Infrastructures en Allemagne, suite à un repositionnement sur des produits à plus forte valeur ajoutée, ainsi que dans une moindre ampleur, sur la Suisse en raison de la poursuite du redressement des activités, les reprises de pertes de valeur sur l'exercice 2007 totalisaient 42 millions d'euros.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de pertes de valeur sont présentées ci-dessous. Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciations ont été réactualisés sur le dernier trimestre 2009 et intègrent donc la perception la plus récente par le management du niveau d'activité future du Groupe.

- On note une tendance assez générale à une diminution des taux d'actualisation, le coût de l'endettement et les primes de risque sur les marchés ayant notamment retrouvé un niveau plus normatif suite à la forte progression observée en 2008 consécutivement à la crise des liquidités. Les hypothèses de taux de croissance à l'infini ont été alignées à compter de 2009, pour chacune des zones géographiques, sur les projections de croissance à long terme de l'OCDE.

	Taux d'actualisation (avant impôt) des flux futurs	Taux d'actualisation (après impôt) des flux futurs	Taux de croissance à l'infini
2009			
Europe (Zone euro)	11,8 %	8,5 %	2,0 %
États-Unis	10,4 %	7,5 %	2,0 %
Canada	11,7 %	8,5 %	2,0 %
Australie	12,9 %	10,0 %	3,0 %
Brésil	12,8 %	10,0 %	3,0 %
Chine	9,3 %	8,5 %	5,0 %
Corée	12,6 %	9,5 %	4,0 %
Égypte	13,7 %	11,5 %	6,0 %
Chili	10,8 %	9,5 %	3,0 %
Turquie	14,6 %	11,5 %	3,0 %
Liban	15,7 %	14,0 %	5,0 %
2008			
Europe (Zone euro)	13,5 %	9,0 %	0 % à 2,0 %
États-Unis	11,7 %	8,5 %	2,0 %
Canada	11,7 %	8,5 %	0,5 % à 2,0 %
Australie	12,8 %	10,0 %	3,0 %
Brésil	16,2 %	11,5 %	4,0 %
Chine	12,0 %	11,0 %	4,0 %
Corée	13,3 %	10,0 %	2,0 % à 4,0 %
Égypte	15,5 %	13,0 %	6,0 %
Turquie	16,5 %	13,0 %	3,0 %
Liban	20,6 %	18,0 %	5,0 %
2007			
Europe (Zone euro)	13,5 %	9,0 %	0,5 % à 2,0 %
États-Unis	12,9 %	9,0 %	2,0 %
Canada	12,9 %	9,0 %	0,5 % à 2,0 %
Australie	12,8 %	10,0 %	3,0 %
Chine	12,0 %	11,0 %	4,0 %
Corée	13,3 %	10,0 %	2,0 % à 4,0 %
Brésil	16,2 %	11,5 %	4,0 %
Turquie	16,7 %	13,5 %	3,0 %
Liban	20,2 %	18,0 %	5,0 %

- L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation est basée sur les courbes de marché des métaux à cinq ans observées à fin septembre 2009. La valeur terminale retenue est en général équivalente ou proche de la valeur de la dernière prévision de marché disponible. Plus précisément, les prévisions suivantes ont été retenues pour le cuivre et l'aluminium :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2010	4 207	1 338
2011	4 156	1 383
2012	4 083	1 412
2013	3 993	1 438
2014	3 916	1 468
Valeur terminale	3 916	1 468

Par rapport aux hypothèses retenues en 2008, on note une augmentation du prix du cuivre à court et moyen terme en lien avec l'évolution constatée sur les marchés. Les hypothèses utilisées lors de la campagne Impairment 2008 sont rappelées ci-dessous :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2009	3 288	1 704
2010	3 357	1 811
2011	3 417	1 903
2012	3 461	1 972
2013	3 489	2 034
Valeur terminale	3 489	2 034

UGT Goodwill majeures

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui portent des immobilisations incorporelles non amortissables ou/et un goodwill significatif au regard du Groupe au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

- L'Australie (UGT correspondant au Groupe Olex acquis en 2006, aussi bien pour les activités majoritaires en Australie que pour la partie opérée en Nouvelle-Zélande) qui porte au 31 décembre 2009, 16 millions d'euros d'immobilisations incorporelles non amortissables et 137 millions d'euros de goodwill.
- L'Amérique du Sud, UGT qui intègre principalement le sous Groupe Madeco, mais aussi les activités historiques de Nexans au Brésil. Cette UGT porte un goodwill après allocation (voir **Note 2.d**) de 120 millions d'euros au 31 décembre 2009 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 31 millions d'euros.

- L'UGT regroupant les activités des sociétés Intercond et Cabloswiss en Italie qui porte un goodwill après allocation (voir **Note 2.d**) de 24 millions d'euros au 31 décembre 2009 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 2 millions d'euros.

La valeur recouvrable de ces UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité conformément à la méthodologie présentée en **Note 1.n**, en retenant notamment les dernières prévisions à moyen terme (2010-2012) approuvées par le management du Groupe. Les autres hypothèses clés utilisées pour ces projections sont présentées ci-avant.

Analyses de sensibilité

Les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe ainsi que sur les principales hypothèses présentées ci-avant.

- Une augmentation généralisée des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus, sur l'ensemble des UGT sensibles testées lors de la campagne impairment 2009, conduirait à une augmentation de la charge d'impairment de l'ordre de 33 millions d'euros portant principalement sur les UGT Australie et Intercond/Cabloswiss.
- Les calculs présentés sont basés sur les hypothèses de cours des métaux du 30 septembre 2009. Compte tenu d'une remontée des cours du cuivre sur le dernier trimestre 2009, l'actualisation des calculs en prenant en compte le cours des métaux au 31 décembre 2009 pourrait conduire à une augmentation maximum de la dépréciation de 15 millions d'euros (sans prise en compte de l'effet favorable sur la rentabilité du Groupe induit par l'augmentation des prix du cuivre).

Les principaux impacts porteraient sur l'UGT Australie ainsi que sur l'UGT Intercond/Cabloswiss. Pour information, les cours des métaux au 31 décembre 2009 sont les suivants :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2010	5 163	1 601
2011	5 169	1 657
2012	5 120	1 694
2013	5 025	1 718
2014	4 918	1 737
Valeur terminale	4 918	1 737

- Le dernier facteur de variabilité significatif identifié dans le cadre de nos travaux porte sur l'UGT « Câbles Bâtiment France » particulièrement sensible au niveau des prix de vente sur un marché historiquement volatile (le scénario probabilisé retenu pour déterminer la valeur d'utilité au 31 décembre 2009 conduit à l'absence de mouvement de dépréciation par rapport à la position arrêtée au 31 décembre 2008) :
- Des prix qui se maintiendraient à compter de 2010 à des niveaux globalement comparables à ceux constatés en 2009, ou qui afficheraient simplement un léger retrait, conduiraient à reprendre l'ensemble de l'impairment cumulé résiduel constaté sur cette unité génératrice de trésorerie, soit 9 millions d'euros.
- À l'inverse, une baisse moyenne des prix en 2010 au-delà de 30 % par rapport à ceux constatés en 2009, amènerait à devoir constater une dépréciation complémentaire sur cette UGT.

Note 8. Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2009 ainsi qu'au 31 décembre 2008 il n'y a aucun actif ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente qui soit matériel à l'échelle du Groupe.

À noter qu'au 30 juin 2009, les actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente comprenaient pour l'essentiel l'activité « Métallurgie Amérique du Nord » (Canada) au regard du processus de cession initié à cette date qui avait été concrétisé par la signature d'un accord de vente début juillet 2009. La réalisation de cet accord de vente restait néanmoins soumise à certaines conditions suspensives, notamment liées au financement de l'opération et à la mise en place de contrats d'approvisionnement en cuivre impliquant des tiers. Ces conditions suspensives n'ayant pu être levées sur le troisième trimestre 2009, l'activité « Métallurgie Amérique du Nord » ne fait plus partie des groupes d'actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2007, les groupes d'actifs destinés à la vente incluaient pour l'essentiel :

- Les activités de la branche faisceaux pour lesquelles le Groupe avait initié auprès d'un intermédiaire financier, un processus de consultation visant à les céder. À compter du 31 décembre 2008, la branche faisceaux n'était cependant plus considérée comme un groupe d'actifs détenu en vue de la vente, les négociations avec les tiers ayant été interrompues suite à l'absence d'accord sur la valeur réalisable de cette activité.
- L'activité « câbles Telecom cuivre » en Espagne, cédée courant du premier semestre 2008 (voir **Note 2.d**).

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, ces éléments avaient été regroupés au 31 décembre 2007 sur les lignes « Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente » et « Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente » du bilan consolidé du Groupe. Ces activités ne répondant pas aux critères de présentation séparée au compte de résultat tels que définis par la norme IFRS 5, leurs flux étaient néanmoins restés inclus ligne à ligne dans le compte de résultat 2007 du Groupe, au sein des activités poursuivies.

Bilan des actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	47
Stocks et encours, nets	-	-	46
Clients et autres actifs	1	1	57
Actifs des activités détenues en vue de la vente	1	1	150
Autres actifs détenus en vue de la vente	-	-	-
Total des actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	1	1	150
Pensions et indemnités de départ à la retraite	-	-	3
Provisions	-	-	3
Dettes financières	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1	1	37
Autres passifs	-	-	1
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	1	1	45

Note 9. Impôts sur les bénéfices

a. Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2009	2008 retraité*	2007
Charge d'impôt exigible	(44)	(64)	(64)
Produit/(Charge) net d'impôts différés	5	19	(19)
Impôts sur les bénéfices	(39)	(45)	(84)

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir Note 11).

Nexans SA est mère d'un groupe fiscal de 13 sociétés en France en 2009. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne et en Amérique du Nord).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Économique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe devrait décider de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champ d'application d'IAS 12. À ce titre, la CVAE serait donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » du compte du résultat dans les états financiers consolidés 2010.

Au titre de l'exercice 2009, cette décision devrait entraîner la comptabilisation d'impôts différés. Les analyses effectuées par le Groupe ont néanmoins permis de conclure que le montant des impôts différés à reconnaître au 31 décembre 2009 n'était pas significatif (impôts différés passifs de l'ordre de 2 millions d'euros). En conséquence, aucun montant n'a été enregistré à la clôture.

b. Taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur les bénéfices s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt, en millions d'euros	2009	2008 retraité*	2007
Résultat avant impôt	51	131	281
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	34,43 %	34,43 %	34,43 %
(Charge) / produit d'impôt théorique	(18)	(45)	(97)
Incidence des :			
- Différentiels de taux courant des pays étrangers	7	2	6
- Charges non déductibles	(5)	(7)	(10)
- Non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles générées pendant la période	(40)	(11)	(13)
- Utilisation dans l'exercice de reports déficitaires ou autres différences temporelles déductibles n'ayant pas donné lieu précédemment à comptabilisation d'actifs d'impôts différés	0	4	24
- Produits ou charges d'impôt sur déficits reportables et autres différences temporelles déductibles, liés à une variation des écarternements durant la période	(16)	(1)	11
- Éléments taxés à taux réduit ou nul	15	3	1
- Effet des changements de taux d'impôt	0	(0)	(6)
- Crédits d'impôt	11	1	-
- Impôt relatif à des exercices antérieurs et autres effets	7	9	0
(Charge) / produit d'impôt effectivement constaté	(39)	(45)	(84)
Taux d'impôt effectif (%)	75,45 %	34,35 %	29,84 %

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Dans le cadre de l'établissement des comptes 2008 retraités, visant à prendre en compte les impacts définitifs résultant de l'allocation des goodwill Madeco et Intercond (voir **Note 11**), le Groupe a également comptabilisé dans son résultat 2008 retraité, un gain d'impôt différé de 4,6 millions d'euros résultant d'un changement de loi intervenu en Italie courant du premier semestre 2009 et autorisant à augmenter la valeur fiscale de certaines immobilisations corporelles de façon rétrospective au 31 décembre 2008 (ramenant la valeur fiscale de ces immobilisations à leur juste valeur, proche de fait de celle arrêtée dans le cadre de l'évaluation des actifs à date d'acquisition). Cet impact est présenté sur la ligne « Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets » de la preuve d'impôt.

Nexans a par ailleurs fusionné fin juillet 2009 sa filiale historique Nexans Brésil avec Ficap, filiale du sous-Groupe Madeco présente dans ce pays. Cette fusion juridique a rendu fiscalement déductible le goodwill constaté dans les comptes statutaires de Nexans Brésil suite à l'acquisition en septembre 2008 de Ficap. Le gain d'impôt différé correspondant, après écarternement pour tenir compte des perspectives de rentabilité, a été comptabilisé par résultat sur l'exercice 2009 pour 11 millions d'euros. La décision de fusion a été prise en mai 2009 par les organes de Direction de Nexans, après analyse de l'ensemble des incidences opérationnelles et organisationnelles qu'engendrerait un tel rapprochement. Cette fusion s'est traduite par une réorganisation industrielle et administrative des activités dans ce pays. Cet impact est présenté sur la ligne « Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets » de la preuve d'impôt.

c. Impôt comptabilisé directement en capitaux propres

La décomposition des effets d'impôt sur le résultat global de la période est la suivante :

2009, en millions d'euros	Valeur brute	Effet impôt	Impact net
Actifs financiers disponibles à la vente			
- Gain / Perte généré durant la période	-	-	-
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Différences de conversion			
- Gain / Perte généré durant la période	139	(7)	132
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Couverture des flux de trésorerie			
- Gain / Perte généré durant la période	253	(59)	194
- Recyclage en résultat sur la période	(13)	(1)	(14)
Autres éléments du résultat global	379	(67)	312

2008, en millions d'euros	Valeur brute	Effet impôt	Impact net
Actifs financiers disponibles à la vente			
- Gain / Perte généré durant la période	(2)	-	(2)
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Différences de conversion			
- Gain / Perte généré durant la période	(124)	6	(118)
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Couverture des flux de trésorerie			
- Gain / Perte généré durant la période	(230)	58	(172)
- Recyclage en résultat sur la période	(12)	5	(7)
Autres éléments du résultat global	(368)	70	(299)

2007, en millions d'euros	Valeur brute	Effet impôt	Impact net
Actifs financiers disponibles à la vente			
- Gain / Perte généré durant la période	1	-	1
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Différences de conversion			
- Gain / Perte généré durant la période	(24)	-	(24)
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
Couverture des flux de trésorerie			
- Gain / Perte généré durant la période	29	(13)	16
- Recyclage en résultat sur la période	23	(10)	13
Autres éléments du résultat global	28	(23)	5

Au 31 décembre 2009, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global (réserves recyclables) et liés principalement à la juste valeur des instruments dérivés documentés en tant que couverture de flux de trésorerie, s'élèvent à 10 millions d'euros (impôts différés passifs pour l'essentiel) et s'analysent comme suit :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Par type de sous-jacent			
Couverture de flux de trésorerie métal	(6)	45	3
Couverture de flux de trésorerie change	(2)	6	(15)
Investissement net et couvertures associées	(2)	6	-
Total impôts différés par capitaux propres	(10)	57	(13)

Les impôts différés et courants sur les couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisés dans la rubrique « Variations de juste valeur et autres ». Les impôts différés et courants liés aux investissements nets et couvertures associées sont présentés au sein des « différences de conversion ». Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent.

En complément, un impôt différé a été comptabilisé directement en capitaux propres sur la part optionnelle des OCEANE lors de leur émission en juillet 2006 et juin 2009 pour respectivement 10 millions d'euros et 13 millions d'euros (voir **Note 21.f**).

d. Impôts différés constatés au bilan

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporelles dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	31/12/2008 retraité*	Impact Résultat	Effets de change	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Autres	31/12/2009
Goodwill	14	22	3	-	-	-	39
Immobilisations incorporelles	(47)	2	(3)	-	-	-	(48)
Immobilisation corporelles	(36)	(2)	0	-	-	-	(38)
Immobilisations financières	0	-	0	-	-	-	0
Stocks	(18)	16	0	-	-	-	(2)
Créances	(19)	(12)	(1)	-	-	-	(32)
Provisions	24	14	1	-	-	-	39
Dettes financières	(3)	6	0	-	(13)	-	(10)
Dettes courantes	6	(1)	0	-	-	1	6
M to M des dérivés (métal & change) et NIH	60	(7)	0	-	(67)	-	(14)
Autres	(1)	(7)	9	-	-	-	1
Reports déficitaires	246	29	(15)	-	-	-	259
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	225	60	(6)	-	(79)	1	200
Impôts différés actifs non reconnus	(203)	(55)	5	-	-	-	(252)
Impôts différés nets	22	5	(1)	-	(79)	1	(52)
Dont impôts différés actifs reconnus	92	-	-	-	-	-	57
Dont impôts différés passifs	(70)	-	-	-	-	-	(109)

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

(en millions d'euros)	31/12/2007	Impact Résultat	Effets de change	Regroupements d'entreprises	Impact capitaux propres	Autres	31/12/2008 retraité *
Reports déficitaires	225	21	-	-	-	-	246
Autres natures de différences temporaires	(63)	1	(5)	(20)	70	(4)	(21)
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	162	22	(5)	(20)	70	(4)	225
Impôts différés actifs non reconnus	(199)	(8)	-	-	-	4	(203)
Impôts différés nets	(37)	14	(5)	(20)	70	0	22
Dont impôts différés actifs reconnus	48	-	-	-	-	-	92
Dont impôts différés passifs	(85)	-	-	-	-	-	(70)

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à : 252 millions d'euros, 203 millions d'euros et 199 millions d'euros aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007 respectivement. Ces actifs d'impôts différés comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en **Note 9.e** ci-après.

e. Déficit fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 259 millions d'euros au 31 décembre 2009 (246 millions d'euros et 225 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007). Les entités fiscales concernées par ces déficits sont principalement au 31 décembre 2009 :

- Les filiales allemandes, à hauteur de 165 millions d'euros (156 et 157 millions d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007 respectivement) ;
- Les filiales françaises pour 29 millions d'euros (22 et 15 millions d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007 respectivement) ;
- Les filiales italiennes (hors Intercond) à hauteur de 18 millions d'euros (23 et 27 millions aux 31 décembre 2008 et 2007 respectivement).

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu au bilan est déterminé sur base des business plans réactualisés comme indiqué dans la **Note 1.v**.

La ventilation des économies potentielles d'impôt par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Année N+1	9	29	36
Années N+2 à N+4	32	39	5
Année N+5 et suivantes	218	178	184
Total	259	246	225

f. Différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt lors de son reversement (notamment suite à la suppression de la taxation en France des plus-values sur les cessions de titres à compter de 2007).

Note 10. Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2009	2008 retraité*	2007
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	8	83	189
Économie de frais financiers (OCEANE) brut	24	16	15
Économie de frais financiers (OCEANE) net d'impôt	16	11	10
Résultat net part du Groupe corrigé (en millions d'euros)	24	94	199
Résultat des activités abandonnées part du Groupe	-	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	27 974 134	26 059 046	25 553 906
Nombre moyen d'obligations convertibles (OCEANE)	5 898 147	3 794 037	3 794 037
Nombre moyen d'options de souscription dilutives	149 467	354 153	547 659
Nombre moyen d'actions dilué	34 021 748	30 207 236	29 895 603
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action (en euros)			
- résultat de base par action	0,29	3,21	7,41
- résultat dilué par action	0,71	3,12	6,67
Résultat net part du Groupe des activités abandonnées par action (en euros)			
- résultat de base par action	-	-	-
- résultat dilué par action	-	-	-
Résultat net part du Groupe par action (en euros)			
- résultat de base par action	0,29	3,21	7,41
- résultat dilué par action	0,71	3,12	6,67

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir Note 11).

Note 11. Goodwill

	Brut	Pertes de valeur	Valeur au bilan
1^{er} janvier 2007	197	(23)	174
Regroupements d'entreprises	35	-	35
Cessions	(1)	1	-
Pertes de valeur	-	(4)	(4)
Effets de change	(5)	-	(5)
Autres mouvements**	(10)	2	(8)
31 décembre 2007	216	(24)	192
Regroupements d'entreprises*	141	-	141
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Effets de change	(32)	(1)	(33)
Autres mouvements**	8	-	8
31 décembre 2008 retraité*	333	(25)	308
Regroupements d'entreprises	(1)	-	(1)
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	(14)	(14)
Effets de change	49	-	49
Autres mouvements**	(7)	-	(7)
31 décembre 2009	374	(39)	335

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir ci-après).

** Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en **Notes 1.k, 1.n** et **7**.

Au cours de l'**exercice 2009**, en l'absence de changement de périmètre significatif, la variation constatée du goodwill est principalement liée aux mouvements des taux de change ainsi qu'aux dépréciations comptabilisées (voir **Note 7**).

Au cours de l'**exercice 2008**, les nouveaux goodwill constatés correspondaient principalement :

- A l'acquisition au 30 septembre 2008 des activités « Câbles » du Groupe Madeco constituées principalement de 5 sociétés opérationnelles (Indelqui en Argentine, Cedsa en Colombie, Ficap au Brésil, Indeco au Pérou et Madeco Cables au Chili) (voir **Note 2.d**).

Cette acquisition avait été rémunérée en trésorerie pour l'équivalent de 257 millions d'euros, frais d'acquisition compris (montant soumis à ajustement sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008) et par l'émission de 2,5 millions actions nouvelles Nexans SA valorisées à hauteur de 148 millions d'euros. La juste valeur de 59,2 euros par action retenue dans les comptes consolidés pour cette acquisition, correspondait à la moyenne entre le cours d'ouverture et de clôture de Nexans SA pour la journée du 30 septembre 2008.

Le prix payé n'incluait aucune clause d'*earn-out*. La prise de contrôle avait été fixée au 1^{er} octobre 2008.

Le goodwill comptabilisé à titre provisoire sur cette acquisition s'élevait à 173 millions d'euros à date d'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et compte tenu de la dépréciation des devises locales sur le dernier trimestre 2008, la contre-valeur en euros de ce goodwill provisoire avait été réduite à 163 millions d'euros.

- Durant l'exercice 2009, et dans le cadre de la finalisation du traitement comptable de cette acquisition, le goodwill après allocation à date d'acquisition a été ramené de 173 millions d'euros à 111 millions d'euros (flux d'entrée de périmètre retraité) selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	Madeco / Acquisition 2008
Coût d'acquisition	405
<i>dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie</i>	257
Coût d'acquisition (A)	405
Actifs	
Immobilisations (y.c. financières)	213
Stocks	113
Créances	93
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37
Impôts différés actifs	6
Autres actifs	26
Passifs	
Provisions	29
Dette financière	49
Impôts différés passifs	17
Autres passifs	95
Actif net acquis (y compris intérêts minoritaires)	298
Part des minoritaires sur l'actif net acquis*	4
Actif net acquis part du Groupe (B)	294
Goodwill (A) – (B)	111

* Conformément aux principes comptables énoncés en **Note 1.k**, les minoritaires du Groupe Madeco sont évalués sur la base du coût historique. Ils correspondent essentiellement aux 4 % d'intérêts détenus par les minoritaires dans Indeco.

Le prix d'acquisition de 405 millions d'euros intègre un engagement ferme d'achat en 2009 des 20 % résiduels de la société Cedsa (Nexans Colombie).

Allocation définitive sur acquisition du Groupe Madeco

L'évolution entre le goodwill du Groupe Madeco de 163 millions d'euros défini à titre provisoire dans les comptes au 31 décembre 2008 publiés (soit 173 millions d'euros à date d'entrée dans le périmètre, compte tenu des effets change sur le dernier trimestre 2008) et le goodwill après allocation de 101 millions d'euros comptabilisé sur cette acquisition dans les comptes au 31 décembre 2008 retraités (soit 111 millions d'euros à date d'entrée dans le périmètre compte tenu des effets change sur le dernier trimestre 2008) peut être détaillée comme suit (en considérant les taux de change du 31 décembre 2008) :

(en millions d'euros)		
Goodwill provisoire au 31/12/2008 de Madeco	163	
Allocation aux immobilisations corporelles	(15)	a)
Allocation aux marques	(11)	b).1
Allocation aux relations clientèles	(51)	b).2
Allocation aux contrats d'approvisionnement	(17)	b).3
Allocation aux stocks	2	c)
Provisions	16	d)
Impôts différés passifs nets	14	e)
Goodwill après allocation au 31/12/2008	101	

- a) Le Groupe a procédé durant l'exercice 2009 à une évaluation à date d'acquisition de la juste valeur de l'ensemble des actifs corporels du Groupe Madeco : terrains, bâtiments et équipements industriels des différents pays d'implantation. Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance de cabinets conseils spécialisés dans le domaine. Les principales zones d'allocation portent sur le Brésil.
- b) Nexans a également procédé sur la même période à l'évaluation des actifs incorporels du Groupe Madeco. Trois catégories significatives d'actifs incorporels ont été identifiées et valorisées avec l'assistance de cabinets conseils spécialisés :
1. Les marques au Pérou et dans une moindre mesure au Brésil. Le Groupe Madeco disposait en effet de marques renommées (Indeco au Pérou et Ficap au Brésil) dans ces deux pays bénéficiant par ailleurs d'une assise de ventes significative. En Colombie et en Argentine, la valeur des marques a été considérée comme non significative compte tenu notamment d'un volume de chiffre d'affaires relativement faible. Au Chili, la marque Madeco est restée la propriété du vendeur, Nexans ne bénéficiant que d'un droit d'usage dont la valeur n'a pas été jugée matérielle. Les marques ont été considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et ne sont donc pas amorties.
 2. Les relations clientèles, le Groupe Madeco disposant d'un portefeuille clients conséquent notamment au Pérou, principale zone d'allocation, pays dans lequel le Groupe Madeco bénéficie d'une part de marché majoritaire et de relations commerciales de longue date. Des allocations moins significatives ont également été effectuées sur les autres pays d'activité du Groupe Madeco à l'exception de l'Argentine jugée non matérielle. Les relations clientèles sont amorties sur des durées variant de dix ans à vingt ans, fonction notamment de l'analyse de l'attrition historique des portefeuilles clients des différents pays.
 3. Certains contrats d'approvisionnement en Rod (fil de cuivre) au Chili et au Pérou, qui confèrent au Groupe Madeco un avantage compétitif en termes de coûts d'achats par rapport aux conditions de marché. Ces contrats étant renouvelables par tacite reconduction ont été considérés à durée indéfinie et ne sont donc pas amortis.
- c) Évaluation des stocks à leur juste valeur à date d'acquisition (certaines références avaient une valeur de marché inférieure à la valeur comptable à date d'acquisition).
- d) Le Groupe a procédé à une identification de la juste valeur des passifs et passifs éventuels à date d'acquisition en prenant en compte le partage des risques entre l'acquéreur et le vendeur, fonction notamment des clauses de garantie de passif.
- e) Les impôts différés comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont de deux natures complémentaires :
1. Ils recouvrent tout d'abord les impôts différés comptabilisés sur les allocations du goodwill aux actifs corporels et incorporels acquis ainsi qu'aux passifs et passifs éventuels identifiés à date d'acquisition.
 2. Ils prennent également en compte à hauteur de 6 millions d'euros, l'impact positif anticipé de la fusion de certaines entités juridique à venir au Chili, fusion qui se traduirait par une déductibilité fiscale du goodwill. La fusion planifiée des entités juridiques au Chili a été considérée comme directement liée au processus d'acquisition.

L'acquisition du Groupe Madeco ayant été concrétisée au 1^{er} octobre, 2008, les principaux impacts sur le compte de résultat 2008 retraité de l'allocation définitive sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2008
Valeur des stocks consommés	2
Dépréciations d'actifs nettes	(1)
Impôts différés	(1)
Impact total sur le résultat net du Groupe	0

- À l'acquisition de 100 % du groupe italien Intercond au 1^{er} août 2008, constitué de trois principales sociétés opérationnelles toutes basées en Italie (Intercond S.p.A, Pessano Cavi S.p.A et Intercond Service S.p.A) (voir **Note 2.d**).

L'acquisition a été intégralement rémunérée en trésorerie. Le prix payé n'inclut aucune clause d'*earn-out*. La prise de contrôle a été effective au 1^{er} août 2008 et avait conduit à dégager à date d'entrée dans le périmètre, un goodwill provisoire d'un montant de 56 millions d'euros. Durant l'exercice 2009, et dans le cadre de la finalisation du traitement comptable de cette acquisition, le goodwill à date d'acquisition a été ramené à 25 millions d'euros selon le détail fourni dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Intercond / Acquisition 2008
Coût d'acquisition	52
<i>dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie</i>	52
Coût d'acquisition (A)	52
Actifs	
Immobilisations (y.c. financières)	54
Stocks	14
Créances	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2
Passifs	
Provisions	2
Dette financière *	37
Impôts différés passifs	8
Autres passifs	18
Actif net acquis (y compris intérêts minoritaires)	27
Part des minoritaires sur l'actif net acquis	-
Actif net part du groupe acquis (B)	27
Goodwill (A) – (B)	25

* Y.c. prêts des anciens actionnaires à date d'acquisition.

Suite à l'acquisition, les prêts des anciens actionnaires avaient été immédiatement remboursés pour un montant de 30 millions d'euros.

Allocation définitive sur acquisition de Intercond

L'évolution entre le goodwill de Intercond de 56 millions d'euros défini à titre provisoire dans les comptes au 31 décembre 2008 publiés, et le goodwill définitif de 25 millions d'euros comptabilisé sur cette acquisition dans les comptes au 31 décembre 2008 retraités peut être détaillée comme suit :

(en millions d'euros)		
Goodwill provisoire au 31/12/2008 de Intercond	56	
Allocation aux immobilisations corporelles	(29)	a)
Allocation aux marques	(2)	b).1
Allocation aux relations clientèles	(10)	b).2
Allocation aux stocks	(4)	c)
Impôts différés passifs nets	14	d)
Goodwill définitif au 31/12/2008	25	

a) Le Groupe a procédé durant l'exercice 2009 à une évaluation à date d'acquisition de la juste valeur de l'ensemble des actifs corporels de Intercond. Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance de cabinets conseils spécialisés dans le domaine. Les principales zones d'allocation portent sur les équipements industriels ainsi que les terrains et bâtiments compte tenu d'une localisation géographique privilégiée, dans la proche périphérie de la ville de Milan.

b) Nexans a également procédé sur la même période à l'évaluation des actifs incorporels de Intercond. Deux catégories significatives d'actifs incorporels ont été identifiées et valorisées avec l'aide de cabinets conseils spécialisés :

1. La marque Intercond qui bénéficie d'une très forte image de qualité sur son segment de marché. La valeur allouée à la marque a néanmoins été relativisée pour tenir compte de sa portée géographique limitée (principalement Allemagne et Italie) et de sa présence sur un segment purement industriel. Cette marque a été considérée comme ayant une durée de vie indéfinie et n'est donc pas amortie.
2. Les relations clientèles, Intercond disposant d'un portefeuille clients privilégié, notamment dans le segment de l'Automation (principale activité de Intercond à date d'acquisition) et de marges d'exploitation significatives.

c) Évaluation des stocks à leur juste valeur à date d'acquisition.

d) Impôts différés passifs comptabilisés sur les allocations du goodwill aux actifs corporels et incorporels acquis.

L'acquisition de Intercond ayant été concrétisée au 1^{er} août 2008, les principaux impacts sur le compte de résultat 2008 retraité de l'allocation définitive sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2008
Valeur des stocks consommés	(4)
Dépréciations d'actifs nettes	(1)
Impôts différés	6
Impact total sur le résultat net du Groupe	1

Les comptes 2008 retraités prennent également en compte l'incidence sur le compte de résultat d'une modification de la législation fiscale italienne intervenue sur le premier trimestre 2009 ayant conduit à augmenter la valeur fiscale de certaines immobilisations corporelles de façon rétroactive au 31 décembre 2008 (alignement des valeurs comptables locales sur les justes valeurs). Cette modification légale a conduit à dégager rétroactivement, un gain d'impôt différé de 4,6 millions d'euros sur l'exercice 2008 (voir **Note 9.b**).

- Au cours du premier semestre 2008, le Groupe a cédé son activité « Câbles d'infrastructure Telecom cuivre » en Espagne. Cette cession a été finalisée fin mai 2008 à la société anglaise B3 Cable Solutions, l'un des principaux fabricants européens de câbles cuivre, pour une valeur d'entreprise de 19,5 millions d'euros (voir **Note 2.d**).

Cette cession a conduit à dégager une moins-value de 5,8 millions d'euros comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

Les impacts de cette cession sur le bilan consolidé du Groupe sont présentés dans le tableau suivant (flux de sortie de périmètre) :

(en millions d'euros)	Telecom Espagne / Cession 2008
Prix de cession	19
<i>dont portion reçue en trésorerie et en équivalents de trésorerie</i>	<i>19</i>
Prix de cession	19
Actifs	
Immobilisations	2
Stocks	9
Créances	29
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0
Passifs	
Provisions	1
Autres passifs	14
Actif net cédé (y compris intérêts minoritaires)	25
Part des minoritaires dans l'actif net cédé	-
Actif net cédé part du Groupe	25

Au cours de l'exercice 2007, les nouveaux goodwill constatés correspondaient principalement :

- Au complément de prix d'un équivalent de 26 millions d'euros versé sur l'acquisition du Groupe Olex et à la finalisation du traitement comptable de cette opération. Cela portait le goodwill après allocation définitive sur cette entité à 131 millions d'euros au 31 décembre 2007.
- À l'acquisition de 70 % de la société Multinacional Trade qui a dégagé un goodwill au 31 décembre 2007 de 6 millions d'euros, incluant la prise en compte d'un *put* sur minoritaires portant sur 30 % du capital résiduel (voir **Note 1.I** et **Note 2.d**).

Note 12. Autres immobilisations incorporelles

a. Évolution des immobilisations incorporelles brutes

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					Total
	Marques	Relations clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
1^{er} janvier 2007	15	77	34	5	12	144
Acquisitions	-	-	2	0	1	3
Cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Effet de change	(0)	(2)	(0)	(0)	(0)	(3)
Autres mouvements*	0	2	1	-	(2)	1
31 décembre 2007	15	77	37	5	10	143
Acquisitions	-	-	1	-	2	3
Cessions	-	-	(0)	-	0	-
Regroupements d'entreprises**	13	61	2	1	17	94
Effet de change	(2)	(13)	(0)	-	0	(15)
Autres mouvements*	-	-	9	-	(2)	7
31 décembre 2008 retraité**	26	125	48	6	27	232
Acquisitions	-	-	2	-	0	2
Cessions	-	-	(0)	-	-	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Effet de change	3	17	1	(0)	2	23
Autres mouvements*	1	1	3	(1)	2	6
31 décembre 2009	30	143	54	5	31	263

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (Voir **Note 11**).

b. Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations					Total
	Marques	Relations clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
1^{er} janvier 2007	-	-	28	3	4	35
Dotations aux amortissements	-	4	5	0	0	10
Reprises sur cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Effet de change	-	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Autres mouvements*	-	(0)	(2)	0	0	(2)
31 décembre 2007	-	4	31	3	3	42
Dotations aux amortissements**	-	6	5	-	1	12
Reprises sur cessions	-	0	0	-	-	0
Regroupements d'entreprises	-	0	0	-	-	0
Effet de change	-	(1)	1	-	-	0
Autres mouvements*	-	0	4	-	-	4
31 décembre 2008 retraité**	-	9	41	3	4	58
Dotations aux amortissements	-	8	5	-	1	14
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Effet de change	-	1	(1)	-	-	-
Autres mouvements*	-	1	-	-	1	2
31 décembre 2009	-	19	46	3	6	74

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (Voir Note 11).

Note 13. Immobilisations corporelles

a. Évolution des immobilisations corporelles brutes

(en millions d'euros)	Valeurs brutes						Total
	Terrains	Constructions	Instal. tech. Matériel	Outillage	Immobilisations en-cours	Autres	
1^{er} janvier 2007	64	605	1 794		97	215	2 775
Acquisitions	1	17	50		91	12	172
Cessions	(2)	(4)	(51)		-	(15)	(72)
Regroupements d'entreprises	0	1	5		-	6	12
Effet de change	(2)	(4)	(14)		-	(2)	(22)
Autres mouvements*	1	(11)	18		(103)	(15)	(110)
31 décembre 2007	63	603	1 802		85	200	2 754
Acquisitions	-	9	48		119	13	189
Cessions	-	(9)	(24)		(2)	(9)	(44)
Regroupements d'entreprises**	26	43	81		2	6	158
Effet de change	(6)	(22)	(79)		(7)	(11)	(125)
Autres mouvements*	1	33	124		(82)	15	91
31 décembre 2008 retraité**	84	657	1 953		115	214	3 023
Acquisitions	1	16	48		74	7	146
Cessions	(1)	(2)	(45)		-	(7)	(55)
Regroupements d'entreprises	-	-	-		-	-	-
Effet de change	6	21	64		7	5	103
Autres mouvements*	2	21	59		(109)	(5)	(32)
31 décembre 2009	92	713	2 079		87	214	3 185

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5), transferts des encours lors de la mise en service des immobilisations et mises au rebut d'actifs.

** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (Voir Note 11).

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée représentent une part non significative des montants ci-dessus.

b. Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations				Total
	Terrains	Constructions	Instal. tech. Matériel Outillage	Autres	
1^{er} janvier 2007	8	417	1 313	208	1 946
Dotations aux amortissements	0	16	69	7	92
Pertes de valeur**	2	11	44	2	59
Reprises de pertes de valeur**	-	(5)	(37)	(0)	(42)
Reprises sur cessions	(0)	(3)	(44)	(15)	(62)
Regroupements d'entreprises	0	0	(3)	1	(2)
Effets de change	(0)	(3)	(7)	(1)	(11)
Autres mouvements*	0	27	(69)	(41)	(83)
31 décembre 2007	10	460	1 266	161	1 896
Dotations aux amortissements***	-	16	74	8	98
Pertes de valeur**	-	4	15	3	23
Reprises de pertes de valeur**	-	-	(3)	(1)	(4)
Reprises sur cessions	-	(6)	(25)	(4)	(35)
Regroupements d'entreprises	-	-	(8)	(0)	(8)
Effets de change	(0)	(10)	(41)	(5)	(56)
Autres mouvements*	1	7	59	2	69
31 décembre 2008 retraité***	10	471	1 337	165	1 983
Dotations aux amortissements	-	19	79	10	108
Pertes de valeur**	1	1	5	-	7
Reprises de pertes de valeur**	-	-	-	-	-
Reprises sur cessions	-	(2)	(42)	(8)	(52)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
Effets de change	-	9	29	3	41
Autres mouvements*	1	(1)	(18)	(1)	(19)
31 décembre 2009	12	497	1 390	169	2 068

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5) et mises au rebut d'actifs.

** Voir **Note 7**.

*** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (Voir **Note 11**).

c. Autres informations

Les engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2009, 57 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 39 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Note 14. Participations dans les entreprises associées

Informations financières résumées

a. Valeur d'équivalence

Au 31 décembre, en millions d'euros	% détention	2009	2008	2007
Qatar	30,33 %	3	-	-
Cobrecon / Colada Continua	33,33 % / 41,00 %	4	3	-
Recycables	36,50 %	1	1	1
Total		8	4	1

Durant l'exercice 2009, le Groupe a renforcé sa participation dans la joint venture basée au Qatar. Nexans continue néanmoins de disposer uniquement d'une participation minoritaire dans cette société à hauteur de 30,33 %.

Suite à son acquisition en 2008 des activités « Câbles » du Groupe Madeco, Nexans dispose de deux nouvelles sociétés mises en équivalence dont l'activité est le travail à façon de fil machine. Ces deux nouvelles entités, « Cobrecon » (au Pérou) et « Colada Continua » (au Chili), sont détenues respectivement à hauteur de 33,33 % et 41 %.

Au 31 décembre 2007, la seule entité mise en équivalence correspondait à la société Recycables détenue à 36,5 % par le Groupe et basée en France. Cette société accueille depuis 2008 l'activité de recyclage des déchets de fabrication développée en partenariat avec le Groupe Sita.

b. Éléments financiers caractéristiques des entreprises associées

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, le bilan et compte de résultat complet IFRS n'étant pas disponibles.

Bilan résumé

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Immobilisations incorporelles, fonds de commerce	3	3	-
Immobilisations corporelles	16	7	-
Actifs circulants	10	14	-
Autres	10	2	-
Total capitaux employés	39	26	-
Capitaux propres	25	14	1
Provisions	2	2	-
Dettes financières nettes	1	-	(1)
Dettes d'exploitation	11	10	-
Total financement	39	26	-

Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)

	2009	2008	2007
Chiffres d'affaires courant	22	16	-
Résultat opérationnel	(2)	1	-
Résultat net	(1)	(1)	-

Note 15. Autres actifs financiers (non courants)

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Prêts et créances à long terme	8	6	6
Titres disponibles à la vente	17	16	18
Autres	17	13	4
Total	42	35	28

L'échéancier de ces actifs financiers (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées, sans maturité) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2009 :

Au 31 décembre, en millions d'euros	Valeur au bilan	2009		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	8	1	1	6
Autres	17	-	14	3
Total	25	1	15	9

Les mouvements sur les dépréciations des titres disponibles à la vente comptabilisés au coût (voir **Note 28.a**) sont les suivants :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotation	Cession	Autres	Clôture
2009	9	1	-	(3)	7
2008	9	-	-	-	9
2007	9	-	-	-	9

Les « Prêts et créances » ne font pas l'objet de dépréciation et ne présentent pas d'arriéré de paiement aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

Les « Autres » actifs financiers à long terme sont dépréciés à hauteur de 9 millions d'euros au 31 décembre 2009 (4 millions d'euros au 31 décembre 2008). Ils ne présentent pas d'arriéré de paiement au-delà. Ces actifs financiers ne faisaient pas l'objet de dépréciation au 31 décembre 2007 et ne comprenaient pas de montants échus à cette date.

Note 16. Contrats de construction

Les contrats de construction sont évalués et présentés conformément à la **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés. Ces contrats sont essentiellement rattachés à l'activité « câbles haute tension » du segment opérationnel « Infrastructures Énergie » (voir **Note 3**).

Les positions présentées au bilan au titre des contrats de construction correspondent (pour chaque contrat pris individuellement) au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées) diminué des facturations intermédiaires. Les soldes positifs sont présentés à l'actif dans les « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et les soldes négatifs au passif dans les « Montants dus aux clients sur les contrats de construction ».

Les éléments détaillés ci-dessous concernent les contrats en cours de réalisation à la clôture de chacun des exercices :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Actifs sur contrats de construction	215	195	163
<i>dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »</i>	215	195	163
Dettes sur contrats de construction	174	111	138
<i>dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »</i>	12	25	128
<i>dont solde des avances reçues sur les contrats de construction</i>	162	86	10
Total contrats de construction Actif (Passif), net	41	84	25

Les avances reçues des clients sur contrats de construction correspondent à des travaux non encore exécutés à date d'arrêt.

Le solde actif net des contrats de construction aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, hors avances reçues, peut être décomposé de la manière suivante (historique cumulé des flux relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture de l'exercice) :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008
Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées)	1 795	1 515
Facturations intermédiaires	1 592	1 345
Solde net hors avances reçues	203	170
<i>dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »</i>	215	195
<i>dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »</i>	(12)	(25)

Le chiffre d'affaires courant reconnu au titre des contrats de construction au 31 décembre 2009 s'élève à 683 millions d'euros. Ce dernier s'élevait à 759 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, le seul passif éventuel significatif relatif aux contrats de construction concerne un contrat de haute tension sous-marine en Chine (voir **Note 31**). Le seul passif éventuel significatif relatif aux contrats de construction au 31 décembre 2008 était lié à un contrat de fourniture et d'installation de câbles haute tension au Moyen-Orient (voir **Note 31**) dont le dénouement a été favorable sur l'exercice 2009.

Les montants de retenue sur les demandes de paiement émises s'élèvent à 35 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 27 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Note 17. Stocks et en-cours

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Matières premières et marchandises	315	304	401
En-cours de production industrielle	191	220	263
Produits finis	351	462	545
Valeurs brutes	857	986	1 209
Dépréciations	(54)	(64)	(51)
Valeurs nettes	803	922	1 158

Note 18. Clients et comptes rattachés

Aux 31 décembre 2008 et 2007, des créances avaient été cédées à des banques à hauteur de respectivement 76 et 108 millions d'euros, essentiellement dans le cadre d'un programme de rachat de créances mis en place par Nexans France. Ce programme est arrivé à échéance en décembre 2008 et la banque arrangeur de l'opération n'a pas souhaité le renouveler, ayant décidé d'abandonner ce type d'activité. Les cessions réalisées dans le cadre de ce programme ne respectaient pas les conditions des normes IAS 27 et IAS 39 pour être décomptabilisées.

Des négociations sont actuellement en cours avec différents établissements bancaires pour y substituer un nouveau programme dès l'exercice 2010.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Valeurs brutes	993	1 148	1 129
Dépréciations	(38)	(38)	(37)
Valeurs nettes	955	1 110	1 092

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés, peut être analysée comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Autres (écarts de conversion, IFRS 5)	Clôture
2009	38	5	(3)	(3)	1	38
2008	37	3	(4)	(1)	3	38
2007	41	4	(3)	(3)	(2)	37

Les créances échues depuis plus de trente jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Échues > 30 jours < 90 jours	Échues > 90 jours
31 décembre 2009	14	20
31 décembre 2008	10	14
31 décembre 2007	12	21

Ces créances échues et non dépréciées portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou des distributeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont couramment dépassés et présentent un taux de défaillance négligeable sur les dernières années.

Note 19. Autres actifs financiers courants

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Instruments dérivés	82	76	38
Dépôts versés	4	140	-
Autres créances opérationnelles	23	35	23
Autres créances non opérationnelles	42	18	24
Autres	11	51	41
Valeur brute	162	320	126
Dépréciation	(1)	(1)	(1)
Valeur nette	162	320	125

Les « Instruments dérivés » correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non ferreux dont la juste valeur est représentative d'un gain latent à la clôture de l'exercice (voir **Note 27**).

Les « Dépôts versés » portent essentiellement au 31 décembre 2008 sur les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 26.d**).

Les « Autres créances non opérationnelles » prennent notamment en compte au 31 décembre 2009 des créances sur cessions d'immobilisations ainsi que des produits à recevoir des assurances.

La rubrique « Autres » comprenait un prêt court terme de 29 millions d'euros au 31 décembre 2008 remboursé durant l'exercice 2009.

Note 20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Disponibilités	312	202	181
SICAV	439	171	215
Billets de trésorerie	-	-	-
Certificats de dépôts	66	25	226
Trésorerie et équivalents de trésorerie	817	398	622

Outre les disponibilités, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut essentiellement les SICAV, billets de trésorerie et certificats de dépôt. Ces placements sont à maturité inférieure à trois mois, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les appels de marge versés principalement dans le cadre des contrats à terme d'achat de cuivre sur le LME dont la valeur de marché est négative à la clôture d'un exercice, ne sont pas comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » par le Groupe, mais en actifs financiers courants (voir **Note 19**).

Aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007, un montant de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de respectivement 70 millions d'euros, 23 millions d'euros et 49 millions d'euros est situé dans des entités juridiques pour lesquelles la circulation des capitaux est en partie restreinte par les législations locales.

Note 21. Capitaux propres

a. Composition du capital social

Le capital social de Nexans est composé au 31 décembre 2009 de 28 012 928 actions entièrement libérées (respectivement de 27 936 953 et 25 678 355 actions au 31 décembre 2008 et 2007), de 1 euro de valeur nominale, dont 402 672 actions à droit de vote double, portant le nombre de droits de vote à 28 415 600 (respectivement 303 616 actions à droit de vote double au 31 décembre 2008 pour un nombre total de droits de vote de 28 240 569 et 220 720 actions à droit de vote double au 31 décembre 2007 pour un nombre total de droits de vote de 25 899 075).

b. Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 1 euro par action. Le montant global du dividende proposé s'élèvera sur cette base à 28 millions d'euros en retenant les 28 012 928 actions constituant le capital social au 31 décembre 2009.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse, le montant total du dividende pourrait également être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2010 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions. Les OCEANE qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 a autorisé le 26 mai 2009 la distribution d'un dividende de 2,0 euros par action, mis en paiement le 3 juin 2009 pour un montant de 55,9 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 a autorisé le 10 avril 2008 la distribution d'un dividende de 2,0 euros par action, mis en paiement le 29 avril 2008 pour un montant de 50,7 millions d'euros.

c. Actions propres

Les 420 777 actions propres acquises par le Groupe sur le premier semestre 2008 ayant été annulées par décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2008 (voir **Note 2.e**), Nexans ne détenait aucune action propre aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

d. Options de souscription

Au 31 décembre 2009, il existe 1 497 525 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action, soit 5,35 % du capital (1 593 100 options et 1 070 250 options aux 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 donnant droit respectivement à 5,7 % et 4,2 % du capital).

Le plan de Stock Options émis le 22 février 2008 correspond à celui initialement planifié fin 2007 puis décalé au premier trimestre 2008 compte tenu de l'opération Madeco.

Les options en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2009 :

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice des options
4 avril 2003	644 500	35 350	11,62	4 avril 2004 (acquis à raison de 25 % par an) – 3 avril 2011
16 novembre 2004	403 000	231 250	27,82	16 novembre 2005 (acquis à raison de 25 % par an) – 15 novembre 2012
23 novembre 2005	344 000	260 550	40,13	23 novembre 2006 (acquis à raison de 25 % par an) – 22 novembre 2013
23 novembre 2006	343 000	340 000	76,09	23 novembre 2007 (acquis à raison de 25 % par an) – 22 novembre 2014
15 février 2007	29 000	26 000	100,94	15 février 2009 (acquis à hauteur de 50 %) – 15 février 2010 et 15 février 2011 (acquis à raison de 25 % complémentaires par an) – 14 février 2015
22 février 2008	306 650	299 650	71,23	22 février 2009 (acquis à raison de 25 % par an) – 21 février 2016
25 novembre 2008	312 450	304 725	43,46	25 novembre 2009 (acquis à raison de 25 % par an) – 24 novembre 2016
Total	2 382 600	1 497 525		

Évolution du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de la période	1 593 100	52,53
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options annulées au cours de la période	19 600	65,02
Options exercées au cours de la période	75 975	26,74
Options échues au cours de la période	-	-
Options en circulation à la fin de la période	1 497 525	53,68
dont options exerçables à la fin de la période	946 072	49,31

Valorisation des options

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des options ayant une incidence sur le résultat des exercices 2007 à 2009 sont les suivantes :

Date d'attribution	4 avril 2003	16 nov. 2004	23 nov. 2005	23 nov. 2006	15 fév. 2007
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	11,62	27,82	40,13	76,09	100,94
Durée de vie moyenne estimée des options	5 ans	5 ans	5 ans	5,75 ans	4,75 ans
Volatilité (en %)	35,00 %	35,00 %	33,00 %	30,00 %	30,00 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	3,54 %	3,44 %	3,04 %	3,70 %	4,00 %
Taux de dividendes (en %)	2,00 %	1,60 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %
Juste valeur de l'option (en euros)	3,49	8,65	11,75	22,79	28,22

Date d'attribution	22 fév. 2008	25 nov. 2008
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	71,71	40,59
Durée de vie moyenne estimée des options*	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans
Volatilité (en %)	33,00 %	38,00 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)*	3,34 % - 3,46 %	2,72 % - 2,87 %
Taux de dividendes (en %)	3,13 %	4,68 %
Juste valeur de l'option (en euros)**	19,24 - 17,44	9,38 - 8,47

* La méthode d'évaluation a été affinée à compter du plan du 22 février 2008 : la valeur moyenne par plan a été remplacée par une valorisation spécifique pour chacune des tranches, fonction de la durée de vie estimée des options correspondantes. L'impact de ce changement d'estimation n'est pas significatif au regard des comptes consolidés du Groupe.

** À partir du plan du 25 novembre 2008, la valorisation tient compte de critères de performance pour les options attribuées aux membres du Comité Exécutif du Groupe.

Les options attribuées à compter du plan du 25 novembre 2008 comprennent des conditions de performance pour les membres du Comité Exécutif du Groupe. Ces conditions de performance sont basées d'une part sur l'évolution du cours de l'action Nexans comparée à un indice de référence, ainsi que sur la capacité du Groupe à dégager des flux de trésorerie positifs. La prise en compte des conditions de performance n'a pas eu d'incidence significative sur la valorisation des options. Les options attribuées aux autres bénéficiaires (hors Comité Exécutif) restent simplement soumises à une condition de présence.

La durée de vie estimée des options est déterminée en tenant compte notamment de la législation fiscale applicable aux bénéficiaires des options. La volatilité retenue a été déterminée sur base de la volatilité historique du titre Nexans sur une période de référence. Les options sont acquises par tranche d'un quart sur quatre ans à compter de leur date d'attribution (exception faite du plan du 15 février 2007 pour lequel la moitié des options était acquise après une période de deux ans puis chaque quart résiduel au cours des deux années suivantes).

La juste valeur des options est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2009, une charge de 4,6 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (5,5 millions d'euros et 5,6 millions d'euros respectivement en 2008 et 2007) (voir **Note 4**).

e. Options de vente accordées à des intérêts minoritaires

L'engagement de Nexans d'acquérir les parts des actionnaires minoritaires du groupe Liban Câbles (7 % du capital) est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32. Ce *put* est constaté depuis le 31 décembre 2005 en dettes financières, à hauteur de 4 millions d'euros en contrepartie du poste intérêts minoritaires pour 1 million d'euros, le solde, soit 3 millions d'euros étant comptabilisé en goodwill conformément au principe comptable énoncé en **Note 1.1**. Celui-ci a été partiellement déprécié au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 (voir **Note 7**).

Un traitement équivalent a été retenu depuis le 31 décembre 2007 pour l'engagement croisé de Nexans d'acquérir les parts des actionnaires minoritaires (30 % du capital) de la société Multinational Trade. Ce *put* dont la maturité est de trois ans a été comptabilisé pour 2 millions d'euros en goodwill et 3 millions d'euros en dettes financières, le solde (1 million) étant imputé sur les intérêts minoritaires.

f. Composante capitaux propres des OCEANE

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) émis en juillet 2006 et juin 2009, correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres au poste « Réserves consolidées » pour un montant avant impôt de respectivement 34 millions d'euros et 37 millions d'euros.

Se reporter à la **Note 9.c** pour les effets d'impôt y afférents.

g. Plan d'actionnariat salariés

En 2007, Nexans avait annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salariés au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles.

La réalisation de cette opération avait été décalée au premier trimestre 2008 et s'était traduite par l'émission de 91 525 actions nouvelles le 28 mars 2008 (voir **Note 2.e**).

Note 22. Pensions et indemnités de fin de carrière

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur.
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite ouverts de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Principales hypothèses

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées par la Direction de la Consolidation du Groupe, en lien avec les actuaires de chaque pays. Les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays listés ci-dessous représentent plus de 90 % des engagements de pension du Groupe au 31 décembre 2009), de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

	Taux d'actualisation	Taux de progression des salaires	Taux de rendement à long terme attendu sur les placements
2009			
France	4,90 %	2,50 %	4,00 %
Allemagne	4,90 %	3,00 %	N/A
Norvège	4,25 %	4,00 %	4,25 %
Suisse	3,10 %	2,25 %	4,00 %
Canada	5,50 %	4,00 %	7,00 %
États-Unis	5,75 %	3,50 %	7,00 %
Australie	5,50 %	3,50 %	4,70 %
2008			
France	5,90 %	2,50 %	4,00 %
Allemagne	5,90 %	3,00 %	N/A
Norvège	4,25 %	4,25 %	5,10 %
Suisse	3,10 %	2,25 %	4,00 %
Canada	6,40 %	4,00 %	7,00 %
États-Unis	7,20 %	4,00 %	7,00 %
Australie	4,75 %	2,50 %	6,50 %
2007			
France	5,25 %	2,50 %	4,00 %
Allemagne	5,25 %	2,25 %	N/A
Norvège	4,80 %	4,50 %	5,70 %
Suisse	3,50 %	2,25 %	4,00 %
Canada	4,75 %	4,00 %	7,00 %
États-Unis	6,00 %	5,00 %	7,00 %
Australie	5,00 %	4,00 %	7,00 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- a) Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Lorsqu'il n'existe pas suffisamment d'obligations d'entreprises de première catégorie représentatives de la durée des plans de retraite considérés, le taux d'actualisation est défini à partir d'obligations de maturité plus courte et d'une extrapolation de la courbe des taux. Cette approche a été utilisée pour la zone euro, le Canada, les États-Unis ainsi que le Royaume-Uni.
- b) Au taux des obligations émises par l'État auquel est appliqué un spread de crédit. Cette méthode a été retenue par exception lorsque les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie n'étaient liquides que pour des durées courtes ne permettant pas d'obtenir une estimation de taux d'actualisation suffisamment précise au travers de l'approche décrite en a) ci-dessus. Cette méthodologie a été utilisée pour déterminer le taux d'actualisation applicable en Suisse.
- c) À défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués. Cette approche a notamment été utilisée pour déterminer les taux d'actualisation de la Norvège, de l'Australie, de la Corée et de la Turquie.

Les taux de rendement cibles à long terme attendus des placements ont été estimés en se référant à la composition du portefeuille et à la maturité des actifs. Un rendement cible de référence à long terme est établi pour chaque type d'actif. Un taux de rendement cible est ensuite défini sur ces bases pour chaque régime en fonction de l'allocation d'actifs qui lui est propre. Les rendements cibles par classe d'actifs sont les suivants :

- Actions : Taux d'actualisation + 2,5 % ;
- Obligations et assimilés : Taux d'actualisation ;
- Immobilier : Taux d'actualisation + 2,5 % ;
- Liquidités : Taux d'inflation ;
- Autres : Taux d'actualisation

Évolution des principaux agrégats

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Coût de retraite pris en charge sur l'exercice			
Charge normale de l'exercice	(16)	(17)	(16)
Charge d'intérêt	(35)	(34)	(34)
Rendement attendu des fonds	15	19	19
Coûts des services passés	(1)	(1)	(1)
Amortissement des pertes et gains actuariels	(5)	(18)	5
Effet des réductions et liquidations de régimes	0	(2)	1
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(0)	-	-
Impact du plafonnement des actifs	-	15	(10)
Coût net sur la période	(42)	(37)	(36)
dont : coût opérationnel	(21)	(22)	(21)
coût financier	(21)	(15)	(15)
Évaluation des engagements			
Valeur actuelle des engagements au 1^{er} janvier	716	744	775
Charge normale de l'exercice	16	17	16
Charge d'intérêt	35	34	34
Cotisations versées par les salariés	2	2	1
Modifications de régimes	1	5	1
Acquisitions et cessions d'activités	-	0	(1)
Réductions et liquidations de régimes	(9)	(1)	(14)
Prestations payées	(61)	(57)	(51)
Pertes et (gains) actuariels	34	(13)	(17)
Autres (variations de change)	27	(15)	-
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre	762	716	744
Couverture des engagements			
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	324	379	387
Rendement attendu des fonds	15	19	19
(Pertes) et gains actuariels	21	(63)	(8)
Contributions de l'employeur	22	24	23
Contributions des salariés	2	2	2
Acquisitions et cessions d'activités	0	(1)	(3)
Liquidations de régimes	(6)	-	(12)
Prestations payées	(34)	(31)	(27)
Autres (variations de change)	18	(5)	(2)
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	362	324	379

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Couverture financière			
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(450)	(425)	(435)
Valeur de marché des fonds investis	362	324	379
Couverture financière des engagements financés	(88)	(101)	(56)
Valeur actuelle des engagements non financés	(311)	(291)	(309)
Engagement net de couverture	(399)	(392)	(365)
(Gains) et pertes actuariels non reconnus	88	75	39
Coûts des services passés non reconnus	4	5	1
Surplus non reconnu (dûs à la limitation d'actifs)	(0)	-	-
Montant (provisionné) / activé	(306)	(312)	(325)
Évolution de la provision nette			
Montant net provisionné / (activé) au 1^{er} janvier	312	325	336
Charge / (produit) reconnu en résultat	42	37	36
Utilisation	(49)	(50)	(48)
Autres impacts (change, acquisitions/cessions...)	1	(0)	1
Montant net provisionné / (activé) au 31 décembre*	306	312	325
* dont actif de pension	3	4	-
* dont montant au titre des activités abandonnées	-	-	3

Coût des retraites

L'application d'IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » n'a eu aucun effet sur le résultat 2009.

En revanche, le résultat 2008 avait été impacté par un produit de 15 millions d'euros relatif au déplafonnement des actifs de la filiale suisse du Groupe. En parallèle, conformément aux dispositions de la norme IAS 19, Nexans avait pris par résultat une partie des pertes actuarielles générées sur la période relatives à ce plan, soit 15 millions d'euros. Aussi, l'impact net relatif à ce traitement comptable sur l'exercice 2008 était nul. L'impact net relatif à ce traitement comptable sur le résultat 2007 du Groupe était une charge de 2 millions d'euros.

L'amortissement des pertes actuarielles de 5 millions d'euros est lié notamment :

- À la filiale norvégienne pour 3 millions d'euros suite à l'accumulation de pertes actuarielles consécutives à la baisse des taux d'actualisation et un effet d'expérience défavorable concernant les hausses de salaires en 2008.
- À la filiale canadienne pour 1 million d'euros en partie lié aux pertes actuarielles sur le rendement des actifs de couverture générées en 2008.
- Aux filiales françaises et à la filiale suisse pour 2 millions d'euros.

L'effet des liquidations de régime est lié aux plans de restructuration engagés sur l'exercice et plus précisément :

- à la filiale canadienne : la fermeture du site québécois a généré une perte de 2 millions d'euros,
- à la filiale Nexans France : la réalisation du plan social a généré un gain de 2 millions d'euros.

Évolution des engagements et des actifs de couverture

L'augmentation des pertes actuarielles entre 2008 et 2009 s'explique essentiellement par la baisse des taux d'actualisation de la zone euro et de l'Amérique du Nord. Ces pertes actuarielles ont été partiellement compensées par un rendement réel des actifs de couverture supérieur au rendement attendu.

À noter que les gains sur les autres paramètres actuariels sont essentiellement liés à la filiale norvégienne dont les hypothèses de revalorisation des pensions et de progression des paramètres de sécurité sociale ont été revues à la baisse.

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Analyse des écarts actuariels sur les engagements	2009		2008		2007	
	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO
(Gains) / Pertes générées sur l'exercice	34	5 %	(13)	2 %	(17)	2 %
(Gains) / Pertes sur modifications de plan	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Taux d'actualisation	43	6 %	(20)	3 %	(38)	5 %
Hausse des salaires	(2)	0 %	(4)	1 %	4	1 %
Mortalité	(0)	0 %	0	0 %	7	1 %
Rotation des effectifs	(0)	0 %	(0)	0 %	-	0 %
Autres	(9)	1 %	4	1 %	4	1 %
Total (Gains) / Pertes modifications hypothèses	32	4 %	(20)	3 %	(22)	3 %
(Gains) / Pertes ajustements d'expérience	3	0 %	10	1 %	(2)	0 %
Autres	0	0 %	(2)	0 %	7	1 %

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

Au 31 décembre	2009		2008		2007	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Actions	125	35 %	92	28 %	135	36 %
Obligations et assimilées	153	42 %	147	45 %	165	43 %
Immobilier	35	10 %	34	10 %	32	8 %
Liquidités	26	7 %	27	8 %	25	7 %
Autres	22	6 %	24	8 %	22	6 %
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	362	100 %	324	100 %	379	100 %

La valeur actuelle des engagements, la juste valeur des actifs de couverture ainsi que les effets d'expérience sur les cinq derniers exercices peuvent être présentés ainsi :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007	2006	2005
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	362	324	379	387	464
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre	762	716	744	775	863
Gains/(pertes) sur effets d'expérience générés sur l'exercice	3	10	(2)	9	non connu

Analyses de sensibilité

La valeur actuelle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible aux taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2009	
	en millions d'euros	en % de le DBO
Europe	17	2,7 %
Amérique du Nord	3	2,9 %
Asie	0	1,7 %
Autres pays	0	1,2 %
Total	20	2,7 %

La valeur actuelle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. En fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau de salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 25 points de base des taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

	2009	
	en millions d'euros	en % de le DBO
Europe	10	1,6 %
Amérique du Nord	0	0,1 %
Asie	0	4,0 %
Autres pays	0	1,7 %
Total	11	1,4 %

Les actifs de couverture du Groupe représentent un montant significatif. Aussi, les hypothèses de rendement à long terme attendu sur ces placements ont un impact sur le coût financier lié à la comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi. Le tableau ci-dessous présente l'effet sur la charge de l'exercice 2009 ainsi que sur la charge prévisionnelle 2010, d'une baisse de 100 points de base des hypothèses de rendement de chacune des catégories d'actifs.

(en millions d'euros)	2009	2010
Europe	(2)	(3)
Amérique du Nord	(1)	(1)
Asie	(0)	(0)
Autres pays	(0)	(0)
Total	(3)	(4)

Autres informations

Les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 31 millions d'euros pour 2010.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2009 s'élève à 60 millions d'euros (64 millions au titre de 2008).

Note 23. Provisions

a. Analyse par nature

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008 retraité*	2007
Risques sur affaires	42	50	51
Provisions pour restructuration	90	27	32
Autres provisions	37	31	14
Total	169	108	97
Dont courant	120	65	72
Dont non-courant	49	43	25

* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir Note 11).

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
Au 1^{er} janvier 2007	117	57	44	16
Dotations	45	29	13	3
Reprises (provisions utilisées)	(38)	(18)	(18)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(21)	(15)	(4)	(2)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres*	(6)	(2)	(3)	(1)
Au 31 décembre 2007	97	51	32	14
Dotations	43	17	22	4
Reprises (provisions utilisées)	(37)	(9)	(27)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(18)	(10)	(1)	(7)
Regroupements d'entreprises**	21	0	-	21
Autres*	2	1	1	-
Au 31 décembre 2008 retraité**	108	50	27	31
Dotations	127	8	112	7
Reprises (provisions utilisées)	(47)	(7)	(38)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(20)	(10)	(4)	(6)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres*	1	1	(7)	7
Au 31 décembre 2009	169	42	90	37

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5) et effets de conversion.

** Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Madeco et de Intercond (voir **Note 11**).

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 31**). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la **Note 1.g**, en tant que coûts des contrats correspondants.

Les reprises de provisions non utilisées sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que ce qui avait été estimé sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

En ce qui concerne les risques sur affaires, la provision comptabilisée pour couvrir le litige Meko de 11 millions d'euros, devenue sans objet, a été reprise sur l'exercice 2007 (voir **Note 31**).

b. Analyse des coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à 119 millions d'euros en 2009 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	89	12	11	112
Reprises de provisions devenues sans objet	(4)	-	-	(4)
Autres coûts de la période	4	-	7	11
Total coûts de restructuration	88	12	18	119

L'essentiel de la valeur des actifs non reclassés au sein du Groupe, avait déjà fait l'objet d'une dépréciation au cours des précédentes campagnes d'impairment. Les « Autres coûts monétaires » recouvrent principalement des frais de dépollution, démantèlement et réallocation des actifs.

Les restructurations décidées en 2009, pour un coût total de 119 millions d'euros, concernent environ 1 800 personnes. Au 31 décembre 2009, un montant d'environ 44 millions d'euros avait déjà été décaissé.

Tous ces plans se sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel destinées à en réduire les conséquences pour les salariés. Ils concernent pour l'essentiel l'Europe et l'Amérique du Nord :

- En Europe, les restructurations se sont traduites soit par des réductions partielles d'effectifs (Allemagne, France, Grèce, Espagne, ...) notamment dans les segments opérationnels « Industrie » et « Bâtiment », soit par des fermetures d'usines. L'usine allemande de Vacha, fabriquant et distribuant les produits du marché bâtiment, a été fermée fin septembre après plusieurs tentatives infructueuses de redressement de l'activité. L'usine de production de câbles automobile d'Arad en Roumanie a également arrêté sa production sur le deuxième semestre 2009.
- En France, l'usine de Chauny (coulée continue de cuivre et tréfilerie) a cessé son activité à la fin du troisième trimestre 2009, la capacité de Nexans dépassant largement ses propres besoins dans un marché lui-même sur-capacitaire en Europe. Cette fermeture doit permettre un retour à l'équilibre des activités de métallurgie de Nexans en France et en Europe grâce à un meilleur équilibre de la charge des usines.
- En Amérique du Nord, le Groupe a décidé la fermeture de l'usine de Québec. Cette usine, affectée par un mouvement de grève de neuf mois en 2006 et 2007, n'a pas pu retrouver un niveau d'activité satisfaisant. La crise de l'immobilier a par ailleurs entraîné une forte baisse de la demande. Le Groupe a donc décidé de redéployer une partie des équipements de l'usine de Québec vers les sites existants de Weyburn et Chester.

Les plans de restructuration initiés en 2008 étaient couverts par une dotation aux provisions de 22 millions d'euros. Ils concernaient principalement la réorganisation des activités du Groupe en Irlande (fermeture du site de production d'Athlone) et dans une moindre mesure en Allemagne et en Espagne. Ils portaient sur 184 personnes au total. La charge de 22 millions d'euros comprenait 4 millions d'euros de coûts non représentatifs de sorties futures de trésorerie (dépréciations d'actifs, mises au rebut de stocks...).

Au cours de l'exercice 2007 une provision pour restructuration de 13 millions d'euros avait été constituée, à laquelle s'ajoutait 1 million d'euros d'autres coûts monétaires, visant pour l'essentiel à couvrir la réorganisation de l'activité Harnais en Belgique.

Note 24. Dette financière nette

La dette long terme du Groupe est notée BB+ par Standard & Pooors avec une perspective stable aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

a. Analyse par nature

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Emprunt obligataire 2017*	359	359	359
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2016)*	180	-	-
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2013)*	287	274	262
Autres emprunts non courants*	14	44	8
Emprunts court terme*	111	248	256
Concours bancaires	7	10	28
Dette financière brute	958	934	912
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(817)	(398)	(622)
Dette financière nette / (Trésorerie)	141	536	290

* Y compris intérêts courus non échus (courants et non courants).

Les appels de marge versés dans le cadre des contrats à terme d'achat de cuivre sur le LME dont la valeur de marché serait négative à la clôture d'un exercice donné, ne sont pas comptabilisés en trésorerie et équivalents de trésorerie par le Groupe, mais en autres actifs financiers courants (voir **Note 19**).

Le Groupe a émis le 23 juin 2009, une nouvelle obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) dont les principales caractéristiques sont les suivantes (se référer également à la **Note 2.c**) :

- 4 000 000 obligations d'une valeur nominale de 53,15 euros, soit une émission totale de 212,6 millions d'euros.
- Prix d'émission représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence de 40,89 euros du jour de l'émission.
- Obligations remboursables au pair à échéance du 1^{er} janvier 2016 avec la faculté pour les investisseurs de demander le remboursement au 1^{er} janvier 2015.
- Coupon annuel de 4 %.

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est comptabilisée en capitaux propres pour un montant avant impôt de 37 millions d'euros, se reporter à la **Note 24.c** ci-dessous (pour l'effet d'impôt associé voir **Note 9.c**).

Les autres emprunts obligataires présents au 31 décembre 2009 correspondent :

- À l'émission obligataire du 2 mai 2007, date à laquelle Nexans a émis son premier emprunt obligataire pour un montant nominal de 350 millions d'euros. Les principales caractéristiques de cette obligation sont les suivantes :
 - Montant : 350 millions d'euros,
 - Coupon : 5,75 %,
 - Échéance : 2 mai 2017,
 - Prix d'émission : 99,266 %.
- À l'OCEANE émise en juillet 2006 pour un montant nominal de 280 millions d'euros. L'emprunt est représenté par 3 794 037 obligations de 73,8 euros de valeur nominale unitaire, portant intérêt au taux de 1,5 % et remboursables au prix de 85,76 euros le 1^{er} janvier 2013. En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est comptabilisée en capitaux propres pour un montant avant impôt de 34 millions d'euros, se reporter à la **Note 24.c** ci-dessous (pour l'effet d'impôt associé voir **Note 9.c**).

L'emprunt obligataire 2017 et les emprunts convertibles 2013 et 2016 sont assortis d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu) pouvant conduire à une exigibilité anticipée, en cas de changement de contrôle.

b. Variation de l'endettement net

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Trésorerie / (Endettement) au début de l'exercice	(536)	(290)	(632)
(Augmentation) / diminution de l'endettement net	395	(229)	343
Entrées de périmètre	-	(17)	-
Impact des actifs détenus à la vente (IFRS 5)	-	-	(1)
Trésorerie / (Endettement) à la fin de la période	(141)	(536)	(290)

c. OCEANE

Le Groupe dispose de deux emprunts obligataires convertibles à échéance respectivement du 1^{er} janvier 2013 et du 1^{er} janvier 2016 (voir ci-dessus **Note 24.a**).

En application de la norme IAS 32 (voir **Note 1.aa**), la quote-part de ces emprunts obligataires convertibles (OCEANE) correspondant à la valeur de l'option, a été portée au poste capitaux propres pour un montant avant impôt à date d'émission de respectivement 34 millions d'euros (OCEANE 2013) et 37 millions d'euros (OCEANE 2016).

Bilan

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Part capitaux propres (réserves)*	70	34	34
Emprunt obligataire convertible (Partie dette)	414	242	242
Intérêts courus sur emprunt	53	32	20
Dette financière	467	274	262

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Intérêts financiers contractuels	(9)	(4)	(4)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option**	(15)	(12)	(11)
Charge financière totale	(24)	(16)	(15)

* Avant impôt (voir **Note 9.c**).

** Application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

d. Analyse par devise et taux d'intérêt de la dette financière brute

- **Dette financière non courante** (y compris intérêts courus non échus)

Au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)			En millions d'euros		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Euro (OCEANE 2016)	8,48	-	-	180	-	-
Euro (OCEANE 2013)	6,23	6,23	6,23	287	274	262
Euro (Obligation 2017)	5,95	5,95	5,95	359	359	359
Euro (hors OCEANE & Obligation 2017)	4,39	N/A**	N/A**	7	9**	8**
Dollar US	7,66	4,81	-	4	27	-
Autres	6,62	6,49	-	3	8	-
Total	6,56	5,94	5,99	840	677	629

* Taux d'intérêt effectif.

** Correspond pour l'essentiel aux puts sur minoritaires (voir **Note 1.I**).

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 98 % à taux fixe.

• **Dettes financières courantes** (hors intérêts courus non échus sur la dette non courante)

Au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)			En millions d'euros		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Euro	2,89	4,53	4,27	7	86	146
Dollar US**	3,73	4,57	4,61	27	52	52
Autres	6,80	12,65	7,77	84	120	86
Total	5,89	8,32	5,41	118	258	284

* Taux d'intérêt effectif.

** L'endettement en dollars US provient principalement de filiales situées en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Asie.

L'endettement à court terme du Groupe est très largement à taux variable et basé sur des indices monétaires (voir **Note 26.b**).

La baisse de l'endettement court terme en euros est principalement liée à l'arrêt fin 2008, du programme de cession de créances de la filiale Nexans France (voir **Note 18**).

Le taux d'intérêt effectif élevé de 2008 sur les devises autres que l'euro et le dollar US s'expliquait par l'augmentation du poids de l'endettement en devise locale dans des pays à forte inflation suite notamment à l'acquisition de Madeco. La baisse constatée du taux d'intérêt effectif 2009 sur ces mêmes devises reflète notamment une détente des conditions d'emprunt locales ainsi que le désendettement de certaines filiales de pays émergents.

e. Analyse par échéance (y compris intérêts à payer)

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure depuis le 1^{er} octobre 2008, la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. Nexans SA en tant que holding de tête continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir ci-dessous **Note 24.f** et **Note 26.a**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

• **Échéancier au 31 décembre 2009**

(en millions d'euros)	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		Total	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire 2017	-	20	-	80	350	60	350	160
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2013	-	4	325	13	-	-	325	17
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2016	-	4	-	34	213	9	213	47
Autres emprunts non courants	-	1	14	1	-	-	14	2
Emprunts court terme et concours bancaires	118	3	-	-	-	-	118	3
Total	118	32	339	128	563	69	1 020	229

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle de Nexans.
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2009.
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2010.
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base des taux spots constatés au 31 décembre 2009 pour les emprunts à taux variable.

f. Ligne de crédit confirmée

Aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007, Nexans et ses filiales disposent d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 580 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, l'échéance de cette ligne de crédit confirmée de 580 millions d'euros était au 16 octobre 2012 pour 546 millions d'euros et au 17 octobre 2011 pour 34 millions d'euros, suite au refus en 2007 de l'un des prêteurs d'accepter la prolongation d'un an de l'échéance finale du contrat. Suite à un amendement signé en août 2008 introduisant Nexans Services, société désormais gestionnaire de la trésorerie centrale du Groupe, en tant que coemprunteur au titre du contrat, la participation de la banque qui avait refusé la prorogation de l'échéance finale a été reprise par deux autres établissements qui ont accepté le report de l'échéance finale de l'ouverture de crédit au 16 octobre 2012. Conformément aux dispositions du contrat, l'accord de l'ensemble des prêteurs a été demandé et obtenu le 16 janvier 2009 permettant de confirmer cette reprise. L'échéance de l'ensemble de la ligne confirmée de 580 millions d'euros est donc le 16 octobre 2012 depuis cette date.

Le contrat d'ouverture de crédit syndiqué est assorti d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle) et d'engagements sur le respect de certains ratios financiers (endettement net/EBITDA < 2,95, et endettement net/capitaux propres y compris les intérêts minoritaires < 1,15). Au 31 décembre 2009, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect de ces engagements entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

g. Sûretés réelles consenties

Les sûretés réelles consenties par le Groupe en garantie d'emprunts se décomposent de la façon suivante par nature d'actifs aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Sûretés réelles consenties sur immobilisations corporelles	5	5	5
Sûretés réelles consenties sur immobilisations incorporelles	-	-	-
Sûretés réelles consenties sur stocks	-	-	-
Sûretés réelles consenties sur actifs financiers	-	-	-
Total sûretés réelles consenties	5	5	5

Note 25. Autres passifs financiers courants

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Instruments dérivés	30	275	26
Autres dettes opérationnelles	43	78	102
Autres dettes non opérationnelles	20	21	47
Autres	3	2	4
Total	96	376	180

Les instruments dérivés correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non ferreux dont la juste valeur est représentative d'une perte latente à la clôture d'un exercice (voir **Note 27**).

Ces passifs sont majoritairement échus dans les douze mois suivant la clôture.

Note 26. Risques financiers

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de Nexans Services, filiale à 100 % du Groupe, qui assure la gestion des financements et de la trésorerie du Groupe. La gestion des risques liés aux métaux non ferreux est pour sa part sous la responsabilité de la Direction « Gestion des Métaux ». Ces deux activités sont rattachées à la Direction Financière de Nexans.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet. De même, le recours aux instruments dérivés pour les couvertures métal est géré de façon centralisée chaque fois que la réglementation l'autorise avec l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en raison des contraintes horaires. Les filiales acquises sont progressivement intégrées dans ce dispositif.

Les filiales significatives dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2009 sont situées en Turquie, au Liban, en Égypte, au Maroc, en Chine, en Corée, au Vietnam, au Brésil, au Pérou, au Chili, en Argentine et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change, de taux et de couverture de leurs risques sur les métaux non ferreux.

a. Risque de liquidité

Financement du Groupe et suivi du risque de liquidité

Un système centralisé de mise en commun des liquidités du Groupe permet pour les filiales du périmètre concerné, d'optimiser l'utilisation de la liquidité en faisant remonter les soldes des comptes bancaires dans les onze principales devises sur des comptes pivots centralisés au niveau du Groupe. Nexans Services assure sur ces bases l'essentiel du financement des filiales opérationnelles depuis le 1^{er} octobre 2008, soit respectivement 85 % et 80 % de leurs besoins de financement totaux aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

En 2009, le Groupe a poursuivi la diversification de ses sources de financement. Après l'émission d'un emprunt convertible en 2006 (OCEANE 2013) et d'un emprunt obligataire en 2007 (Obligation 2017), Nexans a émis en juin 2009, un nouvel emprunt convertible d'une durée de sept ans pour un montant de 213 millions d'euros. Cela a permis au Groupe de limiter le recours au financement bancaire. Ce financement bancaire est aujourd'hui pour l'essentiel assuré par un crédit syndiqué au sein duquel l'exposition de chacune des banques est limitée à un maximum de 12,25 %. Ce crédit bancaire ne fait pas l'objet de tirage au 31 décembre 2009 (voir **Note 24.f**).

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire les positions de trésorerie et l'évolution de la structure de financement des holdings de tête du Groupe. Nexans Services suit également la position de liquidité globale de Nexans via un reporting hebdomadaire indiquant la position de trésorerie du Groupe et de chacune des filiales. Les filiales doivent aussi reporter mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont comparées aux réalisations sur une base hebdomadaire. Les financements bancaires souscrits par les filiales non centralisées doivent être préalablement approuvés par Nexans Services et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à douze mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la Direction Financière de Nexans sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles. Le tableau ci-après récapitule la situation d'accès à la liquidité de Nexans au 31 décembre 2009 :

Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Limites	Utilisations	Montants disponibles
Non confirmés			
Programme de billets de trésorerie	500	0	N/A**
Lignes bancaires non confirmées Nexans Services	200	0	200
Découvert du système de cash pooling	112	0	112
Confirmés			
Ouverture de crédit syndiquée	580	0	580
Obligation convertible 2013*	280	280	0
Obligation 2017*	350	350	0
Obligation convertible 2016*	213	213	0
Total des financements confirmés	1 423	843	580
Liquidités			817

* Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant.
** Compte tenu des conditions de marché ce programme de billets de trésorerie n'est pas disponible.

Le Groupe suit par ailleurs la dette nette, telle que définie en **Note 24**, sur une base mensuelle.

Le crédit syndiqué de 580 millions d'euros visé à la **Note 24.f** comporte une obligation de respect de certains ratios financiers qui sont décrits dans la même note. Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers. Par ailleurs, il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCEANE 2013, l'OCEANE 2016 et l'emprunt obligataire 2017, des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité.

Au 31 décembre 2009, les excédents de trésorerie sont placés :

- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « investment grade ».
- En certificats de dépôt de banques notées AA- ou mieux ou de banques dont la majorité du capital est détenue par l'État de leur pays d'origine.

Au cours de l'année, les mêmes règles de placement s'appliquent. Au cours du quatrième trimestre 2009, 6 % des excédents de trésorerie gérés par Nexans Services avaient néanmoins fait l'objet d'une diversification temporaire dans des produits collectifs de type obligataire, dont l'horizon d'investissement était inférieur à un an.

b. Risque de taux

Aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007, Nexans n'utilisait pas d'instruments de couverture de risques de taux. En effet, le Groupe considère que sa structure de financement ne l'expose pas à un risque spécifique au regard des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué pour l'essentiel au 31 décembre 2009, des OCEANE 2013 et 2016 ainsi que de l'emprunt obligataire 2017.
- L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, Euribor ou Libor). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme étant placée à taux variable, l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 699 millions d'euros, 141 millions d'euros et 338 millions d'euros aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009			2008			2007		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Taux variables									
Dette financière	118	2	120	258	26	283	284	-	284
Actifs financiers	(817)	-	(817)	(398)	-	(398)	(622)	-	(622)
Position nette à taux variable	(699)	2	(697)	(141)	26	(115)	(338)	-	(338)
Taux fixes									
Dette financière*	22	816	838	17	634	651	18	611	629
Actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette à taux fixes	22	816	838	17	634	651	18	611	629
Endettement net	(677)	818	141	(124)	660	536	(321)	611	290

* Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

c. Risque de change

Risque sur les flux d'exploitation

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales ont une très forte dimension locale.

L'exposition du Groupe au dollar américain pour ses achats de cuivre, et dans une moindre mesure d'aluminium, est suivie dans le cadre de la gestion du risque métal.

Nexans assure la couverture du risque de change lié à ses flux commerciaux contractuels, prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité de change résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou un coût pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en

limitant dans le temps, la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales opérationnelles du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent le risque en faisant des opérations de change à terme, soit avec Nexans Services pour les filiales centralisées, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. Leur objectif est de ramener leurs flux dans leur devise fonctionnelle.

Risque sur la dette

Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. En ce qui concerne les filiales opérationnelles, la mesure mensuelle de leur exposition au risque de change inclut leurs dettes financières en devises. Conformément aux procédures du Groupe, cette exposition est couverte au même titre que l'exposition liée aux flux commerciaux en devises.

Lorsque Nexans Services, dont les ressources sont principalement en euros, met en place des prêts aux filiales dans des devises autres, le risque de change est systématiquement couvert par des swaps (achat au comptant et vente simultanée à terme) qui sont renouvelés à chaque période d'intérêt des prêts ainsi consentis. Lorsque ces prêts sont dans des devises dont les taux d'intérêt sont supérieurs à ceux de l'euro, le déport de l'opération de change à terme est compensé par le taux d'intérêt plus élevé reçu par Nexans Services.

Contrôle de la correcte application des procédures

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi mensuel à Nexans Services par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non centralisées, d'un rapport détaillant leurs positions bilancielle ainsi que leurs flux à venir certains et estimés pour chaque devise et les couvertures qui y sont affectées.

Un programme de missions de contrôle de Nexans Services dans les filiales permet de vérifier sur place la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales du Groupe.

Position nette au 31 décembre 2009

Le tableau de l'exposition au risque de change, présenté ci-dessous, reprend l'ensemble des actifs et des passifs en devises, les engagements futurs en devises (hors offres en cours non confirmées) ainsi que le nominal des opérations d'achat et de vente de devises à terme non échues au 31 décembre 2009 pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Les principales devises d'exposition du Groupe sont le dollar US, l'euro et la couronne norvégienne (les actifs et passifs en devises ne sont pas reportés dans le tableau ci-après lorsqu'ils sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité locale car ces derniers ne génèrent pas de risque de change).

• Exposition au risque de change au 31 décembre 2009

(en millions de devises)	USD	NOK	EUR
- Clients	236	6	31
- Fournisseurs	(229)	(20)	(45)
- Comptes bancaires	63	159	6
- Prêts/emprunts	47	(571)	(37)
- Engagements (flux futurs)	170	(7)	205
Exposition à couvrir	287	(432)	160
- Nominal net des couvertures	(442)	423	(206)
Position nette résiduelle	(156)	(9)	(46)

Les positions nettes résiduelles au 31 décembre 2009 s'expliquent essentiellement par les éléments suivants :

- La non-couverture d'emprunts considérés comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale ou participation étrangère (voir **Note 1.d**).
- La présence de dettes financières en dollars US dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.
- Dans une moindre mesure, par des endettements en euros ou en dollars américains dans des pays où le coût d'une couverture en devise locale est prohibitif.

Pour les deux premières natures, le risque de gain ou de perte de change (effet résultat) est donc soit nul, soit négligeable.

Risque de conversion

Jusqu'au 31 décembre 2007, le principal risque auquel le Groupe était exposé dans ce domaine était celui de la conversion des flux et de l'actif net des filiales situées dans les zones dollar US. Ce risque était cependant jugé modéré par la Direction du Groupe et ne faisait pas l'objet de couverture. L'acquisition des activités Câbles de Madeco à fin septembre 2008 a accru l'exposition du Groupe au risque de conversion avec principalement des expositions complémentaires en reals brésiliens (BRL), en pesos chiliens (CLP) et en dollars US (USD).

La possibilité d'une couverture du risque de conversion portant sur l'investissement net dans les filiales concernées (c'est-à-dire la situation nette de ces entités ainsi que les emprunts qualifiés d'investissement net dans une filiale étrangère au sens de la **Note 1.d** n'est néanmoins utilisée que de façon très spécifique et localisée compte tenu des risques induits en termes de trésorerie, des couvertures disponibles et des conditions des marchés locaux (liquidité, coût). Le risque de conversion fait l'objet d'un suivi régulier au sein de la Direction Financière du Groupe.

d. Risques sur les cours des métaux

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction « Gestion des Métaux ». Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

Tendance des marchés en 2009

L'année 2009 a été marquée par une brusque remontée des cours du cuivre dans un contexte de forte volatilité. En un an, le cours du cuivre sur le London Metal Exchange a plus que doublé, passant de 3 042 dollars US par tonne au 31 décembre 2008 à 7 342 dollars US par tonne à la clôture de l'exercice 2009. Soit une hausse de 4 300 dollars US par tonne qui comble l'essentiel du terrain perdu en quelques mois au cours du deuxième semestre 2008 (de 8 800 dollars US par tonne début juillet 2008 à moins de 3 000 dollars US par tonne courant décembre 2008).

La forte volatilité des cours exprimés en dollars US tout au long de l'année reflète dans une certaine mesure celle de la parité euro/dollar US, qui a évolué entre un plus bas de 1,25 au premier trimestre et un point haut de 1,51 au dernier trimestre.

La variation annuelle en revanche n'est que peu impactée par l'évolution de cette parité, celle-ci s'établissant fin 2009 à des niveaux comparables à ceux de la fin de l'exercice 2008 (respectivement 1,44 et 1,39). Le cours du cuivre exprimé en euros enregistre donc une progression d'amplitude comparable, passant de 2 185 euros par tonne au 31 décembre 2008 à 5 096 euros par tonne à la clôture de l'exercice 2009 (+133 %).

En l'absence de réelles tensions sur le marché physique, l'essentiel de cette hausse s'explique par un regain d'intérêt des investisseurs financiers pour le marché des commodités.

Sur l'ensemble de l'année 2009, le prix moyen comptant du cuivre sur le London Metal Exchange s'établit à 5 164 dollars US par tonnes, un niveau qui reste inférieur à celui de 7 097 dollars US par tonne, observé en 2008. Exprimé en euros, il s'établit à 3 669 euros par tonne, en 2009, contre 4 730 euros par tonne en 2008, soit une baisse moyenne de 1 061 euros par tonne (- 22 %).

Impact sur le résultat opérationnel

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs, les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai.

Toutefois, pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent disposer d'un stock de métal permanent, stock propre appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes.

Le Stock Outil est stable d'un exercice sur l'autre sauf modification structurelle des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou variation très sensible de son niveau d'activité comme cela a été le cas en 2009. Les efforts menés par le Groupe pour réduire ses niveaux de stocks, amplifiés par la contraction de l'activité depuis le dernier trimestre 2008, ont permis de réduire de façon conséquente le niveau de Stock Outil au cours de l'exercice 2009 dans la majorité des filiales du Groupe (de 83 000 tonnes au 31 décembre 2008 à 69 000 tonnes au 31 décembre 2009).

Le Groupe contrôle la correcte application de ses procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal via un reporting mensuel qui donne pour chaque entité juridique son exposition au risque cuivre et aluminium (exposition en tonnes et en valeur).

Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux. La Marge Opérationnelle (indicateur de gestion du Groupe) est par ailleurs peu sensible aux variations des prix du cuivre et de l'aluminium :

- Le Stock Outil étant non couvert et enregistré à son coût moyen pondéré sa valorisation est soumise à chaque clôture aux aléas des variations du prix du cuivre et de l'aluminium. Cette volatilité « comptable » est cependant enregistrée en dessous de la Marge Opérationnelle sur la ligne « Effet Stock Outil » dans la mesure où elle ne reflète pas la politique de couverture du risque métal mise en place par le Groupe. Ce stock n'étant pas couvert, il peut par ailleurs être sujet à dépréciation à la clôture d'un exercice pour ramener sa valeur comptable à sa valeur réalisable, dépréciation également comptabilisée sous la Marge Opérationnelle (voir **Note 1.i**).
- Les positions en tonnes et en valeur au-delà du Stock Outil doivent par contre être équilibrées pour le cuivre et l'aluminium, avec pour objectif de neutraliser tout effet d'une variation du cours des métaux.

La Marge Opérationnelle du Groupe reste néanmoins partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Marché Général. Pour ces marchés, il y a en général une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente, mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La concurrence

vive sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix. Il est à noter également que, de façon similaire à la gestion du risque de change, le risque de fluctuation du cours du cuivre et d'autres métaux n'est pas systématiquement couvert au niveau des offres en attente de la réponse du client. (voir paragraphe c) ci-dessus sur le Risque de change).

Impact sur les besoins en financement

Les variations du prix du cuivre et de l'aluminium ont mécaniquement un impact significatif sur le besoin de financement du Groupe. Une augmentation du prix du cuivre entraîne une augmentation du besoin en fonds de roulement. Inversement, le Groupe peut bénéficier, comme en 2008, de la forte baisse des prix du cuivre.

En cas de baisse des prix des métaux non ferreux (l'impact étant symétrique pour une hausse), l'impact positif sur la dette nette du Groupe de cette amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel peut être totalement ou en partie temporairement compensé par l'effet négatif des appels de marge et du décalage entre les délais de règlement des clients et de paiement des fournisseurs. En effet, le Groupe se couvre contre les variations du prix du métal entre la date d'une commande et la date de sa livraison, soit en fixant le prix d'achat du métal contenu dans la commande auprès d'un fournisseur, soit par l'achat de contrats sur les bourses de métaux. Dans un contexte de baisse forte et rapide des prix, la valeur de marché des instruments de couverture devient négative au point que les limites de crédit accordées aux filiales du Groupe par leurs contreparties deviennent insuffisantes. Les filiales doivent alors déposer de la trésorerie chez un courtier auprès duquel la couverture a été réalisée. Les sommes versées au titre des appels de marge sont comptabilisées en tant qu'actifs financiers court terme par le Groupe, en dehors de la trésorerie et équivalents de trésorerie (voir **Note 19**). À l'échéance du contrat, la couverture joue son rôle en compensant par une perte, le gain réalisé par le Groupe sur l'achat physique du cuivre à un prix plus bas.

Le délai de règlement des fournisseurs de cuivre étant en moyenne plus rapide que celui des clients, l'effet positif de la baisse du prix du cuivre sur le besoin de financement du Groupe se concrétisera par ailleurs définitivement lorsque le portefeuille clients aura effectué un cycle complet pour n'intégrer que des factures établies sur base du nouveau cours du cuivre.

Au 31 décembre 2008, le montant des appels de marge déposés par le Groupe s'élevait à 140 millions d'euros. Ces appels de marge étaient négligeables au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2007.

Principaux engagements du Groupe sur le cuivre

Aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007, les principales expositions du Groupe sur le cuivre sont les suivantes (indicateur clé suivi par les Dirigeants) :

Au 31 décembre, en tonnes	2009	2008	2007
Engagements papiers			
- Achats	68 501	117 883	86 499
- Ventes	11 087	15 532	22 073
Engagements physiques			
- Achats*	113 200	127 445	75 746
- Ventes	170 342	230 268	139 988

* Hors quantités négociées dans le cadre de contrats « Take or Pay » dont le prix n'est pas fixé à la clôture. Y compris quantités en stock (hors Stock Outil) dont le prix est fixé à la clôture.

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux papiers (contrats sur le LME, Comex ou SHFE) que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

La valeur de marché des instruments dérivés non échus sur le cuivre et les autres métaux non ferreux (engagements papiers) est présentée en **Note 27.a**. Ces pertes ou gains latents sont qualifiés de couverture des flux de trésorerie pour leur quasi-totalité et sont donc pour l'essentiel reconnus directement en capitaux propres (voir **Note 1.bb**).

e. Risque de crédit

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux.

Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique du Groupe Nexans sont des facteurs naturels de protection contre le risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2009, un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe. Ce constat était également valable aux 31 décembre 2008 et 2007.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client :

- Nexans utilise systématiquement pour certains marchés à l'exportation, des modalités de paiement sécurisées (avances à la commande, paiements à l'avancement, lettres de crédit irrévocables et confirmées auprès de banques agréées par Nexans Services).
- Nexans a en outre développé une politique de couverture de ses créances clients par une police d'assurance crédit court terme pour les ventes sur les marchés locaux et à l'exportation. Le programme d'assurance crédit renouvelé en 2009 auprès d'un assureur mondial spécialisé – Coface – est en vigueur dans un périmètre de sociétés qui représentent plus de 80 % du chiffre d'affaires du Groupe à fin 2009. Certains clients dont le risque de défaillance court terme est estimé très faible sont, en accord avec l'assureur, exclus du champ de l'assurance crédit.

Cette couverture via la Coface donne accès à une base d'informations sur le risque de crédit associé à chaque client. Elle permet à chaque unité de gérer la prise de risque par une surveillance des encours clients par rapport aux plafonds de crédit assurés et en cas de défaillance, de limiter les impacts sur la trésorerie et les résultats au montant en excès éventuel par rapport au plafond d'encours assuré et au montant de la quotité non garantie de la police (généralement 10 % du montant couvert). Les dépassements des encours par rapport aux montants assurés font l'objet de revues périodiques par les Directeurs pays et leurs Contrôleurs financiers.

La stabilité des provisions pour dépréciation des comptes clients sur les derniers exercices (voir **Note 18**) traduit le fait que les risques d'impayés sur créances commerciales restent à un niveau faible et maîtrisé au niveau du Groupe.

Instruments dérivés de change

Pour l'ensemble des filiales centralisées, les opérations de change sont faites avec Nexans Services qui à son tour se couvre auprès de banques. Afin de limiter le risque de contrepartie, Nexans n'autorise ce type d'opérations qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A+ chez Standard and Poors et A1 chez Moody's. Pour les filiales qui ne sont pas centralisées, le même critère s'applique, mais peut souffrir certaines exceptions pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure au critère retenu. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie des filiales non centralisées fait l'objet d'un suivi régulier de la part de Nexans Services sur base d'un reporting mensuel permettant d'identifier le volume des engagements externes pris par chacune de ces filiales au titre de ses couvertures de change.

L'ensemble des opérations de change à terme non échues pour les principales filiales du Groupe exposées au risque de change au 31 décembre 2009 représentait un montant notionnel de 1 738 millions d'euros à l'achat et de 1 725 millions d'euros à la vente (voir **Note 27**).

En particulier, les opérations de change à terme non échues au 31 décembre 2009 et gérées par Nexans Services représentaient un montant notionnel de 1 412 millions d'euros à l'achat et de 1 402 millions d'euros à la vente, soit plus de 80 % des engagements totaux du Groupe à cette date (85 % des engagements totaux du Groupe au 31 décembre 2008). Le risque de contrepartie associé est considéré comme faible par le Groupe : ces engagements étaient principalement répartis sur six contreparties dont les notations variaient de AA/Aa1 à A+/Aa3.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance montre par ailleurs une forte exposition à des maturités très courtes (filiales centralisées et non centralisées, voir **Note 27**) :

- Moins de six mois : 77 %,
- De six mois à un an : 14 %,
- Au-delà d'un an : 9 %⁽¹⁾.

La mise au marché de ces positions non échues au 31 décembre 2009 est présentée dans la **Note 27.a**.

Instruments dérivés de métaux

Les opérations de couverture des métaux non ferreux donnent lieu à un risque de contrepartie lorsqu'elles sont faites sur les bourses de matières premières. Nexans est actif sur le LME, le COMEX et marginalement sur le SHFE et intervient sur ces marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre et, dans une moindre mesure, l'aluminium et le plomb. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. Le Groupe n'a pas recours au marché des options.

L'accès aux marchés organisés des matières premières est centralisé au sein de la Direction « Gestion des Métaux » qui traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2009, des filiales chinoises, australiennes et néo-zélandaise.

Les opérations traitées en central pour le compte des filiales présentent un risque de contrepartie limité : elles concernent essentiellement quatre courtiers dont trois sont des banques ou des filiales de banques notées A+/Aa3 ou mieux et une filiale d'une compagnie d'assurances. Pour ce dernier courtier, le Groupe bénéficie d'une garantie de 20 millions de dollars US de la maison mère notée A/Baa2.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de références de prix utilisées dans le pays et de décalage horaire, la filiale Olex traite avec un courtier australien qui répond aux exigences de notation crédit du Groupe. En Chine, nos filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

(1) Les échéances les plus lointaines sont en 2013 et représentent uniquement 0,2 % de l'encours global.

L'encours nominal net de contrats non échus sur les marchés de *futures* (filiales centralisées et non centralisées) s'élevait au 31 décembre 2009 à 346 millions d'euros avec une valeur de marché positive à cette date compte tenu de la remontée des cours des métaux constatée en fin d'exercice et de la position acheteur net du Groupe (se reporter à la **Note 27.b** pour un détail de ces notionnels). Les opérations traitées en central pour le compte des filiales représentaient 91 % de cet encours net (317 millions d'euros) au 31 décembre 2009, contre 88 % au 31 décembre 2008.

L'encours des appels de marges versés aux courtiers est négligeable au 31 décembre 2009 (voir **Note 19**).

La répartition par échéance de l'ensemble des contrats non échus (filiales centralisées et non centralisées) relatifs aux métaux non ferreux au 31 décembre 2009 présente une forte exposition à court terme ce qui tend également à limiter le risque de contrepartie (sur base des montants notionnels nets le Groupe étant majoritairement en position acheteuse) :

- Moins de 6 mois : 75 %,
- De 6 mois à un an : 13 %,
- De un à deux ans : 11 %,
- De deux à trois ans : 0 %,
- Au-delà de trois ans : 1 %.

f. Analyses de sensibilité aux risques de marché

Nous vous présentons ci-dessous la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marchés précédemment identifiés.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Principales hypothèses :

- Les financements long terme du Groupe (obligations convertibles et emprunt obligataire 2017) sont à taux fixe. Pour l'essentiel, seule la dette nette à court terme est souscrite à taux variable, la sensibilité sera en conséquence calculée sur cette base.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe (hors dette nette) ne sont que de manière exceptionnelle sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (échéances essentiellement à court terme). Nous considérons cet impact comme négligeable pour cette simulation.
- En l'absence de dérivés de taux d'intérêt documentés comme de la couverture de flux de trésorerie, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact direct sur les capitaux propres du Groupe.

Sur ces bases, l'impact d'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt (hors marge) sur le résultat financier du Groupe en base annuelle (toute chose égale par ailleurs, notamment les cours des devises), est présenté ci-après :

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute courante (voir Note 24.d)	Dette financière nette moyenne court terme (en millions d'euros)	Dette financière nette court terme à date de clôture (en millions d'euros)	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette moyenne	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette de clôture
31 décembre 2009					
Euros	2,89 %	(352)	(528)	(1,76)	(2,64)
Dollars US	3,73 %	(1)	(28)	(0,01)	(0,14)
Autres	6,80 %	(68)	(144)	(0,34)	(0,72)
Total Groupe*		(421)	(699)	(2,11)	(3,50)

* Convention de signe : les produits financiers et les positions de trésorerie nette sont signés de façon négative.

L'hypothèse de dette nette moyenne court terme retenue pour cette analyse de sensibilité se base sur la moyenne des positions d'ouverture et de clôture de la dette nette externe des filiales du Groupe, pour chacune des devises considérées.

Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe⁽¹⁾.

Une hausse des prix du cuivre aura pour effet :

- D'accroître le besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, donc ses besoins de financement (l'effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation).
- De majorer la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers cuivre (le Groupe est généralement acheteur net sur les marchés).
- De revaloriser le Stock Outil du Groupe.

L'accroissement du besoin en fonds de roulement aura pour effet d'augmenter les frais financiers du Groupe.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affectera positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du Stock Outil aura un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises) :

- Hausse de 10 % des cours spot du cuivre et translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).
- Toutes les composantes du BFR (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient impactées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le BFR aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 de respectivement 95 000 tonnes, 110 000 tonnes et 120 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (Euribor 3 mois) de respectivement 0,7 %, 2,9 % et 4,3 % en 2009, 2008 et 2007.

- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 69 000, 83 000 et 83 000 tonnes aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.
- Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du Groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Impact sur le résultat opérationnel	37	35	54
Impact sur le résultat financier	(0)	(1)	(3)
Impact net sur le résultat (après impôts)	24	22	34
Impact sur les capitaux propres* (après impôts)	14	30	10

* Hors résultat net de la période.

Sensibilité au dollar US

- Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.
- La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10 % des cours spot du dollar US contre toutes devises par rapport aux cours de clôture du 31 décembre 2009, 2008 et 2007 (soit à titre d'illustration, un cours USD/EUR de respectivement 1,59, 1,53 et 1,62) et une translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).
- Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés en distinguant d'une part les impacts « capitaux propres » liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et d'autre part, les impacts « résultat ». Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollars US comprises dans les portefeuilles clients, fournisseurs ainsi que la dette nette.

(1) Les calculs de sensibilité sont faits sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.
- Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les calculs qui suivent.

Sensibilité au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(10)	N/A
Comptes bancaires	(2)	N/A
Fournisseurs	9	N/A
Prêts / Emprunts	(6)	4
Position nette sous-jacents USD	(9)	4
Portefeuille d'achats à terme***	(5)	(11)
Portefeuille de ventes à terme***	19	15
Position nette dérivés USD	14	4
Impact net sur le Groupe	5	8

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à termes qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar US.

Sensibilité au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(9)	N/A
Comptes bancaires	(1)	N/A
Fournisseurs	7	N/A
Prêts / Emprunts	1	0
Position nette sous-jacents USD	(2)	-
Portefeuille d'achats à terme***	(21)	(12)
Portefeuille de ventes à terme***	25	34
Position nette dérivés USD	4	22
Impact net sur le Groupe	2	22

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à termes qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar US.

Sensibilité au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(7)	N/A
Comptes bancaires	(1)	N/A
Fournisseurs	8	N/A
Prêts / Emprunts	(3)	-
Position nette sous-jacents USD	(3)	-
Portefeuille d'achats à terme***	(61)	(17)
Portefeuille de ventes à terme***	64	29
Position nette dérivés USD	3	12
Impact net sur le Groupe	0	12

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à termes qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar US.

Sensibilité au NOK

- Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de haute tension sous-marine.
- La simulation a été réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation du cours spot du NOK de 10 % contre toute devise (avec à titre d'illustration, un cours de clôture EUR/NOK aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007 de respectivement 9,13 ; 10,72 et 8,75) et une translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).

Sensibilité au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	1	N/A
Comptes bancaires	(1)	N/A
Fournisseurs	(0)	N/A
Prêts / Emprunts	5	-
Position nette sous-jacents NOK	5	-
Portefeuille d'achats à terme***	(2)	10
Portefeuille de ventes à terme***	(1)	(31)
Position nette dérivés NOK	(3)	(22)
Impact net sur le Groupe	2	(22)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK.

Sensibilité au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	1	N/A
Comptes bancaires	0	N/A
Fournisseurs	(0)	N/A
Prêts / Emprunts	1	-
Position nette sous-jacents NOK	2	-
Portefeuille d'achats à terme***	1	10
Portefeuille de ventes à terme***	(3)	(36)
Position nette dérivés NOK	(2)	(26)
Impact net sur le Groupe	0	(26)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK.

Sensibilité au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	3	N/A
Comptes bancaires	3	N/A
Fournisseurs	(1)	N/A
Prêts / Emprunts	0	-
Position nette sous-jacents NOK	5	-
Portefeuille d'achats à terme***	(50)	13
Portefeuille de ventes à terme***	51	(43)
Position nette dérivés NOK	1	(30)
Impact net sur le Groupe	6	(30)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK.

g. Obligations contractuelles pouvant donner lieu au paiement d'indemnités et risques liés aux opérations de fusions & acquisitions

• Risques de nature commerciale

De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions.

Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (604 millions d'euros, 687 millions d'euros et 423 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007).

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 23** et à la **Note 31**.

• Risques liés aux opérations de fusions & acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans normalement mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Notes 23** et à la **Note 31**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs. Dans le cadre de l'acquisition, réalisée le 1^{er} août 2008, de la société italienne Intercond (voir **Note 2.d**), Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs au titre du contrat d'acquisition (33,5 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2009, 28 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2010, 21 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2011, 14 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2012 et 7 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2013).

• Acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Madeco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par Madeco au titre du contrat d'acquisition.

Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (se reporter à la **Note 11**). Conformément à ce qui est évoqué en **Note 2.d**, il est rappelé que le coût d'acquisition reste soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008.

Par ailleurs, Nexans a de son côté consenti à Madeco une garantie de passif dans le cadre de la rémunération de Madeco par l'émission de 2,5 millions actions Nexans, laquelle garantie de passif a expiré le 31 décembre 2009 sans qu'aucune réclamation n'ait été reçue par Nexans à cette date.

Note 27. Instruments dérivés

a. Valeur de marché

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non ferreux, est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009	2008	2007
Actif			
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	24	36	21
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	38	2	2
Dérivés de change – Trading*	10	36	7
Dérivés de métaux – Trading*	10	2	8
Sous-total Actif	82	76	38
Passif			
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	11	65	1
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	5	163	15
Dérivés de change – Trading*	11	31	4
Dérivés de métaux – Trading*	3	16	6
Sous-total Passif	30	275	26

* Au sens d'IAS 32/39.

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » (voir **Note 19**) et « Autres passifs financiers courants » (voir **Note 25**) du bilan consolidé depuis le 1^{er} janvier 2005. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Pour les dérivés qualifiés de « Couverture de flux de trésorerie », une réconciliation directe des positions d'ouverture et de clôture au bilan avec les montants comptabilisés dans le poste « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant notamment donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

b. Montants notionnels

• Notionnels des dérivés métaux

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés métaux, décomposé par devise, pour leur contre-valeur euro au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009				Total
	USD	NOK	EUR	Autres	
Notionnels acheteurs					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	158	-	114	-	273
Dérivés de métaux – Trading*	17	-	59	29	105
Sous-total Notionnels Acheteurs	176	-	173	29	378
Notionnels vendeurs					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	(5)	-	(13)	-	(18)
Dérivés de métaux – Trading*	(11)	-	(0)	(2)	(13)
Sous-total Notionnels Vendeurs	(16)	-	(13)	(2)	(31)

* Au sens d'IAS 32/39.

Les engagements notionnels sur les dérivés métaux au titre des exercices 2009 et 2008 sont résumés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2009	2008
Notionnels Acheteurs	378	297
Notionnels Vendeurs	(31)	(23)
Positions nettes dérivés métaux*	347	274

* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

• Notionnels des dérivés de change

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés de change au 31 décembre 2009 pour leur contre-valeur euro à cette date. Chaque contrat dérivé de change (achat à terme/vente à terme) a été décomposé entre le notionnel de sa jambe courte (le nominal des devises qui seront livrées par le Groupe à terme) et le notionnel de sa jambe longue (le nominal des devises qui seront reçues par le Groupe à terme).

Au 31 décembre, en millions d'euros	2009				
	USD	NOK	EUR	Autres	Total
Notionnels acheteurs					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	176	473	296	57	1001
Dérivés de change – Trading*	124	65	329	219	737
Sous-total Notionnels acheteurs	300	538	625	276	1738
Notionnels vendeurs					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	385	165	339	100	988
Dérivés de change – Trading*	217	16	161	343	737
Sous-total Notionnels vendeurs	602	181	500	443	1 725

* Au sens d'IAS 32/39.

Les engagements notionnels sur les dérivés de change au titre des exercices 2009 et 2008 sont résumés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2009	2008
Notionnels acheteurs	1 738	2 235
Notionnels vendeurs	(1 725)	(2 260)
Positions nettes dérivés de change*	13	(25)

* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

c. Décomposition des flux P&L

Les flux impactant le compte de résultat sur ces dérivés peuvent être décomposés de la manière suivante :

Exercice 2009 (en millions d'euros)	Trading*	Reversement couverture flux de trésorerie*	Couverture de juste valeur*			Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé	Inefficacité*	
Dérivés de métaux	14	10	-	-	(0)	24
Dérivés de change	1	3	-	-	3	7
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Total	15	13	-	-	3	31

* Au sens d'IAS 32/39.

Exercice 2008 (en millions d'euros)	Trading*	Reversement couverture flux de trésorerie*	Couverture de juste valeur*			Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé	Inefficacité*	
Dérivés de métaux	(11)	(13)	-	-	(0)	(24)
Dérivés de change	(10)	25	-	-	8	23
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Total	(21)	12	-	-	8	(1)

* Au sens d'IAS 32/39.

Exercice 2007 (en millions d'euros)	Trading*	Reversement couverture flux de trésorerie*	Couverture de juste valeur*			Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé	Inefficacité*	
Dérivés de métaux	(7)	(25)	-	-	0	(32)
Dérivés de change	18	2	-	-	(15)	5
Dérivés de taux d'intérêt	-	0	-	-	-	0
Total	11	(23)	-	-	(15)	(27)

* Au sens d'IAS 32/39.

Principaux commentaires :

- Dérivés métal : la mise en place d'une documentation permettant la comptabilisation en couverture de flux de trésorerie (CFH) est uniquement effective depuis le 1^{er} novembre 2006. Les dérivés métal étaient préalablement intégralement comptabilisés en *trading*. La documentation CFH a été étendue à de nouvelles entités sur l'exercice 2008 et couvre désormais la majeure partie des flux métal de Nexans.

Sur l'exercice 2007, le reversement en résultat des couvertures de flux de trésorerie sur le métal comprend un montant de - 25,1 millions d'euros relatif à la valeur gelée en capitaux propres au 31 décembre 2006 suite à la première application de la méthode de couverture des flux de trésorerie au 1^{er} novembre 2006 (voir **Note 1.bb**).

Les reversements de CFH métal et d'une façon générale, le résultat réalisé sur les dérivés métal, sont comptabilisés au niveau de la Marge Opérationnelle. Le résultat latent sur les dérivés métal considérés comme du trading, ou sur la part inefficace des dérivés traités en CFH est pour sa part enregistré sur une ligne spécifique du compte de résultat « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

- Dérivés de change : le reversement des positions documentées en tant que CFH portant sur les flux commerciaux est comptabilisé au niveau de la Marge Opérationnelle. L'ensemble des autres flux relatifs aux dérivés de change, latents ou réalisés, est comptabilisé dans le résultat financier du Groupe sur la ligne « Autres charges financières ».

Les dérivés de change comptabilisés en *trading* correspondent pour l'essentiel :

- Soit à des couvertures économiques d'actifs et de passifs en devises. Leur impact résultat est dans ce cas compensé, pour leur composante spot, par la revalorisation de ces sous-jacents au cours de clôture (voir **Note 28 b**).
- Soit à des couvertures de flux futurs non documentés comme de la couverture de flux de trésorerie.

La part inefficace des dérivés de change correspond pour une large part aux points de terme, la documentation de flux de trésorerie portant généralement sur les seuls cours spot.

- Dérivés d'intérêt : ces derniers ne sont pas matériels au niveau du Groupe conformément à la politique de gestion exposée au niveau de la **Note 26.b** ci-avant. Leur impact est comptabilisé le cas échéant sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » du compte de résultat.

d. Échéance

Cet échéancier est présenté pour l'ensemble des dérivés ouverts à la date de clôture quelque soit leur qualification comptable au 31 décembre 2009, 2008 et 2007. Les maturités sont essentiellement à court terme.

• Dérivés de change

En ce qui concerne les dérivés de change, l'échéancier sur base des justes valeurs est le suivant :

(en millions d'euros)	2009		2008		2007	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	32	19	60	64	21	5
Courants	32	19	60	64	21	5
Entre 1 an et 2 ans	3	3	12	24	6	0
Entre 2 ans et 3 ans	0	0	1	8	1	0
Entre 3 ans et 4 ans	-	0	-	1	0	0
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-	0	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-	-	-
Non courants	3	3	12	32	7	0

L'échéancier sur base des montants notionnels est le suivant au 31 décembre 2009:

(en millions d'euros)	2009	
	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
À moins d'un an	1 587	1 575
Courants	1 587	1 575
Entre 1 an et 2 ans	133	132
Entre 2 ans et 3 ans	15	15
Entre 3 ans et 4 ans	3	3
Entre 4 ans et 5 ans	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-
Non courants	151	150

• Dérivés métaux

En ce qui concerne les dérivés métaux, le Groupe renversant systématiquement les positions à échéance des dérivés, les justes valeurs sont la meilleure estimation à la date de clôture des flux nets de trésorerie futurs :

(en millions d'euros)	2009		2008		2007	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	40	6	4	146	10	21
Courants	40	6	4	146	10	21
Entre 1 an et 2 ans	7	1	0	29	0	0
Entre 2 ans et 3 ans	0	-	-	4	-	0
Entre 3 ans et 4 ans	0	-	-	0	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	0	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	0	-	-
Non courants	8	1	0	33	0	0

Note 28. Informations complémentaires sur les instruments financiers

a. Catégories d'actifs & de passifs financiers

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables 2009	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur 2009
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Actifs								
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	N/A	17	x	✓	x	x	17
Créances commerciales								
- Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & créances	N/A	215	✓	x	x	x	215
- Créances clients & comptes rattachés	Prêts & créances	N/A	955	✓	x	x	x	955
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	10 10	x	x	✓	x	10 10
Inst. dérivés documentés comme couverture	N/A	Change : 2 Métal : 1	24 38	x	x	x	✓	24 38
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêts & créances	N/A	105	✓	x	x	x	105
Trésorerie & Équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	1	817	x	x	✓	x	817

✓ Traitement comptable retenu.

	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables 2009	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur 2009
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Passifs								
Dettes financières brutes								
Emprunts obligataires convertibles	Passifs financiers au coût amorti	N/A	467	✓	X	X	X	478
Emprunts obligataires	Passifs financiers au coût amorti	N/A	359	✓	X	X	X	335
Autres dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	N/A	132	✓	X	X	X	132
Dettes commerciales								
Dettes sur contrats de construction	Passifs financiers au coût amorti	N/A	174	✓	X	X	X	174
Fournisseurs & comptes rattachés	Passifs financiers au coût amorti	N/A	845	✓	X	X	X	845
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	11 3	X	X	✓	X	11 3
Inst. dérivés documentés comme couverture	N/A	Change : 2 Métal : 1	11 5	X	X	X	✓	11 5
Autres passifs financiers courants & non courants	Passifs financiers au coût amorti	N/A	66	✓	X	X	X	66

✓ Traitement comptable retenu.

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** est identique à leur valeur comptable.
- Les **titres disponibles à la vente** sont évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash-flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, est identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2013 et 2016 et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre

2009 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :

- cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2009 (55,82 euros) ;
 - cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2009 (respectivement 81,88 euros et 64,60 euros pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016) ;
 - taux swap Euro à respectivement trois ans (2,20 %) et cinq ans (2,80 %) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016 ;
 - spread de crédit à respectivement trois ans (390 points de base) et cinq ans (470 points de base) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016 ;
 - coût du prêt / emprunt de titres (50 points de base).
- La juste valeur des **autres passifs financiers courants**, y compris les **dettes commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

L'information équivalente est donnée pour les exercices 2008 et 2007 ci-dessous :

	Catégories IAS 39	Valeurs comptables 2008	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur 2008
			Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Actifs							
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	16	X	✓	X	✓	16
Créances commerciales							
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & créances	195	✓	X	X	X	195
Créances clients & comptes rattachés	Prêts & créances	1 110	✓	X	X	X	1 110
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à juste valeur par résultat	38	X	X	✓	X	38
Inst. dérivés documentés comme couverture	N/A	38	X	X	X	✓	38
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêts & créances	263	✓	X	X	X	263
Trésorerie & Équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	398	X	X	✓	X	398
Passifs							
Dettes financières brutes							
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti	274	✓	X	X	X	240
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti	359	✓	X	X	X	274
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	301	✓	X	X	X	301
Dettes commerciales							
Dettes sur contrats de construction	Passif financier au coût amorti	111	✓	X	X	X	111
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	908	✓	X	X	X	908
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à juste valeur par résultat	47	X	X	✓	X	47
Inst. dérivés documentés comme couverture	N/A	228	X	X	X	✓	228
Autres passifs financiers courants & non courants	Passifs financiers au coût amorti	101	✓	X	X	X	101

✓ Traitement comptable retenu.

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** était identique à leur valeur comptable.
- Les **titres disponibles à la vente** comprenaient pour 14 millions d'euros de titres évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash-flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, était identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe était essentiellement constitué au 31 décembre 2008 de la partie dette de l'OCEANE et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 avait été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2008 et incluait les coupons courus à date de clôture. La juste valeur de l'OCEANE avait été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :
 - i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2008 (42,55 euros) ;
 - ii. Cotation spot de l'OCEANE au 31 décembre 2008 (68,11 euros) ;
 - iii. Taux swap Euro à quatre ans (3,12 %) ;
 - iv. Spread de crédit à quatre ans (700 points de base) ;
 - v. Coût du prêt / emprunt de titre (50 points de base).
- La juste valeur des **autres passifs financiers courants**, y compris les **dettes commerciales**, était identique à leur valeur comptable.

	Catégories IAS 39	Valeurs comptables 2007	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur 2007
			Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Actifs							
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	18	X	✓	X	✓	18
Créances commerciales							
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & créances	163	✓	X	X	X	163
Créances clients & comptes rattachés	Prêts & créances	1 092	✓	X	X	X	1 092
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à juste valeur par résultat	15	X	X	✓	X	15
Inst. dérivés documentés comme couverture	N/A	23	X	X	X	✓	23
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêts & créances	97	✓	X	X	X	97
Trésorerie & Équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	622	X	X	✓	X	622
Passifs							
Dette financière brute							
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti	262	✓	X	X	X	254
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti	359	✓	X	X	X	312
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	292	✓	X	X	X	292
Dettes commerciales							
Dettes sur contrats de construction	Passif financier au coût amorti	138	✓	X	X	X	138
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	866	✓	X	X	X	866
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à juste valeur par résultat	10	X	X	✓	X	10
Inst. dérivés documentés comme couverture	N/A	16	X	X	X	✓	16
Autres passifs financiers courants & non courants*	Passif financier au coût amorti	153	✓	X	X	X	153

* À compter de l'exercice 2008, les dettes sociales et fiscales relatives au personnel, ont été isolées sur une ligne spécifique du bilan consolidé pour plus de lisibilité. L'exercice 2007 a été retraité de manière cohérente.

✓ Traitement comptable retenu.

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** était identique à leur valeur comptable.
- Les **titres disponibles à la vente** comprenaient pour 14 millions d'euros de titres évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash-flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, était identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe était essentiellement constitué au 31 décembre 2007 de l'obligation 2017 et de l'OCEANE 2013, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 avait été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2007 et incluait les coupons courus à date de clôture.
- La juste valeur des **autres passifs financiers courants**, y compris les **dettes commerciales**, était identique à leur valeur comptable.

b. Calculs des gains & pertes nets

Exercice 2009 (en millions d'euros)	Gains / Pertes nets					Total 2009
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-	N/A	2	0	2
Prêts et créances	0	N/A	(18)	(2)	0	(20)
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	9	N/A	N/A	N/A	9
Passifs financiers au coût amorti	(62)	N/A	6	0	N/A	(56)
Total	(62)	9	(12)	0	0	(65)

Exercice 2008 (en millions d'euros)	Gains / Pertes nets					Total 2008
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-	N/A	0	2	2
Prêts et créances	0	N/A	12	(2)	-	10
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	4	N/A	N/A	N/A	4
Passifs financiers au coût amorti	(66)	N/A	(28)	0	N/A	(94)
Total	(66)	4	(16)	(2)	2	(78)

Exercice 2007 (en millions d'euros)	Gains / Pertes nets					Total 2007
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-	N/A	0	-	0
Prêts et créances	0	N/A	(53)	(1)	-	(54)
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	10	N/A	N/A	N/A	10
Passifs financiers au coût amorti	(57)	N/A	31	-	N/A	(26)
Total	(57)	10	(22)	(1)	0	(70)

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 24**). Dans le cas contraire (dettes et créances d'exploitation), ils figurent au sein de la Marge Opérationnelle.
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion, sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres charges financières ».
- Les dépréciations portant sur des prêts et créances d'exploitation sont comptabilisées au sein de la Marge Opérationnelle.

Le traitement des impacts résultats relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 27 c**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 6 millions d'euros en 2009, 18 millions d'euros en 2008 et 13 millions d'euros en 2007. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés.

Note 29. Contrats de location simple

Les loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au 31 décembre 2009	101	23	62	16
Au 31 décembre 2008	94	19	56	19
Au 31 décembre 2007	60	18	34	8

Note 30. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique (voir **Note 30.d**).

a. Compte de résultat

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Revenus			
- Filiales non consolidées	41	29	22
- Coentreprises	-	-	-
- Entreprises associées	-	0	93
Coût des ventes			
- Filiales non consolidées	(7)	(5)	(0)
- Coentreprises	-	-	-
- Entreprises associées	-	-	(2)

Les revenus avec les entreprises associées en 2007 couvraient principalement les flux commerciaux jusqu'au 28 juin 2007 avec la société Essex Nexans Europe (voir **Note 2.d**).

b. Bilan

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Actifs			
- Filiales non consolidées	7	4	3
- Coentreprises	-	-	-
- Entreprises associées	-	1	-
Dettes financières / (créances financières)			
- Filiales non consolidées	(1)	6	(2)
- Coentreprises	-	-	-
- Entreprises associées	-	-	-
Autres passifs			
- Filiales non consolidées	4	3	-
- Coentreprises	-	-	-
- Entreprises associées	-	1	-

c. Relations avec le Groupe Madeco

Suite à l'acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco au 30 septembre 2008, le Groupe Madeco détient directement environ 9 % du capital de Nexans SA au 31 décembre 2009. Guillermo Luksic, Président de Madeco, est membre du Conseil d'Administration de Nexans SA depuis cette date (voir **Note 2.d**).

Les relations contractuelles entre Nexans et le Groupe Madeco au 31 décembre 2009 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant du 30 septembre 2008. Ce contrat a donné lieu à des contrats connexes, dont certains restent en vigueur au 31 décembre 2009 (notamment pour l'utilisation de certaines marques et licences).

Par ailleurs, Nexans a conclu certains contrats commerciaux avec des entités du Groupe Madeco. Les flux et positions bilanciels correspondants sont retranscrits dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 30.a** et **Note 30.b**.

d. Rémunération des principaux Dirigeants

(Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans)

Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Rémunération au titre du mandat social*	4,5	3,9	3,2
Jetons de présence**	0,5	0,4	0,4
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature***	8,8	7,2	4,9
Stock-options**	2,2	3,4	3,2
Indemnités de départ*	1,7	0,6	0,0
PILT**	(0,1)	0,9	-
Charges sur engagements de retraite****	2,5	3,5	3,1
Rémunérations totales	20,1	19,9	14,8

* Montants versés pendant l'exercice.

** Charge comptabilisée durant l'exercice.

*** Montants versés pendant l'exercice, y compris indemnité de non-concurrence.

**** Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêt.

Complément d'information quant aux rémunérations des principaux Dirigeants du Groupe (Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans) :

- Il est rappelé que le Comité Exécutif du Groupe a été élargi à quatre nouveaux membres à compter du 26 mai 2009 : Jean-Claude Nicolas (Directeur de la Communication Groupe), Norbert Bluthé (Directeur Zone Europe de l'Ouest), Francis Krähenbühl (Directeur Zone Europe centrale) et William English (Directeur Zone Europe du Nord). Parmi ces nouveaux membres du Comité Exécutif, certains sont expatriés dans les régions dont ils ont la charge. Le Comité Exécutif avait également accueilli deux nouveaux membres en 2008 : Patrick Noonan (Directeur Juridique) à compter du 25 mars 2008 et Jorge Tagle (Directeur de la nouvelle Zone Amérique du Sud) à compter du 1^{er} octobre 2008 (suite à la réalisation de l'acquisition des activités Câbles de Madeco).

- Le montant des provisions ainsi que de la couverture financière au titre des retraites des membres du Comité Exécutif n'est pas communiqué car il ne peut être individualisé. Le montant total des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient les membres du Comité Exécutif s'élevait à 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 23,4 millions d'euros au 31 décembre 2008. La diminution des engagements sur la période est notamment liée à des départs à la retraite dont celui de Gérard Hauser, Président-Directeur Général du Groupe jusqu'à fin mai 2009.
- Toute attribution d'options aux dirigeants du Groupe est assortie, conformément à la politique adoptée par le Groupe depuis 2007, d'un plan cash d'intéressement long terme (PILT). Aucune somme ne sera perçue par les principaux Dirigeants du Groupe au titre du PILT assorti au plan de stock options du 22 février 2008 (plan n° 7), les objectifs prévus par le PILT n'ayant pas été atteints. La provision constituée à ce titre au 31 décembre 2008 a été reprise sur l'exercice 2009 pour un montant de 0,9 million d'euros, charges sociales comprises.

Au titre du PILT assorti au plan de Stock Options du 25 novembre 2008 (plan n° 8) les principaux Dirigeants du Groupe pourront recevoir, début 2011, un montant maximum de 1,5 million d'euros (soit un coût de 1,9 million d'euros charges sociales comprises) suivant le niveau d'atteinte des objectifs prévus par le PILT. Une provision de 0,8 million d'euros a été constituée dans les comptes de l'exercice 2009 au titre de ce PILT.

Engagements envers Frédéric Vincent, Président-Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général sont décrits en détail au paragraphe 7.3.3 du Rapport de Gestion.

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 :

- En cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est soumis à deux conditions de performance, dont l'une est liée à la performance financière du Groupe et l'autre est fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport à l'indice SBF 120. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable), soit le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives. Cet engagement a été provisionné dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2009 à hauteur de 2,0 millions d'euros.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

En cas de départ à la retraite, Frédéric Vincent bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mise en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

Engagement envers Gérard Hauser, Président-Directeur Général jusqu'au 26 mai 2009

Le paragraphe 7.3.2 du Rapport de Gestion comporte une description de l'engagement de non-concurrence auquel est soumis Gérard Hauser vis-à-vis de la Société, lequel donne lieu au paiement d'une indemnité égale à sa rémunération totale perçue au cours des douze derniers mois précédant la cessation de son contrat de travail. Cette indemnité est provisionnée dans les comptes consolidés pour un montant de 1,8 million d'euros au 31 décembre 2009 (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Note 31. Passifs éventuels, litiges

Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Une affaire importante ayant donné lieu à provision concernait l'affaire des corvettes pour l'Afrique du Sud (litige Meko). Nexans avait fourni en 2003 des câbles pour des corvettes destinées à la marine sud-africaine. Une partie de la fourniture avait été sous-traitée par Nexans à un fabricant sud-africain. Après installation sur les deux premières corvettes, la fourniture du sous-traitant s'était avérée non conforme. L'ensemble des câbles déjà installés avait alors été déposé et remplacé. Le montant du dédommagement total réclamé par les demandeurs s'élevait à environ 36 millions d'euros, chiffre contesté par Nexans. Ce litige a été soldé pendant le deuxième trimestre 2007 et la provision de 11 millions d'euros au 31 décembre 2006, devenue sans objet, avait été reprise dès le 30 juin 2007.

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, Nexans estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que leur résolution n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers ou de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par des tiers.

Dans le cadre de l'allocation définitive du goodwill résultant de l'acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco le 30 septembre 2008 (voir **Note 11**), le Groupe a constaté dans ses comptes 2008 retraités, une provision de 16 millions d'euros visant à couvrir différents risques identifiés à date d'acquisition.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 n'ont pas individuellement, selon l'estimation de Nexans, un caractère suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

- Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions, on citera le cas de câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe vendus à un fabricant de harnais. Ce fabricant les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale de Nexans n'a pas été informée des spécifications requises par le client final. Le client final aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale de Nexans a estimé que les câbles vendus correspondaient aux spécifications convenues avec son client, le fabricant de harnais.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de harnais dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'établir la responsabilité des différents intervenants et Nexans a été impliqué dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier a mis en cause la non-conformité des câbles aux spécifications techniques, ce que le fabricant de harnais et Nexans ont réfuté. Le constructeur automobile aurait par ailleurs lancé une campagne de rappel qui concernerait environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus, Nexans estime à ce stade que son issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

- En 2006, Nexans a remporté dans le cadre d'un consortium, un contrat de fourniture et d'installation de câbles haute tension au Moyen-Orient, pour un montant total d'environ 100 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, Nexans avait pratiquement terminé la fabrication des câbles en collaboration avec son partenaire dans la joint-venture créée récemment au Japon et les avait pour l'essentiel installés sur le site du projet. L'avancement sur ce contrat avait été reconnu à cette date conformément aux principes comptables évoqués en **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2009. Les câbles, qui se révélaient capables de fonctionner au-delà des conditions normales de service avaient toutefois des difficultés lors de la clôture de l'exercice 2008 à passer dans leur intégralité les essais « de Type » (à forte contrainte) requis. Compte tenu du contexte contractuel général, Nexans considérait néanmoins que les conditions pour l'inscription d'une éventuelle provision couvrant la remise en fabrication des câbles n'étaient pas réunies à la date de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Au cours du premier semestre 2009, les essais « de Type » ont pu être effectués avec succès, les tests longue durée étant encore en cours à fin 2009. Compte tenu de la mise sous tension de deux câbles sur trois, le risque résiduel de non-respect des conditions de performance par le Groupe au titre de ce contrat est donc désormais considéré faible.

- L'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Un bateau chinois participant à l'installation a accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle a par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement Nexans qui était à son bord. L'armée a initié une procédure contre plusieurs parties, y compris Nexans, pour un montant d'environ 7 millions d'euros. Nexans réfute toute responsabilité au motif qu'elle incombe au propriétaire opérateur du bateau.

Nexans a par ailleurs dû interrompre ses travaux d'installation en cours. Le client, une société détenue par l'État, conteste les montants dus au titre de la protection du câble déjà posé (et en fonctionnement) sur le fondement du caractère excessif du temps passé dans l'exécution. Le montant total des travaux de protection qui ont été réalisés à fin décembre 2009 s'élève à plus de vingt millions d'euros. Les travaux restent à compléter. Le Groupe considère que les dispositions contractuelles liant Nexans et le client ne permettent pas de justifier les réclamations de ce dernier. Néanmoins, le contexte local ne permet pas de prévoir l'étendue et les coûts résiduels de la protection ni l'issue des discussions en cours.

- Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles. Ces enquêtes se poursuivent toujours et sont conduites par la Commission Européenne et les autorités de la concurrence en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement) et aux États-Unis. Elles concernent les câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données. Sans préjuger des conclusions des enquêtes, mais compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités américaines et européennes et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en résulter, ces événements peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

Note 32. Liste des principales sociétés consolidées

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues sur les exercices 2009, 2008 et 2007 sont présentées dans la Note 2. Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2009.

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
France				
Nexans⁽²⁾	Holding	100 %	100 %	Consolidante
Nexans Participations	Holding	100 %	100 %	
Lixis	Holding	100 %	100 %	
Nexans France ⁽¹³⁾	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Interface	Télécom	100 %	100 %	
Eurocable	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Copper France ⁽³⁾	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Société de Coulée Continue du Cuivre ⁽³⁾	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Nexans Wires ⁽¹³⁾	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Recycables	Fils conducteurs	36,5 %	36,5 %	Mise en équivalence
Alsafil	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories France	Énergie	100 %	100 %	
Belgique				
Nexans Benelux	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Harnesses	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Network Solutions NV	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Services ⁽⁴⁾	Holding	100 %	100 %	
Opticable SA NV	Télécom	60 %	60 %	
Allemagne				
Nexans Deutschland GmbH ⁽⁵⁾	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Superconductors GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Metrofunkkabel Union GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Auto Electric GmbH ⁽⁶⁾	Énergie	100 %	100 %	
Confecta GmbH Deutschland ⁽⁷⁾	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Europe du Nord				
Nexans Nederland BV	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Norway A/S	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Suisse SA	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Tri Wire Ltd	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Nexans Re ⁽⁸⁾	Holding	100 %	100 %	
Nexans Logistics Ltd	Énergie	100 %	100 %	
Nexans UK Ltd	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans IKO Sweden AB	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Jydsk Denmark	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Axjo Kabel AG	Énergie	100 %	100 %	

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Europe du Sud				
Multinacional Trade	Énergie	70 %	70 %	
Nexans Italia SpA	Énergie et Télécom	99,99 %	99,99 %	
Nexans Wires Italia SpA	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Cabloswiss	Énergie	100 %	99,99 %	
Nexans Iberia SL	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Hellas SA ⁽²⁾	Énergie et Télécom	71,75 %	71,75 %	
Nexans Türkiye İletişim Endüstri ve Ticaret AS	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Participation Italia Srl	Holding	100 %	100 %	
Intercond Services SpA ⁽⁹⁾	Énergie	100 %	100 %	
Europe de l'Est				
Nexans Romania	Énergie	100 %	100 %	
Nexans CIS Russia	Énergie	100 %	100 %	
Amérique du Nord				
Nexans Canada Inc	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans USA Inc	Holding	100 %	100 %	
Nexans Energy USA Inc	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Inc	Télécom	100 %	100 %	
Amérique du Sud				
Nexans Indelqui	Énergie	100 %	100 %	
Optel S.A	Énergie	100 %	100 %	
Invercable Chile	Holding	100 %	100 %	
Nexans Chile S.A. Cerrada ⁽¹⁰⁾	Énergie	100 %	100 %	
Colada Continua S.A	Fils conducteurs	41 %	41 %	Mise en équivalence
Nexans Colombie ⁽¹¹⁾	Énergie	80 %	80 %	
Indeco Peru	Énergie	96 %	96 %	
Cobrecon	Fils conducteurs	33,33 %	33,33 %	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A. ⁽¹²⁾	Énergie et Télécom	99,99 %	99,99 %	
Afrique & Moyen-Orient				
Liban Câbles SAL	Énergie et Télécom	93 %	93 %	
International Cables Company Ltd	Énergie et Télécom	97,87 %	91,02 %	
Nexans Maroc ⁽²⁾	Énergie	83,59 %	83,59 %	
Sirmel	Énergie	83,23 %	83,23 %	
Qatar International Cable Company	Énergie	30,33 %	30,33 %	Mise en équivalence

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Asie				
Nexans (Shanghai) Electrical Materials Co Ltd	Télécom	100 %	100 %	
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	Télécom	100 %	100 %	
Nexans China Wire & Cables Co Ltd	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Korea Ltd	Énergie et Télécom	99,51 %	99,51 %	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	Énergie et Télécom	97,90 %	97,90 %	
Daeyoung Cable	Énergie et Télécom	99,51 %	99,51 %	
Nexans LIOA wire & cable Co Ltd	Énergie	60 %	60 %	
Nexans Vietnam Power Cable Co	Énergie	59,05 %	58,76 %	
Nexans (Nanning) Communications Co. Ltd	Télécom	100 %	100 %	
Nippon High Voltage Cable Corporation	Énergie	66 %	66 %	
OLEX Australia Pty Ltd	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
OLEX New Zealand Ltd	Énergie et Télécom	100 %	100 %	

(1) Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

(2) Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

(3) Nexans Copper France (anciennement dénommée Société Lensoise de Cuivre) a repris depuis le 1^{er} novembre 2008, les activités de la Société de Coulée Continue du Cuivre en location-gérance.

(4) Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans depuis le 1^{er} octobre 2008.

(5) Suite à la réorganisation juridique du groupe en Allemagne (simplification des structures légales), l'entité Nexans Deutschland Industries GmbH & Co KG a changé de dénomination en 2008, pour Nexans Deutschland GmbH. Les entités Nexans Deutschland GmbH Holdings et Kabelmetal Electro GmbH ont fusionné dans la nouvelle entité Nexans Deutschland GmbH en 2009.

(6) Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales notamment en Roumanie, en République Tchèque, en Slovaquie et au Mexique.

(7) Confecta GmbH Deutschland, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales en Suisse et en France.

(8) Nexans Re est la Société de Réassurance du Groupe.

(9) Entité préconsolidant les sociétés italiennes Pessano Cavi et Intercond SpA.

(10) Nouvelle dénomination en 2009 de Madeco Cable.

(11) Nouvelle dénomination en 2009 de Cedsa S.A.

(12) Au 31 juillet 2009, Ficap S.A a fusionné avec Nexans Brasil S.A.

(13) Nexans France a repris en 2008 les activités de la Société Nexans Wires en location-gérance.

Note 33. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement matériel postérieur à la clôture n'est à signaler.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2009)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Nexans S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives » de la **Note 31** de l'annexe aux comptes consolidés qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre société.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique où les perspectives restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

Regroupements d'entreprises

Votre société a procédé au cours de l'exercice 2009 aux allocations définitives des prix d'acquisition des groupes Madeco d'une part et Intercond d'autre part, tel que décrit dans la **Note 11** « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses sur lesquelles se fonde la détermination de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels des entités acquises, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que l'information fournie dans la **Note 11** « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés est appropriée.

Dépréciation des actifs

Votre société procède au cours du dernier trimestre de chaque année à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs non courants, selon les modalités décrites dans le paragraphe n « Tests de dépréciation des actifs » de la **Note 1** « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons vérifié que les **Notes 1.n** et **7** de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Actifs d'impôts différés

Votre société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats, tel que cela est décrit dans le paragraphe v « Impôts différés » de la **Note 1** « Principes comptables » et dans la **Note 9** « Impôts sur les bénéfices » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à vérifier la cohérence des estimations retenues avec celles de la période précédente et avec celles retenues lors de l'établissement des tests de dépréciations d'actifs. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



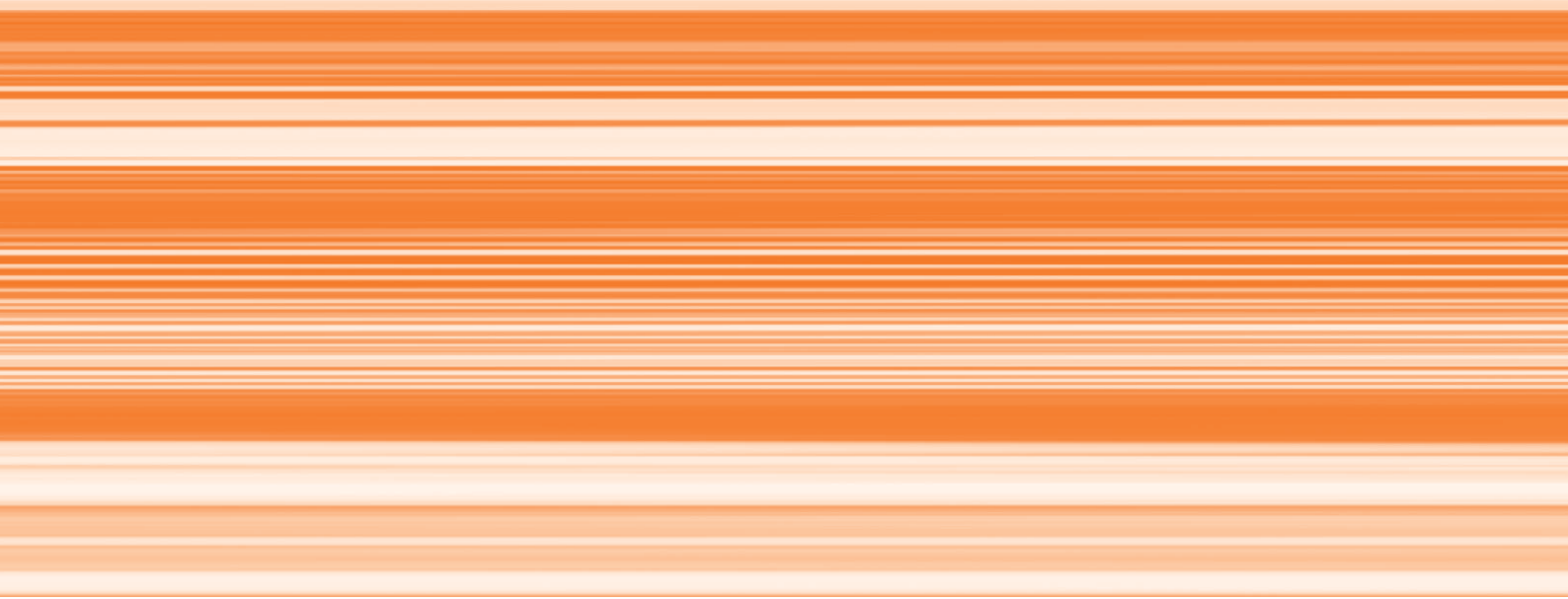
Valérie Besson
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard
Associée

Comptes SOCIAUX



Bilan //	p.206
Compte de résultat //	p.208
Liste des filiales et participations //	p.210
Inventaire des valeurs mobilières //	p.211
Notes annexes //	p.212
Notes sur le bilan //	p.214
Notes sur le résultat //	p.222
Renseignements divers //	p.224
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels //	p.227

Bilan

Actif

Au 31 décembre, en milliers d'euros

	Montants bruts	Amortissements	2009	2008
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	226	(97)	129	162
Immobilisations corporelles	6	-	6	6
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	2 337 092	(19 000)	2 318 092	2 217 806
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	60 852	-	60 852	75 158
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ	2 398 176	(19 097)	2 379 079	2 293 131
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	10 108	-	10 108	15 367
Autres créances	233 249	-	233 249	71 752
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Divers				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	77	-	77	574
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	81	-	81	25
ACTIF CIRCULANT	243 515	-	243 515	87 718
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 318	-	6 318	4 405
Primes de remboursement des obligations	22 859	-	22 859	30 108
Écarts de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	2 670 869	(19 097)	2 651 772	2 415 361

Passif

Au 31 décembre, en milliers d'euros

	2009	2008
Capital social	28 013	27 937
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 338 225	1 336 269
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	2 794	2 568
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	0	-
Report à nouveau	239 200	200 906
Résultat de l'exercice	61 743	94 461
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	1 804	359
CAPITAUX PROPRES	1 671 778	1 662 500
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	546 640	329 560
Autres emprunts obligataires	363 398	363 398
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	473	170
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 852	9 518
Dettes fiscales et sociales	57 067	49 676
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	100	11
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	464	528
DETTES	979 994	752 861
Écarts de conversion passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	2 651 772	2 415 361

Compte de résultat

en milliers d'euros	France	Exportation	2009	2008
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	13 625	874	14 498	18 262
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	13 625	874	14 498	18 262
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			3 192	-
Autres produits			-	-
PRODUITS D'EXPLOITATION			17 690	18 262
Autres achats et charges externes			23 032	16 831
Impôts, taxes et versements assimilés			(693)	2 315
Salaires et traitements			5 826	8 741
Charges sociales			1 868	3 147
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			32	32
Sur immobilisations : dotations aux provisions			-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions			-	-
Sur autres actifs : dotations aux amortissements			1 279	1 496
Pour risques et charges : dotations aux provisions			-	-
Autres charges			519	448
CHARGES D'EXPLOITATION			31 864	33 011
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(14 173)	(14 749)

en milliers d'euros	2009	2008
Produits financiers de participations	108 567	101 918
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	5 472	43 196
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	57
Différences positives de change	743	248 537
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	7 790
PRODUITS FINANCIERS	114 782	401 498
Dotations financières aux amortissements et provisions	7 249	7 249
Intérêts et charges assimilées	29 159	29 970
Différences négatives de change	1 175	251 387
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
CHARGES FINANCIÈRES	37 583	288 606
RÉSULTAT FINANCIER	77 200	112 892
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	63 027	98 143
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 445	359
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 445	359
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 445)	(359)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	95	124
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(256)	3 199
TOTAL DES PRODUITS	132 473	419 760
TOTAL DES CHARGES	(70 730)	(325 299)
BÉNÉFICE OU (PERTE)	61 743	94 461

Liste des filiales et participations

Informations financières au 31 décembre 2009	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Q.P. du capital détenue	Dividendes encaissés	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Chiffre d'affaires	Résultat

A- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société

1) FILIALES (plus de 50 %)

Nexans France Paris - France (SIREN : 428 593 230)	70 000	37 215	100,00	49 000	237 400	218 400	1 052 560	(25 900)
Nexans Participations Paris - France (SIREN : 314 613 431)	385 500	1 662 365	100,00	59 036	1 848 256	1 848 256	80	14 768
Nexans Indelqui SA ⁽¹⁾ Buenos Aires – Argentine	106 873	16 727	100,00	531	37 268	37 268	182 382	19 210
Invercable SA ⁽²⁾ Santiago – Chili	39 933 600	21 155 180	100,00		194 948	194 948		(535 420)

2) PARTICIPATIONS (10 à 50 %)

Nexans Korea ⁽³⁾ Chungcheongbuk - Corée	17 707 074	88 044 007	35,53 ⁽⁴⁾		16 940	16 940	203 458 050	23 307 308
---	------------	------------	----------------------	--	--------	--------	-------------	------------

B- Renseignements globaux sur les autres titres

Ensemble des filiales françaises (> 50 %)					-	-		
Ensemble des filiales étrangères (> 50 %)					-	-		
Ensemble des participations françaises (10 à 50 %)					-	-		
Ensemble des participations étrangères (10 à 50 %)					-	-		
Autres titres					2 281	2 281		

(1) Montant exprimé en milliers de ARS (peso argentin) 1 ARS = 0,18298 euro au 31 décembre 2009.

(2) Montant exprimé en milliers de CLP (peso chilien) 1 000 CLP = 1,37099 euro au 31 décembre 2009.

(3) Montant exprimé en milliers de KRW (won coréen) 1 000 KRW = 0,59989 euro au 31 décembre 2009.

(4) Le pourcentage de détention de Nexans Korea est déterminé après déduction des actions autodétenues représentant 3,28 % de son capital.

Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2009, en milliers d'euros

(dont la valeur brute inscrite au bilan est supérieure à 100 milliers d'euros)

	Nombre de titres	%	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
1- Titres de sociétés françaises					
Nexans France	10 000 000	100,00	237 400	(19 000)	218 400
Nexans Participations	25 699 946	100,00	1 848 256		1 848 256
2- Titres de sociétés étrangères					
Nexans Korea	12 169 830	35,53	16 940		16 940
Kukdong Electric Wire Co	131 080	9,72	2 281		2 281
Nexans Indelqui SA (Argentine)	106 871 801	100,00	37 268		37 268
Inercable SA (Chili)	3 993 350	100,00	194 948		194 948
3- Valeurs mobilières de placement					
Néant					

Notes annexes

Les notes reprises ci-après constituent l'annexe au bilan, présenté avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont le total s'établit à 2 651 772 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste. L'exercice d'une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, dégage un bénéfice de 61 743 milliers d'euros.

Les tableaux présentés ci-après sont édités avec des chiffres arrondis au millier d'euros le plus proche.

Note 1 : Événements significatifs

L'exercice 2009 a été marqué notamment par les événements suivants :

1. L'émission, le 23 juin 2009, d'un nouvel emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 212 600 milliers d'euros ; l'emprunt est représenté par 4 000 000 obligations, de 53,15 euros de valeur nominale unitaire, portant intérêt au taux de 4 % et remboursables au pair le 1^{er} janvier 2016. Les obligataires auront la faculté de demander le remboursement anticipé des obligations le 1^{er} janvier 2015.
2. La souscription à l'intégralité de l'augmentation de capital réalisée par sa filiale Nexans Participations pour assurer son développement, d'un montant de 100 255 milliers d'euros.
3. Une augmentation de capital par émission de 75 975 actions nouvelles, consécutive à la levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options.
4. L'encaissement de dividendes versés par ses filiales (108 567 milliers d'euros) et principalement par Nexans France (49 000 milliers d'euros) et Nexans Participations (59 036 milliers d'euros).

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés conformément à la réglementation comptable française.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2009 ont été établis dans le respect des principes de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend les « concessions, brevets et droits similaires » valorisés à leur coût historique, et amortis linéairement sur leur durée probable d'utilisation, soit cinq à vingt ans.

Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur brute des titres inscrits à l'actif avant le 31 décembre 2006, est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires ou leur valeur d'apport reçu.

Les titres acquis à compter du 1^{er} janvier 2007 sont comptabilisés à leur valeur d'achat, augmentée des frais accessoires externes, directement liés à leur acquisition, conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC 2004-06.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère qui tient compte notamment de l'actif net réestimé et de la valeur de rendement.

Traitements des frais d'acquisition

Les frais liés à l'acquisition de titres de participation, engagés au cours des exercices clos depuis le 31 décembre 2006 et intégrés au coût de revient des titres, sont fiscalement déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (CGI art. 209-VII).

Prêts

Ce poste est essentiellement constitué des prêts consentis à des filiales indirectes.

Autres immobilisations financières

- **Actions propres**
Lorsque la société procède au rachat de ses actions propres, dans le cadre du plan autorisé par l'Assemblée Générale, les titres ainsi acquis sont portés, pour leur coût d'acquisition, en « autres immobilisations financières », du fait de l'absence d'intention émise par le Conseil d'Administration quant à leur utilisation.
À la fin de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé au cours moyen de bourse du mois de clôture. Une dépréciation est enregistrée si ce cours est inférieur à la valeur comptable nette.
- **Immobilisations financières « en cours »**
Les frais engagés en vue d'un projet d'acquisition de titres dont la réalisation est hautement probable à la clôture de l'exercice sont inscrits en « autres immobilisations financières ».

Créances

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

Autres créances, emprunts et dettes financières divers

Le poste « Autres créances » intègre le montant des excédents de trésorerie placés à court terme auprès de Nexans Services. De même les avances à court terme reçues par la Société de Nexans Services sont inscrites au poste « Emprunts et dettes financières divers ».

Créances, dettes et trésorerie en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours de clôture à date d'arrêté:

- les créances et dettes couvertes ne génèrent aucun impact en résultat compte tenu de la revalorisation symétrique des couvertures de change (voir ci-dessous).
- les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises non couvertes sont portées au bilan en écart de conversion. Conformément au principe de prudence les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque. Les produits latents restent sans influence sur le résultat.

La trésorerie en monnaies étrangères est revalorisée par résultat au cours de clôture.

Instruments financiers

Nexans gère les risques de marché, essentiellement liés aux variations des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés et notamment des swaps de devises. Ces instruments sont uniquement utilisés à des fins de couverture.

Les résultats dégagés sur ces instruments financiers de couverture sont comptabilisés au compte de résultat de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts sous-jacents. Les gains latents à date de clôture sont comptabilisés en autres créances et les pertes latentes en autres dettes.

Provisions réglementées

La société dote, le cas échéant, toutes les provisions admises par la législation fiscale. Les reprises de provisions sont effectuées selon les modalités et délais réglementaires.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque Nexans a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Emprunts obligataires assortis d'une prime de remboursement

Les emprunts obligataires, ordinaires ou convertibles, assortis d'une prime de remboursement sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur brute, prime incluse, y compris lorsque le paiement de la prime est conditionné à la non-conversion des obligations en actions.

En contrepartie la prime de remboursement est constatée à l'actif du bilan. Elle est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais engagés lors de l'émission d'un emprunt sont comptabilisés en charges à répartir sur plusieurs exercices à l'actif du bilan et amortis linéairement sur la durée de l'emprunt, par fraction égale.

Notes sur le bilan

Note 3 : Immobilisations incorporelles

Sont inscrits à ce poste, des brevets pour 226 milliers d'euros dont la durée probable d'utilisation a été estimée à sept ans.

Après constatation sur l'exercice, d'une dotation de 32 milliers d'euros, leur valeur résiduelle au 31 décembre 2009 est de 129 milliers d'euros.

Note 4 : Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2009, les immobilisations corporelles sont constituées par des agencements divers, non amortissables pour 6 milliers d'euros.

Note 5 : Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Participations et autres titres	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières	Total
VALEURS BRUTES					
Au 31 décembre 2008	2 236 806		75 158		2 311 964
Acquisitions-augmentations	100 286		-		100 286
Cessions-diminutions	-		(14 306)		(14 306)
Au 31 décembre 2009	2 337 092		60 852		2 397 944
PROVISIONS					
Au 31 décembre 2008	(19 000)		-		(19 000)
Dotations	-		-		-
Reprises	-		-		-
Au 31 décembre 2009	(19 000)		-		(19 000)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES					
Au 31 décembre 2008	2 217 806		75 158		2 292 964
Au 31 décembre 2009	2 318 092		60 852		2 378 944

5.1 Titres de participation

La composition de ce poste est décrite dans l'inventaire des valeurs mobilières.

En 2009, l'augmentation des titres de participation s'explique essentiellement par la souscription à l'intégralité de l'augmentation de capital réalisée par sa filiale Nexans Participations pour un montant de 100 255 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2009, la dépréciation des titres de Nexans France, pour 19 000 milliers d'euros, est maintenue. Aucune autre dépréciation de titres de participation n'a été constatée sur l'exercice.

5.2 Prêts

Au 31 décembre 2009, ce poste représentait les créances suivantes :

- prêts à Nexans USA pour 52 597 milliers de dollars US soit 36 510 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Inc pour 17 533 milliers de dollars US, soit 12 171 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Energy Inc pour 17 533 milliers de dollars US, soit 12 171 milliers d'euros.

Ces montants incluent les intérêts courus non échus.

Au 31 décembre 2008, la composition de ce poste était similaire :

- prêts à Nexans USA pour 62 758 milliers de dollars US, soit 45 094 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Inc pour 20 919 milliers de dollars US, soit 15 032 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Energy Inc pour 20 919 milliers de dollars US, soit 15 032 milliers d'euros.

Note 6 : Créances d'exploitation

Valeurs nettes (au 31 décembre, en milliers d'euros)	2009	2008
Fournisseurs - Avances et acomptes	-	-
Clients et comptes rattachés	10 108	15 367
Autres créances :		
- Personnel et organismes sociaux	-	1
- État : impôt sur les sociétés	3 268	5 137
- État : taxe sur la valeur ajoutée	2 508	2 844
- Groupe et associés : intégration fiscale	3 591	376
- Groupe et associés : c/c de trésorerie centrale	220 401	61 450
- Autres débiteurs	3 481	1 944
Sous-total autres créances	233 249	71 752
Total	243 357	87 119

Note 7 : État des échéances des créances

Valeurs brutes (au 31 décembre 2009, en milliers d'euros)	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
Prêts	60 852	24 320	36 532
Total	60 852	24 320	36 532
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	10 108	10 108	-
Autres créances	233 249	233 249	-
Total	243 357	243 357	-

Note 8 : Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux soldes des comptes bancaires à la date de clôture non placés auprès de Nexans Services.

Note 9 : Composition du capital

Au 31 décembre 2009, le capital de Nexans SA était composé de 28 012 928 actions de 1 euro de valeur nominale. Ces actions sont toutes de même nature, entièrement libérées et bénéficient des mêmes droits, à l'exception des actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins, auxquelles est attaché un droit de vote double.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part de bénéficiaire.

Note 10 : Situation nette

10.1 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2008 avant affectation du résultat	27 937	1 336 269	2 568	200 906	94 461	359	1 662 500
Affectation du résultat 2008	-	-	226	94 235	(94 461)	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(55 942)	-	-	(55 942)
Autres mouvements ⁽¹⁾	76	1 956	-	-	-	1 445	3 476
Résultat de l'exercice 2009	-	-	-	-	61 743	-	61 743
Situation au 31/12/2009 avant affectation du résultat	28 013	1 338 225	2 794	239 200	61 743	1 804	1 671 778

(1) Les autres mouvements sont les suivants :

- La levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options. Cette dernière a entraîné une augmentation du capital par émission de 75 975 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission de 1 956 milliers d'euros.
- Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements. La dotation de l'exercice s'élève à 1 445 milliers d'euros.

10-2 Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée de décider la distribution d'un dividende de 1 euro par action. Le montant global du dividende proposé s'élèvera à 28 012 928 euros sur la base des 28 012 928 actions constituant le capital social au 31 décembre 2009.

Le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2010 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie éventuelle de levées d'options de souscription d'actions.

Note 11 : Options de souscription

Au 31 décembre 2009, restent en vigueur 1 497 525 options de souscription soit 5,35 % du capital, réservées au personnel.

Date d'attribution	Nombre d'options en circulation à la fin de l'exercice	Prix de souscription	Échéance
4-avr.-03	35 350	11,62 €	4 avril 2004 ⁽¹⁾ – 3 avril 2011
16-nov.-04	231 250	27,82 €	16 novembre 2005 ⁽¹⁾ – 15 novembre 2012
23-nov.-05	260 550	40,13 €	23 novembre 2006 ⁽¹⁾ – 22 novembre 2013
23-nov.-06	340 000	76,09 €	23 novembre 2007 ⁽¹⁾ – 22 novembre 2014
15-fév.-07	26 000	100,94 €	15 février 2009 ⁽²⁾ – 14 février 2015
22-fév.-08	299 650	71,23 €	22 février 2009 ⁽¹⁾ – 21 février 2016
25-nov.-08	304 725	43,46 €	25 novembre 2009 ⁽¹⁾ – 24 novembre 2016
Total	1 497 525		

(1) Acquis à raison de 25 % par an.

(2) Acquis à 50 % au bout de deux ans - 25 % chaque année suivante.

Évolutions du nombre d'options en circulation	Nombre d'options
Options en circulation au début de la période	1 593 100
Options attribuées au cours de la période	-
Options annulées au cours de la période	(19 600)
Options exercées au cours de la période	(75 975)
Options échues au cours de la période	-
Options en circulation à la fin de la période	1 497 525
dont options exerçables à la fin de la période	946 072

Note 12 : Provisions

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2009
Provisions réglementées	359	1 445	-	1 804
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-

Les provisions réglementées inscrites en 2009, correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements.

Note 13 : Dettes financières et autres emprunts

(en milliers d'euros)	Emprunts obligataires	Concours et crédits bancaires court terme	Total
Au 31 décembre 2008	692 958	170	693 128
Nouveaux emprunts	241 405	473	241 878
Remboursements, diminution	(24 325)	(170)	(24 495)
Au 31 décembre 2009	910 038	473	910 511

Au cours de l'exercice, la liquidité de la société a été assurée par les produits des émissions obligataires convertibles de type OCEANE faites en 2006 et en 2009 pour des montants de 280 millions d'euros et 213 millions d'euros respectivement et par le produit de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros émis en 2007.

Suite à la création de Nexans Services au 1^{er} octobre 2008, la société a cessé son activité de centralisation de trésorerie et de financement pour le compte des filiales du Groupe. Conformément à cette nouvelle organisation, les excédents de trésorerie de la société ont été placés auprès de Nexans Services qui assure désormais le financement et la gestion de la trésorerie du Groupe.

Aux 31 décembre 2009 et 2008, Nexans dispose d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme (échéance 16 octobre 2012) non utilisée d'un montant de 580 millions d'euros. Cette ligne de crédit multidevise demeure assortie d'engagements classiques (sûreté négative, pari-passu, défaut croisé) et d'engagements sur des ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Nexans (endettement net consolidé/EBITDA < 2,95, et endettement net consolidé/capitaux propres y compris les intérêts minoritaires < 1,15). Au 31 décembre 2009, comme à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés. Le non-respect de ces engagements entraînerait soit immédiatement, soit après une période de trente jours selon leur nature, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur le tirage en cours. La ligne de crédit confirmée n'a pas été utilisée en 2009.

Note 14 : Dettes d'exploitation

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2009	2008
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 852	9 518
Dettes fiscales et sociales :		
- Personnel et organismes sociaux	2 833	7 531
- État	1 587	2 464
- Compte d'attente d'intégration fiscale	43 906	38 729
- Sociétés du Groupe : intégration fiscale	8 741	952
Sous-total - Dettes fiscales et sociales	57 067	49 676
Autres dettes :		
- Charges à payer	100	11
- Autres créditeurs	-	-
Sous-total - Autres dettes	100	11
Total	69 019	59 205

Note 15 : État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montants au 31/12/2009	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts Obligataires Convertibles	546 640	8 680	325 360	212 600
Autres emprunts obligataires	363 398	13 398	-	350 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	473	473	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 852	11 852	-	-
Dettes fiscales et sociales	57 067	57 067	-	-
Autres dettes	100	100	-	-
Produits constatés d'avance	464	63	253	148
Total	979 994	91 633	325 613	562 748

Note 16 : Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	2009		2008	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Financier	-	464	-	528
Autres	81	-	25	-
Total	81	464	25	528

Les produits constatés d'avance correspondent au résultat réalisé sur la couverture de taux relatif à l'emprunt obligataire 2017. Le profit réalisé est rapporté au résultat, sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Note 17 : Charges à répartir – Primes de remboursement

17.1 Charges à répartir

(en milliers d'euros)	Montants				au 31/12/2009	Méthode d'étalement
	au 31/12/2008	inscrits sur l'exercice	amortis sur l'exercice	imputation sur prime d'émission		
Frais d'émission des emprunts Obligataires Convertibles	2 400	3 192	1 056		4 536	linéaire par part égale sur la durée de l'emprunt
Frais d'émission des autres emprunts Obligataires	2 005		223		1 782	linéaire par part égale sur 11 ans (2007 à 2017)
Total	4 405	3 192	1 279		6 318	

Les frais inscrits en 2009 sont relatifs à l'émission en juin 2009 d'un emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ; ces frais sont amortis à raison de 456 milliers d'euros par an, par part égale sur la durée de l'emprunt.

17.2 Primes de remboursement

Nature	Année d'inscription à l'actif	Prime brute	Au 31/12/2008		Au 31/12/2009		
			amortissements cumulés	Prime nette	amortie sur l'exercice	amortissements cumulés	Prime nette
Prime de remboursement OCEANE 2006-2013 1,50 %	2006	45 360	17 393	27 967	6 992	24 385	20 975
Prime de remboursement Obligations 2007-2017 5,75 %	2007	2 569	428	2 141	257	685	1 884
Total				30 108		7 249	22 859

Les primes de remboursement sont amorties par fraction égale au prorata de la durée de l'emprunt. La charge de l'exercice 2009 s'élève à 7 249 milliers d'euros.

Note 18 : Charges à payer – Produits à recevoir

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2009	2008
Charges à payer au titre :		
- des charges d'intérêts des emprunts obligataires	22 078	17 598
- des fournisseurs (factures à recevoir)	11 723	9 142
- du Groupe et associés		
- du personnel	1 846	4 773
- des organismes sociaux	571	2 208
- de l'État	1 237	2 056
- des autres dettes	100	11
Produits à recevoir au titre :		
- des intérêts des prêts	8 790	6 896
- des clients	7 090	12 961
- de l'État	1 894	1 321
- du Groupe et associés : intérêts des autres comptes courants	97	
- des autres créances	3 013	1 829

Note 19 : Écarts de conversion

Néant.

Note 20 : Éléments relatifs à plusieurs postes du bilan

Néant.

Notes sur le résultat

Note 21 : Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires réalisé par la société Nexans en 2009 (14 498 milliers d'euros) correspond essentiellement à la facturation du coût de prestations rendues à ses filiales.

Note 22 : Résultat courant avant impôt

22.1 Résultat d'exploitation

Après refacturation des prestations aux filiales, les principales charges constituant le résultat d'exploitation qui s'élève à - 14 173 milliers d'euros (perte) sont constituées de frais de siège, coûts marketing transverses au Groupe, dotations aux amortissements et divers frais d'études.

22.2 Résultat financier

Nexans a reçu en 2009 des dividendes pour 108 567 milliers d'euros et perçu de Nexans Services, des produits nets de ses placements pour 1 295 milliers d'euros.

Les intérêts des prêts reçus des filiales nord-américaines se sont élevés à 3 990 milliers d'euros.

Par ailleurs les charges d'intérêts des emprunts obligataires se sont élevées à :

- OCEANE 2013 : - 4 200 milliers d'euros,
- OCEANE 2016 : - 4 480 milliers d'euros,
- Obligation 2017 : - 20 125 milliers d'euros.

Les amortissements des primes de remboursements de ces emprunts ont été comptabilisés respectivement pour - 6 992 milliers d'euros (OCEANE 2006) et - 257 milliers d'euros (OCEANE 2007) (cf. **Note 17-2**).

Compte tenu d'un résultat de change net négatif de - 431 milliers d'euros et de charges financières nettes diverses, le résultat financier de l'exercice est de + 77 200 milliers d'euros.

Note 23 : Résultat exceptionnel

Il est constitué par l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition de titres (cf. **Note 12**).

Note 24 : Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel, intéressement et participation des salariés	Autres effets d'impôts	Total
Résultat comptable avant IS	63 027	(1 540)	-	61 487
Impôts sur les bénéfices :				
- Au taux courant	(530)	530	-	-
- Crédit d'impôt Recherche	-	-	636	636
- Gain/(perte) d'intégration fiscale	(381)	-	-	(381)
Impôts sur les bénéfices :	(911)	530	636	256
Résultat comptable net	62 116	(1 010)	636	61 743

24.1 Commentaires

Les autres effets d'impôts au taux courant, correspondent au crédit d'impôt recherche.

La perte d'intégration fiscale provient essentiellement d'un ajustement de l'impôt dû par les filiales intégrées.

24.2 Intégration fiscale

La société Nexans a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 1^{er} janvier 2002, a été signée dans le cadre de l'option prise par Nexans pour le régime de Groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

L'option est renouvelable par tacite reconduction par période de cinq ans, la période en cours expirant le 31 décembre 2011. La contribution de chaque filiale à la dette d'impôt sur les sociétés calculée sur le résultat d'ensemble est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés et de contributions complémentaires dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

Dans le cadre de l'intégration fiscale pour laquelle Nexans est redevable de l'impôt pour le résultat d'ensemble, un déficit fiscal a été constaté à la clôture de l'exercice 2009 qui représente un actif d'impôt non reconnu de 27 682 milliers d'euros.

Aucune dépense et charge non déductible du résultat fiscal de Nexans, telle que visée à l'article 39-4 du CGI, n'a été engagée au titre de l'exercice 2009.

Renseignements divers

Note 25 : Consolidation – Entreprises liées

La société Nexans publie des comptes consolidés. Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations enregistrées avec les filiales et sociétés associées.

Les principaux postes concernés sont les suivants :

Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)

	2009	2008
POSTES DU BILAN		
Actif		
Participations, nettes	2 318 092	2 217 806
Prêts nets	60 852	75 158
Créances clients et comptes rattachés, nets	10 108	15 367
Autres créances, nettes	220 401	61 450
Comptes courants d'intégration fiscale	3 591	376
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 252	7 654
Comptes courants d'intégration fiscale	8 741	952
Emprunts et dettes financières diverses		
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT		
Charges financières	122	3 886
Revenus des participations	108 567	101 918
Produits financiers	5 407	40 825

Note 26 : Effectifs (moyenne annuelle)

(en nombre de salariés)

	2009	2008
Cadres	6	6
Employés, techniciens, agents de maîtrise	-	-
Ouvriers	-	-
Total	6	6

Note 27 : Rémunération des dirigeants

En 2009, la rémunération brute totale versée, avantages et jetons de présence compris, du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué est de 3 863 milliers d'euros avant impôts (base DADS).

Gérard Hauser a été Président-Directeur Général jusqu'à l'AG du 26 mai 2009, date à laquelle Frédéric Vincent, Directeur Général Délégué est devenu Président-Directeur Général.

Les éléments de leur rémunération ont évolué de la façon suivante :

	2009	2008
Salaires de référence	1 010 ⁽¹⁾	1 375
Rémunération variable due	983 ⁽²⁾	1 897 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾	417 ⁽¹⁾	-
Jetons de présence ⁽⁴⁾	50	55
Autres avantages	7 ⁽¹⁾	8
Total	2 467	3 335

(1) La somme de ces montants correspond à la rémunération brute totale avant impôts (base DADS).

(2) Rémunérations afférentes à l'exercice N mais effectivement versées en N+1, à l'exception, des versements réellement effectués en 2009 pour 500 milliers d'euros, en faveur de Gérard Hauser lors de son départ et qui sont inclus dans la DADS 2009.

(3) La rémunération exceptionnelle correspond à une prime exceptionnelle de 140 milliers d'euros payée à Gérard Hauser en tant que dirigeant mandataire social, à une indemnité conventionnelle de fin de carrière de 184 milliers d'euros, dont 181 milliers d'euros soumis à impôt, payée à Gérard Hauser et une régularisation de congés payés de 94 milliers d'euros au bénéfice de Frédéric Vincent et de Gérard Hauser au titre de leur contrat de travail antérieur.

(4) Dont 34 milliers d'euros à Frédéric Vincent et 16 milliers d'euros à Gérard Hauser en tant que Président-Directeur Général (régularisés en janvier 2010).

Les administrateurs ont reçu la somme de 519 milliers d'euros au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2009.

Note 28 : Engagements hors bilan

28.1 Engagements réciproques (en milliers d'euros)

Ventes à terme de devises (dollars US principalement), dont la valeur de marché s'élève à la clôture à 1 818 milliers d'euros.

28.2 Engagements donnés

La société a consenti des garanties de société mère couvrant les obligations contractuelles de certaines filiales, dont l'encours au 31 décembre 2009 s'élève à 2 031 millions d'euros.

Par ailleurs, Nexans a consenti à Madeco une garantie de passif dans le cadre de la rémunération de Madeco par l'émission de 2,5 millions actions Nexans, laquelle garantie de passif a expiré le 31 décembre 2009 sans qu'aucune réclamation n'a été reçue par Nexans à cette date.

28.3 Engagements reçus

Ligne de crédit non utilisée : 580 millions d'euros.

28.4 Engagements de crédit-bail immobilier

Néant.

Note 29 : Rémunérations des Commissaires aux Comptes

Pour l'exercice 2009, les honoraires des Commissaires aux Comptes, au titre de leur mission de certification légale, s'établissent comme suit (en milliers d'euros) :

	Audit des comptes sociaux	Audit des comptes consolidés	Total
KPMG 1, cours Valmy 92923, Paris - La Défense	18	179	197
PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208, Neuilly-sur-Seine	16	265	281
	34	444	478

Note 30 : Autres informations

Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles. Ces enquêtes se poursuivent toujours et sont conduites par la Commission Européenne et les autorités de la concurrence en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement) et aux Etats-Unis. Elles concernent les câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données. Sans préjuger des conclusions des enquêtes, mais compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités américaines et européennes et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en résulter, ces événements peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2009)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Nexans S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 30 « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre société.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique où les perspectives restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

Votre société constitue des dépréciations des titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, qui est estimée d'après la valeur d'usage, s'avère inférieure à leur valeur brute, tel que décrit dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard
Associée



Informations complémentaires

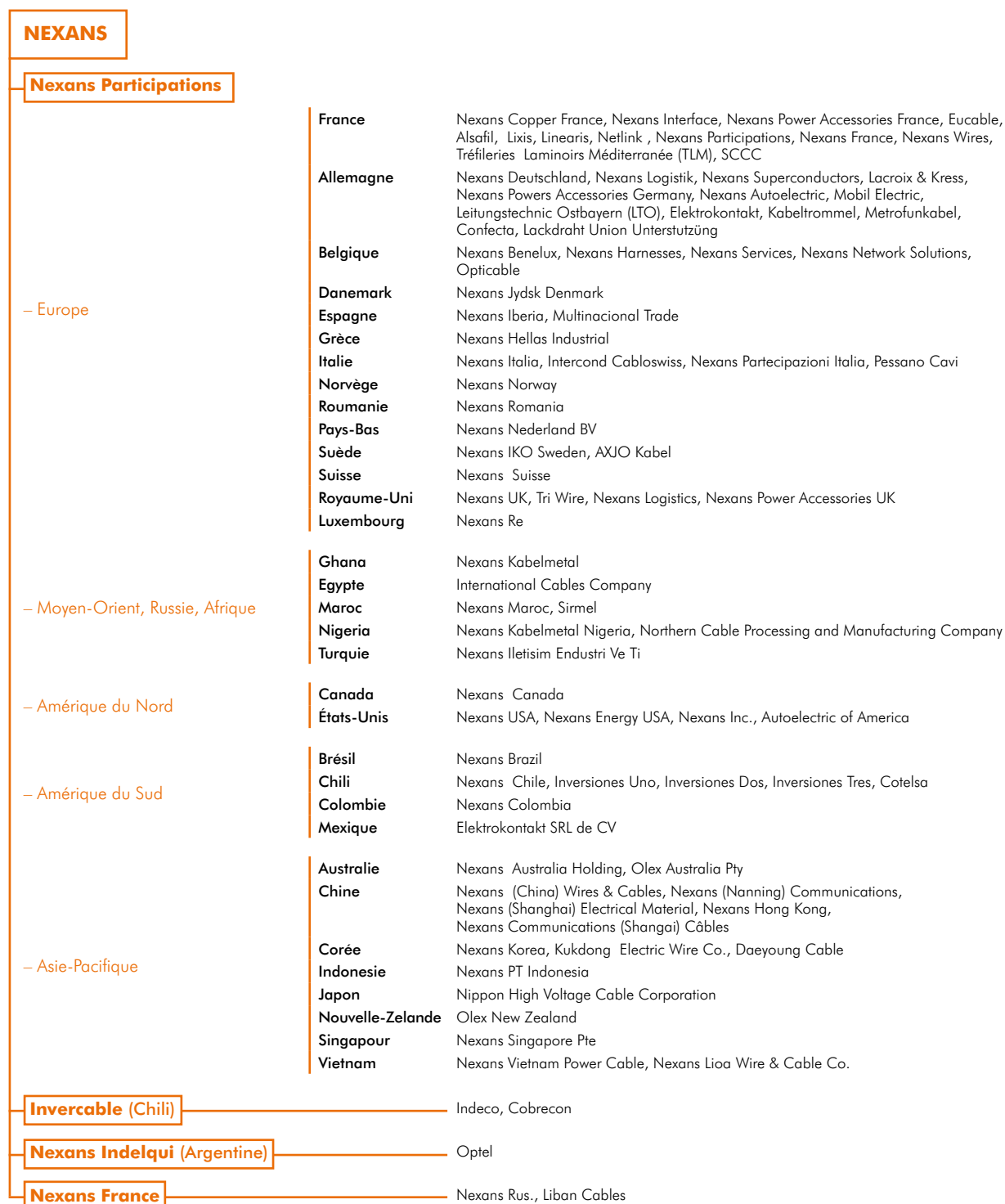
Renseignements sur le Groupe et Nexans SA // p.231

Conventions réglementées et Rapport spécial des Commissaires aux Comptes // p.240

Assemblée Générale 2010 // p.248

Renseignements sur le Groupe et Nexans SA

Organigramme simplifié*



* Organigramme opérationnel simplifié au 31 décembre 2009. Les principales filiales et participations directes de Nexans sont décrites à la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés 2009 (pages 199 à 201 du présent Document de référence).

Principaux actionnaires

Répartition estimée du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009

	Capital		Droits de vote*	
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Madeco (Chili)	2 568 726	9,2 %	2 568 726	9,0 %
Fonds Stratégiques d'Investissement (Caisse des Dépôts)	1 417 700	5,1 %	1 417 700	5,0 %
Autres actionnaires institutionnels	19 142 332	68,3 %	19 171 580	67,5 %
Actionnaires salariés	478 243	1,7 %	720 891	2,5 %
Autres actionnaires individuels	3 445 854	12,3 %	3 576 630	12,6 %
Actionnaires non identifiés	960 073	3,4 %	960 073	3,4 %
Total**	28 012 928	100 %	28 415 600	100 %

Sources : Euroclear France, Nominatif Nexans, enquête complémentaire et déclarations à l'Autorité des Marchés Financiers.

* Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Conformément aux statuts de la société, les droits de vote d'un actionnaire sont limités à 8 % au titre des votes simples, et à 16 % au titre des votes doubles, des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une Assemblée Générale.

** Nombre total d'actionnaires estimé au 31 décembre 2009 : environ 55 000 (étude réalisée à fin 2009).

L'actionariat de la Société étant soumis à des variations fréquentes, le tableau de répartition du capital ci-dessus peut ne pas être représentatif de l'actionariat de Nexans à la date du présent Document de référence.

À la connaissance de la Société, entre la date du Rapport de gestion 2009 (9 février 2010) et la date de publication du présent Document de référence, il n'existe pas d'autres franchissements de seuils légaux que ceux décrits ci-dessus.

Au 31 décembre 2009, les membres du Conseil détiennent 0,2 % du capital et des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote qui ne soit pas mentionné ci-dessus.

La Société ne détient aucune de ses actions et chaque membre du Conseil d'Administration détient au moins le nombre d'actions d'Administrateur recommandé par les statuts de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de Nexans et il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Répartition estimée de l'actionnariat par zone géographique

Au 31 décembre 2009, la répartition estimée de l'actionnariat par zone géographique était la suivante :

Institutionnels France	18,6 %
Institutionnels États-Unis	28 %
Institutionnels Royaume-Uni et Irlande	15 %
Autres institutionnels Europe	11,2 %
Institutionnels Reste du Monde (dont Amérique du Sud)	9,8 %
Actionnaires individuels	12,3 %
Actionnaires salariés %	1,7 %
Non identifiés	3,4 %

Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation estimée au 31 décembre 2007			Situation estimée au 31 décembre 2008			Situation estimée au 31 décembre 2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires institutionnels	21 519 198	83,8	83	23 440 092	83,9	83	23 128 758	82,6	81,5
Actionnaires salariés	265 185	1	1,8	395 680	1,4	2,2	478 243	1,7	2,5
Membres du Conseil d'Administration	22 705	0,1	0,1	28 361	0,1	0,1	52 891	0,2	0,2
Actionnaires individuels	2 869 605	11,2	11,2	3 930 973	14,1	14,2	3 392 963	12,1	12,4
Autodétention									
Non identifiés	1 001 662	3,9	3,9	141 847	0,5	0,5	960 073	3,4	3,4

Voir également la section 8 du Rapport de gestion 2009 « Information concernant la Société et son capital », en particulier en ce qui concerne le capital social au 31 décembre 2009, les titres donnant accès au capital, l'évolution du capital social au cours des cinq dernières années, les franchissements de seuils durant l'exercice 2009 et l'actionnariat salarié (pages 53 à 58 du présent Document de référence).

Renseignements de caractère général

Identité de la Société

Dénomination et siège social :
Nexans
8, rue du Général Foy, 75008 Paris
Tél. : + 33 (0)1 73 23 84 00

Forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393525852. Son code APE est 7010Z.

Documents accessibles au public

Les statuts de la Société, ses comptes annuels sociaux et consolidés, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes, et tous autres documents sociaux pouvant être consultés par les actionnaires en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, sont disponibles pour consultation au siège social de la Société, et le cas échéant également sur le site Internet de Nexans : www.nexans.com, où figurent notamment les informations réglementées publiées conformément aux articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'AMF ainsi que le Règlement intérieur du Conseil d'Administration et le Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans.

Date de constitution et durée

5 janvier 1994, sous la dénomination sociale « Atalec » (remplacée par « Nexans » lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2000), pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 7 janvier 2093. Nexans résulte du regroupement de la plupart des activités câbles d'Alcatel, qui n'est plus actionnaire de Nexans, et a été mis en Bourse en 2001.

Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)

En tout pays, l'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés. La prise de participations dans toutes sociétés, quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers quels que soient leur objet social et leur activité ; et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Dispositions particulières des statuts

Assemblées d'actionnaires (article 20 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les statuts. L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales fixées par la réglementation en vigueur.

Le droit de participer, de voter à distance ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription conformément à la loi de leurs actions à leur nom sur les comptes tenus par la Société ou le mandataire de celle-ci ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, par la délivrance d'une attestation de participation conformément à la loi.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance des actionnaires doivent être reçus par la Société au moins un jour ouvré (au plus tard à 15 heures, heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Forme des actions et franchissements des seuils statutaires (article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société égal ou supérieur à 2 % du capital ou des droits de vote doit, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la Société du nombre total des actions qu'il possède, par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un multiple de 2 % est atteint. Pour la détermination des seuils prévus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

En cas d'inobservation des dispositions prévues ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils qui auraient dû être déclarés. Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours et selon les mêmes modalités.

Les actions sont représentées par des inscriptions en compte au nom de leur propriétaire sur les livres de la société émettrice ou auprès d'un intermédiaire habilité. Les titres inscrits en compte se transmettront par virement de compte à compte. Les inscriptions en compte, virements et cessions s'opéreront dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Dans le cas où les parties ne sont pas dispensées de ces formalités par la législation en vigueur, la Société peut exiger que la signature des déclarations ou ordres de mouvement ou virements soit certifiée dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

La Société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Droits de vote (article 21 des statuts)

Sous réserve des dispositions de la loi et des statuts, chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales.

Droits de vote double (article 21 des statuts)

Un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-avant fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Limitations des droits de vote (article 21 des statuts)

Quel que soit le nombre d'actions possédées par lui directement et/ou indirectement, un actionnaire ne pourra exprimer, au titre des votes simples qu'il émet tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 8 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une Assemblée Générale ; s'il dispose en outre, tant en son nom personnel que comme mandataire, de votes doubles, la limite ainsi fixée pourra être dépassée, en tenant compte exclusivement de ces droits de vote supplémentaires, sans toutefois pouvoir en aucun cas excéder 16 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées. Pour l'application de cette limitation, il sera tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de commerce. La limitation susvisée ne concerne pas le Président de l'Assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Affectation du résultat (article 23 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice, tel qu'il résulte du compte de résultat. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende. En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

Contrats importants

Nexans est partie à trois accords, conclus au cours des deux années précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, qui sortent du cadre normal des affaires.

- Le 21 février 2008, Nexans a conclu un accord avec la société chilienne Madeco en vue du rachat des activités Câbles de Madeco en Amérique du Sud (Chili, Pérou, Colombie, Argentine, Brésil). Le rachat des activités Câbles de Madeco a été réalisé au 30 septembre 2008. Suite à l'émission des 2,5 millions d'actions Nexans à son profit, le Groupe Madeco détient environ 9 % du capital de Nexans. Madeco s'est engagé à ne pas céder plus de 50 % de sa participation initiale jusqu'au 31 mars 2010. Par ailleurs, en vertu du contrat d'acquisition, Nexans a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale de ses actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Madeco pour aussi longtemps que Madeco conserve 50 % de sa participation initiale au capital de Nexans. M. Guillermo Luksic, Président de Madeco, a été nommé administrateur de Nexans avec effet 30 septembre 2008, pour une durée de quatre ans.

- Le 4 décembre 2008, Nexans a conclu un accord de société commune avec la société japonaise Sumitomo Electric Industries afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe par le biais de la société Opticable, filiale préexistante du Groupe. Suite à l'autorisation de l'opération par la Commission européenne le 16 janvier 2009, la réalisation définitive de l'opération est intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle Sumitomo a acquis 40 % d'Opticable, les 60 % restant détenus par le Groupe Nexans. Un contrat-cadre de fourniture de fibre optique a été conclu simultanément par les parties. Au titre du contrat de société commune, les parties peuvent être soumises à l'obligation de céder leurs titres à l'autre partie dans certaines circonstances.

- Le 3 mars 2009, Nexans a annoncé la conclusion d'un accord définitif avec la société indienne Polycab Wires Private Limited (« Polycab »), leader du marché du câble en Inde, en vue de la création d'une société commune en Inde détenue majoritairement par Nexans. Les autorisations gouvernementales indiennes portant sur les modalités du transfert de technologie de Nexans vers la société commune ont été obtenues en décembre 2009 ; le projet de création de la société commune a donc été lancé et un démarrage des activités industrielles est prévu pour la fin de l'année 2011. (Voir également paragraphe 1.2.10(b) du Rapport de gestion 2009, page 30 du présent Document de référence).

Par ailleurs :

- En 2006, Nexans a conclu un accord avec la société japonaise Viscas ayant pour objet la création au Japon d'une société commune pour la production de câbles haute tension. L'activité de cette société commune dénommée « Nippon High-Voltage Cable Corporation » ou « NVC » est strictement limitée à la production de câbles haute tension en vue de leur vente aux seuls actionnaires directs et/ou indirects de NVC à l'exclusion de toute activité commerciale ou de vente à des tiers. NVC est détenue à 66 % par Nexans Participations et à 34 % par Viscas Corporation. NVC a racheté à Viscas l'équipement et les machines nécessaires à l'exercice de ses activités et loue par ailleurs l'usine à Viscas. Aucune des parties n'a le droit de céder ses titres à un tiers sans l'accord préalable de l'autre partie. Dans plusieurs cas de figure (refus de Viscas d'apporter un financement complémentaire à NVC pour un montant cumulé excédant 3 420 millions de yens, violation d'une obligation essentielle du contrat, expiration de l'accord), Viscas aura le droit ou bien l'obligation de céder l'intégralité de ses titres à Nexans à un prix correspondant à la quote-part que représentent ces titres dans la valeur des actifs nets de NVC.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, y compris les contrats d'achat de matières premières mentionnés au paragraphe 6.2.3 du Rapport de gestion 2009 et autres que les engagements financiers décrits en **Note 24** de l'annexe aux comptes consolidés 2009) souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Investissements

Les dépenses brutes d'investissements corporels et incorporels de Nexans au cours des trois derniers exercices se sont élevées respectivement à 174 millions d'euros en 2007, 192 millions d'euros en 2008 et 148 millions d'euros en 2009. La contraction des investissements entre 2008 et 2009 reflète la réactivité du Groupe dans un contexte de crise, les efforts de Nexans s'étant concentrés en 2009 sur les marchés moins affectés et sur les priorités stratégiques.

En 2009, les dépenses d'investissements se sont réparties comme suit :

- par marché : les Infrastructures d'énergie ont consommé 52 % des investissements, permettant l'achèvement des projets d'augmentation de capacité en très haute tension ; 22 % des investissements ont été consacrés au marché de l'Industrie, principalement pour les segments de l'aéronautique et de la marine. Nexans a maintenu son outil de production dans les autres marchés plus touchés par la crise : Bâtiment (14 %), Réseaux locaux (2 %), Infrastructures télécoms (3 %), Fils conducteurs (3 %), et divers (4 %).
- par zone : les investissements sont restés soutenus dans les zones de forte croissance : Asie-Pacifique (17 % du total), Moyen-Orient-Russie-Afrique (8 %) et Amérique du Sud (7 %). En parallèle, l'Europe (63 %) et l'Amérique du Nord (5 %) ont vu leurs investissements fortement réduits et orientés vers la rationalisation des sites industriels.

Les principaux projets de l'année 2009 ont concerné :

- l'accroissement des capacités en très haute tension terrestre (220 et 400 kV) en Australie et en Europe, notamment avec l'achèvement des projets lancés en 2008,
- l'adaptation du navire câblé Skagerrak utilisé pour l'installation des câbles sous-marins,
- le démarrage réussi d'une activité de câbles aéronautiques au Maroc, permettant de suivre les projets des clients en France et au Maghreb,
- le renforcement des capacités en câbles caoutchouc pour la marine en Corée, avec une intégration complète de la production des mélanges,
- les rationalisations industrielles dans les secteurs de l'automobile (Europe de l'Est), du bâtiment (Allemagne), de la métallurgie (France), ou des infrastructures d'énergie (Amérique du Nord), la fermeture de certains sites ayant parfois conduit à transférer tout ou partie de la production vers d'autres usines,
- le transfert du siège du Groupe dans de nouveaux locaux rénovés.

Le plan d'investissements à trois ans donne la priorité à l'implantation dans les zones à forte croissance : nouvelle usine en Inde, expansion en Chine (élastomères) et au Moyen-Orient (haute tension), ou dans la production de produits à forte valeur ajoutée en Europe : développement d'Opticable, la société commune de câbles à fibre optique créée avec la société japonaise Sumitomo et élargissement de la gamme de produits en câbles sous-marins de spécialité.

Propriétés immobilières

L'ensemble des usines et établissements du Groupe est réparti sur 55 pays dans le monde, avec des tailles et des caractéristiques d'activité très diversifiées. Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe (c'est-à-dire d'un montant supérieur à 6 % des immobilisations corporelles brutes totales – valeur de remplacement à neuf bâtiments et matériel). En tant que groupe industriel, Nexans ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significative. Il n'y a pas eu d'acquisition corporelle significative en 2009. La construction d'un site industriel est planifiée en Inde dans le cadre de la coentreprise avec Polycab (voir paragraphe « Contrats importants » page précédente).

Pour les questions environnementales soulevées par l'utilisation des immobilisations corporelles, se reporter au Rapport de gestion 2009, section 9.4.2 « Conséquences environnementales de l'activité », pages 76 et suivantes du présent Document de référence.

Procédures judiciaires et arbitrages

À l'exception de l'arbitrage mentionné au paragraphe 1.2.9 du Rapport de gestion 2009, des éléments mentionnés à la section « Facteurs de risque » du Rapport de gestion 2009, pages 35 et suivantes du présent Document de référence, et à la note 31 (passifs éventuels, litiges) de l'annexe aux comptes consolidés 2009, pages 197 et 198 du présent Document de référence, et en particulier le risque lié aux enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009, il n'existe pas à la connaissance de la Société de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage que la Société considère être susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Événements significatifs depuis la clôture et l'adoption du rapport de gestion 2009

Changements significatifs de la situation financière ou commerciale du Groupe

Les premiers mois de l'année 2010 se sont inscrits dans un contexte de reprise économique toujours incertaine, sans toutefois remettre en cause les priorités stratégiques à moyen terme du Groupe.

Il n'est apparu à la connaissance de la Société, depuis le 31 décembre 2009, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe.

Événements significatifs

Le Conseil d'Administration du 9 février 2010 a décidé de lancer une opération d'actionnariat salarié « Act 2010 » au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 400 000 actions nouvelles. Les fonds communs de placement d'entreprise par l'intermédiaire desquels les salariés se verront offrir la possibilité de souscrire, sauf particularités locales, ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers les 5 et 17 mars 2010. L'opération reste soumise à la notification ou l'obtention de l'approbation des autorités locales dans certains pays concernés et de l'accomplissement des procédures de consultation des représentants du personnel requises par le droit applicable. Les modalités détaillées de l'opération, dont la réalisation est prévue avant la fin du 3^e trimestre 2010, feront l'objet d'un communiqué.

Présentation synthétique des engagements hors bilan

Les tableaux ci-dessous présentent les principales obligations contractuelles et autres engagements du Groupe au 31 décembre 2009.

	2009	2008	2007
Engagements donnés			
Engagement d'achat à terme de devises	1 738	2 235	N/A
Engagements d'achat à terme de cuivre (en position nette)	347	274	339
Engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles	15	57	39
Sûretés réelles sur immobilisations corporelles	5	5	5
Engagements reçus			
Engagement de vente à terme de devises	1 725	2 260	N/A
Ligne de financement bancaire	580	580	580

Par ailleurs, le Groupe prend des engagements dans le cadre d'opérations d'acquisition, cessions ou restructurations, accorde aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus, et prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou de fournisseurs (notamment au titre de contrats Take-or-Pay dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre).

Les engagements hors bilan donnés ou reçus par le Groupe sont décrits aux notes 13 (Immobilisations corporelles), 24 (Dette financière nette), 26 (Risques financiers) et 27 (Instruments dérivés) de l'annexe aux comptes consolidés relatifs à l'exercice 2009.

Le Groupe est également amené à accorder à des tiers, pour le compte de ses filiales, des garanties dites de « maison mère » (voir note 28.2 de l'annexe aux comptes sociaux 2009).

Conventions réglementées et Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Liste des conventions réglementées

1. Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2009

1.1. Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)

• Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2004

Dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) 3,125 % 15 juillet 2004/1er janvier 2010, un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 5 juillet 2004, a été signé le 6 juillet 2004 avec le syndicat des banques (dont est membre BNP Paribas). Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 135 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, Goldman Sachs International et Lazard-Ixis. La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les garants s'élève à 2 227 000 euros.

• Contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004 et son premier avenant

La mise en place d'un prêt syndiqué a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 novembre 2004 et la signature du contrat de crédit syndiqué est intervenue le 28 décembre 2004. Ce contrat, intitulé « €450,000,000 Multi-currency revolving facility agreement » a été conclu entre Nexans (en qualité d'emprunteur) et quatorze établissements de crédit dont BNP Paribas (en qualité de prêteur et de swingline lender). BNP Paribas a également été désigné comme l'agent administratif du crédit syndiqué.

La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 780 400 euros. Par ailleurs, BNP Paribas perçoit une commission annuelle d'agent administratif de 12 500 euros (HT).

Ce contrat a été modifié en termes de coût et de structure par

un premier avenant autorisé par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2005 et signé le 17 octobre 2005. La durée du contrat de crédit a été étendue en la portant à 5 ans à compter de la signature de l'avenant, avec la possibilité de l'étendre jusqu'à 7 ans ; les marges et les commissions d'engagement dues ont été abaissées. La commission versée au titre de l'exercice 2005 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 215 000 euros.

• Deuxième avenant au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004

Ce deuxième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 et signé le 30 juin 2006, a été rendu nécessaire par l'application des nouvelles normes comptables IFRS. Il modifie les ratios financiers devant être respectés par Nexans, les éléments de calcul de ces ratios et la grille de calcul de la commission d'engagement. Il clarifie également les obligations de reporting de Nexans envers les banques.

• Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2006

Dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) 1,50 % 7 juillet 2006/1er janvier 2013, un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 26 juin 2006, a été signé le 29 juin 2006 avec deux établissements financiers dont BNP Paribas. Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 280 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas et Société Générale Corporate & Investment Banking. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les garants s'élève à 4 200 000 euros.

• Troisième avenant au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004

Ce troisième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2006 et signé le 30 octobre 2006, a pour objet l'augmentation du montant du crédit syndiqué de 130 millions d'euros, de sorte que le montant total de la facilité est porté à 580 millions d'euros. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 405 000 euros.

- **Contrat global de garantie lié à l'émission obligataire de 2017**

Dans le cadre de l'émission obligataire 5,75 % 2017, un contrat de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 a été signé le 25 avril avec le syndicat des banques (dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited). Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 s'élève à 2 450 000 euros.

- **Quatrième avenant au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004**

Ce quatrième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2008 et signé le 20 août 2008 a pour objet l'adhésion de Nexans Services, société de financement de Nexans nouvellement créée, au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004.

1.2. Mandataire social concerné : Frédéric Vincent (Directeur Général Délégué de Nexans jusqu'au 26 mai 2009 et Président-Directeur Général depuis cette date)

- **Avenant n° 1 au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent**

Afin d'assurer à Frédéric Vincent une continuité de ses conditions de protection pour la période de son mandat, un avenant n° 1 au contrat de travail le liant à Nexans (suspendu durant son mandat social) a été autorisé par le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 et signé le même jour.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le contrat de travail de Frédéric Vincent a pris fin avec effet lors de son entrée en fonction en tant que Président-Directeur Général de Nexans en mai 2009. Les dispositions du contrat de travail et de ses avenants sont donc caduques depuis cette date.

- **Indemnité de révocation et avenant n° 2 au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent**

Le Conseil d'Administration du 22 février 2008 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité en cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué et a autorisé la conclusion d'un avenant n° 2 à son contrat de travail.

Ces deux conventions sont caduques à fin mai 2009. En effet :

- Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le contrat de travail de Frédéric Vincent a pris fin avec effet lors de son entrée en fonction en tant que Président-Directeur Général de Nexans en mai 2009. Les dispositions du contrat de travail et de ses avenants sont donc caduques depuis cette date.
- L'indemnité due en cas de révocation du mandat de Directeur Général Délégué est devenue caduque suite à l'entrée en vigueur de la nomination de Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général de Nexans en mai 2009.

- **Modification du régime de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe**

Les Conseils d'Administration du 1er octobre et du 25 novembre 2008 ont modifié le règlement du régime de retraite sur complémentaire (renommé régime de retraite à prestations définies) mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et des mandataires sociaux, dont en particulier Frédéric Vincent.

Les principales modifications apportées par le Conseil du 1er octobre ont été les suivantes :

- modification des conditions de bénéfice de la rente de révision avec possibilité pour le conjoint survivant d'en bénéficier ;
- suppression de la condition minimale d'ancienneté ;
- limitation de la suspension de versement du complément de retraite en cas de reprise d'activité professionnelle au seul cas de licenciement du bénéficiaire ; et
- introduction d'une disposition nouvelle permettant l'option pour un versement d'une rente réduite en contrepartie d'une garantie de versement d'au moins dix annuités.

Suite à la publication des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008, le Conseil du 25 novembre a décidé de modifier le règlement du régime de retraite à prestation définie afin d'exiger cinq années d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux.

1.3. Mandataire social concerné : Gérard Hauser (Président-Directeur Général jusqu'au 26 mai 2009)

Les Conseils d'Administration du 1er octobre et du 25 novembre 2008 ont modifié le règlement du régime de retraite sur complémentaire (renommé régime de retraite à prestations définies) mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et des mandataires sociaux, dont en particulier Gérard Hauser, ancien Président-Directeur Général jusqu'à l'Assemblée Générale du 26 mai 2009, dans les termes décrits au point 1.2 ci-dessus.

Suite au départ à la retraite de Gérard Hauser à fin mai 2009, cette convention ne constitue plus une convention réglementée depuis cette date.

2. Conventions conclues au cours de l'exercice 2009

2.1. Mandataire social concerné : Frédéric Vincent (Directeur Général Délégué de Nexans jusqu'au 26 mai 2009 et Président-Directeur Général depuis cette date)

• Indemnité de fin de mandat

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité en cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général.

L'indemnité due en cas de révocation du mandat de Président-Directeur Général sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base.

Le versement de cette indemnité sera subordonné à la constatation par le Conseil d'Administration de la satisfaction de deux conditions de performance liées (1) aux objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation serait constaté par le Conseil en début d'année suivante ; et (2) à la performance boursière de la Société comparée à celle de l'indice SBF 120.

• Indemnité de non-concurrence

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité de non-concurrence.

En contrepartie de l'engagement de Frédéric Vincent de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent recevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

L'ensemble des indemnités de départ (à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

• Régime de retraite et régime collectif de prévoyance

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a autorisé le bénéfice par Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général du régime de retraite à prestations définies mis en place en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de Nexans ainsi que du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) mis en place par la Société.

2.2. Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)

• Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2009

Dans le cadre de l'émission le 23 juin 2009 de 4 millions d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes remboursable le 1er janvier 2016 (les « OCEANE 2016 »), un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'administration du 12 juin 2009, a été signé le 15 juin 2009 avec un syndicat de banques dont BNP Paribas est membre. Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 212 600 000 euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, ABN AMRO Bank N.V., Calyon, UBS Limited et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2009 et répartie entre les garants s'élève à 3 189 000.

Le 9 février 2010,



Frédéric Vincent
Président-Directeur Général

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention conclue avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas

- **Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2009**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 12 juin 2009 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont est membre la société BNP Paribas, dans le cadre de l'émission des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 15 juin 2009, votre société s'est engagée à émettre des OCEANE, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou à souscrire lui-même les OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, ABN AMRO Bank N.V., Calyon, UBS Limited et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2009 et répartie entre les garants s'élève à 3 189 000 euros.

2. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice, déjà approuvés par l'Assemblée générale et dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice

Par ailleurs, nous vous rappelons que les conventions et engagements décrits ci-après, qui ont donné lieu à un rapport de notre part en date du 6 avril 2009, ont été approuvés par votre Assemblée Générale du 26 mai 2009.

Conventions conclues avec Monsieur Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général de Nexans

- **Bénéfice du régime collectif de prévoyance et du régime de retraite à prestations définies**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a autorisé Monsieur Frédéric Vincent, en tant que futur Président-Directeur Général de Nexans, à bénéficier du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) applicable aux salariés Nexans et du régime de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux.

- **Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de fin de mandat – Conditions de performance**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 de votre société a rappelé que Monsieur Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité en cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué, laquelle deviendra caduque lors de son entrée en fonction en tant que Président-Directeur Général de Nexans. Ce Conseil d'Administration a autorisé l'attribution à Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de fin de mandat en cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général dont les conditions de performance, détaillées ci-dessous, sont identiques à celles applicables à l'indemnité précédemment autorisée par le Conseil d'Administration en cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué.

Modalités

- L'indemnité de fin de mandat de Président - Directeur Général sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base. Le versement de cette indemnité sera soumis à deux conditions de performance, à savoir :

- 1) taux moyen de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'Administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Monsieur Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation est constaté pour une année donnée par le Conseil d'Administration en début d'année suivante et publié par la société ; le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de réalisation constaté pour chacun des trois exercices clos précédant l'année du départ.
- 2) taux moyen de performance boursière comparé. Les performances boursières de la société seront comparées à celles de l'indice SBF 120 (indice déterminé à partir des cours de 40 actions du CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Euronext Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises) ou tout indice équivalent qui pourrait s'y substituer. Le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de performance boursière sur trois périodes, à savoir chacune des deux années calendaires qui précèdent l'année de départ et l'année en cours entre le 1er janvier et la date de la décision de révocation. Le taux de performance boursière comparé pour une période donnée sera égal au rapport entre (a) au numérateur, le cours moyen de l'action Nexans sur la période divisé par le cours moyen de l'action Nexans sur la période précédente et (b) au dénominateur, la valeur moyenne de l'indice SBF 120 de la période divisé par la valeur moyenne du même indice sur la période précédente.

À titre d'exemple, une progression moyenne du cours de Nexans de 15 % et une progression moyenne de la valeur de l'indice SBF 120 de 15 % donnerait lieu à un taux de performance boursière sur la période égale à 100 %.

Si, sur une des périodes considérées, le taux ainsi calculé est inférieur à 70 %, le taux de performance boursière de la période sera considéré égal à zéro.

Les taux calculés aux points (1) et (2) seront pondérés à 65 % et 35 %, respectivement, pour déterminer le taux de l'indice de performance.

- Montant versé en fonction du niveau de performance atteint :

- si le taux de l'indice de performance est supérieur ou égal à 100 %, l'indemnité est versée en totalité ;
- si le taux de l'indice de performance se situe entre 30 % et 100 %, l'indemnité est versée à hauteur de l'indice de performance (par exemple, si l'indice de performance est égal à 70 %, l'indemnité versée est égale à 70 % de son montant maximum) ;
- un taux de l'indice de performance inférieur à 30 % ne donne droit à aucune indemnité.

Il est précisé que les taux suivants ont été constatés sur les années calendaires 2007, 2008 et 2009 :

Année	Taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe applicable à la détermination de la part variable de la rémunération de F. Vincent
2007	175
2008	118,21
2009	53,36

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir (i) qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés conformément au paragraphe 3 de l'Annexe au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et (ii) avant que le Conseil d'Administration ne constate, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de Commerce, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions du Président-Directeur Général, le respect des conditions de performance prévues ci-dessus.

• Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de non-concurrence

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 de votre société a autorisé l'attribution d'une indemnité de non-concurrence au profit de Monsieur Frédéric Vincent.

Modalités

Monsieur Frédéric Vincent s'engage à ne pas exercer, pendant une durée de deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, une activité concurrente de celle de la société. En contrepartie, Monsieur Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de vingt-quatre mensualités égales et successives.

3. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas

- **Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2004**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2004 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont est membre la société BNP Paribas, dans le cadre de l'émission des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 6 juillet 2004, votre société s'est engagée à émettre des OCEANE, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou à souscrire lui-même les OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, Goldman Sachs International et Lazard-Ixis. La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les garants s'élevait à 2 227 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2009.

- **Contrat de crédit syndiqué à moyen terme du 28 décembre 2004**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2004 de votre société a autorisé la conclusion d'un crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros « €450,000,000 Multi-currency revolving facility agreement » signé le 28 décembre 2004.

Modalités

La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 780 400 euros.

Par ailleurs pour ce crédit syndiqué, BNP Paribas perçoit une commission annuelle d'agent administratif de 12 500 euros hors taxes et une commission d'engagement annuelle répartie entre les banques qui s'est élevée à 487 804 euros en 2009.

- **Premier avenant au crédit syndiqué à moyen terme**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2005 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet est d'étendre la durée du contrat de crédit en la portant à cinq ans à compter de la signature de l'avenant, avec la possibilité de le prolonger jusqu'à sept ans, et de baisser les marges et les commissions d'engagement dues au titre de ce contrat.

Modalités

L'avenant a été signé le 17 octobre 2005. La commission (« amendment fee ») versée au titre de l'exercice 2005 à raison de la conclusion de cet avenant et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 215 000 euros.

- **Deuxième avenant au crédit syndiqué à moyen terme**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet rendu nécessaire par l'application de nouvelles normes comptables IFRS est la modification des ratios financiers devant être respectés par Nexans, les éléments de calcul de ces ratios et la grille de calcul de la commission d'engagement. Il clarifie également les obligations de reporting de Nexans envers les banques.

Modalités

L'avenant a été signé le 30 juin 2006.

- **Troisième avenant au crédit syndiqué à moyen terme**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet est l'augmentation du montant du crédit syndiqué de 130 millions d'euros, de sorte que le montant total de la facilité est porté à 580 millions d'euros.

Modalités

L'avenant a été signé le 30 octobre 2006. La commission (« amendment fee ») versée au titre de 2006 à raison de la conclusion de cet avenant et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 405 000 euros.

- **Quatrième avenant au crédit syndiqué à moyen terme**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 23 juillet 2008 de votre société a autorisé un quatrième avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme signé le 28 décembre 2004. Son objet rendu nécessaire est l'adhésion de Nexans Services, société de financement de Nexans nouvellement créée, au contrat de crédit syndiqué.

Modalités

L'avenant a été signé le 20 août 2008. La commission (« amendment fee ») versée au titre de l'exercice 2008 à raison de la conclusion de cet avenant et répartie entre les garants s'élève à 332 000 euros.

- **Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2006**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec deux établissements financiers dont BNP Paribas dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) émises en 2006.

Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 29 juin 2006, votre société s'est engagée à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 280 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie du versement d'une rémunération par votre société. Les garants sont BNP Paribas et Société Générale Corporate & Investment Banking. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les garants s'élève à 4 200 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2009.

- **Contrat global de garantie**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited, dans le cadre de l'émission obligataire 5,75 % 2017.

Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 25 avril 2007, votre société s'est engagée à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 s'élève à 2 450 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2009.

Conventions conclues avec Monsieur Frédéric Vincent en tant que Directeur Général Délégué de Nexans jusqu'au 26 mai 2009 et Président-Directeur Général depuis cette date

- **Modification du régime de retraite à prestations définies**

Nature et objet

Les Conseils d'Administration du 1er octobre 2008 et du 25 novembre 2008 ont modifié le règlement du régime de retraite surcomplémentaire (renommé régime de retraite à prestations définies) mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et des mandataires sociaux.

Modalités

Les principales modifications autorisées par le Conseil d'Administration du 1er octobre 2008 ont été les suivantes :

- Modification des conditions de bénéfice de la rente de réversion avec possibilité pour le conjoint survivant d'en bénéficier ;
- Suppression de la condition minimale d'ancienneté ;
- Limitation de la suspension de versement du complément de retraite en cas de reprise d'activité professionnelle au seul cas de licenciement du bénéficiaire ; et
- Introduction d'une disposition nouvelle permettant l'option pour un versement d'une rente réduite en contrepartie d'une garantie de versement d'au moins dix annuités.

Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2008 a décidé de modifier le règlement du régime de retraite à prestations définies afin d'exiger cinq années d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux.

- **Avenant au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent (jusqu'au 26 mai 2009)**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent le liant à votre société qui a été signé le jour même.

Modalités

L'application du contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent est néanmoins suspendue pendant la durée de son mandat. Si ce dernier venait à être interrompu pour quelque motif que ce soit, son contrat de travail reprendrait effet de plein droit. En cas de licenciement (sauf pour faute lourde ou grave), il aurait droit, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement, au versement d'une indemnité égale à vingt-quatre fois sa dernière rémunération mensuelle (avec bonus) précédant la cessation de son mandat de Directeur Général Délégué. Le contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent a pris fin avec effet lors de son entrée en fonction en tant que Président-Directeur Général de Nexans.

- **Indemnité de révocation et deuxième avenant au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent (jusqu'au 26 mai 2009)**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 22 février 2008 de votre société a consenti à Monsieur Frédéric Vincent une indemnité en cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué et a autorisé la conclusion d'un deuxième avenant à son contrat de travail.

Modalités

L'indemnité de révocation, due en cas de révocation du mandat de Directeur Général Délégué, sera au plus égal à 24 fois la dernière rémunération mensuelle brute totale, définie comme la rémunération mensuelle fixe plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle brute fixe. Le versement de cette indemnité sera subordonné à la constatation par le Conseil d'Administration de la satisfaction de conditions de performance liées à la performance financière et boursière du Groupe.

L'avenant n° 2 au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent, conclu le 1er mars 2008, prévoit en particulier que le versement de l'indemnité contractuelle (dont le montant est identique à celui de l'indemnité de révocation) qui serait due à Monsieur Frédéric Vincent en cas de licenciement, sauf pour faute grave ou lourde commise durant l'exercice de son contrat de travail ou du mandat, est soumis à des conditions de performance identiques à celles applicables au versement de l'indemnité de révocation. En outre, Monsieur Frédéric Vincent n'aura pas droit au versement de l'indemnité contractuelle en cas de versement de l'indemnité de révocation décrite ci-dessus. Le contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent a pris fin avec effet lors de son entrée en fonction en tant que Président-Directeur Général de Nexans.

Convention conclue avec Monsieur Gérard Hauser, en tant que Président-Directeur Général de Nexans (jusqu'au 26 mai 2009)

- **Modification du régime de retraite à prestations définies**

Nature et objet

Les Conseils d'Administration du 1er octobre 2008 et du 25 novembre 2008 ont modifié le règlement du régime de retraite surcomplémentaire (renommé régime de retraite à prestations définies) mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et des mandataires sociaux.

Modalités

En tant que bénéficiaire du régime de retraite mis en place par le Groupe, Gérard Hauser est visé, au même titre que Frédéric Vincent, par les modifications apportées au règlement du régime de retraite à prestations définies adoptées par les Conseils d'Administration du 1er octobre 2008 et du 25 novembre 2008, dont les principales modalités sont décrites ci-dessus.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard
Associée

Assemblée Générale 2010

L'avis de convocation comportant l'ordre du jour, le texte des résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2010 et le rapport du Conseil sur les mêmes résolutions sont publiés sur le site Internet de la Société (www.nexans.com).

Il sera notamment proposé à l'Assemblée de renouveler les **mandats d'administrateurs** venant à échéance de Messieurs Gérard Hauser et François Polge de Combret. Par ailleurs, suite au décès en 2009 d'un administrateur, il sera proposé aux actionnaires de nommer Madame Véronique Guillot-Pelpel en qualité d'administrateur. La durée statutaire du mandat d'administrateur de Nexans étant de 4 ans, le mandat des administrateurs renouvelés ou du nouvel administrateur prendrait fin à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les conditions et limites des **résolutions financières** qui seront soumises à l'Assemblée pour permettre au Conseil d'Administration, sur ses seules délibérations de procéder à l'émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société sous réserve de se conformer au cadre fixé par l'Assemblée.

Résolutions 10 à 20 ⁽¹⁾	Plafonds par résolution ⁽²⁾	Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions	Plafonds communs à plusieurs résolutions ⁽²⁾	Plafond global
Émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription (R10) avec éventuelle option de surallocation en cas de succès (R14)	14 000 000 €	-	14 000 000 €	24 800 000 €
Émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital (OC, ORA, OBSA, OCEANE...) sans droit préférentiel de souscription par offre au public (R11) ou par placement privé (R12) avec éventuelle option de surallocation en cas de succès (R14)	Actions = 4 000 000 € (< 15 % du capital) Titres de créances = 300 000 000 €	4 000 000 € (< 15 % du capital)		
Émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société sur ses propres titres ou sur les titres d'une autre société, sans droit préférentiel de souscription (R13) avec éventuelle option de surallocation en cas de succès (R14)	4 000 000 € (< 15 % du capital)			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés (R18)	100 000 €			
Émission d'actions rémunérant des apports de titres (R15)	5 % du capital social	-		
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (R16)	10 000 000 €	-		
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (R17)	400 000 €	-	-	
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (R19)	400 000 €	-	-	

(1) L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée Générale du 25 mai 2010.

(2) Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.



Contrôle des comptes

Contrôle des comptes // p.251

Commissaires aux Comptes titulaires

KPMG

(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)

3, Cours du Triangle, 92939 Paris-La Défense Cedex, représenté par Valérie Besson.

Date de nomination : 26 mai 2009*.

Échéance du mandat : AG 2015.

PricewaterhouseCoopers Audit

(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, représenté par Dominique Ménard.

Date de nomination : 15 mai 2006.

Échéance du mandat : AG 2012.

*Jusqu'au 26 mai 2009, le Commissaire aux Comptes suppléant était Salustro Reydel (date de nomination : 5 juin 2003).

Commissaires aux Comptes suppléants

Denis Marangé

1, Cours Valmy, 92923 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 26 mai 2009**.

Échéance du mandat : AG 2015.

Étienne Boris

63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 15 mai 2006.

Échéance du mandat : AG 2012.

**Jusqu'au 26 mai 2009, le Commissaire aux Comptes suppléant était François Chevreux (date de nomination : 5 juin 2003).

Honoraires versés par Nexans aux responsables du contrôle des comptes

	KPMG International				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)		Pourcentage	
en milliers d'euros	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés								
Société mère	197	193	13 %	12 %	281	276	13 %	10 %
Filiales intégrées globalement	1 148	1 152	75 %	74 %	1 697	1 590	77 %	60 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Société mère	40	0	3 %	0 %	80	717	4 %	27 %
Filiales intégrées globalement	102	171	7 %	11 %	71	0	3 %	0 %
Sous-total	1 487	1 516	97 %	98 %	2 129	2 583	96 %	97 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	27	5	2 %	0 %	38	20	2 %	1 %
Autres	19	28	1 %	2 %	48	52	2 %	2 %
Sous-total	46	33	3 %	2 %	86	72	4 %	3 %
Total	1 533	1 549	100 %	100 %	2 215	2 655	100 %	100 %

Attestation de la personne responsable

Attestation du responsable du Document de référence contenant un rapport financier annuel

Paris, le 8 avril 2010

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion figurant en pages 18 à 79 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes annuels de Nexans SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 5 mars 2008 sous le numéro D.08-0090, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 181 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Traitement des frais d'acquisition de titres » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement d'option fiscale relatif aux frais d'acquisition des titres de participation retenu par votre société ».

Les comptes annuels de Nexans SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2009 sous le numéro D.09-0255, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 298 et 299 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Événements postérieurs à la clôture » de la note 30 de l'annexe qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2009 sous le numéro D.09-0255, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 271 et 272 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives » de la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».

Les comptes annuels de Nexans SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 227 et 228 du présent document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 30 « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 202 et 203 du présent document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives » de la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».



Frédéric Vincent,
Président-Directeur Général

Tables de concordance

Table de Concordance du Document de référence // p.255

Table de Concordance du Rapport financier annuel // p.257

Table de concordance du Document de référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion relatif au même exercice, figurant respectivement aux pages 163 et suivantes et 89 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2009 sous le n° D.09-0255,
- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que les informations financières contenues dans le rapport

de gestion relatif au même exercice, figurant respectivement aux pages 78 et suivantes et 38 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 5 mars 2008 sous le n° D.08-0090.

Les parties non incluses des Documents de référence 2008 et 2007 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes dans une autre partie du Document de référence 2009.

Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document de référence de Nexans déposé auprès de l'AMF, sauf mentions des pages du Document de référence 2007 ou 2008.

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Européen n° 809/2004	Pages
1. Personnes responsables	252-253
2. Contrôleurs légaux des comptes	250-251
3. Informations financières sélectionnées	10-13
4. Facteurs de risque	35-42
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	234
5.2. Investissements	238
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	1, 6-9, 20-27
6.2. Principaux marchés	1, 8-9, 20-27, 129-131
6.3. Événements exceptionnels	20, 197-198
6.4. Dépendance éventuelle	37-38
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	20-27, 38-39
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	20, 31, 171, 173, 224, 231
7.2. Liste des filiales importantes	199-201
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	150-151, 238
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	39-40, 75-77
9. Examen de la situation financière et du résultat	10-15, 20-31
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	53-56, 156-159, 169-172
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	109
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	169-172
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	173-183
10.5. Sources de financement attendues	31, 55, 169-172

11. Recherche et développement, brevets et licences	33-34, 39
12. Information sur les tendances	34, 239
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Organes d'administration et de direction	4-5, 43-45, 81-87
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	87
15. Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	47-53, 196-197
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	160-166
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	81-86
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	87
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	90-92
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	81, 89-90
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	62-67
17.2. Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction	48, 52-53, 56, 81-86
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	58
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	57,232-233
18.2. Existence de droits de vote différents	57, 235-236
18.3. Contrôle de l'émetteur	N/A
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	55
19. Opérations avec des apparentés	195-197
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	163 et suivants du Document de référence 2008 78 et suivantes du Document de référence 2007
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers	104-226
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	202-203, 227-228
20.5. Date des dernières informations financières	104-226
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	15, 58, 157
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	35-37, 39-40, 197-198, 238
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	239
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	15, 53-56, 157-159
21.2. Acte constitutif et statuts	234-236
22. Contrats importants	237
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	234
25. Informations sur les participations	199-201, 231

Table de concordance du Rapport financier annuel

	Pages
Comptes annuels de la Société Nexans	204-226
Comptes consolidés du Groupe Nexans	104-201
Rapport de gestion	18-79
Attestation du responsable du Rapport financier annuel	252-253
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	227-228
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	202-203
Honoraires des Commissaires aux comptes	251
Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce) sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	80-100
Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne	101-102

Notes









Contact Investisseurs

Direction de l'Information financière

Nexans 8, rue du Général Foy – 75008 Paris

- Tél. : + 33 (0)1 73 23 84 56
- Fax : + 33 (0)1 73 23 86 39
- Numéro Vert

 **N°Vert 0800 898 898**

(appel gratuit, France uniquement)

- E-mail : investor.relation@nexans.com
- L'information financière du Groupe est également consultable sur Internet : www.nexans.com

L'agenda de l'actionnaire

- **22 avril 2010** : Information financière du premier trimestre 2010
- **25 mai 2010** : Assemblée Générale Annuelle
- **2 juin 2010** : Mise en paiement du dividende
- **28 juillet 2010** : Résultats du premier semestre 2010

Réunions d'information à l'intention des actionnaires individuels ⁽¹⁾

- **31 mai 2010** : Biarritz
- **2 décembre 2010** : Rennes

⁽¹⁾ Ces dates sont données à titre indicatif.

Pour plus d'information

Si vous souhaitez vous procurer le Document de référence 2009, vous pouvez l'obtenir en nous contactant :

Direction de la Communication

Nexans 8, rue du Général Foy – 75008 Paris

- Tél. : + 33 (0)1 73 23 84 00
- Fax : + 33 (0)1 73 23 86 38
- E-mail : communication.financiere@nexans.com


ou bien consulter directement ce document sur le site Internet www.nexans.com

Contact presse

- Tél. : + 33 (0)1 73 23 84 12
- E-mail : communication.direction@nexans.com

Crédits

Publié par Nexans – Direction de la Communication – Mars 2010

Conception-réalisation :  TERRE DE SIENNA

Crédits photos et infographie : Christian Chamourat, Nexans, DR, Getty Images.

Document imprimé sur du papier PEFC 100 %

Cert. N° PEFC : BV1864721 provenant de forêts gérées durablement, par une imprimerie détentrice de la marque Imprim'vert.





N° 1 mondial de l'industrie du câble, Nexans a fait la preuve de la solidité de son modèle économique et de sa capacité de résistance en 2009. Nous avons renforcé notre compétitivité et notre structure financière. Nous avons amélioré et enrichi les services apportés à nos clients. Nous avons investi avec succès dans l'innovation et conforté nos moyens dans les pays émergents pour pouvoir bénéficier de leur croissance sur le long terme. 2010 sera une nouvelle année de challenges pour tous. Nous sommes confiants dans notre capacité à progresser encore.